



HAL
open science

La nuit, dernière frontière de la ville

Luc Gwiazdzinski

► **To cite this version:**

Luc Gwiazdzinski. La nuit, dernière frontière de la ville. Editions de l'Aube, 256 p., 2005, Monde en cours, Jean Viard assisté de Hugues Nancy. halshs-00642968

HAL Id: halshs-00642968

<https://shs.hal.science/halshs-00642968v1>

Submitted on 20 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Depuis l'origine, l'homme n'a eu de cesse de domestiquer la nature et d'étendre son emprise sur l'ensemble de la planète. Dans cette conquête du système monde presque achevée, la nuit urbaine, *terra incognita* longtemps oubliée par les édiles et les chercheurs, n'a pas encore livré tous ses secrets.

Il y a pourtant une vie après le jour. Travail en horaires atypiques, soldes de nuit, nocturnes commerciales, illuminations, nuits blanches, transport, pollution lumineuse, nuisances sonores ou violences urbaines: entre insécurité et liberté, la nuit s'invite dans notre actualité. Colonisée par les activités du jour, la nuit est désormais soumise à de nouvelles pressions. La ville qui dort, la ville qui travaille et la ville qui s'amuse ne font pas toujours bon ménage. Face à ces conflits, la nuit doit s'ouvrir à l'investigation scientifique, à la prospective et à la créativité. Ce livre nous invite à une première exploration de l'archipel nocturne, de ses acteurs, de ses limites, de ses centralités, de ses marges et de ses rythmes. Espace de projet et dernière frontière pour l'homme du XXI^e siècle: la nuit a beaucoup de choses à dire au jour.

Luc Gwiazdzinski, géographe, est directeur de la Maison du temps et de la mobilité de Belfort-Montbéliard. Professeur associé à l'Université et chercheur, il est responsable scientifique de plusieurs programmes internationaux sur les questions de mobilité, de temps sociaux et de développement urbain. Il a déjà dirigé, à l'Aube, *La Ville, 24 heures sur 24*.

LA NUIT,
DERNIÈRE FRONTIÈRE DE LA VILLE
LUC GWIAZDZINSKI

Diffusion Seuil

éditions de l'aube
20 €



Illustration de couverture : © Franck Payen

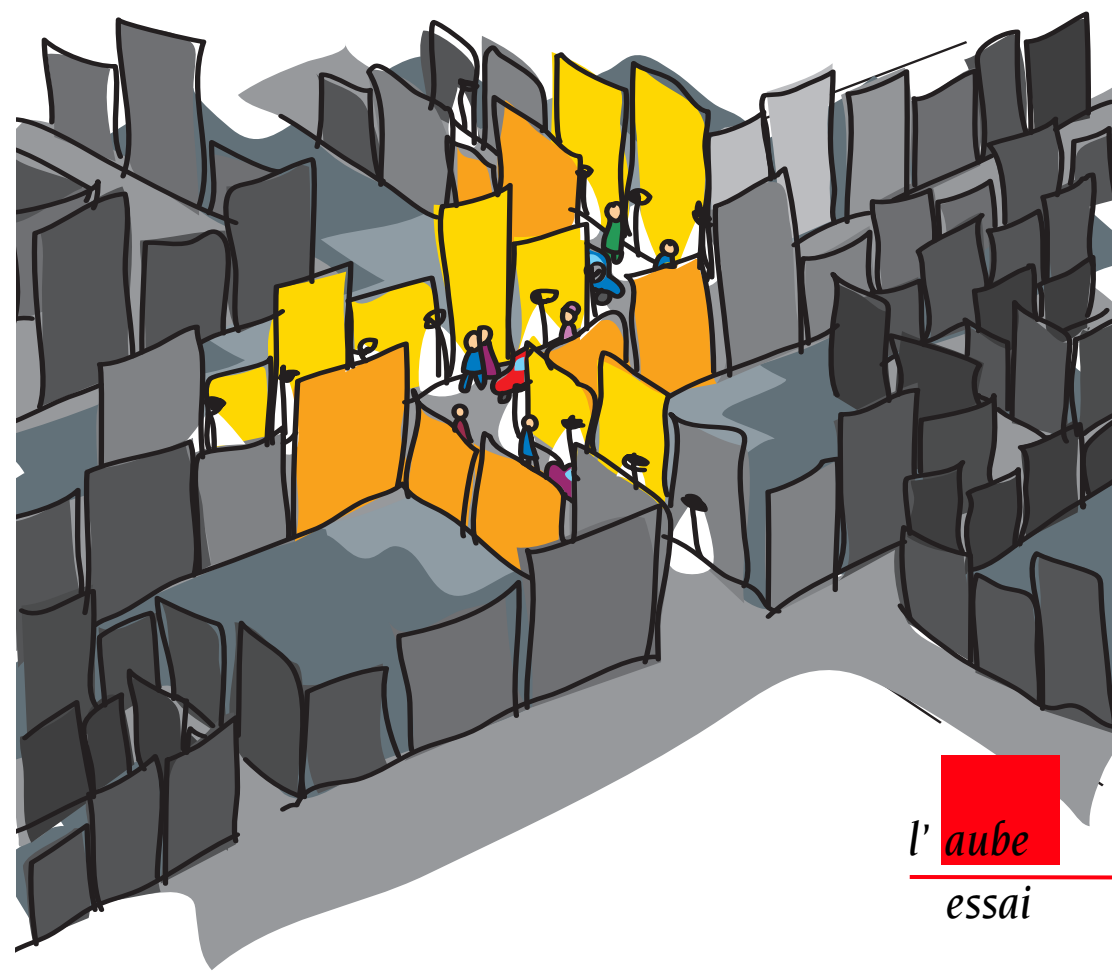
l'aube ■ LA NUIT, DERNIÈRE FRONTIÈRE DE LA VILLE

LUC GWIAZDZINSKI

LUC GWIAZDZINSKI

LA NUIT, dernière frontière de la ville

Préface de Xavier Emmanuelli



l'aube
essai

LA NUIT,
DERNIÈRE FRONTIÈRE DE LA VILLE

La collection *Monde en cours*
est dirigée par Jean Viard
assisté de Hugues Nancy

Luc Gwiazdzinski

**La nuit,
dernière frontière de la ville**

Préface de Xavier Emmanuelli

© Éditions de l'Aube, 2005
www.aube.lu

ISBN : 2-7526-0055-0

éditions de l'aube

Du même auteur

La Ville 24 heures sur 24, l'Aube, 2003

Si la ville m'était contée... (avec Gilles Rabin), Eyrolles, 2005

À mes parents

À Jeanne et à Georges

À Arthur qui rêve toujours de la blanchir

À Pierre qui s'inquiète encore

« *Le monde est plus profond que ne l'imagine le jour.* »

Friedrich Nietzsche

Mon propos doit beaucoup à certains chercheurs dont les travaux ont permis de baliser les chemins de la connaissance sur les rapports de l'homme à l'espace en général, et à la ville en particulier. Certains auteurs ont été privilégiés et m'ont servi de guides. Leurs analyses ont su me séduire. D'autres sans doute auraient mérité meilleure place. D'autres enfin restent à découvrir...

Ces quelques lignes sur la nuit n'auraient jamais pu voir le jour sans le soutien et les encouragements de nombreuses personnes parmi lesquelles A. Ambrogetti, E. Baehrel, S. Body-Gendrot, S. Bonfiglioli, L. Bui-Trong, C. Cauvin, N. Frering, J. Gannard, O. Klein, R. Kleinschmager, P. Lacaze, P. Larpent, M.-P. Martinet, D. Pumain, H. Reymond, X. Schramm, Z. Sellam, I. Wardega...

À celles et ceux qui m'ont apporté leur aide ou ont dû supporter mon discours sur la ville la nuit. Merci.

Préface

Apprendre à habiter la nuit

Difficile de résister à l'envie de faire le jour sur la nuit quand une partie de son engagement a eu pour cadre la ville nocturne : je suis médecin urgentiste.

La crise permanente

Toute ma vie, j'ai fait de l'urgence. Au début du Service d'aide médicale d'urgence (Samu), je sortais avec les véhicules ou je régulais les appels et les mouvements des camions. Trente ans plus tard, au Samu social, j'ai fait la même chose pour les urgences sociales et les sans-domicile fixe, réduits à l'errance parfois jusqu'à la folie. Cela se passait toujours en dehors des moments d'ouverture des institutions : le dimanche, les jours de fête ou la nuit. J'ai fait partie de ces gens de « la ville de garde », médecins de l'urgence, infirmiers, policiers, pompiers qui ne voient le monde de leur intervention qu'à travers des crises et des ruptures. Pour nous, la nuit est une situation de crise permanente, un désert social où l'on gère la précarité. Faute de réponses élaborées, nous avons été obligés d'en construire une. Ce fut d'abord le Samu, projection des services d'urgence de l'hôpital au-devant des victimes, puis en 1993, le Samu social, système mobile d'urgence sociale qui va à la rencontre des gens en grande exclusion dans les rues de Paris, de jour comme de nuit. C'est en fonction de cette expérience que nous avons créé le Samu social international dans les grandes métropoles à la rencontre des enfants des rues dans les nuits de Bamako, Bucarest, Alger, Bruxelles, etc.

L'errance

Pour les gens de l'errance, jeunes, étrangers, grands clochards, personnes avec des troubles psychiatriques, migrants ou enfants des rues, la nuit est une manière d'échapper au regard de la population, des commerçants, des institutions et de la police. La journée, ils marchent et ne sont nulle part. Mais quand ils se posent la nuit, ils ont des territoires secrets, de protection, des lieux de repli où ils réinventent le « syndrome de la tanière » : bouche de chaleur, porche ou entrée de métro. C'est le rôle du Samu social d'aller à leur rencontre sur leur territoire. C'est la nuit qu'ils sont les plus isolés. Si la journée des possibilités d'accueils existent, la nuit par contre, il n'y a plus rien et la ville est comme un désert.

La solitude des naufragés

Une autre particularité de la nuit, c'est la solitude, le manque de ressources et d'encadrement social. On retrouve surtout cette caractéristique chez les personnes âgées, chez qui la solitude devient un objet d'angoisse. Elles appellent le Samu médical pour se rassurer et avancent des arguments sanitaires pour combler la solitude. Les professionnels qui vont à la rencontre de ces naufragés de la nuit sont d'un genre très particulier. S'ils n'ont pas toujours une fonction très facile ni très valorisante, ils ont cependant tous l'impression d'accomplir une mission. Aux marges de la société, le service qu'ils rendent évite une banalisation plus rapide de l'exclusion.

Des oasis pour les compagnons de la nuit

Le temps de la nuit n'est pas le même que celui du jour. La journée est polychrome : on peut faire plusieurs choses à la fois, il y a de nombreuses informations dont on peut se saisir et qui enrichissent l'action. La nuit par contre, comme l'exclusion, est monochrome avec généralement une seule activité. C'est le temps des vieux, des exclus, un temps pauvre en informations, où il faut constamment renchériser, enrichir le dialogue et créer les conditions de l'échange. Pour y parvenir, on peut imaginer des accueils de nuit comme il existe déjà des accueils de jour. L'exemple de « La Moquette », rue Gay-Lussac à Paris, devrait être suivi ailleurs. Dans cet endroit créé par mon ami Pedro Meca,

les SDF rencontrent ceux qui ont un domicile. On lit, on échange, on joue aussi entre « compagnons de la nuit ».

Une géographie et des rythmes particuliers

Il y a les territoires et les temps particuliers de la nuit. Dans la ville, les gens ne vont pas au hasard. Ils ont leurs parcours de jour et leurs parcours de nuit. Les territoires économiques du jour, territoires d'échange, ne sont pas les territoires de rencontre de nuit. À Paris par exemple, la prostitution des enfants et des adolescents prend ses quartiers de nuit porte Dauphine, à Alésia ou rue du Sahel où les enfants des rues sont actifs de 23 heures à 4 heures du matin et se vendent à des clients aux horaires de plus en plus tardifs. Les rythmes de nos vies et de nos villes ont profondément changé. On a quitté le temps rythmé de la campagne où l'on se construit dans l'alternance lumière du jour et ténèbres de la nuit. D'autres rythmes se sont imposés dans l'univers artificiel de nos villes que l'on découvre à peine. Contrairement à ce que pensent souvent ceux du jour, la nuit n'est pas unique mais constituée de séquences qui s'enchaînent et varient selon les groupes et les individus. J'ai pu identifier quatre séquences différentes à partir du comportement des gens qui habitent la rue :

– *entre le coucher du soleil et minuit, c'est « la nuit de l'errance », la nuit mobile pendant laquelle les gens marchent encore, boivent et rencontrent d'autres personnes ;*

– *entre minuit et 2 heures, c'est « la nuit de la nidification », pendant laquelle ils vont chercher un territoire, une tanière, un abri où se réfugier ;*

– *entre 2 heures et 4 heures, c'est « la nuit intense », profonde, dans toute sa sécheresse ; c'est le moment où l'on comprend qu'il n'y a pas d'assistance, plus de services, plus de solidarité, plus de main tendue et surtout plus personne dans la rue ; c'est la grande solitude ; c'est là que les choses peuvent arriver aux vieux ou aux SDF ;*

– *après 4 heures, c'est « la nuit qui précède le petit matin », la période où tout redémarre. C'est un moment que l'on redoute particulièrement dans les hôpitaux, une phase où les problèmes physiologiques ou somatiques se révèlent. C'est là aussi que l'on découvre dans la rue les gens morts de froid, victimes du brusque changement de température.*

Poursuivre l'exploration

Nous commençons à peine l'exploration de la nuit, de ses rythmes et de ses rites. Nous tâtonnons encore et ne savons pas vraiment comment aborder et habiter cet autre côté de la ville. Au-delà des seules analyses statistiques, face aux pressions du marché et au mirage facile des lumières, n'oublions pas que la nuit que nous sommes en train de conquérir est une marge peuplée. Des gens habitent ce royaume au bout de la nuit sociale. Mettons-nous à leur écoute! C'est en leur venant en aide que nous pourrions sans doute le mieux comprendre et explorer la nuit, dernière frontière de la ville.

Xavier Emmanuelli,
fondateur et président du Samu social,
cofondateur de Médecins sans frontières,
président du Samu international,
ancien secrétaire d'État à l'action humanitaire.

Avant-propos

Le goût de la nuit

« La géographie n'est pas une connaissance facile et le voyage se conquiert. Il faut d'abord fendre les mots du monde, oser aller voir ailleurs. Il y a des mots interdits qui empêchent que des espaces soient vus. »

Jean-Paul Dolle,
Fureurs de villes, Grasset, 1990.

Merci à l'ami philosophe. Ces quelques mots volés me conviennent bien et ont contribué à éclairer la nuit urbaine d'un jour nouveau. J'aurais également pu faire miennes ces *Confessions* de Paul Verlaine: « Le jour me fascinait et, bien que je fusse poltron, dans l'obscurité, la nuit m'attirait, une curiosité m'y poussait, j'y cherchais je ne sais quoi, du blanc, du gris, des nuances peut-être. »

L'enfant que j'étais avait peur du noir. La cave avait dû longtemps ressembler à une caverne peuplée d'animaux étranges et de monstres. Mais la nuit m'intriguait, m'attirait. L'ombre et la lumière des nuits lorraines. J'ai grandi dans cette région sidérurgique où le ciel nocturne était rouge des reflets du métal en fusion des derniers laminoirs. « L'acier en coulée continue », peut-on encore lire sur les panneaux de l'autoroute. J'habitais le « Pays-Haut », petit coin de France à la frontière d'un Grand Duché, terre d'accueil et de labeur où des générations d'enfants d'Italie, de Pologne, du Portugal, d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie, réussissaient au quotidien l'incroyable mariage de leurs cultures, de

leurs coutumes, de leurs langues, de leurs savoir-faire et de leurs cuisines. Dans ce pays aux sols rouges, les dernières « gueules jaunes » étaient fières de descendre chaque jour extraire la « minette » des entrailles de la terre. De la nuit des profondeurs, tels des plongeurs, les mineurs remontaient parfois des fossiles, lourds coquillages sur lesquels chacun tentait de mettre un nom.

Dans la famille, on dormait peu, se levant bien avant l'aube pour rejoindre un mystérieux fournil. C'est là, entre four et pétrin, dans les odeurs de pain, que devaient se croiser les ouvriers venus chercher leur baguette pour la « croûte de midi » et « ceux de nuit » qui rentraient harassés. Longtemps dans l'imaginaire de l'enfant, boulangers et sidérurgistes furent les seuls gardiens de la nuit, modestes veilleurs d'une société vaincue par le sommeil. Le grand-père horloger réparait bien le temps dans un atelier voisin mais... de jour. Au fil des épreuves et de la vie, la galerie des héros du petit peuple de la nuit s'agrandit de nouveaux personnages : infirmière prévenante, médecin de garde ou gendarme poli.

Face aux ténèbres et au monde des adultes qui, passée la prière du soir, confisquaient la nuit, le défi était quotidien : lire en cachette sous les draps à la lueur de la lampe de poche et reculer l'heure d'endormissement jusqu'au signal du couvre-feu radio-phonique émis par le transistor bien caché sous l'oreiller. Sur d'autres ondes, la reine Macha avait déjà installé sa voix et imposé son sens de l'écoute. Sur l'autre rive de la nuit, le droit – acquis de haute lutte – de se réveiller le lendemain matin avec les adultes avait le goût d'une victoire sur les ténèbres. Le lait au café avalé à cette heure matinale gardera toujours une saveur unique. En profiter pour terminer ses devoirs d'écolier, abandonnés depuis la veille en attendant l'arrivée du journal glissé sous la porte.

Excepté les nuits de fièvre, quelques réveils en sursaut liés à de mauvais rêves, à un orage ou une inondation, l'enfant n'avait fait qu'effleurer la nuit dans l'espace feutré et intime de la maison familiale. Certains soirs de pleine lune, de la fenêtre de la chambre, la sombre forêt semblait faire alliance avec l'astre de la nuit pour triompher des lumières de la ville. Dans le lointain, le hullement de la chouette confirmait l'empire nocturne. Mais le contact avec

la nuit du dehors restait exceptionnel. En ces temps reculés, les « petits » n'étaient guère armés pour résister à la dictature du bon « nounours » sur son nuage et aux injonctions du marchand de sable. Seule la longue transhumance estivale de nuit en 2 CV vers l'Ouest rêvé – pendant laquelle on promettait toujours au père chauffeur de ne pas s'endormir –, le trajet vers la messe de minuit ou un départ avant l'aube pour la cueillette des champignons autorisaient quelques incursions nocturnes hors du cadre douillet de la maison familiale dans les nuits des villes, des routes et des champs. Ces aventures confirmaient l'enfantine intuition : il y avait bien une vie après le jour. Parfois, la sombre dépouille d'un renard écrasé gisant sur la route venait témoigner de l'autre côté du jour.

Tant de choses intéressantes se tramaient la nuit : conseils de famille, réunions, fêtes et anniversaires entre adultes, virées au cinéma voire dans des bars ou les discothèques dont nous parlait parfois les grands frères des copains. L'émerveillement de la nuit de Noël avec le rite de la messe de minuit et des cadeaux, le décompte festif du Nouvel An confirmaient ce statut particulier du nocturne, comme moment de passage et de basculement. Tout semblait se concentrer en soirée ou la nuit. Même la télévision participait à cette étrange attraction, s'évertuant à programmer les matchs des glorieux footballeurs stéphanois ou les *Dossiers de l'écran* les plus intéressants les soirs précédant les interrogations écrites. Les quelques participations à ces messes familiales masculines et sonores où grand-père et oncles, érigés en entraîneurs, pestaient devant l'écran ou trinquaient à la victoire étaient enlevées de haute lutte grâce à des promesses « d'arracheur de dents ». C'était juré : on serait au lit à 20 heures le lendemain soir. Ces furtives intrusions dans la nuit des adultes nous permettaient de rayonner le jour : à la récré le lendemain, on refaisait déjà le match. Quelques années plus tard, ce n'est pas en avion mais devant la télévision, hypnotisé par les retransmissions sportives en direct de tennis, de football voire devant les Jeux olympiques, que je connus les premiers effets du *jet-lag* transatlantique. Ma mère retrouvait parfois au petit matin un mari et un fils épuisés, corps avachis à la dérive échoués sur un canapé, mais encore enivrés de tant d'exploits.

Vinrent les « nuits rebelles » de l'internat de garçons, succédant des nuits de « colo » où la moindre échappée belle dans les rues sombres d'une petite ville de province prenait la dimension d'une épopée. Il y avait quelque chose d'initiatique dans la confrontation réelle ou supposée avec la fatigue, les lumières, dangers et plaisirs de la ville, dans la quête amoureuse, l'envie de rencontres. Les jours qui suivaient, chacun jouait et surjouait l'épisode du mur, de la transgression et de la liberté, excluant déjà ceux du jour et les externes naturellement privés de tels exploits.

Adolescent, c'est à la montagne et sur les plages de l'Atlantique que j'ai découvert la nuit, premier rendez-vous avec les étoiles et les mystères de la voûte céleste. On ne louera jamais assez l'importance des vacances, du camping et de la tente dans l'apprentissage des sens, de la nuit et de la vie. Il me faudrait pourtant encore passer la frontière des 22 heures, la permission de minuit avant d'atteindre le territoire des premières « nuits blanches » celles où l'on découche, celles où l'on aime sans permission. À cette époque, on quittait l'enfance en traversant la nuit. Comme la vie, la nuit semblait sans fin.

Parallèlement, les bandes dessinées usées du nocturne *Batman* dans le sublime décor de *Gotham City* et l'avalanche des vieux films noirs américains contribuèrent à renforcer l'étrange attraction. Du plus profond des salles obscures, les films noirs qui montraient si bien la relation ambiguë entre la ville, la nuit et le crime imposèrent dans mon esprit un paysage nocturne particulier, univers de noires cités peuplées de sombres personnages. Plus tard, à Nancy, l'étudiant qui se nourrissait le jour des travaux des chercheurs de l'école de Chicago se débattait la nuit avec une liberté nouvelle où il lui arrivait de croiser la figure médiévale d'un veilleur de nuit aujourd'hui disparu. Dormez braves gens ! Je prenais enfin contact avec les nuits urbaines, leurs tribus, leurs repères, leurs rites et leurs géographies. Les « nuits de plaisir » éclipsèrent un temps les « nuits de labeur » ou d'étude et les « nuits du sommeil ». « Je vais encore sortir ce soir », susurrail alors le bel éphèbe breton, comme un hymne à l'aventure nocturne. Il fallut un improbable poste de surveillant d'internat en lycée privé pour m'arra-

cher aux griffes de la nuit festive, à la dérive et aux désordres et me plonger dans les joies du garde-chiourme pour jeunes adultes en phase de préparation décélérée d'un bac professionnel routier.

Cependant, la vraie rencontre de l'apprenti géographe avec la nuit urbaine remonte à un voyage à New York au début des années 1990. Arrivée sur Manhattan par la route et première vue en contreplongée sur la *skyline* scintillante, victorieuse des étoiles. Impression étrange de celui qui découvre pour la première fois un espace urbain déjà parcouru en songe ou par procuration dans la peau de dizaines de flics, bandits et autres héros télévisés. Besoin de rencontres, de contacts avec des êtres charnels : casser le rêve, échapper au virtuel pour s'ancrer dans la réalité. Quitter l'hôtel et sortir dans la rue, se rapprocher des sirènes qui transpercent la nuit urbaine et dressent un paysage sonore unique. Attiré par les lumières des publicités géantes et des néons, enivré par la débauche de couleurs, « l'homme papillon » s'étourdit, perd ses repères. New York, Times Square, 4 heures un matin froid de mars. Premiers pas dans les rues de *Big Apple*. Oublier le décalage horaire et poser les premiers jalons de futures randonnées sur les trottoirs de la nouvelle Babylone. Une ville sans limites, en équilibre instable. Capitale du XXI^e siècle aux trottoirs défoncés. Paradoxe vivant. On tente de se réchauffer et l'on oublie l'heure pour se réfugier dans un commerce. Une fois à l'intérieur, coincé entre deux rayons, on s'étonne à peine : tout est ouvert. La réalité nous a enfin rejoints, nouvelle banalité. Dans l'espace imposé de la nuit new-yorkaise, on échappe difficilement aux standards imposés du mythe : les music-halls de Broadway, les boîtes de jazz de Greenwich Village et les lumières du Limelight. Depuis, la fascination pour « la cité qui ne dort jamais », ne s'est jamais démentie, même si d'autres maîtresses comme Shanghai, Berlin ou Barcelone ont su faire valoir leurs atouts nocturnes.

Quand j'ai rejoint Strasbourg, il y avait longtemps déjà que les lumières de la ville avaient tué la magie de la nuit, créant un voile entre les hommes et les étoiles, le poids du quotidien et les mystères de la voie lactée. Les astronomes avaient fui mais personne ne parlait alors de pollution lumineuse. Encore étourdi

par les lumières de la ville, éphémère prisonnier d'une capitale européenne assoupie, ce sont d'autres points, d'autres frontières qui retinrent mon attention. Des recherches sur l'abolition des frontières étatiques, puis sur les barrières urbaines¹ me rendirent attentif aux rythmes de la ville. Un emploi de jour dans le développement économique qui ne laissait guère que la nuit comme terrain d'aventures et un goût certain pour les dérives nocturnes me jetèrent définitivement dans les bras de la nuit m'incitant à poser les premiers jalons d'une thèse sur la nuit « dimension oubliée de la ville ». Un détour par les bibliothèques confirma l'impression de départ : la nuit urbaine restait un espace-temps en friche. L'aventurier qui sommeille en chaque géographe eut vite fait de transformer ce simple projet de recherche en campagne d'exploration. Né un siècle trop tard comme la plupart de mes collègues, je rêvais encore des taches blanches inviolées des vieux planisphères. La nuit, dernière frontière, serait la *terra incognita* de mon atlas personnel. C'était décidé, j'arpenterais les nuits dans tous les sens. Des nuits sonores de la forêt amazonienne au calme des cimetières, des feux de Madagascar aux lumières de Paris, des tramways de Katowice aux barques de pêche de Gaia, des bars de Seattle aux prisons du Kansas, des pubs d'Irlande aux saunas des nuits laiteuses de Finlande, du marché-gare au quartier du Neuhof, de la Movida aux « Nuits savoureuses » de Belfort, entre observation et action, seul ou accompagné, j'ai traversé quelques nuits.

Depuis, l'actualité m'a souvent rattrapé, confirmant l'intuition de départ : peu investie par les chercheurs, les édiles et les aménageurs, la nuit est soumise à des pressions de plus en plus fortes. Entre liberté et insécurité, la nuit est devenue un champ de tensions central de la société. Dans les années 1990, je suis souvent retourné à New York avant que les délégations françaises ne s'y précipitent pour étudier le « miracle Giuliani » et la « tolérance zéro² ». Invité du gouvernement américain dans le cadre de l'*International Visitor Program*, j'ai pu travailler en 1998 à Seattle, Kansas City ou Washington ou en Angleterre, m'étonnant des « couvre-feux pour adolescents » ou du contrôle technologique

de la nuit avec caméras et biométrie, avant que ces méthodes ne déferlent sur la France³.

À Strasbourg, la nuit s'est peu à peu invitée dans l'actualité du jour avec son lot de tensions et de projets : abandon du projet d'implantation du transporteur DHL sur l'aéroport de Strasbourg-Entzheim pour des questions de nuisances liées aux vols nocturnes ; violences urbaines dans certains quartiers ; battage médiatique autour des « nuits chaudes » de la Saint-Sylvestre⁴ ou du développement de la prostitution, mise en lumière de bâtiments, développement des lieux de nuit et des terrasses avec leur cortège de nuisances sonores. En 1998, j'ai pu participer à la mise en place et au suivi d'une équipe de « Correspondants de nuit » dans les quartiers de la capitale européenne pour répondre à la montée du sentiment d'insécurité. En mars 2001, la nuit fut au cœur du programme d'une liste citoyenne, AIR, pour les élections municipales qui proposait une approche de la sécurité basée sur la présence humaine : « Peupler la soirée et la nuit strasbourgeoises en maintenant ouverts plus tardivement services publics et commerces afin de créer les conditions d'un encadrement social naturel... »

Membre du groupe de prospective « Temps et territoires » de la Datar⁵, j'ai dû fatiguer mes petits camarades en relançant continuellement le débat sur « la ville 24 heures sur 24 » et sur « la nuit urbaine⁶ ». Directeur de la Maison du temps et de la mobilité, j'essaie aujourd'hui avec mes collègues et nos partenaires de construire une approche temporelle de la ville et de la société à l'échelle de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard Héricourt-Delle et d'expérimenter de nouveaux services en soirée. Avec l'Institut pour la ville en mouvement, j'ai pu développer les méthodologies de traversées de villes la nuit initiées à Strasbourg avec mes étudiants, sur des métropoles aussi différentes que Paris, Sarajevo, Cracovie, Porto-Gaïa, Oviedo-Gijon-Aviles, Helsinki, Rome ou Amsterdam et engager avec le Predit des recherches sur les services de mobilité nocturne en Europe. En 2004, avec l'organisation du premier Forum international des mobilités nocturnes à Rome en avril, de la Biennale du temps de Besançon et de la décade de Cerisy sur

la *Nuit en questions* en juillet, nous avons largement participé à la mise à l'agenda de la nuit. Merci à celles et ceux qui m'ont accompagné dans ces aventures ou m'ont permis de les vivre.

Entre recherche et action, la boucle n'est cependant pas bouclée. Plus ma connaissance de l'espace nocturne urbain augmente, plus le mystère s'épaissit, plus les contradictions deviennent flagrantes et la complexité des questions difficiles à appréhender. Le goût de la nuit est aussi un goût des autres, de l'Autre, de la rencontre et de l'inconnu. C'est un moteur inépuisable qui permet de poursuivre l'exploration sans *a priori* et sans tabou avec trois convictions fortes : il y a une vie après le jour ; la nuit a beaucoup à apprendre au jour ; l'avenir de nos villes et de la société se joue aussi et surtout la nuit, champ de tensions central de notre société.

Entrer ensemble dans la nuit, accepter de traverser cette dimension oubliée de nos vies et de nos villes, c'est savoir se mettre en urgence, préférer la mobilité aux certitudes, privilégier le mouvement et les processus à la seule analyse des structures.

C'est ce parcours que je voudrais suivre avec vous pour vous transporter si loin et si près... jusqu'au bout de la nuit avec un espoir : on peut rêver de nuits plus belles que nos jours.

Luc Gwiazdzinski,
Audun-le-Tiche, août 2004.

NB. Ne tirez aucune conclusion de la traduction de mon nom ou de l'étymologie de mon prénom. C'est promis, rien n'était écrit.

Introduction

Entrer dans la nuit

« Dans la nuit où nous sommes tous,
le savant se cogne au mur. »

Louis-Ferdinand Céline,
Voyage au bout de la nuit.

Selon la Genèse, l'obscurité a précédé le jour. Dieu dit : « Que la lumière soit et la lumière fut. Dieu vit que la lumière était bonne, et Dieu sépara la lumière et les ténèbres. Dieu appela la lumière "jour" et les ténèbres "nuit". Il y eut un soir et il y eut un matin : premier jour. »

Une alternance essentielle

Comme l'organisme humain, la ville a une existence rythmée par cette alternance jour-nuit. Nos métropoles respirent, se dilatent et se contractent comme des organismes vivants. Dans la même journée, elles attirent puis expulsent les hommes et les femmes venus pour leur travail, leurs études, leurs achats ou leurs loisirs dans une gigantesque pulsation nyctémérale. Certains espaces s'animent, d'autres s'éteignent, certains se vident alors que d'autres s'emplissent, certains ouvrent alors que d'autres – à l'image des *Cités sans nuit* du cinéaste japonais A. Kurosawa – fonctionnent en continu. Des populations, des individus se succèdent, définissant des rythmes différents et obéissant à des temporalités diverses, difficiles à articuler. Au-delà des rêves, des peurs et

des fantômes, que deviennent nos agglomérations, passée l'agitation de la journée ?

Un territoire peu exploré

Depuis l'origine, l'Homme n'a eu de cesse de repousser les limites du monde connu, de domestiquer la nature, d'étendre son emprise sur l'ensemble de la planète. Dans cette conquête du système monde aujourd'hui presque achevée, la nuit urbaine reste un espace-temps peu investi par l'activité humaine, un monde intérieur à explorer, une dernière « frontière » au sens américain de « front pionnier », c'est-à-dire « la limite atteinte par la mise en valeur, l'avancée des colons qui viennent établir une colonie sur des terres jusque-là vides ou peu peuplées » (Brunet, 1992), un front où l'on affronte non les voisins, mais l'inconnu.

Une dimension oubliée

À l'ère des satellites, où tout paraît cartographié et analysé, la nuit urbaine n'a pas encore livré tous ses secrets. On connaît, on étudie la ville diurne, mais on oublie souvent la dimension nocturne. La littérature scientifique reste bien muette sur la nuit urbaine. Cette étrange amnésie touche également les édiles, urbanistes, aménageurs ou techniciens des collectivités. La ville, privée de la moitié de son existence, comme amputée, semble livrée aux seuls poètes et artistes noctambules. On pourrait négliger l'autre côté du jour, prétextant que la nuit véritable, quand tout le monde dort, ne représente souvent plus que le quart d'une journée complète. Dans nos régions où le « non-jour » – pendant lequel l'éclairage est nécessaire – atteint en hiver les deux tiers d'une journée, il y a pourtant une vie après le jour.

Une colonisation progressive par le jour

Espace-temps longtemps négligé, la nuit urbaine est aujourd'hui soumise à des pressions et tensions venues du jour. Autrefois seulement investie par les marginaux ou les artistes, la nuit est un espace-temps grignoté où les enjeux sont forts et où les conflits éclatent. Le temps en continu de l'économie et des réseaux s'op-

pose au rythme circadien de la ville traditionnelle et met sous tension les individus, les communautés, les organisations et les quartiers de la ville « polychrone ». Les activités économiques du jour colonisent peu à peu la nuit urbaine et les conflits se multiplient entre la « ville qui dort », la « ville qui travaille » et la « ville qui s'amuse ». *Nuit des arts* d'Helsinki, *Nuits blanches* de Paris, Bruxelles, Montréal ou Rome, soldes de nuit, spectacles son et lumière, mais aussi pollution lumineuse, pannes d'électricité géantes, violences urbaines, bombardements nocturnes ou couvre-feu⁷ : petit à petit, la nuit envahit notre quotidien. De manière presque clandestine, elle conquiert sa part de lumière dans notre actualité. Selon les jours, elle nous présente tantôt sa face éclairée, tantôt sa face d'ombre.

Une nécessité

Nous vous proposons de dépasser les contradictions d'une notion floue et ambiguë où s'entrecroisent les notions d'insécurité et de liberté pour mieux définir la nuit, la borner et tenter de l'appréhender. Avec vous, nous tenterons d'investir la nuit urbaine, d'explorer cet espace-temps, d'identifier les problèmes et les enjeux afin d'anticiper les nouveaux conflits. Il est à la fois excitant et angoissant de poser les premiers jalons d'une telle réflexion. Le sujet est complexe car croisant plusieurs champs qui sont autant d'enjeux contemporains : la ville, le temps, la sécurité et la liberté. « Ne pas essayer trop tôt de trouver une définition de la ville ; c'est beaucoup trop gros. On a toutes les chances de se tromper », avait prévenu Georges Perec dans ses *Espèces d'espaces* (Galilée, 1974). Le temps, c'est peut-être Saint-Augustin qui a le plus brutalement affirmé son inaccessibilité dans le livre XI de ses *Confessions* : « Qu'est-ce que le temps ? Si personne ne me le demande, je le sais, mais si on me le demande et que je veux l'expliquer, je ne le sais plus. » Notre époque est tellement marquée par un recours quasi obsessionnel à la « sécurité » – à la « sûreté » pour s'en tenir à la Déclaration universelle des droits de l'homme –, qu'il devient presque indécent d'évoquer ce dernier terme qui entretient pourtant un dialogue très particulier avec la liberté et avec la nuit. « La

liberté n'est pas seulement celle de la politique, c'est aussi celle de pouvoir sortir après huit heures du soir », rappelait à sa manière un ministre de l'Intérieur (Michel Poniatowski).

Les premières balises d'une exploration partielle et partielle

Aborder cet espace-temps, c'est envisager la ville autant à travers l'urbanisme qu'à travers le citoyen, c'est tenter de prendre en compte toutes les pratiques, tous les rapports entre une ville et ses usagers, tous les filtres qui s'interposent entre l'individu et son environnement. Le sujet est vaste, nos ambitions bien plus modestes. Faisant nôtre une pensée d'Edgar Morin⁸, « Tout progrès de la science s'opère nécessairement par la brisure et la rupture des systèmes clos, qui ne possèdent pas en eux l'aptitude au dépassement », le propos du géographe s'enrichira donc naturellement des travaux de disciplines aux champs conceptuels et aux systèmes de pensée aussi divers que la sociologie, l'anthropologie, l'ethnologie, la psychologie, le droit, l'histoire, l'économie ou l'architecture. La littérature occidentale consultée, les terrains d'enquêtes privilégiés, une pratique personnelle des espaces urbains limitée aux villes européennes ou nord-américaines et le prisme déformant de ma culture française auront sans doute eu raison d'une approche universelle de la nuit et de la ville. Prisonnier de ces contraintes, mon champ d'investigation se limitera principalement aux métropoles occidentales malgré quelques incursions plus lointaines.

Ensemble, entrons dans la nuit.

Luc Gwiazdzinski,
Belfort, août 2004.

Chapitre 1

Une notion floue et ambiguë

« Si la nuit n'était pas noire, il n'y aurait personne pour s'en rendre compte. »

Hubert Reeves.

Pour comprendre cet « autre côté de la ville », on peut difficilement se contenter du flot d'images souvent contradictoires qui surgissent quand on songe à la nuit.

Au-delà des définitions strictes de l'astronomie, peu de mots ont autant de significations différentes. La nuit n'est pas vécue partout et par tous de la même façon. Elle peut signifier angoisse ou rêverie, peur ou quiétude, vigilance ou repos, insécurité ou liberté. Pour les jeunes¹, la nuit évoque plutôt la fête, le sommeil, le sexe, l'amusement, le noir, la mort, la musique, la drogue, l'amusement, la détente... Selon l'enquête « Nocturnes » en cours sur les services de mobilité en Europe et dans le monde (Maison du temps et de la mobilité de Belfort-Montbéliard, Predit, 2004-2005), les adultes mettent en avant d'autres termes: calme, silence, quiétude, deuxième vie, rêve, ambiance, divertissement, passion, animation, liberté, femme, lumière, temps pour soi, repos, diversion, mystère, lune, étoiles, insécurité, métamorphose... Rares sont ceux qui évoquent le travail, l'étude ou la raison sans doute réservés au jour. Ambivalente, la nuit sert alternativement à qualifier une activité (« travail de nuit ») ou celles et ceux qui l'exercent (« gardien de nuit ») et

à la disqualifier (« oiseaux de nuit »). Le cruciverbiste qui définit la nuit comme « pouvant être blanche et noire à la fois », consacre définitivement l'ambiguïté du terme.

La parole et la pensée poétique se rapportent à la nuit. Lorsque nous pensons, nous pensons toujours à partir de la nuit, ce qu'il faut entendre au double sens de l'origine et de l'éloignement, du point de départ et de la séparation, la pensée commençant dans la nuit et la quittant². Si, avec G. Leyenberg, nous suivons Hegel, il faut parler des nuits plutôt que de la nuit. Il y a la nuit dont il faut s'extraire pour commencer à penser et celle dans laquelle l'esprit, à la fin de son cheminement, doit replonger afin de pouvoir reprendre son odyssée. La nuit entoure donc totalement la pensée et la lumière, les vouant à *l'entre-deux*. Le fait de poser deux nuits éloigne la pensée de tout triomphalisme. Elle nous reconduit à la nuit originaire et nous évite de tomber dans l'oubli orgueilleux. La vérité apparaît là comme l'union intime et indépassable de la lumière et de la nuit. On retrouve une nouvelle fois l'ambivalence de la nuit qui offre et détruit.

La nuit semble convenir à tout ce qui est flou et indéterminé. Les couleurs disparaissent et on distingue mal les formes et les reliefs: « La nuit tous les chats sont gris. » On confond facilement les personnes et les choses quand il fait nuit et abstraitement, tout se ressemble, quand on n'a pas de moyens suffisants pour analyser, distinguer. Pourtant, vue d'avion ou de satellite, c'est la nuit qui révèle la présence de l'Homme sur terre avec ces millions de lumières qui montent des villes. C'est l'obscurité qui nous permet de mieux comprendre l'organisation des réseaux de villes et l'importance de l'urbanisation quand la plaine d'Alsace s'allume le soir au pied du mont Sainte-Odile (L. Gwiazdzinski, 1996). C'est la nuit, paraît-il, que Christophe Colomb découvrit le Nouveau Monde grâce à un feu sur la côte. Paradoxe: si la fée électricité a tué la nuit, elle a donné naissance au couple magique ville et nuit. Sans lumière pas de nuit urbaine. Et pourtant quel spectacle!

1. Un symbole négatif

La nuit vient ramasser dans sa substance maléfique toutes les valorisations négatives, dit G. Durand³. Le bon sens populaire n'appelle-t-il pas l'heure crépusculaire « l'heure entre chien et loup »? La noirceur est toujours valorisée négativement. Le diable est habillé de noir tout comme les personnages réprouvés ou antipathiques du théâtre occidental: Tartuffe, Basile, Bartolo... Pour Gaston Bachelard (1957), à la noirceur sont liés l'agitation, l'impureté et le bruit. La nuit tombe et le jour se lève.

La métaphore nocturne de l'ignorance

La métaphore nocturne la plus fréquente, la plus évidente et la plus étudiée⁴, est celle qui figure toutes les formes de l'erreur, ignorance pure et simple, préjugés, superstition, fanatisme, antithèse même de la vérité dans tous les domaines du savoir et de l'action: science, morale, politique et religion. « La nuit des temps » est une période très reculée dont on ne sait rien. Le Siècle des lumières a largement usé de la métaphore de la nuit comme dans le discours préliminaire de *l'Encyclopédie* qui évoque Descartes, « cherchant dans la nuit la plus sombre une route nouvelle ». Aujourd'hui encore, « nous demandons légitimement à la pensée qu'elle dissipe les brouillards et les obscurités » (Edgar Morin, 1990). À l'opposé, la lumière est associée à une notion d'évidence. Dans nos sociétés occidentales, le chemin du progrès conduirait toujours vers elle. C'est la lumière de la raison qui éclaire la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La valorisation de la nuit se fait le plus souvent en termes d'éclaircissement. Nous aimons « chasser l'obscurité », « faire la lumière », « éclaircir la situation », « mettre au jour », ou rendre lisible ce qui était caché: « au grand jour ». « Beau, belle comme le jour » se dit d'une personne d'une parfaite beauté. La nuit tombe mais le jour se lève, bonne nouvelle pour celui qui erre dans le noir.

Le pouvoir ne dort jamais

S'il l'a incarnée à l'extrême, Louis XIV, le « Roi soleil », n'a pas pour autant inventé l'image d'une royauté solaire. Une très

ancienne tradition, à la fois néoplatonicienne et biblique, associe déjà le soleil et la lumière à Dieu et au bien, et au-delà, à tout souverain qui gouverne à son image (H. Merlin, *Nuit de l'État et Roi soleil*, in *La Nuit*, éd. Jérôme Millon, 1995). La « théorie des deux luminaires » compare le pape au soleil et les souverains temporels à la lune. Au cours des siècles, l'image solaire s'est peu à peu déplacée vers le roi de France, signe de l'affirmation grandissante de l'autonomie du pouvoir temporel et national à l'égard du souverain pontife. Dès 1538, C. de Grassailles comparait le monarque au « soleil chasse nuit ⁵ ». On peut également interpréter le rituel du lever et coucher du roi à partir de la « théorie des deux corps ⁶ » : « S'il faut bien parfois que le corps naturel dorme; le corps politique, lui, ne dort jamais⁷. » Ce qui est affirmé, c'est la permanence des lois du royaume, la plénitude et l'autonomie de la monarchie en son chef, indépendamment des accidents affectant les personnes physiques des rois comme la mort ou le sommeil. À travers la devise de Louis XIII, le principe s'appliquera au royaume tout entier : la France ne connaît pas le coucher du soleil ⁸.

La révolution contre la nuit

La littérature politique du XIX^e siècle, les chansons révolutionnaires sont emplies de la métaphore solaire qui dit tour à tour la désespérance d'une nuit trop longue et l'espoir d'une aube révolutionnée s'enflamme (P.-M. de Biasi) : 1789, 1793, 1830, 1848 et 1871. La révolution, les émeutes ou l'insurrection se font la nuit et à l'aube un nouvel ordre social ou politique germe sur les cendres de la fête. Ainsi V. Hugo conclut-il son livre de combat contre la dictature du Second Empire, *Châtiments*, par une dernière pièce intitulée *Lux* qui annonce la révolution mondiale : « Ô, république universelle, Tu n'es encore que l'Étincelle, Demain tu seras le soleil. » L'essentiel du grand soir, c'est quand même l'aube « des lendemains qui chantent. » Pour les révolutionnaires, le soleil se lève à l'est : « L'Orient est rouge ⁹. »

La mémoire tragique des peuples

Nous gardons tous en mémoire la longue litanie des événements sanglants et des accidents nocturnes proches ou plus lointains.

Certaines nuits sont restées célèbres dans la mémoire et l'histoire des peuples : la *Noche triste* (Triste nuit) des Espagnols le 1^{er} juillet 1520 au Mexique, la Nuit du 4 août en France, la Nuit sanglante en Suisse, la Nuit des longs couteaux, puis la Nuit de cristal en 1938 qui ont ponctué l'ascension hitlérienne. Au sud des États-Unis, c'est la nuit que les hommes cagoulés du KKK allumaient les bûchers. Ces nuits sanglantes ne sont malheureusement pas réservées aux vieux manuels d'histoire. Dans la seconde moitié des années 1990, les dépêches venues d'Algérie nous alimentaient régulièrement de l'horreur nocturne outre-Méditerranée : « Un commando islamiste a massacré seize civils lors d'une attaque dans la nuit de samedi à dimanche » ; « Dix-huit civils ont été tués à un faux barrage près de Saïda dans la nuit de dimanche à lundi » ; « 84 villageois ont été égorgés et décapités à la tronçonneuse, jeudi et vendredi, dans l'Algérois lors de nouveaux raids nocturnes » ; « Deux femmes ont été égorgées dans la nuit de mercredi à jeudi par un groupe armé dans un quartier pauvre de Douera ». Dans un autre registre, les « Nuits bleues » de Corse, bien que moins meurtrières, ont longtemps animé les matinées radiophoniques de notre enfance.

« La catastrophe est ce par quoi un horizon nocturne est embrasé », constatait G. Bataille ¹⁰. La plupart des grandes catastrophes de l'industrie à risques se sont effectivement produites la nuit : Three Miles Island aux États-Unis le 29 mars 1979 à 6 heures, Tchernobyl le 26 avril 1986 ou Bhopal en Inde, le 3 décembre 1984. Même chose pour les grands accidents de la circulation comme la catastrophe de Beaune en 1982, sur l'autoroute du sud où des dizaines d'enfants trouvèrent la mort par la faute d'un conducteur de bus inexpérimenté, ou l'avarie de l'Exxon Valdez. Encore et toujours la nuit. On prend conscience, après ces catastrophes, des risques auxquels nous sommes exposés la nuit, en cas « d'erreur humaine » : centrales nucléaires, raffineries de pétrole, industrie chimique, transports collectifs, etc.

Au-delà des catastrophes, les guerres ont souvent été déclenchées de nuit. L'obscurité facilite la surprise et permettait il y a quelques années encore d'échapper à la surveillance aérienne de l'adversaire. Elle rend de toute façon l'observation plus difficile mais peut occasionner erreurs et malentendus. Avec les progrès de l'armement et la vision nocturne, les opérations et mouvements de nuit sont de plus en plus fréquents. Tout le monde a encore à l'esprit les images des lueurs éclairant les nuits de Bagdad pendant les guerres du Golfe. En octobre 2001, en représailles aux attentats de Washington et New York, c'est la nuit que les forces armées anglo-américaines choisirent de bombarder l'Afghanistan. Dans l'Histoire, c'est la nuit que Moscou et Londres ont brûlé.

Plus près de nous chaque hiver, la presse s'indigne des sans-abri morts de froid. Mais le calvaire nocturne des SDF disparaît de l'actualité dès les premiers rayons de soleil.

Tous ces événements ne font que renforcer une angoisse millénaire de la nuit qui s'oppose à une représentation plus poétique valorisant plutôt la liberté.

2. Des représentations contrastées

Si la nuit a beaucoup inspiré les poètes en quête de liberté, *a contrario*, dans l'imaginaire populaire, les ténèbres sont angoissantes.

Une angoisse millénaire

Dès l'origine, la nuit s'identifie au mal: si Dieu est Lumière, les ténèbres ne peuvent être que le domaine du malin. La nuit est par excellence le lieu où les ennemis de l'Homme traquaient sa perte, au physique comme au moral¹¹. La Bible déjà avait exprimé cette défiance envers les ténèbres communes à tant de civilisations et défini symboliquement le destin de chacun d'entre nous en termes de lumière et d'obscurité, de vie et de mort. Il rappelle la prophétie de l'Apocalypse: « Le nouveau ciel et la nouvelle terre promis aux bienheureux ne comporteront plus de mer. De même, ils ne comporteront plus la nuit. La Jérusalem éter-

nelle sera éclairée par la lumière sans déclin qui est Dieu » (Apocalypse XXI, 5; XXI, 23; I Jean, I, 5). L'approche de l'heure crépusculaire a toujours mis l'âme humaine dans cette situation morale¹², que l'on se reporte à Lucrèce nous dépeignant la terreur de nos ancêtres à l'approche de la nuit, ou à la tradition juive lorsque le Talmud nous montre Adam et Ève voyant « avec terreur la nuit couvrir l'horizon et l'horreur de la nuit envahir les cœurs tremblants¹³ ».

La mauvaise réputation héritée des mythes créateurs

Cette approche négative des ténèbres semble être une donnée première pour la plupart des mythes créateurs.

Pour l'imagination mythique, la nuit et le déluge sont apparentés. Ce sont les deux faces du même chaos d'où est né – d'après les mythes de création des Juifs, des Égyptiens et des Babyloniens – le monde, c'est-à-dire la lumière et la terre ferme. Chaque lever de soleil réitère cette création du monde et de la lumière, et avec chaque coucher de soleil, le monde plonge à nouveau dans les sombres flots. Selon la Genèse, l'obscurité a précédé le jour. « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. Or la terre était vague et vide, les ténèbres couvraient l'abîme et le souffle de Dieu agitait la surface des eaux. Dieu dit: "Que la lumière soit" et la lumière fut. Dieu vit que la lumière était bonne, et Dieu sépara la lumière et les ténèbres. Dieu appela la lumière "jour" et les ténèbres "nuit". Il y eut un soir et il y eut un matin: premier jour. » Ce clivage entre le bien et le mal, entre la lumière et la nuit marque encore le vécu chrétien. Pour les Grecs, la nuit (*Nyx*) était fille de *Chaos* et mère du Ciel (*Ouranos*) et de la Terre (*Gaïa*). Ses enfants se nommaient le sommeil (*Hypnos*) et la mort (*Thanatos*), les rêves et les angoisses, le sarcasme et la tromperie, l'ironie et le double sens. Quand *Nyx* allaite ses deux enfants, *Hypnos* et *Thanatos*, c'est la nuit qui nourrit le sommeil et la mort. Dans l'Olympe, même *Zeus* acceptait le rythme de *Nyx*. Chez les Kuba d'Afrique centrale, la nuit (*bu-tu*) engendre le jour (*la-shu* ou *la-su*). Au commencement, il y avait et demeure la nuit¹⁴. Chez les Mayas, le même glyphe signifiait la nuit, l'intérieur de la terre et la mort. Au temps du

prime christianisme, on avait découpé en heures canoniales cette nuit de toutes les angoisses – *crepusculum, vespera, conticinium, intempesta nox, media noctis inclinatio* –, pour faire de la nuit l'occasion d'une veille contre les démons déchaînés¹⁵.

Les ténèbres nocturnes constituent le premier symbole du temps et chez presque tous les primitifs comme chez les Indo-européens ou les Sémites on compte le temps par nuits et non par jours¹⁶. Dans la conception celtique du temps, la nuit est le commencement de la journée, comme l'hiver est le début de l'année. La durée légale d'une nuit et d'un jour correspond en Irlande à vingt-quatre heures et symboliquement à l'éternité. Le nom gallois de la semaine est, étymologiquement, huit nuits (*wythnos*). J. Chevalier et A. Gheerbrant nous disent que, d'après César, les Gaulois comptaient également en nuits (*Dictionnaire des symboles*, Laffont et éd. Jupiter). La période des trois nuits de Samain du calendrier irlandais a d'ailleurs été retrouvée terme pour terme dans le calendrier gaulois de Coligny. Nos fêtes nocturnes, la Saint-Jean, Noël et Pâques, seraient la survivance des primitifs calendriers nocturnes¹⁷. Autre élément qui marque l'importance de la nuit pour l'humanité: les étoiles ont longtemps servi de repères aux marins pour se déplacer sur les mers et les océans.

Le poids des superstitions

Dans la superstition, la nuit est souvent associée à la mort, au sommeil, aux rêves ou aux cauchemars, aux angoisses et aux mystères. Elle grouille de fantômes, de démons et de dragons dans des cavernes obscures¹⁸. Elle est l'image de l'inconscient qui se libère dans le sommeil, laissant remonter à la lumière les hontes et les remords.

Dans le folklore, c'est à l'heure de la tombée du jour ou de minuit que les animaux maléfiques et les monstres s'emparent des corps et des âmes¹⁹. La nuit est le domaine réservé des esprits malfaisants, lutins, follets, nains ou korrigans. Placée sous les auspices de la lune, la nuit appartiendrait au Diable qui rôderait dans les ténèbres, s'approcherait des maisons pour rendre visite à ceux qui ont passé un pacte avec lui. En Bretagne, où l'on prétend que

les fantômes apprécient tout particulièrement le moment entre dix heures du soir et deux heures du matin, l'*Ankou*, ou « char de la mort », était une des apparitions nocturnes les plus redoutées. On perdait son baptême si on sortait la tête nue quand le soleil n'était plus visible. Même dans les logis, certains actes étaient dangereux au coucher du soleil, comme balayer, se regarder dans un miroir, se couper les ongles, jeter de l'eau dehors, introduire ou faire sortir de chez soi des œufs. En Normandie, on disait la nuit particulièrement dangereuse pour les femmes enceintes qui couraient le risque d'être piétinées par de « grandes bêtes noires ». En Lorraine, on déconseillait de faire sa lessive dans les ténèbres. Une tradition voulait aussi que mourir la nuit conduisait tout droit en enfer.

La nuit serait propice aux opérations magiques car c'est le moment où les forces occultes entrent en action. Entre le XIV^e et le XVII^e siècle, la culture dirigeante aurait majoré ce côté inquiétant de la nuit (J. Delumeau, *op. cit.*) en insistant avec une prédilection morbide sur la sorcellerie, le satanisme et la damnation. C'est à la faveur de l'ombre que se déroulaient, croyait-on, la plupart des sabbats. L'enfer, à l'époque mille fois peint et décrit, est représenté par Dante comme le lieu où « le soleil se tait », où l'eau est noire et où même la neige a perdu sa blancheur. Lucifer est « le prince des ténèbres terribles », un « brigand dans l'obscurité » et – expression reprise d'Homère – « l'Érinnye qui habite les ténèbres ». Ainsi, au début des temps modernes, selon la thèse de J. Delumeau (1978), la civilisation européenne aurait-elle cédé à une peur accrue de l'ombre.

La nuit prend donc une part essentielle dans l'imaginaire comme matrice de terreur: c'est à ce moment que l'enfant a peur du loup, que les fantômes passent les murailles, que les sorcières et sorciers se rendent au sabbat en volant et que les profanations ont lieu. R. de La Bretonne jouera de ce frisson dans *Les Nuits de Paris ou le Spectateur nocturne*²⁰: « Citoyens paisibles [...]. Pour vous, je suis rentré dans les repaires du vice et du crime. » Attisées par le roman noir, les films policiers, les nouvelles superstitions ont aujourd'hui pour cadre la ville et perpétuent l'idée de dangerosité

de la nuit urbaine dans des œuvres où le lien entre ténèbres et criminalité est permanent. Nos conduites et nos jugements actuels sur la nuit sont encore imprégnés de cette imagerie et la dimension obscure continue à nous inquiéter.

Une peur toujours présente

L'inquiétude face à la nuit, la fascination à l'égard de ses tentations et de ses mauvais génies restent très vivaces. Avouons que la nuit nous effraie parfois. Le sentiment d'insécurité, pas forcément proportionnel à l'insécurité objective, croît avec le noir et pas seulement chez les enfants.

Dans nos métropoles aseptisées, il suffit parfois d'une panne d'électricité pour que la ville panique et que les pillards profitent de l'obscurité comme à New York le 13 juillet 1977. Si les pannes géantes en Amérique du Nord et en Italie en 2003 n'ont pas entraîné de telles razzias, les rumeurs les plus folles ont cependant couru quand des milliers de personnes se sont retrouvées prises au piège dans les ascenseurs, le métro ou bloquées dans les aéroports. En août 1998, lors de l'avancée des rebelles hostiles au président congolais L. D. Kabila, la lumière a pris une place centrale dans la guerre psychologique que se livraient les parties en présence. Chaque nuit, les rebelles coupaient le courant et Kinshasa sombrait dans la terreur. *A contrario*, les jeux de lumière du Congrès nazi de Nuremberg en 1934 préfigurèrent d'autres nuits terrifiantes. À Strasbourg, lors des violences du réveillon, les jeunes ont plusieurs fois fait sauter les armoires EDF, plongeant des artères dans l'obscurité et créant un sentiment d'insécurité très fort chez les habitants. Près de 40 % des infractions relevées pendant l'année par les Correspondants de nuit concernent d'ailleurs la dégradation du matériel d'éclairage²¹.

D'après les enquêtes de l'Insee, 13 % des Français auraient peur de sortir seuls le soir dans la rue. Cette appréhension concernerait particulièrement les femmes (19 %) et serait deux fois plus fréquente parmi les victimes ou témoins d'une agression. Les personnes vivant en agglomération sont deux fois plus inquiètes que celles résidant en zone rurale et c'est dans les zones à forte concen-

tration d'immeubles collectifs que la peur serait la plus grande. 43 % des habitants des villes de plus de 100 000 habitants et près de 50 % dans l'agglomération parisienne²² considèrent que le manque d'éclairage est un facteur d'insécurité essentiel. Les rues sombres inquiètent 26 % des personnes interrogées, surtout des femmes. 22 personnes sur 100 reconnaissent même avoir déjà fait un détour pour éviter de traverser un coin sombre ou réputé dangereux. Par contre, la corrélation entre absence d'éclairage et agression est difficile à établir avec précision. Seule une étude sur Lyon²³ permet d'apporter une première réponse. Sur 173 cas d'agressions étudiés, 73 % avaient eu lieu dans des lieux peu éclairés et seulement 3 % dans des zones à niveau d'éclairement supérieur à 20 lux.

Les fondements de la peur

Souvent irraisonnée, la peur de la nuit s'appuie également sur des fondements objectifs comme l'obscurité, l'absence de témoins ou l'isolement social.

Déjà nos ancêtres craignaient que le soleil ne disparaisse à jamais avec la nuit. La peur du « soleil noir » lors des éclipses totales est encore présente aujourd'hui comme nous l'a montré la dernière éclipse du millénaire en 1999. Pendant les semaines qui ont précédé le très médiatique événement, les rumeurs et les prévisions les plus délirantes ont couru. On auscultait les animaux, on consultait les voyants et on donnait beaucoup de place à un célèbre couturier qui prédisait notre fin. Cette peur de l'obscurité reposerait en grande partie sur l'absence de perceptions visuelles (Verdon, 1994). L'homme n'est pas nyctalope. 90 % des informations que nous percevons passant par le canal visuel, il est normal que les ténèbres nous laissent plus désemparés avec des problèmes spécifiques : perte d'acuité visuelle, perte de la vision centrale, perturbation du sens stéréoscopique, perte de la vision des couleurs, sensibilité plus forte aux contrastes et à l'éblouissement, augmentation des défauts de vision, perte de l'appréciation des distances et de la notion de la vitesse²⁴. Par ailleurs, la privation de lumière mettrait en veilleuse les réducteurs de l'activité imaginative.

L'obscurité nous soustrayant à la surveillance d'autrui et de nous-mêmes, elle est également plus propice que le jour aux audaces inavouables voire aux entreprises criminelles, etc.

La disparition de la lumière nous confine dans l'isolement, nous enveloppe de silence et nous « désécurise ». C'est un moment de séparation particulièrement mal vécu par les enfants. La tombée de la nuit amorce pour eux le début d'un long voyage vers un monde inconnu. Entre six mois et trois ans, au moment où se construisent les mécanismes de représentation des séparations et de mentalisation de l'absence, plus d'un tiers des enfants ont des difficultés à s'endormir ou à dormir sereinement. À trois ans, l'angoisse de séparation s'atténue et cède la place à la peur du noir²⁵. La perte de contrôle de la pensée qui se produit lors de l'endormissement fait qu'ils se mettent à voir à ce moment-là des monstres et autres personnages épouvantables qui viennent représenter leurs conflits et les terrifient. Les rites, le doudou, le biberon de lait sucré sont autant de moyens de les rassurer. Les troubles du sommeil s'accroissent durant la période des grandes acquisitions, jusqu'à l'âge de 7, 8 ans, puis disparaissent. Afin de réguler cette angoisse, les ouvrages pour les petits enfants multiplient les tentatives de réconfort : « Il faut tout préparer pour chasser le noir : la lampe qu'on peut allumer depuis son lit, les veilleuses sur les prises de courant qui font un chemin de lucioles jusqu'aux cabinets. On peut aussi laisser la porte ouverte [...]. Ça rassure aussi d'entendre les petits bruits de la maison : les voix des parents, le ronron du réfrigérateur, le tic-tac du réveil... Ce sont nos amis de la nuit²⁶. »

Si la nuit porte conseil, c'est aussi le temps des cauchemars et crises d'angoisse qui surviennent pendant le sommeil. Le mot cauchemar vient de *cauquer*, vieux mot picard qui signifie « fouler, presser » et de *mare*, mot néerlandais qui signifie fantôme. Il serait en rapport avec l'ancienne croyance qui voulait que le sommeil soit perturbé par des fantômes qui écrasaient la poitrine du dormeur et provoquaient le cauchemar. Au Moyen Âge, le pape Grégoire IV avait tenté de distinguer les catégories de songes²⁷ et de les expliquer. Une première catégorie était due à des rai-

sons physiologiques comme une nourriture trop copieuse. Une seconde était d'inspiration démoniaque. Une troisième catégorie découlait des soucis de la journée. Une quatrième provenait de Dieu. Enfin, le rêve pouvait répondre à un souhait ou à une préoccupation du dormeur. Cette classification célèbre se retrouve dans maints écrits médiévaux et reste en partie pertinente aujourd'hui où les spécialistes distinguent les terreurs nocturnes du sommeil lent et profond, des cauchemars du sommeil paradoxal²⁸.

Parmi les troubles du sommeil, les accès de somnambulisme, souvent spectaculaires, ont toujours frappé les imaginations et contribué à obscurcir encore les mystères du sommeil et de la nuit. Défini comme une déambulation nocturne inconsciente, récidivante, non stéréotypée, ne laissant aucun souvenir en l'absence de toute lésion organique²⁹, il touche 1 à 6 % de la population, le plus souvent des enfants et des garçons. Dans la grande majorité des cas, l'accès unique au cours de la même nuit dure de quelques minutes à une demi-heure. La personne sort de son lit, déambule dans la maison, sort parfois dehors avant de retourner spontanément dans son lit. En 1920, ce syndrome a brisé la carrière du président P. Deschanel qui se serait défenestré et a été retrouvé vers minuit, errant en pyjama de soie le long de la voie ferrée près de Montargis.

Une plus grande vulnérabilité physique

On a vu que les calendriers de toutes les civilisations étaient fondés sur l'alternance de la lumière et de l'obscurité. Le développement de l'être humain est donc simultanément de cette périodicité-là.

L'homme est soumis à des rythmes biologiques, il a une anatomie dans le temps comme dans l'espace. Des aveugles qui ne connaissent pas la lumière du jour sont tout de même pris d'angoisse quand vient la nuit : preuve que l'organisme vit au rythme de l'univers. Les rythmes circadiens (rythmes biologiques dont la périodicité est d'environ 24 heures – 21 à 27 heures) sont inscrits en nous et se maintiennent, comme l'ont montré les expériences d'isolement. Cette structure spatiale temporelle est

génétiqnement déterminée par les rythmes circadiens de la pression artérielle et des sécrétions hormonales. Si le système endocrinien s'adapte aux demandes de l'environnement et permet de veiller la nuit par exemple, l'adaptation n'est pas totale et le rythme circadien ne s'inverse pas.

D'après le docteur A. Reinberg (1998), morbidité et mortalité auraient des rythmes circadiens et saisonniers qui avaient déjà été identifiés par Hippocrate. Aujourd'hui, les travaux des chronobiologistes rejoignent les observations des Grecs de l'Antiquité et mettent en évidence une plus grande vulnérabilité de l'être humain pendant la nuit. Il ne s'agit pas seulement d'une moindre résistance aux agents et facteurs d'agression, mais aussi des effets du creux nocturne sur nos performances psychiques et physiques. Si l'on empêche le sujet de dormir, on constate que la fatigue passe par un pic vers deux ou trois heures du matin. C'est la nuit également que nos performances sont les plus mauvaises : temps de réaction à un signal, calcul mental, reconnaissance de formes, raisonnement logique avec un creux vers 3 heures du matin, Nous sommes plus lents et nous faisons plus d'erreurs. Lorsque les championnats d'athlétisme ont lieu la nuit, les spectateurs sont le plus souvent frustrés dans leur attente de records³⁰. Il faut ajouter à cela les modifications de nos comportements. C'est pendant la nuit que nous évaluons le plus mal les distances qui nous séparent d'un obstacle et la vitesse de nos déplacements. Les erreurs, fausses manœuvres, consignes opératoires oubliées culminent avec un pic des accidents entre 3 heures et 5 heures du matin. Une étude sur des chauffeurs routiers a montré que l'on avait 300 fois plus de « chances » de s'écraser à 5 heures du matin qu'à 19 heures. Seuls l'entraînement et l'éducation permettent de réduire la baisse nocturne des performances. Il en résulte que l'activité nocturne accroît énormément le risque de se blesser, de se tuer, et de blesser ou de tuer autrui. Une étude suisse présentée en septembre 2004 au Congrès de la société européenne de cardiologie à Munich montre que les patients hospitalisés pour un infarctus ont une mortalité plus forte quand ils sont admis la nuit plutôt que pendant les heures ouvrables. Cette fois, la dif-

férence serait liée à une moindre disponibilité des équipes de cardiologie interventionnelle.

Il existerait également des relations entre nos horloges biologiques et certaines maladies. L'asthme par exemple se manifeste la nuit, dans 70 % des cas. Au début des années 1980, M. Smolenski a montré que l'infarctus du myocarde variait suivant un rythme de 24 heures, avec un pic matinal entre 6 heures et 10 heures et que ce risque était manifestement lié aux rythmes circadiens de facteurs qui contrôlent la coagulation qui ont leur pic entre 6 heures et 8 heures du matin.

Absence de lumière et vulnérabilité physique accrue expliquent donc en partie le malaise engendré chez l'homme par la venue de la nuit et les efforts de notre civilisation urbaine pour faire reculer l'ombre et prolonger le jour par un éclairage artificiel. Paradoxalement, la nuit est aussi une amie, rappelle W. Pasini³¹.

La liberté et la transgression

La nuit n'est pas que le domaine de la peur et des angoisses. Grâce à l'obscurité qui autorise les transgressions, c'est aussi le temps d'une certaine liberté. La nuit, moment privilégié de repos, devient lieu du plaisir, de la fuite en avant, de la création, de la négociation voire de l'exploit. On s'intéressera davantage à la nuit blanche par l'éveil qu'à celle effacée par le sommeil.

- *Repos et apaisement.* Pour une majorité d'entre nous, la nuit est le moment de liberté où l'on échappe au temps contraint, professionnel, pour un temps libre, privé, où l'on peut s'abandonner au repos ou au sommeil. Pour beaucoup, la nuit est une fuite loin du travail et des conflits du jour. Chez Charles Baudelaire, le crépuscule du soir est apaisement. La nuit marque une rupture ; elle précède et prépare l'éclosion du jour, elle interrompt la pression des événements, du réel, pour laisser la place à la liberté du songe, vue comme une raison extérieure et qui conseille l'homme. « La nuit porte conseil », ce proverbe prône les bienfaits de la temporisation avant l'action. Dans la tradition grecque, la nuit était déjà qualifiée « euphrone », c'est-à-dire « bienveillante, de bon

conseil ». Cette idée est déjà exprimée chez Ménandre au IV^e siècle av. J.-C. : « La nuit, le conseil vient au sage. » On la retrouve plus tard chez Honoré de Balzac : « Vous reviendrez me voir demain [...]. D'ailleurs, la nuit me portera conseil. » La nuit est aussi un temps pour soi, celui de la méditation ou de la prière... du soir. Le rêve est une forme d'évasion surtout s'il n'est pas cauchemar.

• *Victoire sur le sommeil.* La veille est une ascèse qui, comme le jeûne ou la souffrance volontaire, semble être le monopole, soit du monde religieux soit du monde profane³². Dans le premier cas, dans certaines communautés catholiques, la « veille des purs » surveille et protège le sommeil de tous. Dans le second, les divertissements des noctambules urbains qui dorment le jour et s'amuse la nuit sont souvent décrits comme un signe de décadence. Dans l'imaginaire collectif, les grands hommes seraient des petits dormeurs et l'absence de sommeil aurait façonné leur destin. On cite souvent Marcel Proust mais aussi Napoléon parmi ces icônes insomniaques. L'Empereur se couchait tard, se réveillait au bout de deux ou trois heures, se mettait au travail puis se recouchait. Pour la légende, Napoléon maîtrisait son sommeil comme il maîtrisait ses troupes ; pour la médecine, il souffrait tout simplement d'apnées du sommeil. Grand homme ou non, « la nuit blanche », celle où l'on ne dort pas, est comme une victoire, un rite initiatique pour l'adolescent, le signe d'un dur labeur ou d'un événement grave pour d'autres. La nuit blanche fournit également le cadre des rites censés marquer la fin de l'enfance comme l'accès à l'alcool ou à la sexualité. Pour Cioran, « les nuits où nous avons dormi sont comme si elles n'avaient jamais été. Restent seules dans notre mémoire celles où nous n'avons pas fermé l'œil : nuit veut dire nuit blanche. » « Dormir est une perte de temps », renchérit le journaliste noctambule F. Taddei : « Quand j'étais petit, je mettais mon réveil en pleine nuit. Une heure après je me rendormais. Le lendemain, je ressentais une sorte de supériorité par rapport à mes petits camarades. J'avais l'impression que ma vie était plus longue que la leur³³. »

On retrouve cette fierté des gens de l'extrême chez les « nuitoux », chauffeurs de taxi, infirmiers, postiers notamment qui vont

jusqu'au bout de la nuit. Pour F. Beigbeder, chroniqueur, écrivain et animateur qui a longtemps joué avec la nuit, ce snobisme atteint des sommets : « La nuit, les cons dorment. Alors, on reste entre gens intelligents » (*ibidem*). Pour beaucoup d'étudiants, le travail de nuit dans l'urgence est une pratique régulière. Pour certaines professions, la « charrette » – qui permet de boucler le projet au dernier moment – s'est presque institutionnalisée, transformant l'architecte en travailleur de nuit et les « bouts de villes imaginés » en créations nocturnes. Beaucoup de paresseux en proie à la procrastination connaissent également l'urgence des nuits blanches de bouclage. Au-delà des limites, la nuit se mue parfois en exploit. De nombreux événements sportifs jouent sur cette performance qui construit des légendes comme celle des 24 heures du Mans ou de Paris-Colmar, plus longue épreuve de marche du monde avec ses 521 kilomètres. De leur côté, les marins lancés dans les grandes transatlantiques nous abreuvent régulièrement de leurs méthodes pour tenir le coup la nuit et des techniques de « sommeil flash ». La victoire est aussi celle de la transgression.

• *Transgression des normes.* D'après A. Corbin³⁴, le lit, la nuit et le sommeil seraient les domaines de dangereux fantasmes et la cloche de l'aube le sens d'un appel à rendre grâce à Dieu pour avoir heureusement traversé les « tentations nocturnes ». La nuit offre en effet de nombreuses possibilités de transgression de l'ordre du jour. Elle permet de se libérer, dans l'imaginaire, des contraintes de la hiérarchie et des routines du quotidien, de transgresser les normes jusqu'à « faire n'importe quoi ». L'opacité de la nuit n'est pas qu'une simple question de luminosité, avertit B. Paillard³⁵. Profitant de l'obscurité, certaines activités humaines frisant les interdits s'y exercent dans un clair-obscur social semé d'embûches. L'imaginaire saisit ces comportements illicites pour dresser une fantasmagorie de la nuit, face cachée du jour où la prostituée et le mal-facteur ont leur place à côté du veilleur de nuit et du clochard. « Le temps est divisé en deux parties, le jour proprement dit et la nuit pas très propre – la première vouée aux vilaines actions du travail, la seconde consacrée aux autres sortes de vilaines actions », avait résumé A. Bierce dans son *Dictionnaire du diable* (1989).

- *Plaisirs dionysiaques et érotisme*. Chaque fois que l'on a affaire à des pratiques orgiaques, on retrouve les ténèbres et la pénombre³⁶. Le culte de Dionysos se célèbre la nuit où l'on transgresse les interdits. La fête, c'est-à-dire au moins boire et danser, a plutôt lieu le soir et la nuit. C'est là que se déploie la performance festive, le modèle réussi de la fête qui suppose « l'oubli du lendemain », « de ses soucis », au profit de la soirée et de la nuit qui vient. La surprise, le rire, l'ivresse, la danse et la musique sont requis pour entraîner le fêtard jusqu'au bout de la nuit. « Le soleil enfin couché, je revis. La nuit est une fête, les gens sont plus beaux car ils sont plus éclairés », proclame M. Moreno, ex-chanteuse du groupe français Niagara. Alors qu'en journée, les discussions et les rencontres sont plutôt régies par l'argent et la représentation sociale, la nuit au contraire est placée sous le signe du plaisir. Plaisir de s'habiller d'abord ou de se déshabiller pour séduire: costumes et robes de soirée, « tenues qui illuminent les soirées donnent le ton de la folle nuit qui va suivre scintillant jusqu'à l'aube » (*Marie-Claire*, décembre 2000). À l'intérieur des demeures, les pyjamas ne résistent pas longtemps à l'assaut des nuisettes et sous-vêtements qui se dévoilent. L'image trop unie de la nuit de la peur et du crime est parfois bousculée par les vertus positives attachées à l'expérience sensible du nocturne (Chone, 1992) comme chez Ronsard qui avouait, le songe érotique aidant: « Si j'aime mieux les ombres que le jour, songe divin, cela tient à ta grâce. » C. de Pontoux confirmait cette préférence: « Le jour m'est mal et bien l'obscurité [...], la lune m'aide et le soleil me tue. » Au milieu du XVI^e siècle déjà, bien avant Baudelaire, Rimbaud et les Surréalistes, la poétesse italienne G. Stampa se confiait à la *notte candida* – nuit candide –, ministre fidèle de toutes les félicités, « plus belle et plus heureuse que les jours les plus heureux et les plus beaux ». À la même époque, les poètes de « l'amour noir » peignaient la nuit clémente, les soleils noirs, les belles ténébreuses ou l'Africaine. Depuis toujours, la nuit est le moment où l'éros se réveille et autorise la transgression. C'est le domaine des rêves, des fantasmes, de l'abandon dans les draps aux caresses de la personne aimée. La nuit a toujours été liée à la sexualité: « une nuit d'amour ». Le rêve de Roméo, c'est plutôt

le soir, la nuit. Aujourd'hui, l'acte sexuel se transforme parfois en exploit comme dans le titre de cet article extrait d'un nouveau magazine pour hommes: « Comment l'aimer jusqu'au bout de la nuit? » Pourtant, d'après les spécialistes, l'heure idéale pour faire l'amour se situerait vers les 9 heures du matin, moment où la testostérone atteint son pic: le corps masculin se trouverait alors idéalement « préparé » pour faire l'amour³⁷. Si le « matin n'a que l'éros à la bouche, encore faut-il se trouver au bon endroit et avec la bonne personne à cette heure-là », conclut W. Pasini (*op. cit.*).

- *Immoralité*. De nombreux proverbes ont mis en garde nos ancêtres contre les pièges de la nuit: « Vous n'allez que de nuit, comme le moine bourru et les loups-garous »; « La nuit, l'amour, le vin ont leur poison et venin »; « Gens de bien aiment le jour et les méchants la nuit ». Plus près de nous, Flaubert a renouvelé le genre dans son *Dictionnaire des idées reçues*. « Minuit. Limite du bonheur et des plaisirs honnêtes; tout ce qu'on fait au-delà est immoral » et « Matinal – l'être, preuve de moralité. Si l'on se couche à 4 heures du matin et que l'on se lève à 8, on est paresseux, mais si l'on se met au lit à 9 heures du soir pour en sortir le lendemain à 5, on est actif. » Récemment, un ami alsacien me rappelait la phrase préférée de son père cherchant à le dissuader de sortir la nuit: « *D'Nacht isch de mensch Fremd* » qui peut se traduire par « la nuit est étrangère à l'Homme ».

- *Contestation de l'autorité*. La nuit est aussi le temps des conspirations et des complots qui vont éclater au grand jour. Déjà, la nuit médiévale recelait ce danger redoutable (J. Verdon, *op. cit.*), celui de la subversion de l'ordre public. La nuit signifiait « le refus de l'ordre urbain ». Des bandes de jeunes causaient du désordre, commettaient des actes de vandalisme qui se rapprochaient du délit politique dans la mesure où apparaissait une contestation des autorités municipales, voire royales. Lorsque des opinions politiques font l'objet de poursuites, il reste la nuit pour les exprimer secrètement (*ibidem*). Et la nuit n'est plus licence, elle devient liberté. C'est là que les conjurés se cachent dans l'ombre, que les jacqueries se fomentent, que Spartacus lève ses troupes, que l'on imprime les journaux clandestins, que l'on envoie les messages

codés et que les parachutistes sautent sur la France occupée. A *contrario* pour le pouvoir, la ville, la nuit, est par essence même un territoire difficile à contrôler. Rappelons que la première liberté supprimée en cas de crise, est justement celle de circuler librement la nuit. Face au couvre-feu, le couple nuit-liberté est bien fragile.

• *Insomnie créatrice.* Pour certains, la nuit et ses heures interminables semblent propices à la créativité. Bien des écrivains et des artistes trouveraient une inspiration supplémentaire dans la venue de la nuit: les idées deviennent transparentes à mesure que le monde gagne en opacité (W. Pasini, *op. cit.*). Pour eux, la nuit est un moment actif de recherche plutôt que d'évasion. Pour Marcel Proust, écrivain nocturne par excellence, le sommeil, le rêve qui l'accompagne et la mémoire involontaire sont les moteurs de la création artistique: « Les grands livres doivent être les enfants non du grand jour et de la causerie mais de l'obscurité et du silence³⁸. » Position de travail qui le conduit fatalement à l'insomnie la nuit. Céline savait lui aussi ce qu'il devait à ses nuits agitées. « Si j'avais bien dormi toujours, jamais je n'aurais écrit une ligne. » Beaucoup d'écrivains contemporains sont également adeptes de la création nocturne. Max Gallo, qui se réveille naturellement tous les matins à 3 heures 30, utilise ces heures avec le rendement que l'on sait. A. Rinaldi estime « qu'on a plus d'imagination et de concentration quand on sait que la plupart des gens malfaisants dorment³⁹ ». C. Bobin, homme des nuits sans fin, aime se coucher tard, par gourmandise. « Quand on écrit, dit-il, c'est comme si nos activités de plein jour étaient un sommeil, et l'écriture, une veille. » Pour certains⁴⁰, les heures semblent plus longues comme un bonus de temps. Pour d'autres enfin⁴¹, qui écrivent avec plus de difficultés la journée, en faisant davantage de corrections car la critique est plus présente, l'obscurité rassure. Les créateurs de mode attendent beaucoup de la nuit à l'image de T. Ford⁴²: « La création se fait à trois heures du matin, affalé sur mon bureau, un casque de walkman collé aux oreilles, une bouteille de Coca *light* à la main et des idées plein la tête. » Il existe bien sûr des exceptions parmi lesquels A. Gide qui, obnubilé par sa santé, ne voyait dans l'insomnie qu'un obstacle à son travail. C'est aussi la nuit que nous refaisons

le monde ou que nous formulons des promesses impossibles. Demain il fera jour.

• *Attractions nocturnes.* Est-ce l'image de ces icônes insomniaques, le goût du défi qui poussent tant d'hommes à se proclamer petits dormeurs et contribuent à donner une telle force d'attraction à la nuit? Est-ce pour cette raison que la « branchitude » est régulièrement invitée à deviser sur la nuit, ses strass et ses paillettes? (*Télérama, op. cit.*) Est-ce pour briller davantage que patrons de boîtes, restaurateurs, « clubbers », DJ, programmeurs de soirées branchées ou animateurs de télévision se pressent dans les journaux pour témoigner de leur amour des nuits blanches⁴³, déclarer avec fierté « le jour me nuit » ou donner leurs recettes et bonnes adresses pour des nuits réussies (*Télérama, op. cit.*).

• *Négociation et politique.* C'est souvent la nuit que se négocient les accords, que s'élaborent les traités de paix, que se prennent les grandes décisions ou que l'on finit de dépouiller les résultats d'un scrutin serré. On se souvient du Premier ministre israélien, B. Netanyahou, promettant à B. Clinton et Y. Arafat « des nuits sans sommeil » pour les négociations sur le statut final des territoires. Le combat nocturne marque la vie de tous les politiques. Pour ceux qui ont choisi de s'engager en politique, la nuit est aussi le temps des meetings, des synthèses de congrès, des discours que l'on travaille jusqu'à l'aube. Pour les militants, c'est le temps des collages. La crise nocturne qui fait partie de l'imaginaire politique serait devenue « un rituel de l'Europe », d'après J. Glavany, ancien ministre de l'Agriculture. En France, la première élection du président du Sénat, C. Poncet en 1998, avait été précédée d'une « longue nuit de négociations et d'intrigues » (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, 5 octobre 1998). On oublie qu'une partie de nos lois se discutent la nuit. « Il y a une qualité de débat, la nuit, qui est incomparable », considère P. Mazeaud ancien vice-président de l'Assemblée et spécialiste de ces marathons nocturnes (*Le Nouvel Observateur*, juin 2001). Au Sénat, on siège également la nuit quand c'est nécessaire, c'est-à-dire après 22 heures. La règle veut que l'on respecte deux heures de pause entre deux séances afin de pouvoir se restaurer et 9 heures de pause entre

deux « journées de travail ». Entre 1996 et 2002, près de 20 % des séances ont eu lieu la nuit. À l'Assemblée nationale, les parlementaires livrent souvent bataille la nuit. Les fonctionnaires se relaient pendant les séances en marge du droit du travail, sans limitation d'horaire, ni salaire de nuit. Au printemps 1993, une sténo de l'Assemblée se serait même évanouie après une nuit de débat sur le projet de loi Bayrou. À raison de douze séances par mois d'octobre à juin, près d'une centaine de séances de nuit – de 21 heures à 1 heure 30 du matin en moyenne – sont possibles. Du 20 octobre au 20 novembre, pendant la période du budget, on travaille également le lundi et le vendredi, parfois le week-end et quelquefois toute la nuit. Les débats sur le Pacs ont duré jusqu'à 7 heures du matin.

La démocratie locale est un peu moins habituée à ces heures tardives même si les horaires sont très variables d'une assemblée à l'autre. Si les séances des conseils généraux et régionaux ont souvent lieu en matinée, les conseils municipaux ou communautaires débutent en fin d'après-midi et se poursuivent parfois tard dans la nuit. La tuerie de Nanterre, dans la nuit du 26 au 27 mars 2002 vers 1 heure 15, a révélé à l'opinion le dévouement de nos édiles œuvrant jusqu'à une heure avancée. Dans les grandes villes, un adjoint est toujours d'astreinte pour la nuit. Dans les petites communes, on n'hésite pas à réveiller le maire en cas d'urgence. Par contre, les plus hautes figures de l'État peuvent dormir tranquilles. À l'Élysée un permanencier, astreint à résidence, a la charge de réveiller le Président en cas d'événement majeur. F. Mitterrand n'aurait été réveillé qu'une seule fois, lors du détournement d'un avion d'Air France. À Matignon, le Premier ministre dispose du même dispositif.

Globalement, la nuit peut être un outil de gestion politique par l'épuisement, l'absence de représentativité quand dix députés font la loi, ou quand – comme à l'ONU – les séances de nuit en anglais ne sont pas traduites, faute de moyens.

• *Un condensé : le paysage audiovisuel.* Depuis que le couvre-feu médiatique n'a plus cours, le paysage audio-visuel français donne un singulier raccourci des fonctions contrastées et de l'intérêt que

l'on prête à la nuit entre peur et plaisir, insécurité et liberté, attraction et désintérêt. En fin de soirée ou pendant la nuit, quand les enfants sont couchés, on retrouve généralement trois grandes catégories de programmes. Les émissions érotiques restent centrées sur la fin de soirée et la nuit tout comme les films d'épouvante longtemps cantonnés aux tranches nocturnes. Sur l'écran noir de nos nuits blanches, les programmeurs ne privilégient pas la création avec des rediffusions d'émissions et des feuilletons à trois sous qui permettent sans doute d'atteindre les quotas de « création française ». Depuis 1996, le mythique programme des nuits de TF1, le documentaire *Très chasse* est l'incontournable rendez-vous des noctambules et des insomniaques avec « 600 000 à un million de téléspectateurs », soit la meilleure audience de la chaîne vers 2 heures du matin. Surprise, les fidèles de l'émission ne sont pas les chasseurs mais de jeunes urbains. Depuis peu, à force de glissements, les émissions culturelles ont rejoint cette tranche nocturne d'où même le rapport de C. Clément au ministre de la Culture, *La Nuit et l'Été, quelques propositions pour les quatre saisons*, aura du mal à les extirper⁴⁴. S'ils ne sont pas satisfaits, les insomniaques peuvent toujours se tourner vers des pays lointains où il fait jour.

À la radio par contre, la nuit demeure l'instant privilégié des confidences à la suite de Macha Béranger qui règne sur les ondes nocturnes depuis plus de vingt ans et laisse parler les auditeurs jusqu'à ce qu'ils soient soulagés. Heureux de trouver une oreille amicale, ils appellent donc, parfois pour refaire le monde ou pour un chagrin d'amour...

La nuit est un terme équivoque auquel sont associées des notions aussi différentes que l'insécurité et la liberté, la peur et la fête. Au-delà des impressions, il convient de mesurer en réalité deux pôles d'une nuit urbaine dont il reste à cerner les limites.

3. Un espace-temps difficile à cerner

La nuit a longtemps été appréhendée comme une discontinuité, le temps des ténèbres et de l'obscurité, celui du sommeil. Par extension, la nuit, symbolisée par le couvre-feu, l'arrêt de toute activité, la fermeture des portes de la cité, fut considérée

comme le temps du repos social et de la vie privée. Si les villes vivent aussi la nuit, les nouvelles limites de la nuit urbaine correspondant au moment où l'activité s'effondre restent difficiles à cerner.

La définition du dictionnaire allemand Zedler n'est plus vraiment adaptée à la nuit de nos villes: « Du latin *Nox*, désigne la période de temps au cours de laquelle le soleil disparaît sous l'horizon. » Au crépuscule, la nuit s'installe et pourtant nous n'avons pas vu le soleil se coucher. À l'aube, le soleil se lève sans que nous guettions vraiment son arrivée. La définition du Coran (sourate El Baqarat) qui identifie la fin de la nuit au moment où l'on distingue « le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit » n'est pas plus utile dans nos villes éclairées en permanence. Pour le citadin qui évolue dans un univers de plus en plus artificialisé, les signaux naturels qui rythmaient nos journées appartiennent au passé ou au moins à d'autres espaces comme le chant du coq annonciateur de l'aube ou celui de la chouette et du hibou qui donnent à la nuit des notes si ensorcelantes. Il est tout aussi inadapté de s'appuyer sur les découpages religieux médiévaux pour délimiter la nuit de nos villes. Par définition, le mot *jour* désigne à la fois la partie qui s'oppose à la nuit et le tout qui comprend le jour et la nuit. La relation entre jour et nuit n'est donc pas seulement d'opposition, donc d'exclusion réciproque mais aussi d'inclusion, avertit G. Genette⁴⁵.

L'éclairage permet la poursuite de nos activités. Dans une commune moyenne, l'éclairage public fonctionne environ 4000 heures par an, soit 11 heures par nuit en moyenne. Généralement, les luminaires s'allument en dessous de 6 lux et dessinent les sentiers qui guident nos pas et orientent nos trajets. Dans certaines communes, pour des raisons d'économie, 20 % des lampadaires sont éteints avant minuit mais qui s'en aperçoit ? Dans la plupart des villes, les illuminations de monuments sont généralement interrompues à minuit. À Paris, les samedis et jours de fête et, depuis 1989, du 1^{er} juin au 30 septembre, elles le sont à 1 heure du matin. La mise en lumière des édifices (bâtiments remarquables, musées, églises, immeubles privés), des ponts, passerelles

et écluses, des monuments, des parcs, des squares et même des arbres s'effectue de manière différenciée en fonction des saisons et périodes touristiques.

On peut tenter de délimiter la nuit urbaine dans le temps à partir de différents critères qui encadrent la nuit et conditionnent l'activité des hommes. Ces « bornes » dans le sens « d'extrémité, fin de l'étendue, de la durée » (Littré) permettent de déterminer les limites de la nuit: « bornes naturelles » variables; « bornes légales » liées aux règlements qui conditionnent l'activité des hommes ou l'occupation de l'espace public; « bornes économiques » qui correspondent au coût variable d'utilisation des services urbains. « L'offre urbaine » est une autre borne qui limite la consommation des hommes.

Bornes naturelles variables: le temps de l'obscurité et du froid

En astronomie, la nuit est théoriquement l'intervalle compris entre le coucher et le lever du soleil. La succession du jour et de la nuit est déterminée par la rotation de la terre. L'inégalité de sa durée est due à l'inclinaison de l'axe autour duquel s'effectue ce mouvement de rotation. Par extension, la nuit désigne l'obscurité qui règne pendant ce temps. Elle varie selon le lieu – la latitude, l'altitude – et les circonstances, les saisons, la météorologie. Dans nos régions, la nuit, ou plutôt le non-jour pendant lequel se poursuivent les activités, peut atteindre les deux tiers d'une journée. C'est en décembre que l'on connaît la nuit la plus longue avec 16 heures 49 entre le coucher et le lever du soleil (21-22 décembre) et en juin que les nuits sont les plus courtes avec 7 heures 52 (21-22 juin). Si l'activité humaine a donné naissance à un véritable climat urbain, l'alternance jour/nuit reste cependant très marquée dans les températures avec une amplitude de près de 6°C en hiver et 14°C en été. En août 2003, les nuits en ville furent torrides: le phénomène d'îlot urbain associé à la canicule empêcha la température de descendre suffisamment pour atteindre ses valeurs habituelles en seconde moitié de nuit. En hiver, c'est entre 3 heures et 7 heures le matin (4 heures à 8 heures en heure légale) que les températures sont les plus basses. En été,

les heures les plus froides sont 1 heure à 5 heures le matin (3 heures à 7 heures en heure légale). Si l'on examine les précipitations, selon le centre départemental de la météorologie du Bas-Rhin, on constate un pic pendant la période nocturne entre minuit et 2 heures du matin suivi d'une diminution entre 2 heures et 4 heures. En moyenne, les vents sont également plus faibles pendant la période nocturne avec un creux entre 23 heures et 2 heures du matin.

La nuit est donc un espace-temps naturellement limité par l'absence de lumière, la température qui diminue et l'humidité plus importante. Ces conditions naturelles délimitent un espace-temps plus contraignant pour l'homme et d'importance relative en fonction de la latitude, de l'altitude et de la saison. Ces grands rythmes naturels conditionnent nos propres rythmes physiologiques.

Bornes physiologiques : le temps du repos

La nuit est aussi le moment du repos pendant lequel l'organisme se met en veille. D'après les chronobiologistes, nous sommes faits pour nous activer le jour et nous reposer la nuit. On ne pourrait impunément passer plusieurs nuits blanches d'affilée même si les dysfonctionnements n'interviendraient qu'au terme d'une douzaine de jours. Des expériences faites avec des rats que l'on a empêchés de dormir se sont soldées par la mort des animaux. Notre organisme nous impose entre 7 et 9 heures de sommeil soit un tiers de la vie mais 10 % de la population dort moins de 6 heures et 15 % plus de 9 heures (Mermet, 1997). La fatigue normale répond à ces cycles : nulle ou faible entre 10 heures et 16 heures, elle augmente ensuite progressivement jusqu'au coucher. Un autre rythme, celui de la température corporelle, s'élève progressivement depuis le milieu de la nuit, pour atteindre son sommet vers 18 heures, puis décroît assez rapidement pour rejoindre son creux nocturne. Normalement, on s'endort lorsque la température interne baisse et on s'éveille lorsqu'elle remonte. Les enregistrements continus des pressions artérielles montrent qu'elles passent par un creux nocturne et qu'elles commencent à monter avant que le sujet ne s'éveille et ne se lève⁴⁶. Ces rythmes biologiques

limitent notre activité nocturne et conditionnent encore largement nos emplois du temps. À partir de cette donnée incontournable, l'emploi du temps des citoyens peut être réparti en quatre temps : le temps physiologique dans lequel on inclut le sommeil, le temps professionnel ou de travail, le temps domestique et le temps libre.

70 % des gens se couchent entre 22 heures et minuit⁴⁷. À cette heure, près de 80 % de la population a rejoint les bras de Morphée. À minuit, 90 % de la population est dans son lit. On commence à se lever à partir de 4 heures et 5 heures du matin (4,5 % de la population). 44 % de la population se lève entre 6 heures et 7 heures. À 8 heures, près de 90 % de la population est debout. On continue à se coucher et à se lever plus tôt à la campagne qu'en ville. Les règles de lever et de coucher des institutions permettent de se faire une idée des « normes » encore en vigueur⁴⁸. Dans les hôpitaux, les lumières des couloirs sont généralement éteintes vers 22 heures. Les malades sont réveillés vers 6 heures 30 au moment du changement de service. On se couche un peu plus tôt dans les maisons de retraite pour un lever à 7 heures. Dans les internats de lycée, les élèves sont généralement tenus d'éteindre vers 22 heures 30-23 heures et le matin, le réveil sonne à 7 heures. Dans les maisons d'arrêt où les prisonniers sont libres de veiller, le petit-déjeuner est servi à 7 heures 30. Dans les couvents, les horaires varient beaucoup d'un établissement à l'autre soit entre 6 heures et 8 heures 30 pour le lever et un coucher entre 20 heures et 22 heures. Dans l'armée, il n'y aurait pas de règle précise même si le lever s'effectue généralement vers 7 heures et que l'on se couche vers 22 heures. Si vous vous amusez à observer les fenêtres des immeubles en hiver, période où l'absence de lumière permet de mieux appréhender l'activité, vous verrez qu'après minuit, 99 % des lumières sont éteintes et l'on peut imaginer qu'une majorité des résidents ont rejoint leur lit.

La vie de l'homme est donc bornée par des rythmes biologiques qui limitent naturellement ses activités pendant la période nocturne. Son temps d'activité est limité par un temps de sommeil moyen de 7 heures 30 environ centré sur la période nocturne avec un horaire moyen de coucher situé entre 22 heures 30 et 23 heures

et un horaire moyen de lever situé entre 6 heures 30 et 7 heures. D'autres bornes, légales celles-là, conditionnent, limitent ou autorisent l'activité nocturne de l'homme dans la ville.

Bornes légales : le temps des interdits

La nuit apparaît comme un espace-temps particulier protégé et soumis à des règlements spécifiques. Si la nuit fait traditionnellement peur aux enfants qui ressentent et redoutent la diminution de la protection que leur offre le jour, elle n'ouvre cependant pas les vannes à une insécurité absolue. La nuit n'est pas un vide, un inconnu redouté, une discontinuité pour un droit diurne qui abdiquerait devant la nuit, comme l'avait proposé J. Carbonnier⁴⁹. Le contrôle social est certes diminué mais il s'exerce encore. Les rythmes naturels continuent d'influer sur les modes d'organisation de la vie collective.

• *Le droit pénal a défini deux nuits*⁵⁰: une « nuit protection » ressortissant au domaine du droit pénal spécial quand elle sert d'écran légal entre le citoyen et la société; une « nuit répression » ressortissant au domaine du droit pénal spécial quand elle constitue une circonstance de nature à faire naître ou à aggraver la réaction sociale. Un comportement qui est autorisé le jour peut devenir illicite la nuit car le manque de visibilité le rend dangereux ou incontrôlable. C'est l'exemple de la pêche, de la chasse ou du ramassage du bois. En ville, des règlements imposent de respecter la quiétude du voisin et les nuisances sonores liées à l'activité professionnelle sont elles aussi strictement réglementées. Enfin, un comportement déjà réprimé de jour l'est plus sévèrement s'il se déroule la nuit. Le vol, qui est sans conteste l'infraction la plus riche en circonstances aggravantes, est caractéristique de cette disposition.

Au-delà de l'aspect pénal, le droit tente de traduire un phénomène astronomique – la nuit – en concept juridique, ce qui se fait généralement soit par une transcription horaire soit par une approche phénoménologique: obscurité ambiante, temps du repos social. Les lois et règlements conditionnent différents aspects de la vie urbaine et des individus, que nous soyons en temps libre

ou en temps contraint. Ces bornes légales varient en fonction des activités professionnelles, circulation des biens, loisirs ou sécurité.

• De nombreux règlements encadrent *les activités professionnelles* et définissent de fait les bornes qui établissent les limites du « nocturne » et du diurne.

Est désormais considérée comme travail de nuit toute prestation effectuée entre 21 heures et 6 heures. Un accord collectif peut toutefois substituer à cette période une autre période de 9 heures consécutives, entre 21 heures et 7 heures, comprenant en tout état de cause l'intervalle compris entre 24 heures et 5 heures (Code du travail). Par extension, on appelle travailleur de nuit le salarié qui accomplit au moins 2 fois par semaine, selon son horaire habituel de travail, au moins 3 heures de son temps de travail quotidien pendant la période nocturne ou qui accomplit au cours d'une période de référence un nombre minimal d'heures de nuit, dans le cadre d'un accord collectif étendu (*idem*).

Des arrêtés municipaux comme ceux sur le bruit pris à Strasbourg peuvent préciser les horaires de chantiers de travaux publics ou privés. Ils sont le plus souvent « interdits les dimanches et jours fériés et de 20 heures à 7 heures les jours ouvrables ». Les prestations sur la voie publique de musiciens, artistes ou orchestres peuvent également être encadrées par des arrêtés municipaux et cesser à 22 heures. Les cracheurs de feu qui illuminent les visages des habitués des terrasses ne sont généralement pas autorisés mais simplement « tolérés ».

• *Commerces et débits de boisson encadrés*. La législation encadre de façon stricte les horaires d'ouverture et de fermeture des services, en fonction des types de commerces. Généralement, les horaires d'ouverture des commerces sont imposés par une logique économique et par le respect du Code du travail. Le travail de nuit est de fait exceptionnel, limitant les horaires d'ouverture entre 6 heures et 21 heures. Pour les commerces familiaux, c'est-à-dire n'employant aucun salarié, les horaires de travail sont libres. Pour les grands magasins, les horaires sont régis par le décret de 1938, décret d'application des 40 heures dans le commerce. Il réglemente l'amplitude d'ouverture des magasins

(10 heures) et de la durée de la journée de travail (11 heures maximum). Les hypermarchés et supermarchés bénéficient d'une amplitude d'ouverture de 13 heures. C'est le préfet, dans un arrêté type « Police des débits de boisson » qui fixe les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons et établissements statutaires: cafés, restaurants, brasseries, bars, cabarets, discothèques, dancings, bals, pianos-bars, bowlings et autres débits de boissons à consommer sur place. L'heure d'ouverture est généralement fixée à 5 heures du matin et l'heure de fermeture à 2 heures sauf à l'occasion de la fête de la musique du 21 juin, de la Fête nationale du 14 juillet et des fêtes de Noël et du jour de l'An. Les discothèques peuvent bénéficier d'une dérogation jusqu'à 6 heures du matin mais doivent respecter une pause de 4 heures minimum séparant l'heure de fermeture et l'heure d'ouverture. Des dérogations peuvent être accordées par le préfet pour les établissements de nuit ou assimilés qui contribuent par leur activité ou les animations qu'ils produisent à l'attractivité, à l'animation et au prestige de la ville jusqu'à 5 heures du matin. Les maires sont autorisés à prolonger jusqu'à 5 heures du matin, par mesure générale, l'ouverture des débits de boisson, les jours de foires, marchés, fêtes locales, concerts et spectacles publics. Ils peuvent également, à titre exceptionnel, autoriser par mesure individuelle les débits de boisson à rester ouverts jusqu'à 5 heures. Enfin, ils peuvent autoriser, par mesure individuelle, les débitants à conserver les invités et les employés des mariages et fêtes privées dans leur établissement tout ou partie de la nuit à l'exclusion de toute autre personne. Des autorisations exceptionnelles peuvent être délivrées par le maire jusqu'à 3 ou 4 heures du matin pour les divertissements et bals dans les débits de boissons et autres lieux ouverts au public. Pour certaines festivités, ces autorisations peuvent aller jusqu'à 6 heures du matin.

• *Circulation contrôlée.* La mobilité des biens et des marchandises est limitée dans la ville la nuit afin d'éviter les nuisances et de garantir la quiétude des citoyens à un moment où l'espace, moins encombré que le jour, autoriserait des vitesses de circulation plus grande. La circulation des poids lourds de plus de

6 tonnes est généralement interdite de 22 heures à 6 heures. Dans les rues soumises au régime piétonnier, la circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits. Par dérogation, les véhicules desservant les riverains sont généralement autorisés à pénétrer et à s'arrêter à l'intérieur des rues et places soumises au régime piétonnier dans une tranche horaire de 6 heures à 10 heures 30. Les livraisons de marchandises qui occasionnent une gêne sonore au voisinage sont généralement interdites entre 22 heures et 6 heures. Sur les aéroports, les décollages sont interdits entre 23 heures 30 et 6 heures et les atterrissages sont interdits entre minuit et 5 heures malgré quelques dérogations (vols postaux, détournements pour cause météo, sécurité civile...).

• Même *les activités de loisirs* sont bornées par des arrêtés précis. Par exemple, nos amis du monde animal profitent d'une certaine protection puisque la pêche et la chasse sont prohibées la nuit. La chasse à tir est interdite pour des questions de sécurité et de surveillance depuis la loi de 1844 alors même que depuis 1790, l'abolition des privilèges avait donné droit de chasser à tous et en tous temps. Les tribunaux tiennent compte de la nuit réelle et non pas de l'heure officielle du coucher du soleil ou de son lever pas plus que du crépuscule astronomique qui prolonge l'heure du coucher ou devance celle du lever du soleil⁵¹. Ils ont souvent privilégié une analyse pragmatique des faits en indiquant que « la nuit doit s'entendre du temps quotidien pendant lequel la clarté est insuffisante pour permettre de distinguer la forme et la couleur des objets ». D'après l'article 13 du décret n° 85-1385 du 23 décembre 1985 pris pour l'application de l'article 437 du Code rural et réglementant la pêche en eau douce, on ne peut pêcher plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher. D'après l'article 15, les filets et engins ne peuvent être placés, manœuvrés ou, sauf en cas de force majeure, relevés que pendant les heures où la pêche est autorisée.

De même, dans certaines communes, des arrêtés municipaux précisent que les travaux de bricolage ou de jardinage des particuliers ne peuvent être effectués que pendant certaines tranches horaires de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.

• *Sécurité renforcée.* Dans le domaine de la sécurité, les bornes de la nuit légale varient beaucoup selon qu'elles servent à baliser une « nuit protection » ou une « nuit répression ».

Contrairement à la croyance populaire, la réglementation en matière de bruit est la même de jour comme de nuit. Les fameux « 22 heures » sont une légende. On n'a pas plus le droit d'importuner ses voisins le jour que la nuit. Le décret du 5 mai 1988 relatif aux bruits de voisinage s'applique à toute heure. L'article R. 623-2 du Code pénal évoque « des bruits ou tapages injurieux ou nocturnes ». Les bruits et les tapages ne sont punis que s'ils sont injurieux ou nocturnes⁵². Le texte n'exigeant pas le cumul des deux caractères, est punissable le tapage injurieux même diurne, ainsi que le tapage nocturne non injurieux. Est nocturne un tapage commis après la tombée de la nuit et avant le lever du jour. Seule différence, le décret n° 95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le Code de la santé publique prévoit des peines « si l'émergence de ce bruit perçu par autrui est supérieure aux valeurs limites admissibles définies à l'article R. 48-4 ». Il fixe des seuils nocturnes (7 heures à 22 heures) inférieurs aux seuils diurnes respectivement 3 décibels et 5 décibels.

Le principe de l'inviolabilité du domicile la nuit fait partie du droit français depuis l'an VIII. La Constitution disposait en son article 76 que « la maison de toute personne habitant le territoire est un asile inviolable » et que « pendant la nuit, nul n'a le droit d'y entrer que dans le cas d'incendie, d'inondation ou de réclamation faite de l'intérieur de la maison ». L'inviolabilité du domicile est, selon le Conseil constitutionnel, une liberté publique constitutionnellement garantie (décret n° 96-377 du 16 juillet 1996). Ce temps de nuit est aujourd'hui défini par la loi. Les articles 95 et 96 alinéa 2 du Code de procédure pénale disposent que le juge d'instruction doit se conformer aux dispositions de l'article 59 selon lesquelles « sauf réclamation faite de l'intérieur de la maison ou exceptions prévues par la loi, les perquisitions et visites domiciliaires ne peuvent être commencées avant 6 heures ou après 21 heures ». On rapprochera ces dispositions de celles

de l'article 134 qui interdisent à l'agent chargé d'exécuter un mandat d'amener ou d'arrêt de s'introduire dans le domicile d'un citoyen avant 6 heures et après 21 heures⁵³. Cette règle souffre cependant quelques exceptions. En dehors des cas de proxénétisme, trafic de stupéfiants et terrorisme, ces diverses exceptions ne concernent pas l'action du juge d'instruction. Il existe également des circonstances particulières. Le pouvoir de perquisitionner au domicile des citoyens de jour comme de nuit donné à l'autorité militaire en cas de déclaration d'état de siège et le même pouvoir est donné à l'autorité administrative en cas de déclaration d'état d'urgence. L'article 10 du décret du 19 juillet 1791 donne aux officiers de police le pouvoir d'entrer en tout temps dans les maisons où l'on donne habituellement à jouer des jeux de hasard et dans les lieux livrés notoirement à la débauche, mais il ne s'agit pas d'une perquisition.

L'article 122-6 du Code pénal a repris, à peu de choses près, les termes de l'ancien article 329: « Est présumé avoir agi en état de légitime défense celui qui accomplit l'acte pour repousser, de nuit, l'entrée par effraction, violence ou ruse dans un lieu habité ou pour se défendre contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence. » En consacrant cette solution, la nouvelle législation, à l'instar de l'ancienne, n'a fait que reprendre celle que l'on trouvait déjà inscrite dans les plus vieux monuments du droit écrit. Le *Livre de l'exode* des Hébreux, la *loi des XII Tables* de la Rome ancienne reconnaissent en effet au maître des lieux le droit de tuer impunément celui qui pénétrait dans sa demeure, la nuit, par effraction. La réaction violente contre celui qui est perçu comme un agresseur est ici la manifestation d'un « comportement territorial » au sens étymologique du terme, une attitude quasi réflexe dictée par l'instinct de défense et qui se retrouve indistinctement chez l'animal comme chez l'homme. Réaction violente d'autant plus difficile à maîtriser que le fait se produit la nuit, moment aujourd'hui comme hier redouté, lourde d'angoisses et de peurs qui nous renvoient à l'état de nature. La nuit n'est pas entendue ici au sens légal de l'article 59 du Code de procédure pénale: c'est au juge du fait qu'il appartient de dire s'il y a ou non circonstance de nuit.

Les bornes de la nuit sont donc assez proches des limites de la nuit naturelle pour le travail, les activités de loisir, la sécurité, la circulation des véhicules et le commerce, soit une durée comprise entre 22 heures et 6 heures du matin qu'il faut comparer avec d'autres contraintes.

Bornes économiques : un autre espace-coûts ?

Certains tarifs de services, comme celui du gaz par exemple, restent inchangés de jour comme de nuit. D'autres subissent des fluctuations dans un sens ou dans l'autre. Le jour on gagne sa vie et la nuit on la dépense.

- *Un travail mieux payé.* Bien qu'aucune disposition légale n'impose une rémunération particulière pour les heures de nuit, elles donnent souvent lieu à des majorations variables selon les professions et sur des tranches horaires différentes entre 21 heures et 6 heures en moyenne. D'un côté, ces surcoûts bornent la nuit urbaine et limitent le développement des activités. De l'autre, ils compensent les difficultés du travail et le rendent un peu plus attractif qu'un travail de journée. Les différences de primes enregistrées entre les domaines d'activités séparent les secteurs comme la surveillance où la majoration atteint 10 % à peine, la métallurgie ou le cartonnage où l'activité nocturne est presque naturelle avec une majoration de 15 %, la chimie où la majoration atteint 40 % et d'autres secteurs comme le bâtiment où elle est plus exceptionnelle et donne lieu à une majoration de 100 %. Dans les pays où le travail de nuit est largement répandu comme les États-Unis le différentiel de salaire entre jour et nuit – variable en fonction des secteurs – est plus faible qu'en Europe, exprimant à la fois la banalisation de ces pratiques et une valeur différente affectée au temps : question de culture. En France, s'il n'existe pas de réglementation générale dans la fonction publique, le travail de nuit traditionnellement effectué entre 21 heures et 6 heures du matin est pourtant pratiqué⁵⁴. C'est le décret n° 61-467 du 10 mai 1961 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit qui s'applique avec une majoration lorsque les agents effectuent pendant la nuit les mêmes travaux que ceux

qu'ils accompliraient en service de jour. Un repos compensateur d'une durée égale à celle des heures de nuit (de minuit à 7 heures) effectuée est possible, en application du décret n° 50-1248 du 6 octobre 1950. Ces dispositions concernent un travail à caractère exceptionnel et ne font aucune mention d'une réglementation possible pour un travail régulier de nuit.

- *Des tarifs réduits.* Si les prix de l'eau et du gaz restent semblables de jour comme de nuit, les tarifs de nombreux autres services redessinent en creux une courbe de consommation que les industriels aimeraient voir s'équilibrer. Pour l'électricité, le kilowatt est moins cher la nuit, c'est-à-dire entre 22 heures et 6 heures, que le jour. Le bruit sec du compteur électrique qui bascule en tarif de nuit marque encore l'espace sonore de nombreuses familles, comme un signal. Pour le téléphone, la communication de nuit entre 19 heures et 8 heures est généralement moitié moins chère la nuit que le jour. Plus on avance dans la nuit, plus les coûts baissent. La différence tarifaire jour/nuit est beaucoup moins importante le week-end – période où les nuits sont plus animées – que la semaine.

Pour la voiture immobile, la nuit se fait plus accueillante et le stationnement moins cher que le jour. Les coûts des abonnements diminuent fortement entre 17 heures et 9 heures du matin. Si l'on se gare sans abonnement, on paie également moins cher entre minuit et 8 heures du matin. Si l'on se gare à l'extérieur, le coût est nul. Pour les horodateurs et pour les « pervenches », la nuit démarre à 19 heures et se termine à 8 heures.

- *D'autres plus élevés.* Pour une activité nocturne, la marge à conquérir est la période diurne et l'effort se porte donc vers les heures diurnes moins fréquentées. Les tarifs sont généralement plus élevés la nuit pour les consommations comme pour l'entrée en discothèque. Dans de nombreux établissements, la nuit commence à 21 heures au moment où la bière change de prix. Dans les bars, tout augmente alors que dans les brasseries, le prix des whiskies, du vin et des digestifs reste généralement le même comme celui des boissons sans alcool. Dans les pubs, la plupart des consommations sont plus chères entre 21 heures et 2 heures du matin sauf

les digestifs (poire Williams, calvados, rhum, vodka...); le whisky reste toujours au même prix. Dans de nombreuses discothèques, l'entrée est moins chère avant 23 heures. Dans certains établissements, les prix montent crescendo au fur et à mesure de l'entrée dans la nuit: jusqu'à 21 heures, entre 22 heures et 24 heures et de minuit à l'aube. Dans certains bars, on pratique également ce que l'on appelle les *happy hours*, moments calmes et moins chers avant la ruée des clients en tout début de soirée. Dans les cinémas, par contre, le prix d'entrée en soirée est le même. À l'inverse, c'est lors des matinées que les prix sont parfois plus bas.

Les boutiques d'alimentation ferment le plus souvent entre 20 ou 21 heures et n'ouvrent qu'à 9 heures le lendemain matin. Il ne reste plus alors au consommateur non prévoyant que les seuls rayons des stations-service où les prix sont plus élevés de jour comme de nuit. Comparés aux prix pratiqués par d'autres commerces de centre-ville ouverts en journée, on arrive parfois à une multiplication par deux, voire plus, comme pour le dentifrice qui passe de 1,35 à 3,30 euros. Le même panier d'articles à 18 euros en journée dans une supérette ou 17,70 euros en grande surface, grimpe à 26,70 euros après 20 heures ou 21 heures. La nuit, les bureaux de tabac sont fermés et la seule façon d'acheter des cigarettes est d'essayer de s'en procurer dans les bars, bien plus cher évidemment. Depuis peu, des magasins automatiques ouverts 24 heures sur 24 permettent une consommation continue à des prix raisonnables.

La majoration des honoraires médicaux varie en fonction des professions. Si le coût des consultations médicales double entre 20 heures et 8 heures le matin, tous les honoraires augmentent, du médecin généraliste jusqu'au pédicure en passant par le chirurgien-dentiste, la sage-femme, les infirmiers, les masseurs ou kinésithérapeutes.

En l'absence de transports en commun entre 0 heure 30 et 4 heures 30 du matin, *circuler la nuit* coûte cher et au moindre problème (accident, enlèvement de voiture...), l'addition devient lourde. Le prix des taxis augmente de plus de 40 % la nuit c'est-à-dire de 19 heures à 7 heures du matin. Le prix des dépannages de nuit augmente entre 22 heures et 6 heures du matin. Alors que

le prix de la fourrière fait un bond de plus de 45 % entre 22 heures et 7 heures du matin, les ambulances passent au tarif de nuit entre 20 heures et 8 heures du matin.

En journée, au calme, *les prix pratiqués la nuit par les artisans*, qu'ils soient plombiers, serruriers, vitriers ou dépanneurs, semblent toujours excessifs. La nuit, dans l'urgence, le client accepte souvent de payer plus du double le même service sans se plaindre. Le coût de certains services comme l'installation sanitaire augmente parfois selon quatre tranches horaires: la journée, la soirée (21 heures-23 heures), la nuit (23 heures-5 heures) et la matinée (5 heures-7 heures) soit 28 euros, 42 euros, 56 euros et 42 euros. Pour la plupart de ces services, le tarif de nuit, qui double presque, commence à 19 heures et se prolonge jusqu'à 8 heures soit une nuit de 13 heures.

Les basculements tarifaires dans un sens ou dans l'autre ont généralement lieu vers 20 heures et la « nuit tarifaire » ainsi bornée dure jusqu'à 8 heures du matin en moyenne, soit 12 heures. Les bornes économiques définissent un espace-temps particulier où les salaires et les tarifs sont de 10 à 100 % plus élevés sauf pour le stationnement, l'électricité et les télécommunications où les prix chutent. C'est dans le domaine de la santé que les différences jour/nuit sont les plus marquées. Les bornes économiques et financières délimitent un espace-temps généralement plus cher pour l'employeur et pour le consommateur mais financièrement plus intéressant pour le travailleur.

*

Notion floue et ambiguë livrée aux fantasmés et aux représentations, la nuit urbaine ne peut être définie par les seules bornes naturelles, légales ou économiques qui délimitent un intervalle de 8 heures environ entre 22 heures et 6 heures du matin. D'autres informations sont nécessaires pour poursuivre l'exploration. Pour définir cet intervalle de 8 heures, nous aurions sans doute eu plus vite fait de nous intéresser à une bien étrange coïncidence. Dans la plupart des langues, en effet, le mot « nuit » est composé du

chiffre « huit » précédé de la négation. Ainsi, « nuit » pour « ne-huit » en français, « *night* » pour « *n-eight* » en anglais, « *nacht* » pour « *n-acht* » en allemand, « *n-otche* » en espagnol, « *n-otte* » en italien, « *n-oite* » en portugais ou « *n-atta* » en suédois... Pour compléter cette négation du « huit », nous aurions dû réaliser qu'une fois couché, le chiffre « huit » représentait l'infini...

Chapitre 2

Un territoire peu exploré

C'est seulement par la connaissance des gouffres que l'on peut atteindre la vérité et par l'exploration des marges de la nuit que l'on peut atteindre au mythe.

Linda Lê.

La nuit est longtemps restée une inconnue, un « *finistère* » contre lequel sont venues buter les ambitions des hommes, un espace-temps en friche qui suscite quelques appétits.

1. Un étrange oubli

Si l'on connaît et l'on étudie depuis longtemps la ville diurne, on oublie encore souvent sa dimension nocturne. Privée de la moitié de son existence, comme amputée, la ville semble livrée aux seuls poètes et artistes noctambules. Si la nuit a inspiré des chantres aussi talentueux que Novalis ou servi de cadre aux dérives de R. Bohringer, rares sont les chercheurs qui ont trouvé le sujet digne d'intérêt.

Le regard précurseur des artistes

Au-delà des fantasmes et des symboles ambivalents, la nuit et la dimension temporelle au sens large semblent encore peu intégrées par les scientifiques, les pouvoirs publics, édiles locaux ou professionnels de l'urbanisme. Seuls les artistes semblent s'y intéresser et cela depuis fort longtemps.

• *Peintres de la nuit*. Dans *Les Fleurs du mal*, Baudelaire décrivait le comble de la tristesse d'être seul avec la nuit, maussade hôtesse « comme un peintre qu'un dieu moqueur condamne à peindre, hélas ! sur les ténèbres ». Les peintres ont pourtant été attirés par ce défi paradoxal. Dans la peinture occidentale, l'apparition de la nuit comme élément symbolique signifiant remonte au XV^e siècle avec des thèmes tirés de la Bible comme la naissance du Christ, tradition picturale poursuivie au XVI^e siècle, puis par Stomer et Rembrandt au XVII^e. C'est au tournant de 1600 que l'art européen approfondit de façon remarquable les terreurs et les séductions de la nuit maléfique, inspirée ou lumineuse (P. Chone, *op. cit.*). L'opposition entre lumière et obscurité atteint son paroxysme dans la première partie du XVII^e siècle avec le courant caravagesque, dit aussi « ténébrisme ». Dans les paysages nocturnes, sujets de prédilection des romantiques, l'immensité infinie de la nuit étoilée, l'étrangeté spectrale du paysage lunaire répondent aux émotions intérieures. L'obscurité prend des aspects inquiétants avec Goya et tourne au cauchemar éveillé avec les symbolistes, décrivant un monde fantasmagorique ou démoniaque. La relation symbiotique avec la nature, qui a dominé la cité européenne jusqu'à la fin des années 1880, s'efface avec la lumière¹.

Les peintres accompagneront chaque étape de l'artificialisation de la ville et de la maîtrise de la nuit par les techniques de l'éclairage comme le gaz ou l'électricité. Le tableau de C. Saltzmann, *Erste elektrische Strassenbeleuchtung in Berlin, Potsdam Platz*, huile sur toile de 1884, montre l'éclairage jaunâtre et doux des becs de gaz concurrencé par l'éclat des premiers lampadaires électriques². *Le Café, la nuit à Bordeaux* (1896), de Lacoste, met en évidence l'aspect fantasmagorique de l'éclairage électrique des magasins, cafés, théâtres. La lumière nocturne attire également l'événement, la manifestation violente et la répression, comme dans *La Charge*, huile sur toile d'A. Devanbez, peinte en 1902. Les futuristes qui célébrèrent « avec lyrisme la métropole comme lieu d'excellence de la modernité³ » ont souvent trempé leurs pinces dans les nuits urbaines. On retiendra encore deux œuvres *Die Stadt*, de J. Steinhardt (1913), et *Ville au clair de lune* (1916), de

L. Feininger. Le thème de la grande ville inhumaine triomphe avec les expressionnistes quand, la nuit tombée, toutes sortes de personnages inquiétants grouillent sous les lumières blafardes d'éclairages électriques comme dans le tableau de G. Grosz, *Nachtstück* (bout de nuit)⁴. Plus tard, Magritte multipliera encore les tentatives pour peindre la nuit jusqu'à l'échec avoué de 1958 avec *Le Salon de Dieu*, ciel nocturne et paysage sous le soleil. Défaite de la peinture face à la nuit qui montre que la représentation de l'obscurité constitue alors une extravagance, un paradoxe et un défi⁵.

• *En littérature*, des chantres aussi talentueux que Novalis, H. Michaux, G. Trakl ou P. Morand⁶, Saint-John Perse, R. Char, Breton ou Aragon ont su enchanter la nuit. Avant eux V. Hugo, Balzac, Nerval ou Baudelaire au XIX^e siècle avaient écrit de belles pages sur la nuit, contribuant à la création du « mythe de Paris » comme l'a montré la thèse de P. Citron⁷. Longtemps méconnu, le spectateur nocturne R. de La Bretonne⁸ avait ouvert la voie avec de superbes descriptions de Paris à la veille de la Révolution : ses bas-fonds, ses ruelles, ses bals, ses cafés et ses cachots : « Que de choses à voir quand tous les yeux sont fermés. » Moins lyrique, le *Tableau de Paris*, de son contemporain et ami L.-S. Mercier⁹, reste une mine d'informations pour l'historien. S. Fitzgerald, B. Cendrars, P. Morand ou L.-F. Céline, nombreux sont les écrivains partis dans les villes à la recherche des nuits du monde. Ils ont « ouvert la nuit » et en ont fait l'image de la modernité : jazz, avions, femmes, hommes prisonniers du « monde fini » de Paul Valéry. Après, avec d'autres, viendra une autre nuit, la nuit totale et industrialisée des camps, Hiroshima (O. Zahm, supplément mode hiver, *Libération*, octobre 2002). Avec Duras, Blanchot, Genet, Beckett, Bacon, c'est l'irruption de la nuit du monde, inhumaine, emmurée dans la non-communication. Ensuite, la nuit ne pourra plus vraiment se dire qu'en pointillé ou dans le crime : E. Brautigan et son livre au vitriol sur les nuits branchées de New York, Londres et Paris ; Crumley, Ellroy qui préfigurent les nuits sans fond de D. Lynch. En France, dans les années 1980, le très médiatique Richard Bohringer (1988) a fait redécouvrir à un large public les charmes de nos cités la nuit tombée. *C'est beau une ville la nuit !*

L'écrivain à succès A. Boudard complétait ce parcours nocturne et nostalgique avec *La Nuit de Paris*¹⁰. En 1992, dans *Les Morsures de l'aube*, T. Benacquista¹¹ explorait à sa façon ce moment noir et détestable, l'heure des traîneurs impénitents, où une question centrale de la vie, de la ville et de la nuit se pose: « Ne jamais se lever. Ou ne jamais se coucher? »

• *Romanciers noirs*: la ville, la nuit, le crime sont la matière même du roman policier. C'est la nuit que l'on meurt, assassine et cambriole. C'est la nuit qu'Arsène Lupin accomplit ses méfaits ou que Fantomas étend son ombre sur Paris. « Là-bas dans la ville des mille et un crimes, des êtres humains mouraient¹². » Dès le XIX^e siècle, les peurs des ténèbres campagnardes de George Sand ont cédé la place aux terreurs modernes des cités qui ne dorment plus. Le policier et le détective, fruits de la révolution industrielle, préfèrent la lumière artificielle des néons au grand jour. Si le progrès éclaire la ville, il y a toujours des lieux dans l'ombre, bars louches, boîtes de nuit où on oublie la mort qui viendra vous cueillir à la sortie, au coin d'une rue¹³. On fera les comptes au petit matin, quand la morgue sera remplie¹⁴. La nuit blanche est aussi celle de l'interrogatoire et de l'aveu. Le petit matin est souvent l'heure de l'interrogation sur soi-même: « On baille, on a l'estomac barbouillé et on se dit qu'est-ce que je fous là¹⁵? »

• *Photographes explorateurs*: comme les poètes, les photographes, écrivains de la lumière, ont souvent su aller dénicher ce qui reste de jour au fond de la nuit et ce qui reste de nuit dans le jour. Le plus célèbre d'entre eux restera sans doute Brassai qui, dans *Paris la nuit* en 1933, a révélé en noir et blanc la poésie des lampadaires et des pavés mouillés: « Pour mesurer le temps de pause, a-t-il raconté, je fumais des cigarettes. En quelque sorte, les cigarettes du condamné: chaque nuit serait peut-être la dernière. » D'autres, depuis, ont poursuivi cette quête de la ville la nuit en noir et blanc, autour des mêmes thèmes: le soir qui tombe, les rues qui se vident, les lumières qui s'allument, les noctambules qui dansent, errent ou jouent, les lampions de la fête scintillent, la prostitution, la délinquance, l'exclusion, le sommeil qui ne vient pas, la violence qui explose ou la médiation¹⁶.

• *Cinéastes complices*. Du noir de la pellicule à l'obscurité de ses salles, le cinéma entretient un rapport quasi physique avec la nuit. Rien ne semble pouvoir échapper à l'emprise de la nuit. Il est souvent plus difficile d'apprécier un film en journée: même projeté dans une salle obscure, le film perd de son intensité et à la sortie, le mystère et la magie s'estompent trop vite. Comme dans le polar, le cinéma policier a ajouté le crime à la ville et à la nuit. Cette triade a trouvé une expression privilégiée dans le film noir. Tout est sombre dans cet univers si bien décrit par Jules Dassin dans *Night and the City* où Londres n'est pas qu'une toile de fond. Pour le poète américain N. Christopher, c'est au film noir que nous devons les dernières métamorphoses de la nuit et la place du labyrinthe urbain nocturne, symbole de dangers dans lequel le héros s'embarque en quête de lumière. Le cinéma s'est approprié la nuit pour la réinventer et, depuis, notre perception n'est plus la même. Difficile de contempler Shanghai ou New York sans penser à *Blade Runner*. Plaisirs de noctambules, nuit des truands, des dealers et des paumés, nuit de rêve ou quotidien des travailleurs nocturnes..., par sa magie, le septième art s'est emparé de la nuit pour en faire un personnage à part entière avec quelques chefs-d'œuvre, parmi lesquels *Boy Meets Girl*, L. Carax (1984), *Touchez pas au Grisbi*, J. Becker (1953), *Night on Earth*, J. Jarmusch (1991), *Tchao Pantin*, C. Berri (1983), *Ascenseur pour l'échafaud*, L. Malle (1957), *Alphaville*, J.-L. Godard (1965), *Ombres et Brouillard*, W. Allen, *La Dolce Vita*, F. Fellini (1960), *Nuit d'été en ville*, M. Deville (1990), *La Nuit de l'iguane*, J. Huston (1964), *La Nuit de San Lorenzo* des frères Taviani (1981), *La Nuit du chasseur*, C. Laughton (1955), *Nuits blanches*, L. Visconti (1957), *Les Nuits de Cabiria*, F. Fellini (1957)... Dans son premier film, *Paris qui dort*, fiction poétique et surréaliste, R. Clair, qui joue au maître du temps, exploite un filon maintes fois réutilisé depuis. Le gardien de la tour Eiffel s'aperçoit un matin que Paris ne s'est pas réveillé et en profite pour manger gratuitement, piller les magasins et déshabiller les femmes... En 1992, *Les Nuits fauves*, de et avec C. Collard, ont marqué toute une génération impressionnée par cette « nuit et cette vie brûlées ». On ne peut

qu'imaginer ce qu'auraient pu être les *Cités sans nuit*, scénario inachevé du japonais A. Kurosawa, mort le 6 septembre 1998, qui aurait eu pour thème l'univers des quartiers de plaisirs fermés en 1947, « villes dans la ville », contre-mondes dans une société hiérarchisée, hauts lieux de l'imaginaire et théâtres d'une vie élégante et raffinée.

• *Subtils musiciens*. Les musiciens se sont également intéressés à la nuit à travers le *nocturne*, composition dans laquelle s'exprime la nostalgie mélancolique de l'âme et qui traduit les nuances les plus délicates des sentiments par l'utilisation de combinaisons harmoniques subtiles. La musique a d'abord été liée concrètement à la nuit, qui a déterminé certaines caractéristiques ou modalités formelles des musiques qui s'y faisaient entendre, explique F. Escal. *Nocturnes* de la liturgie catholique, *Abenmusik* dans l'Allemagne du nord à l'époque de Bach, ou *Notturmo* profane de la ville et de la cour ont d'abord été des musiques d'occasion, des usages nocturnes de la musique. À la fonction sociale des *Sérénades* et *Nottornos* qui se donnaient dans le cadre de cérémonies princières ou universitaires s'ajoutaient des pratiques plus réservées, dans le cadre de soirées familiales et amicales. Presque toutes les sérénades de Mozart ont été écrites en juillet ou en août¹⁷. À sa manière, la *berceuse* participe de cet usage privé de la musique : musique nocturne pour l'apaisement et l'ensommeillement dont l'origine remonte... à la nuit des temps. Émancipées de tout emploi privé, ces « berceuses » sont devenues des morceaux de concert. Avec ses nocturnes, Chopin a été un des inventeurs d'un genre particulier. Avec « *El Penseroso* », Liszt offre une pensée du sommeil et de la mort. Chez Schumann, la nuit est souvent moins volontaire et plus tragique. C'est le moment où l'on sombre. À cette nuit schumannienne des ténèbres s'ajoute, dans un langage musical souvent symphonique, la nuit du déchaînement des forces irrationnelles : la nuit du sabbat dans la *Fantastique* de Berlioz, la *Première Nuit de Walpurgis* de Mendelssohn, *La Nuit sur le mont Chauve* de Moussorgsky, celle de Scherzon, encadré de deux *Nachtmusike* de la septième symphonie de Mahler, musique « *de la nature de l'ombre* », valse déhanchée d'ombres maléfiques et fête de timbres :

nuits dionysiaques de la fête primitive et de l'ivresse. Alors que le nocturne a cessé d'être un genre lié à un usage, il a continué de tenter les compositeurs comme Bartok pour ses *Musiques de nuit*. Aujourd'hui encore, on ne peut sans implication intituler une œuvre *Nuits*, même quand on s'appelle Xenakis. Difficile de parler de musique sans évoquer celle qui colle le plus à la ville autour de minuit : le jazz. Le rock et la pop ont fait de la nuit un moment privilégié, celui du droit au plaisir.

Un objet scientifique peu étudié

Mis à part le travail pionnier d'Anne Cauquelin (1977), les études anglaises sur l'économie de la nuit au début des années 1990 (O'Connor, 1998) et les récentes investigations italiennes sur la culture de la nuit (Castellani, 2003) ou les districts de plaisir (Bonomi, 2000), la littérature scientifique reste encore bien muette (Gwiazdzinski, 2002). Si certains travaux ont parfois évoqué la question, rares sont, à notre connaissance, les chercheurs en sciences humaines qui aient trouvé le sujet digne d'intérêt et fait de la nuit un objet de recherche à part entière. Fait significatif : pas un mot dans deux ouvrages aussi importants que *Les Mots de la géographie* ou *Le Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*¹⁸. Pourtant, les nuits urbaines ont depuis longtemps oublié le couvre-feu ; balisées par l'éclairage public, elles se sont animées et concentrent toutes les contradictions de la ville contemporaine. Seuls quelques chercheurs ou penseurs ont su lancer de fragiles passerelles vers ce monde inconnu. Le système policier qui perfectionne ses outils d'analyse en partenariat plus étroit avec le monde de la recherche apporte désormais sa contribution à l'exploration¹⁹.

• *L'illusion de dérive*. L'approche proposée par A. Cauquelin reste à ce jour la plus complète et la plus solide. Une ambition théorique caractérise son ouvrage pionnier *La Ville, la nuit*. Il s'appuie sur un travail réalisé par une équipe associée du CNRS sous la direction de L. Sfez. Cette recherche sur le Paris nocturne contemporain, menée en 1975 à partir d'enquêtes et d'interviews de décideurs ou de noctambules²⁰, s'attache à mettre en évidence « l'illusion de dérive » qu'offrirait la vie urbaine et qui masquerait des formes

plus insidieuses du pouvoir. A. Cauquelin montre que la nuit est un réel espace social qui ne doit pas seulement être vu du seul point de vue des pouvoirs publics mais aussi à partir des citoyens et de leurs pratiques urbaines.

- *La quête de sens.* Inclassable est la contribution de P. Sansot (1977) à la définition des implications plus profondes de notre sujet, dans un essai sur la *Poétique de la ville* tout entier concentré sur la quête du sens. La démarche est séduisante qui consiste tout à la fois à déchiffrer un espace et la conscience qui le perçoit. Ainsi insiste-t-il sur certains trajets urbains plus fortement signifiants, presque sacrés comme le « départ à l'aube », la « déambulation nocturne » comme « quête de soi dans la ville » ou encore l'exploration mi-curieuse, mi-anxieuse, des quartiers louches et des lieux sinistres.

- *Les lumières des psychologues.* Le psychologue A. Moles a abordé la nuit dans plusieurs ouvrages ou travaux dont *Psychologie de l'espace*, *Labyrinthes du vécu* et « *Les fonctions de la lumière dans la ville* »²¹. Une de ses élèves A. Laidebeur, est allée plus loin dans une thèse sur le thème *Rencontres en ville et Sécurité urbaine*²², où la nuit tient une place importante. Elle a notamment montré que l'éclairage était un élément essentiel de cette qualité de vie et dégagé deux fonctions essentielles, dès lors que la fonction minimale de balisage était assurée : celle de sécurité et celle de spectacle. La nuit, pour que le piéton soit bien dans la ville, il faut donc que les deux éléments soient réunis : son environnement ne doit pas être source d'inquiétude mais « défendable », selon l'expression de O. Newman²³, et animé donc attractif. L'animation urbaine est un critère d'analyse de la qualité de la rue (Moles, *op. cit.*) qui dépend d'une série de micro-événements, déviations de l'attendu ou sorties du « banal », dus à des humains (cracheurs de feu...), à des objets (une vitrine, un élément original, du mobilier urbain...), à des interactions (file d'attente devant un cinéma...) ou à l'éclairage par le biais d'enseignes remarquables ou de jeux de lumière. On retrouve en partie l'analyse de J. Cousin (1980) autour des deux pôles généraux de motivation de l'individu : la sécurité, source de confort mental et la variété, source de

curiosité et de richesse perceptive, mais génératrice d'une éventuelle et relative insécurité. Cette approche s'inscrit elle aussi dans la « théorie des trajets sûrs » d'A. Moles qui a pour but d'offrir au piéton, quels que soient le quartier et l'heure du jour, la possibilité d'établir sa trajectoire en fonction d'axes présentant un certain niveau de sécurité.

- *Les représentations des géographes.* Le premier géographe qui ait tenté d'appréhender la nuit urbaine est sans doute J.-M. Deleuil. Dans une analyse qualitative menée en 1993 sur Lyon²⁴, il s'est appliqué à mettre en évidence éclairages et paysages nocturnes, espaces et pratiques des loisirs et de sociabilité, représentations et mythologies de la ville la nuit. « Dans la ville la nuit, le chiffre est sot, la statistique sans pertinence. [...] En un mot, la ville la nuit n'est pas camembérisable », prévient-il dès l'introduction d'une recherche finalement plus sociologique que géographique qui se concentre sur l'étude des paysages et des espaces de loisirs nocturnes en écartant le travail, le commerce ou les transports nocturnes car « ils prolongent les activités diurnes et appartiennent donc moins intrinsèquement au monde de la nuit²⁵ ». Les principales conclusions de ces investigations, qui rejoignent largement les analyses d'Anne Cauquelin, montrent que la nuit urbaine est produite, pratiquée et représentée de façon spécifique. Dans un éloge des ténèbres paru en 1997, le géographe canadien L. Bureau (1997) aborde de façon plus poétique différents aspects de la nuit urbaine, une nuit créée par l'homme et créatrice de l'homme.

- *L'apport essentiel des historiens.* Il faut signaler l'apport essentiel des historiens à cette approche de la dimension nocturne de la cité. En 1994, J. Verdon a consacré un ouvrage à *La Nuit au Moyen Âge* à une époque où « l'obscurité régnait presque sans partage du coucher au lever du soleil ». Plus que la technique, c'est la sublimation par l'orientation inconsciente ou consciente vers Dieu qui permettait aux hommes du Moyen Âge de dompter la nuit et ses démons. Dans *La Peur en Occident, une cité assiégée*²⁶, J. Delumeau s'est intéressé à la peur de la nuit aux XIV^e et XVIII^e siècles. Dans *Les Marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*²⁷, l'historien polonais B. Geremek a apporté une contribution essentielle

sur les questions de sécurité nocturne. En 1993, saisissant au bond une question posée par le professeur J. Delumeau (« Au début des temps modernes, comment était vécue la nuit urbaine ? Une thèse ne serait pas de trop pour répondre à cette immense question »), l'historienne S. Delattre a poursuivi les recherches mais pour le XIX^e siècle dans son mémoire de DEA. À partir d'un lourd travail documentaire, elle propose une analyse de la nuit parisienne comme objet historique, thème qu'elle développe dans sa thèse²⁸. Elle montre comment, de l'époque romantique à la révolution haussmannienne, la nuit de la grande ville devient objet de discours et de conquêtes et explore les nouveaux rapports des Parisiens au temps et à la rue. Entre privé et public, solitudes et multitudes, oisiveté et labeur, bas-fonds et scintillements, errances et élégances, misérables et dandies, indécences et vigillances, le Paris nocturne du XIX^e siècle pourrait trahir les hantises, les tensions et les aspirations secrètes de la société post-révolutionnaire, celle du clair-obscur. C'est pendant ces « douze heures noires » que Paris dévoile son âme, la vitalité et la fragilité mêlées de son peuple. Sur le XIX^e siècle toujours, il nous faut également signaler les travaux sans traduction française d'une version remaniée de la thèse d'un jeune chercheur allemand J. Schlor, *Nachts in der grossen Stadt, Paris, Berlin, London 1840-1930*²⁹, qui définit la nuit comme un modèle d'espace-temps, caractérisé notamment par son degré d'accessibilité (*Zugänglichkeit*). À partir essentiellement de sources littéraires, de rapports de police et de récits d'observateurs sociaux, il compare les trois capitales déjà concurrentes en matière de modernité, de prospérité et d'animation. Sur le Paris d'après-guerre, la contribution de L. Chevalier est essentielle. Ses ouvrages sont de véritables fresques de la vie de la capitale sur la criminalité en ville, la violence, le plaisir et parfois l'amour dans le Paris des vingt années d'après-guerre³⁰.

• *La contribution des architectes et techniciens de l'éclairage*. Plusieurs documents techniques ou ouvrages spécialisés sur l'éclairage constituent des balises qui permettent d'organiser les prémises d'une recherche. Il faut en premier lieu évoquer l'énorme travail de W. Schivelbusch sur l'histoire de l'éclairage paru en 1983 et

l'ouvrage de B. Ibusza, en 1972 qui apparaît comme un travail pionnier. À côté des écrits de H. Alekan et de N. Csechowski, le travail le plus complet sur les données techniques, les outils et méthodes, les exemples de réalisations et les aspects réglementaires, est sans doute celui de R. Narboni (1995). Dans *Architecture of the Night, The Illuminated Building*, l'américain D. Neuman complète la démarche par une analyse de l'architecture lumière du XX^e siècle et de ses impacts culturels, sociaux et artistiques du phénomène et examine les nouveaux problèmes auxquels se heurtent les lumières contemporaines : conservation esthétique ou « pollution lumineuse » un sujet bien analysé par B. Mizon dans *Light Pollution*. On signalera également les récents travaux de S. Fiori, notamment sur la construction des ambiances nocturnes qui s'appuient sur les travaux de la microsociologie urbaine consacrés aux espaces public et sur les recherches menées depuis quelques années au laboratoire Cresson³¹.

• *Les recherches des biologistes et des médecins*. On ne peut parler de temps et de nuit sans évoquer l'apport essentiel des biologistes et du corps médical. Les contributions les plus importantes sont dues à des chronobiologistes comme A. Reinberg (1998) qui se sont intéressés au fonctionnement de nos horloges biologiques et ont tenté de mesurer les impacts de nos nouveaux rythmes de vie – travail posté, travail de nuit, décalage horaire – sur la santé de l'homme, animal diurne. Certains psychiatres et médecins comme le professeur Y. Pelicier ont cherché à explorer les étranges parasomnies du monde de la nuit (sommambulisme, terreurs nocturnes, cauchemars, épilepsies, crises d'apnée ou énurésie) et ont permis de dépasser le théâtre des voyantes extralucides pour mieux comprendre les mécanismes du sommeil, tenter d'en déterminer le traitement et de rendre leurs conclusions accessibles à un plus large public. Toujours dans le domaine médical mais un peu à la marge, le travail très particulier d'Anne Perraut-Soliveres, infirmière et chercheur en sciences sociales, rend la parole à celles que notre société laisse dans le silence et dans l'ombre : les infirmières de nuit. Elle explore la particularité du monde de la nuit qui constitue la face cachée, impensée de la médecine. Elle

montre comment dans chaque événement de la vie, la nuit est occultée et, cependant, souvent prépondérante dans les décisions et orientations professionnelles, institutionnelles ou politiques³².

• *L'approche « micro » des anthropologues.* À une autre échelle, certains anthropologues comme D. Desjeux³³ se sont intéressés à la nuit à travers les espaces et sociabilités des bars de nuit. Ils ont montré que les horaires de sortie, les façons d'occuper l'espace et les modalités de rencontres entre les personnes du bar répondaient à des normes sociales implicites mais fortes. Réalisés sous le contrôle des pairs dans le cadre sécurisant du bar et de l'autre, les pratiques d'inversion sont en réalité des micro-rites qui codifient la transgression et participent à la définition d'une étape de la vie: celle du passage entre le statut d'adolescent et le statut d'adulte. Il est impossible de terminer ce balayage partiel et partial de quelques travaux et réflexions pionnières sur la nuit sans citer J. Girardon (1980) qui, dès la fin des années 1970, nous a transmis dans un essai prophétique sur le sentiment d'insécurité: *Quand la ville dort mal*.

Ce relatif manque d'intérêt des chercheurs pour l'autre moitié de la ville et du jour vaut également pour les édiles et les techniciens de nos agglomérations. La période nocturne est absente des réflexions de prospective et d'aménagement du territoire ou limitée aux aspects nuisances et éclairage public. La nuit est encore rarement un enjeu lors des élections municipales sauf pour réclamer des commissariats ouverts et plus de forces de l'ordre dans les quartiers.

Le silence des documents d'urbanisme

Sans approche temporelle de l'aménagement et de l'urbanisme il y avait peu de chance d'entrevoir un quelconque intérêt des spécialistes pour la nuit urbaine. Le temps est longtemps resté le parent pauvre des réflexions sur le fonctionnement, l'aménagement ou le développement des villes et des territoires au bénéfice des infrastructures. L'aspect matériel a pris le dessus sur l'aspect humain cantonné aux politiques sociales. Le *hardware* a été préféré, voire opposé, au *software*³⁴. Il y a peu de métiers ou

de formation sur le temps alors qu'il y a tant de spécialistes de l'espace: architectes, géographes, urbanistes. La dimension temporelle a été autant négligée par les édiles et les aménageurs bien qu'elle constitue un aspect essentiel de la dynamique urbaine. Jusqu'à présent, on a surtout aménagé l'espace pour mieux utiliser le temps à l'image du TGV qui rétrécit les cartes de l'Europe. La démarche inverse qui consiste à aménager le temps pour exercer un effet sur l'occupation de l'espace est moins courante.

• *Des outils limités à l'espace.* Les outils d'aménagement et d'urbanisme ignorent les territoires dans leur dimension nocturne. Le zonage reste essentiellement spatial³⁵. Les cartes communales, plans locaux d'urbanisme (PLU) ou schémas de cohérence territoriale (Scot), comme leurs ancêtres les plans d'occupation des sols (POS) ou schémas directeurs, tentent d'aboutir à une meilleure répartition des activités dans l'espace sans prendre en compte la dimension temporelle. Ce silence est étonnant pour un outil aussi généraliste que le schéma de cohérence territoriale, destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles centrées notamment sur les questions d'habitat, de déplacements, d'équipement commercial, d'environnement, d'organisation d'espace et qui doit assurer la cohérence des documents sectoriels (PLU, PDU) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) établis au niveau communal. Les principes mis en avant dans l'article 121-1 de la loi SRU auraient pourtant dû permettre d'engager une réflexion sur les temporalités: équilibre, diversité des fonctions urbaines, mixité sociale ou respect de l'environnement.

• *Des politiques de développement du jour.* Rien dans les textes de loi n'interdit à une structure intercommunale ou à un pays de s'emparer de la question nocturne. Pourtant, jusqu'à présent, les chartes ou contrats de développement établis à différentes échelles ignorent la dimension temporelle et tout particulièrement la nuit comme si tout s'arrêtait. Les conseils de développement, composés de représentants de la société civile, qui se mettent actuellement en place dans les futurs *pays* pourraient obliger les élus à s'intéresser à la dimension nocturne de la société et des territoires.

• *Un domaine encore ignoré: la lumière urbaine.* Autre exemple de ce désintérêt pour la nuit, l'éclairage des villes, pourtant si important, est un domaine juridique très mal cadré. Les textes réglementaires ignorent pratiquement tout de la lumière urbaine, qu'il s'agisse de l'éclairage public ou de la mise en valeur nocturne d'espaces publics ou de bâtiments. Seul le code des communes la nomme explicitement. En fait, seule est régie la lumière en tant que source potentielle de perturbation. À court terme, au niveau européen, une norme devrait qualifier et quantifier la lumière fonctionnelle (c'est-à-dire l'éclairage public), donnant ainsi un caractère normatif à ce qui ne relève actuellement que de « l'information », du « guide » ou des « recommandations » (Narboni, *op. cit.*). S'ils ne règlent pas les aspects réglementaires, les « plans lumière », plans d'urbanisme de la lumière, marquent malgré tout une avancée des années 1990.

• *De timides ouvertures.* C'est sans doute à travers les outils de gestion des transports ou les lois sur le temps de travail que les aspects nocturnes de la cité ont actuellement le plus de chance d'être abordés. Les plans de déplacements urbains définis dans la loi d'orientation des transports intérieurs (Loti) du 31 décembre 1982 et dont la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Laure) du 30 décembre 1996 a précisé le contenu, peuvent aborder les aspects nocturnes de la ville à travers les questions de desserte nocturne de la ville, l'élaboration de plan de déplacement d'entreprises et la question des horaires de livraisons. Définis par arrêtés municipaux, ces horaires sont le plus souvent établis en combinant les intérêts de chacun: heures d'ouverture du destinataire, nuisance sonore, gêne du trafic. Les livraisons de nuit qui ont l'avantage de ne pas perturber le trafic des autres usagers de la voirie représentent un gain de temps pour le transporteur lors du déchargement mais ne sont pas synchronisées avec les horaires d'ouvertures et les disponibilités du client, et créent des nuisances sonores pour les riverains³⁶.

• *La loi Aubry II.* La loi relative à la réduction négociée du temps de travail, dite *Aubry II* du 19 janvier 2000, qui donne une orientation pour la mise en place de démarches temporelles, peut

permettre une ouverture sur les politiques temporelles et sur la nuit notamment « dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants, le président de la structure intercommunale, en liaison, le cas échéant, avec les maires des communes limitrophes, favorise l'harmonisation des horaires des services publics avec les besoins découlant, notamment du point de vue de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et l'évolution de l'organisation du travail dans les activités implantées sur le territoire de la commune et à côté » (article 1^{er}, alinéa VII).

Cette étrange cécité qui touche élus, décideurs et chercheurs, a des retombées jusque dans notre vie quotidienne puisque jusqu'il y a peu de temps, nos agendas ne prenaient pas en compte la période nocturne. Simple oubli, volonté de nous soustraire la nuit à la dictature des horaires, discrétion pour des rendez-vous qui n'auraient rien de très professionnels, il était impossible de noter un rendez-vous après 22 heures. C'est désormais possible avec les agendas électroniques et un annuaire publié par nos amis italiens: « *Lunario de la notte*³⁷ ».

La relative fraîcheur de nos nuits ne suffit pas à expliquer ce dédain pour l'autre côté de la ville.

2. Une approche difficile

La nuit urbaine à peine explorée par les scientifiques et mal aimée des aménageurs et des politiques est-elle condamnée à l'oubli? On est en droit de s'interroger sur les raisons d'un tel manque d'intérêt pour l'espace urbain la nuit. On peut tenter d'avancer quelques explications dont le sommeil et la télévision qui nous retiennent à l'intérieur des maisons la nuit et nous soustraient à l'espace public, à la ville, à la nuit.

Sommeil obligatoire et psychotropes

Le sommeil explique en grande partie le relatif manque d'intérêt des citoyens pour leur ville la nuit. Reconnaissons tout d'abord qu'il est difficile de concilier travail et vie nocturne. Seul l'étudiant réussit un temps... Avant minuit, 90 % de la population est couchée. La consommation de psychotropes, érigée en

sport national, n'arrange rien. Les Français, qui avaleraient cinq fois plus de tranquillisants que les Allemands, deux fois plus d'hypnotiques sédatifs que les Britanniques et quatre fois plus d'antidépresseurs que les Italiens³⁸, ne sont pas les mieux préparés pour les expéditions nocturnes.

Pouvoir de la lucarne magique et sentiment d'insécurité

N'oublions pas le pouvoir de la « lucarne magique » qui phagocyte nos soirées : les Français qui passent 3 heures 22 minutes par jour devant leur télévision (3 heures 43 pour les femmes) (source Médiamétrie) ont peu de temps pour apprécier l'atmosphère nocturne de nos cités et se pencher sur l'autre côté de la ville. Avouons enfin que la nuit effraie : le sentiment d'insécurité croît avec le noir et pas seulement chez les enfants.

Difficultés

Un autre élément de réponse est à chercher du côté de « l'imagibilité » (Lynch, 1982), de la capacité à appréhender la complexité urbaine. Aux deux questions fondamentales de la géographie (où ? pourquoi ?), celui qui s'intéresse à la nuit doit en ajouter une autre : à quelle heure ? À ce moment précis, tout devient plus complexe car le temps est une notion bien difficile à appréhender. Notre pensée peine alors à jongler avec toutes ces dimensions et le cartographe s'interroge sur les représentations possibles. Il devient difficile de fixer des images. On doit faire l'effort – que font par exemple les architectes – d'imaginer la ville comme un être à quatre dimensions, ou comme un labyrinthe dans lequel l'individu se déplace selon des lignes fixées à l'avance à la fois dans le temps (t) et dans l'espace (x, y, z).

Nuit des données

Il faut également reconnaître que l'on dispose de peu de données repérables à la fois dans l'espace et dans le temps permettant de travailler sur la nuit urbaine. Toute investigation demande un important travail de collecte et de structuration préalable de l'information tant pour l'offre, la fréquentation, que pour la

demande. Alors que les commissariats de Grande-Bretagne et des États-Unis ont ouvert largement leurs portes et facilité l'accès aux données, la police française a préféré laisser le chercheur dans la nuit et l'ignorance, l'obligeant même à la ruse.

3. Une injustice

L'alternance du jour et de la nuit règle depuis plus d'un milliard d'années la vie végétale et animale sur la terre et ce manque d'intérêt pour une partie de la journée est incroyable et injuste.

Une discontinuité essentielle pour l'homme

Cette discontinuité créée par la nuit est un rythme essentiel pour l'homme dont le sens se construit à partir de l'opposition des contraires³⁹, comme l'a montré C. Lévi-Strauss dans *Le Totémisme aujourd'hui*. La racine de ce fonctionnement symbolique réside dans l'articulation de processus de nature binaire : +/-, présence/absence, noir/blanc. Le temps, quelle que soit son échelle, se déroule selon cette succession de continuité/discontinuité de nature binaire. Pour le devenir humain, l'alternance jour/nuit constitue le rythme essentiel de base, puisqu'à un biorythme veille/sommeil correspond un rythme social élémentaire, la succession des jours du calendrier. L'expression *être comme le jour et la nuit* marque bien cette opposition. Cette succession calendaire fait de la nuit le moment essentiel du passage, du basculement d'une journée, d'une année, d'un siècle dans l'autre. Le Nouvel An – occidental, chinois, etc. – est fêté de nuit, naturellement.

L'origine des mammifères

Cette absence d'intérêt pour la nuit est d'autant plus injustifiable que, d'après D. Macdonald, écologiste du comportement, à l'université d'Oxford⁴⁰, l'homme et les mammifères en général lui doivent tout bonnement leur existence. Ces derniers auraient émergé il y a 65 millions d'années à un moment où le groupe dominant de vertébrés était composé de dinosaures, reptiles à sang froid, menant une vie essentiellement diurne. Une niche restait libre :

la nuit. Elle a été occupée par les mammifères, alors essentiellement nocturnes. Ils se sont reproduits, dans un monde toujours dominé par les dinosaures. Jusqu'au moment où, sans doute à cause d'un changement de climat, ces derniers se sont éteints, abandonnant la place.

Un gain évolutif appréciable

On ajoutera qu'abstraction faite de la faune et de la flore pélagique, qui vivent dans les grandes profondeurs marines, et des organismes dont l'existence est rythmée par les marées (crabes, crevettes, etc.), il apparaît que les espèces ayant réussi à moduler leur fonctionnement selon ce cycle nyctéméral, avec une période d'activité et une période de repos, ont bénéficié d'un gain évolutif appréciable⁴¹. Les biologistes ont par ailleurs montré que les zones le plus peuplées en espèces étaient celles où l'obscurité était totale notamment dans le sol peuplé d'espèces lucifuges, qui fuient la lumière.

Si les hommes de ce début de XXI^e siècle connaissent encore mal la ville nocturne, cela fait déjà un moment pourtant qu'ils sont partis à la conquête de la nuit. Avant de minorer l'importance de cette période dans leur vie et dans leur ville, ils devraient d'abord se rappeler que c'est en soirée, au début de la nuit, que se fait généralement l'opinion... dans les dîners en ville.

4. La lente conquête de la nuit urbaine

Cherchant perpétuellement à s'émanciper des rythmes naturels, l'homme a peu à peu artificialisé la vie urbaine. Dans cette conquête de la nuit urbaine, la généralisation de l'éclairage public et l'affirmation du pouvoir politique ont joué un rôle fondamental rendant possibles le développement des activités, des animations et l'apparition d'un espace public nocturne. Au fil des siècles, la nuit sauvage a peu à peu cédé la place à une nuit urbaine, domestiquée, éclairée et encadrée à défaut d'être policée, une « nuit *diurnisée* » sorte de « *non-jour artificiel* ». Symbole de cette volonté de puissance et de contrôle, la médaille que Louis XIV fit frapper en 1669 portait la mention : *Urbis securitas et nitor* (clarté, sécurité

et netteté). La conquête de la nuit urbaine est allée de pair avec l'ouverture de la ville vers l'extérieur et la croissance géographique. L'avènement progressif de la lumière artificielle permit d'échapper à l'emprise du rythme des jours et des nuits. Le déroulement des journées ou des saisons a pris un tout autre sens, de même que l'alternance entre vie sociale et vie privée. Les rythmes de l'échange entre individus, les rythmes ludiques, mais aussi les rythmes du travail, l'organisation de l'activité industrielle dépendent de l'artificialité et du nouveau codage de la lumière⁴². Cette conquête de la nuit s'est effectuée de deux côtés à la fois : d'une part la recherche de la sécurité et du contrôle de la nuit notamment par le développement de la lumière et des forces de l'ordre, de l'autre la recherche possible du plaisir et de l'animation nocturne.

Évolution technique : du feu à la lumière urbaine

Le feu a été la première source de lumière permettant à l'homme de reculer les limites de l'ombre. Pourtant, pendant plusieurs millénaires, les villes soumises aux rythmes de dame Nature restèrent plongées dans le noir notamment par crainte de l'incendie. Des lanternes à huile aux torches, des chandelles et des bougies à la pyrotechnie, la ville a toujours cherché à maîtriser la lumière, signe de l'originalité technique du monde urbain, élément premier, peut-être de son artificialité (*ibidem*). Petit à petit, la lumière a pris possession de l'espace urbain, gommant en partie l'obscurité menaçante de nos nuits. La ville a envahi le monde et l'éclairage a transformé nos rues. Aujourd'hui, la problématique nature/culture semble inversée : « Désormais, les forêts apparaissent comme des sombrières lacunaires parmi les métastases gigantesques des lumières de la ville⁴³. »

• *Antiques lueurs*. D'après Lewis Mumford⁴⁴, certaines cités grecques comme Antioche ou Éphèse avaient déjà apprivoisé la nuit à la différence de Rome où, même à la période faste de l'Empire, les citoyens ne pouvaient sortir nuitamment qu'au péril de leur vie. À Antioche au V^e siècle de notre ère, des lampes éclairaient la rue. Libanios déclarait que les citoyens d'Antioche « se sont libérés de la tyrannie du sommeil. D'autres lampes y viennent

relayer l'éclat de la lampe solaire, plus puissante que les illuminations des villes d'Égypte. Ce jour ne diffère plus de la nuit que par la nature de son éclairage. La nuit, l'animation du commerce ne cesse pas ; les uns poursuivent leurs occupations habituelles, les autres chantent et se divertissent. » Ces antiques lueurs firent place à des périodes plus sombres.

• *Ténèbres du Moyen Âge.* Au Moyen Âge, il ne faisait semblait-il pas bon s'aventurer trop loin de chez soi au coucher du soleil. La nuit parisienne était bien plus périlleuse qu'aujourd'hui. Il fallait éviter les bandes de voleurs ou les souteneurs armés sortant des tavernes. On devait se garder aussi des citadins réquisitionnés pour faire la ronde, car ils avaient ordre d'arrêter tout promeneur : le couvre-feu était permanent. Il fallait retrouver son chemin, ce qui n'était guère aisé si l'on n'était pas muni d'une torche : aucune lumière n'éclairait encore Paris. Les seules clartés sont dues à la ferveur et à la religion avec des chandelles allumées devant les madones placées à l'angle des carrefours (R. Narboni, 1995). Cette nuit ténébreuse, sauvage, s'est peu à peu civilisée, au fil des progrès techniques. Dès le XIII^e siècle, Saint-Louis justifie le recours à la lumière artificielle dans une ordonnance royale accordant le guet des mestiers : « Pour la sécurité de leur corps, de leurs biens et de leurs marchandises, pour remédier aux périls, aux maux et accidents qui survenaient toutes les nuits dans la ville, par vols, larcins, violences, ravissements de femmes et enlèvements de meubles par les locataires, etc. » L'histoire de la législation en matière d'éclairage public commence timidement au XIV^e siècle avec des visées strictement sécuritaires. En 1318, les meurtres étaient devenus si communs aux environs du Châtelet à Paris que Philippe V ordonna « qu'une chandelle soit entretenue toute la nuit à la porte du palais du Grand Châtelet ». L'ordonnance royale fut suivie quelques années plus tard de deux autres visant le cimetière des Saints-Innocents et la tour de Nesle, où une grosse lanterne fut suspendue à une potence pour indiquer aux mariniers l'entrée de Paris. Le service des guets, équipés de chandelles, fut institué en 1363 par ordonnance du roi Jean II le Bon (Laloux, 2003).

• *Premières lueurs.* Par un arrêt du 29 août 1558, le Parlement ordonna que les falots ou pots à poix soient placés au coin de chaque rue, de 22 heures à 4 heures. Peu après, la Chambre du conseil, qui donne au guet de Paris une organisation nouvelle par un arrêt pris le 20 octobre 1558, ordonne que, dans toutes les rues où il sera établi, un homme veille avec du feu et de la lumière « pour voir et escouter de fois à autre ». Quelques jours plus tard, le 29 octobre 1558, il est enjoint de remplacer les « falots » par des « lanternes contenant de la chandelle ». Au XV^e et au début du XVI^e siècle, les lueurs des falots puis des lanternes colonisent peu à peu les nuits des villes. Entre deux périodes de crainte, les cités retombent ponctuellement dans l'obscurité. Sous Louis XI, le prévôt fait commandement aux Parisiens, par ordre du roi, « d'avoir armes dans leurs maisons, de faire le guet dessus les murailles, de mettre flambeaux ardents et lanternes aux carrefours ». Restée sans effet, cette ordonnance n'empêche pas les « mauvais garçons » de mettre Paris à feu et à sang pendant la captivité de François I^{er}. Ce n'est qu'à la fin du XVI^e siècle que l'éclairage urbain commence vraiment à s'organiser.

• *Généralisation de l'éclairage urbain.* Après avoir arrêté l'organisation de la police de Paris, Louis XIV crée une charge de lieutenant de police, nomme La Reynie et se préoccupe de la sécurité de la circulation en accordant en 1662 une concession ayant pour objet « d'établir en la ville et faubourg de Paris... des portel lanternes et porte-flambeaux pour conduire et éclairer ceux qui voudraient aller et venir par les rues »... Cette initiative déboucha sur l'éclairage de la capitale. Le 5 septembre 1667 paraît l'ordonnance qui impose aux bourgeois de chaque quartier la charge d'entretenir dans les rues et carrefours des lanternes éclairées avec des chandelles de « quatre à la livre ». Cette disposition est accueillie à Paris comme un bienfait public. La même année, Louis XIV fait installer des lanternes tous les 20 mètres dans 912 rues. Au milieu du XVII^e siècle, l'éclairage urbain se généralise. À la fin du siècle, Paris compte 6500 lanternes à chandelles, suspendues à des cordes. D'abord fixé à quatre mois par hiver, l'éclairage est imposé par arrêté du Parlement du 23 mai 1671 sur une période commençant le 20 octobre et finissant le 31 mars. Les lumières

permettent au guet, renforcé par la garde royale créée en 1667 par Louis XIV, de mieux observer l'activité nocturne. Le signal de l'allumage est donné par des sonneurs qui parcourent les rues en agitant une clochette; il doit fonctionner jusqu'à deux heures du matin. Jusqu'en 1697, Paris est la seule ville du royaume qui soit éclairée. À cette date, un édit royal impose cet éclairage artificiel aux autres grandes villes. Cet éclairage perdure jusqu'au 9 juillet 1758, date à laquelle une ordonnance royale en étend le principe aux voies de la ville et des faubourgs de Paris. Cette ordonnance délève également les bourgeois de leur obligation d'entretien de l'éclairage; les dépenses correspondant à cette prestation sont prises en charge par l'État. L'éclairage public est né. À Strasbourg, du fait d'un conflit entre le corps des Privilégiés et le magistrat de la ville qui dura près d'un siècle, l'édit ne fut pas appliqué et la ville resta plongée dans les ténèbres pendant près d'un siècle⁴⁵. Le roi de France « roi Soleil et souverain absolu » ne réussit pas à imposer son autorité sur les nuits de la capitale alsacienne.

Malgré ces quelques milliers de lanternes éclairant les principales artères, il ne fera pas bon circuler hors des sentiers balisés par la lumière. En 1718, l'Allemand Nemeitz, dans « *Instructions fidèles pour les voyageurs de condition* », écrira: « Je ne conseille à personne d'aller par la ville à la nuit noire. Car quoique le guet ou la garde à cheval patrouille par toute la ville pour y empêcher les désordres, il y ait bien des choses qu'il n'y voit pas... Il vaut donc mieux ne s'arrêter trop longtemps nulle part et se retirer chez soi de bonne heure⁴⁶. »

• *Mutations techniques des XVIII^e et XIX^e siècles*. En 1744 apparut une invention qui devait transformer l'éclairage public: la lampe à réverbère. Constituée d'une lampe à huile et d'un réflecteur en métal argenté, elle fut optimisée en 1788 par l'utilisation d'huile de colza. En 1821, on perfectionna encore les réverbères par l'emploi d'une lampe à double courant d'air, munie d'une cheminée de verre. Mais c'est la découverte du gaz d'éclairage par P. Lebon en 1798 qui marqua un progrès décisif. Les premiers essais d'éclairage au gaz au début du XIX^e siècle révolutionnèrent l'éclairage des villes, valorisèrent l'espace public avant d'étendre

leurs bienfaits aux pratiques domestiques⁴⁷. Le changement intervenu à Londres au début du XIX^e siècle était si surprenant que le prince Von Pücker-Muskau, arrivant de nuit, s'imagina qu'une illumination avait été ordonnée spécialement en son honneur. En France, c'est en janvier 1829 seulement que l'on mit en service, place du Carrousel, les quatre premiers appareils d'éclairage au gaz. Haussmann, préfet de Paris sous Napoléon III, généralisa l'utilisation du gaz d'éclairage: dès 1852, 13 733 becs de gaz illuminèrent Paris. En 1870, les réverbères à huile avaient pratiquement disparu, remplacés par les becs de gaz, qui ne devaient cependant guère durer plus d'un siècle. Bientôt, les becs de gaz s'effacèrent devant la lumière électrique. Déjà une première démonstration d'éclairage public avait eu lieu en 1844, sur la place de la Concorde, avec des lampes à arc de charbon. En mai 1878 apparut sur la place et l'avenue de l'Opéra, une magnifique rangée de candélabres portant des globes Jablotchkov qui eut un retentissement dans toute l'Europe. À Rome, une application grandiose de ce genre d'éclairage fut réalisée au Colysée.

• *Avènement de la fée électricité*. L'invention de la lampe à incandescence en 1879 devait tout bouleverser et, dès 1910, on assista à une installation progressive de cette nouvelle source de lumière. L'éclairage électrique ne se généralisa qu'entre 1900 et 1920. L'électricité transforma alors la nuit urbaine en spectacle. En 1900, Paris « *ville-lumière* » fêta l'arrivée de la « fée électricité » lors de l'Exposition universelle avec l'illumination des monuments et les premières publicités lumineuses sur la tour Eiffel. La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle connaissent encore, avec les expositions universelles et coloniales et le culte voué à la fée électricité, d'autres délires lumineux éphémères dont les spectacles son et lumière actuels sont certainement les héritiers (R. Narboni).

• *Délires lumineux*. Les fantasmes de lumière absolue naissent: « Dans les années 1880, le but visé pour l'éclairage public était une rue inondée de lumière, où l'on pourrait lire le journal et distinguer les mouches sur les façades des maisons... et la lumière à arc électrique, pourtant peu adaptée à l'éclairage public, engendra alors des désirs absolus d'éclairage, non plus des rues, mais de

la ville. La vision futuriste d'une métropole éclairée comme en plein jour par des tours de lumière » s'imposa peu à peu⁴⁸. Les hommes du XIX^e siècle furent les premiers à envisager un remplacement de la nuit urbaine par la lumière artificielle⁴⁹. En l'An X, l'imprimeur Dondey-Dupré avait déjà tenté de convaincre Napoléon qu'il fallait à Paris de vastes phares pour son illumination⁵⁰. En 1857, évoquant le Paris du futur, T. Gauthier prédit déjà la fin de la nuit⁵¹ : « Il n'y aura plus de nuit : sur chaque place s'élèveront des phares. [...] La seule chose à quoi l'on peut reconnaître la nuit, c'est qu'on y verra aussi clair que dans le jour. [...] Les hommes de ces temps-là dormiront très peu. Ils n'auront pas besoin d'oublier la vie dans cette mort intermittente qu'on appelle le sommeil. » Symbole de cette volonté de triompher de la nuit, l'architecte Bourdais et l'ingénieur Sebillot présentèrent, en vue de l'Exposition universelle de 1880, leur « colonne Soleil, projet de phare électrique pour la ville de Paris ». Placé au centre de Paris, cet « astre démocratique » – puisque par définition, tous les quartiers se trouveraient équitablement éclairés – aurait été capable d'éclairer un cercle de 11 kilomètres de diamètre faisant définitivement de Paris la capitale des lumières. Pour des questions de sécurité et d'inefficacité en cas de tempête, le comité de préparation de l'Exposition universelle lui préféra la tour de Gustave Eiffel.

• *De l'approche fonctionnaliste à l'identité nocturne.* La lumière de la ville se transforme entre les deux guerres avec les lampes fluorescentes qui permettent économie et accroissement de la durée d'utilisation. Avec le gommage du mur par la lumière interne des buildings, la séparation intérieur/extérieur s'efface et de nouveaux paysages urbains émergent qui vont émerveiller les visiteurs à New York notamment. Après 1945, neuf habitations sur dix sont équipées de l'électricité. À Paris, les derniers réverbères à gaz sont éteints en 1962. Avec la lumière électrique, il devint possible de diriger la lumière dans les vitrines comme sur la scène d'un théâtre. L'apparition des enseignes lumineuses électriques apporta un nouvel élément à la vie urbaine nocturne (W. Schivelsbusch). Jusqu'en 1950, la lampe à incandescence régna en souveraine avant d'être détrônée par des sources lumineuses encore plus économiques

comme les lampes à vapeur de sodium. La longue épopée de l'appropriation de la nuit des villes connaîtra encore quelques rebondissements avec l'apparition, dans les dernières décennies, d'une approche fonctionnaliste et rationnelle exacerbée avec le règne du « lux maître » ou du niveau moyen d'éclairage. La majorité des éclairages publics de nos villes, encore en place aujourd'hui, a été conçue et réalisée en application de ce principe érigé en dogme par les ingénieurs éclairagistes. La ville a peu à peu été quadrillée par un éclairage fonctionnel banal, pimenté çà et là de quelques illuminations tapageuses. Les crises énergétiques des années 1970 ont été peu propices à l'imagination ; l'idée même de mise en scène nocturne était vécue comme inutile, car simplement décorative. Depuis la fin des années 1980, la ville la nuit est devenue le lieu des possibles pour la lumière pour le meilleur et pour le pire.

• *Nouvelle approche de la lumière et de la nuit urbaine.* Si elle assure toujours la vision et la sécurité, le rôle de la lumière dans la ville a profondément changé. À côté de l'approche fonctionnaliste semblent coexister celle de la mise en lumière spectaculaire qui survalorise les monuments et celle qui s'occupe de la qualité et de la convivialité des espaces publics. Après des siècles d'éclairage utilitaire, la lumière cherche à mettre en scène la ville pour les besoins parfois contradictoires du résident comme du visiteur, de la qualité de vie du quartier comme du marketing territorial. La diversité et la complexité de ces fonctions impliquent dans tous les cas une orchestration maîtrisée (R. Narboni). L'éclairage nocturne de nos rues, de nos places et de nos bâtiments est de moins en moins la résultante d'un processus aléatoire, d'une intention ébauchée ou livrée au hasard. La conception d'un projet lumière est aujourd'hui l'objet d'un travail de plus en plus spécialisé qui va parfois jusqu'à la mise en place de véritables plans lumière. Des concepteurs lumière sculptent les nuits de nos villes et leur donnent une identité nocturne parfois très différente de celle du jour. Les entreprises s'y mettent à l'image du nouveau centre de design du groupe PSA Peugeot Citroën baptisé ADN (*Automotive Design Network*) à Velizy, par J. Turrel, artiste lumière américain qui a habillé le bâtiment de couleurs changeantes.

Parallèlement au développement de l'éclairage public, se mirent en place au fil des siècles les moyens d'un contrôle de la nuit permettant de circuler dans les villes sans danger qui entraîna le développement d'une animation nocturne.

Affirmation politique: des vigiles romains aux caméras de surveillance

La Rome antique possédait déjà un service public de vigiles nocturnes. On connaît encore certaines institutions telles que la « *nocturnus* », ou préfet des vigiles à Rome, le « *nyctéparque* » à Byzance, le « *couvre-feu* » ou la *retraite* qui dura jusqu'au XIX^e siècle (P. Chone, *op. cit.*). Par contre, on ne sait pratiquement rien de la manière dont la justice était exercée sous les rois des deux dynasties d'origine germanique, mérovingiens et carolingiens qui se succédèrent pendant le demi-siècle qui va de l'avènement de Clovis (481) à la mort du dernier des descendants de Charlemagne (987). Alors que le royaume franc s'effrite, miné par les rivalités, le système féodal s'installe. Qui possède une terre s'y arroe tous les droits revenant normalement à l'État y compris le droit de justice, dont la police devient une simple dépendance. Autant de justices, autant de polices. À la fin du XII^e siècle, lors de la renaissance urbaine, les villes tentent de s'affranchir du régime seigneurial et obtiennent plus de libertés parmi lesquelles le droit de justice. Autant de villes, autant de justices. Déjà préjudiciables à la justice, la multiplicité et l'enchevêtrement des compétences tournent au désastre pour la police.

• *Couvre-feu médiéval.* La communauté médiévale se préparait tous les soirs à la nuit comme l'équipage d'un bateau. G. Sorberg⁵² rappelle que la structure traditionnelle de la garde dans les villes préindustrielles ne faisait pas de la surveillance une fonction professionnelle. On comptait sur le jeu des liens familiaux, professionnels, de voisinage, sur l'autorité du chef de famille, l'organisation corporative ou le volontariat de la milice qui constituaient le fondement de la sécurité urbaine. Les échevins s'occupaient cependant de la sécurité nocturne avec une sollicitude particulière (B. Geremek, *op. cit.*). Leurs arrêtés fixaient le couvre-feu, la cloche de la ville faisait taire toute vie, les tavernes fer-

maient, les portes étaient closes tant que le guet entreprenait sa ronde de nuit autour de la ville endormie. Le couvre-feu devait protéger les habitants et retenir la violence, les tapages nocturnes et parfois les meurtres dont se rendaient coupables les noctambules, pour la plupart des étudiants ivres cherchant à effrayer les bourgeois, des groupes de mauvais garçons formés dans les bas-fonds des tavernes. Des chaînes étaient tendues à travers les rues afin de gêner la circulation de ces hordes nocturnes. À Paris, le couvre-feu résonnait à 19 heures pour Notre-Dame, à 20 heures dans les autres églises et à 21 heures à la Sorbonne. Le travail à la lueur d'une chandelle était en principe interdit pour des raisons de sécurité. Seuls certains métiers tels que les boulangers, les chirurgiens veillant les malades ou les verriers dont le four ne pouvait être éteint, avaient le droit d'être en activité. Sortir après le couvre-feu nécessitait une autorisation spéciale.

• *Guetteurs.* Pour assurer la sécurité des habitants, surtout contre les incendies, des guetteurs étaient installés dans les tours et sonnaient l'alarme en cas de danger. À la tombée de la nuit, les portiers leur remettaient solennellement les clés de la ville. À Paris, il y avait 40 sergents à pied et 20 à cheval, dirigés par un chevalier du guet dont le nom apparaît pour la première fois en 1254 dans une ordonnance de Saint-Louis. Trouvant ce guet royal insuffisant « pour la sûreté de leurs corps, de leurs biens et marchandises », les bourgeois de Paris proposèrent leur aide au roi. Saint-Louis accepta et les autres villes suivirent bientôt l'exemple. Ce fut le « guet bourgeois », vite rebaptisé « guet dormant » par la malice populaire. À Paris, la mission de cette garde, définie par une ordonnance royale de 1364, était de surveiller les prisons du Châtelet, d'éviter les incendies, les attaques, les viols, les meurtres et de faire en sorte que les locataires ne quittent pas leur maison en cachette sans avoir acquitté leur loyer. La compagnie royale devait, elle, se déplacer et mettre la main au collet de tous les vagabonds, malfaiteurs ou gens en armes trouvés dans la rue après l'extinction des feux. Un arrière-guet parcourait la ville, attentif au moindre bruit et surveillait aussi les guetteurs qui ne devaient en aucun cas s'endormir.

En 1559, Henri II supprima le guet bourgeois, auquel de nombreux foyers échappaient, pour le remplacer par une taxe destinée à financer l'augmentation des effectifs du guet royal. Point de guet par contre dans les campagnes où résidait pourtant 90 % de la population. Les menaces continuèrent cependant de peser sur les citadins dès la tombée du jour et même avant. En janvier 1606, on ramassa 19 cadavres dans les rues de Paris sur un total de 25 meurtres et on ne put arrêter que 5 des coupables. En 1643, on comptait 373 meurtres pour une population estimée à 500 000 habitants⁵³. Les passants étaient rançonnés, les carrosses attaqués aux Tuileries ou au cours de la Reine, les paysans détroussés avant d'arriver aux halles. Boileau écrit alors : « Le bois le plus funeste et le moins fréquenté est, auprès de Paris, un lieu de sûreté. »

• *Affirmation de l'État et contrôle policier.* C'est en 1667 seulement que la police put acquérir une existence propre à la suite d'une longue période d'abus et de désordres. À Paris d'abord, mettant un terme aux errements du passé, Louis XIV signa l'édit de 1667 (J.-L. Laloux, *op. cit.*) qui mit fin à des siècles d'incohérence et d'anarchie. Il sépara la police de la justice et la plaça sous l'autorité d'un lieutenant de police. Le succès de la réforme entraîna son application, en 1699, aux principales villes de province. Mais les ingérences du pouvoir finirent par compromettre la police aux yeux de l'opinion qui les associa dans un même rejet en 1789. Le XVIII^e siècle semble marqué par la prise de pouvoir politique de la nuit par la police et les autorités. Profitant de l'obscurité, elles accomplissent certains actes qui de jour auraient pu provoquer des mouvements de foule comme la nomination des rues nécessitant une gravure de la pierre (le fait d'avoir une adresse était vécu comme un contrôle abusif). Lors de la fermeture du cimetière des Saints-Innocents pour des raisons d'insalubrité, les restes de cadavres furent transportés de nuit car la population n'aurait pas aimé voir s'en aller ses morts. Aujourd'hui encore, le pouvoir profite parfois de l'obscurité pour arriver à ses fins à l'exemple de la coupe nocturne des arbres protégés en journée par les écologistes.

Depuis, l'État s'est affirmé et les formes de surveillance se sont sophistiquées. Pour dissuader de passer à l'action ceux qui seraient

tentés de commettre des actes criminels et délinquants, mais aussi pour réprimer les auteurs de ces actes, des appareils de dissuasion et de répression se sont perfectionnés et occupent une place croissante dans notre société, sans qu'on puisse en évaluer correctement l'efficacité.

• *Maillage policier du territoire.* Aujourd'hui, l'État, considéré comme l'unique responsable de la sécurité, dispose du monopole de la force publique et de la sanction des infractions aux règles juridiques qui régissent la vie en société de jour comme de nuit. Les forces de police d'État et la gendarmerie constituent sur l'ensemble du territoire, chacune dans sa zone, un maillage visant à la prévention des crimes et délits, à la recherche des contrevenants aux lois et règlements, au maintien de l'ordre, complété localement par la police municipale et rurale. Policiers, gendarmes et pompiers ont des astreintes de nuit. On ne connaît pas le nombre exact de personnes travaillant de nuit. Les syndicats parlent d'un « chiffre noir ». Selon le syndicat de police Différence, 1 800 gardiens de la paix seulement veilleraient sur les nuits de Paris et de la proche banlieue, soit dix fois moins qu'en journée avec 16 600 gardiens. En effet, les policiers nocturnes parisiens sont volontaires, contrairement à ce qui se passe en province, où les 73 400 gardiens de la paix assurent le service de nuit par roulement. Les effectifs de la région parisienne seraient évidemment très insuffisants en banlieue notamment où on ne compte la nuit qu'une centaine de fonctionnaires de police par département.

• *Entre sécurité privée et caméras permanentes.* Parallèlement et en quelques années seulement, les sociétés de sécurité privées ont investi l'espace nocturne de nos villes avec des compétences relativement floues. Par contre, les groupes d'autodéfense sont interdits par les lois du 1^{er} juillet 1901 et du 10 janvier 1936 qui prévoient des sanctions pénales. Les milices communales qui avaient été créées par arrêté municipal à Saint-Priest (Rhône) en 1969 et à Saint-Georges-d'Orques (Hérault) en 1972 ont été dissoutes. À côté du développement des sociétés de sécurité privées, une autre approche plus technologique de la sécurité s'est imposée. De jour comme de nuit, l'œil des caméras remplace celui des gardiens. Elles

ont d'abord envahi les espaces privatifs (grandes surfaces et galeries marchandes) avant de s'installer aux carrefours ou dans certains tunnels pour surveiller la circulation⁵⁴. La France est aujourd'hui très concernée par cette approche technologique de la sécurité qui s'est d'abord développée dans les pays anglo-saxons et particulièrement en Angleterre. Malgré la loi Pasqua du 21 janvier 1995, trois caméras sur quatre seraient installées illégalement. Dernière nouveauté technologique en termes de lutte contre l'insécurité routière cette fois : les radars automatiques permanents qui contrôlent désormais la vitesse des automobiles de jour comme de nuit.

Le développement possible de la vie nocturne

Parallèlement et grâce au développement de l'éclairage et au renforcement des forces de l'ordre, les activités nocturnes vont peu à peu émerger.

- *Au Moyen Âge*, il existait une certaine vie nocturne à la campagne comme en ville (J. Delumeau, *op. cit.*). En hiver, on trompait l'ennui et on écourtait le temps d'obscurité en se réunissant pour des veillées qui pouvaient durer jusqu'à minuit. C'est ce qu'en Bourgogne on appelait les « écaignes ». Pour J. Delumeau, se créait « un espace chaud à la porte duquel la nuit s'arrêtait et où un rite de sociabilité amical et sécurisant faisait échec, quelques heures durant, aux menaces de l'ombre ». Il était d'usage un peu partout d'organiser de telles veillées qui ont duré jusqu'au seuil de notre époque⁵⁵. Les cérémonies de Noël et les feux de la Saint-Jean, les « nuitées » des paysans bretons, les chahuts qui marquaient les soirs de noces, les charivaris..., toutes ces manifestations collectives constituaient autant d'exorcismes des terreurs de la nuit. Interprétant d'anciennes ordonnances qui enjoignaient aux cabaretiers de clore boutique après le couvre-feu sonné à Notre-Dame, le Châtelet en 1596 décida qu'il s'agissait de 7 heures du soir du 1^{er} octobre à Pâques et de 8 heures de Pâques au 1^{er} octobre (Geremek, *op. cit.*). Les portes des villes étant fermées, l'activité artisanale arrêtée, les gens de bien n'avaient plus rien à faire dehors après le couvre-feu. Leur place était chez eux et bientôt dans leur lit. Ainsi ont raisonné autrefois tous ceux qui veillaient sur le troupeau chrétien (J. Delumeau).

- *Joutes de la Renaissance*. La Renaissance a vu s'accroître, à l'étage social le plus élevé, le nombre de fêtes se déroulant après la tombée du jour. M. de Montaigne, de passage à Rome en 1581, y assiste à une joute nocturne donnée devant un parterre aristocratique (*Journal de voyage*). Le poète anglais de la Renaissance T. Dekker évoque les danses, « travestissements et mascarades » organisés à Londres pour les grandes occasions dans les maisons des riches, le soir à la lumière des torches⁵⁶. Parallèlement, il dresse un tableau sans complaisance de la nuit londonienne au temps d'Elisabeth et de Charles 1^{er}, au moment où tous les criminels, trop lâches pour se montrer au soleil « sortent de leur coquille ». Hormis quelques grandes fêtes, les nuits urbaines et leurs ombres inquiétantes semblaient encore réservées à un petit nombre : ceux qui avaient les moyens de se déplacer avec leur escorte, les militaires, les truands et une dernière catégorie de buveurs noctambules : les étudiants.

- *Culture nocturne baroque*. À Paris comme dans de nombreuses cités, le véritable développement de la nuit urbaine commença avec le début du XVIII^e siècle avec l'essor de la vie intellectuelle et économique. Peu à peu, l'illumination et le feu d'artifice prirent la relève du feu de joie. « Il n'est pas de spectacle plus magnifique ni plus populaire dans les fêtes publiques, écrit M. de Pure en 1668, que ces spectacles de lumière. » « Presque toutes les nations en usent, pour exprimer une joie causée par un grand succès⁵⁷. » Les manifestations de lumière de l'âge baroque faisaient partie de cette culture de la fête.

La vie nocturne, telle qu'elle s'est développée depuis le XVIII^e siècle dans les métropoles européennes, pour devenir une des formes caractéristiques de la civilisation urbaine moderne, aurait son origine dans la culture nocturne baroque (W. Schivelbusch). À l'âge baroque, les fêtes débutaient après le coucher du soleil. « À huit ou neuf heures, commence le théâtre, à minuit le souper [...], et après, on danse jusqu'à l'aube. Au point du jour, les carrosses rentrant de la cour croisent dans les rues les bourgeois qui se rendent à leur travail⁵⁸. » On assiste à un transfert de la fête vers la nuit. À Paris, une ordonnance de décembre 1715 autorise

le premier bal public alors que jusque-là, on ne dansait que dans le cadre de fêtes privées ou lors de grandes cérémonies. Les premiers bals masqués sont organisés à l'Opéra, trois jours par semaine, et l'habitude d'aller « guincher » se développe pendant tout le siècle. Fêter pendant que la population active dort et se couche lorsque les artisans, les bourgeois commencent leur journée de travail, représentait un renversement de l'ordre habituel et un privilège social qui donnait à la fête un attrait supplémentaire (W. Schivelbusch). La nuit ouvrait à l'homme des domaines qui lui avaient été jusque-là inaccessibles. L'éclat merveilleux d'un éclairage de fête achevait, comme une drogue, de le dérober à la réalité du jour, et en faisait « la scène d'une seconde vie, d'une vie symbolique » (*ibidem*). Le mouvement commença autour de 1700, en Angleterre (*ibidem*), avec les parcs de plaisirs *pleasure garden* du type Vauxhall et Ranelagh, succédant commerciaux de la fête à la cour et ancêtres de nos parcs d'attraction. On pouvait assister à des concerts, des illuminations et des feux d'artifice. Pendant ce temps, des mets étaient servis et parfois on y dansait. Si ces parcs étaient ouverts en journée, la vraie vie ne commençait que le soir, entre 18 heures et 20 heures, puis, au cours des années, de plus en plus tard⁵⁹.

« En ce moment, il est d'usage d'aller à Ranelagh deux heures après l'heure régulière⁶⁰ », fait remarquer H. Walpole. Au XVIII^e siècle, cette sorte de retard n'était pas qu'une mode passagère, mais un aspect de l'évolution générale. De même que la cour s'était démarquée de la bourgeoisie en observant des heures de veille et de réveil tardif, de même la bourgeoisie cherchait à son tour à se distinguer des petits-bourgeois et des artisans. À la fin du XVIII^e siècle, c'est pour l'heure des repas que ce décalage du temps s'observe avec le plus de netteté. Dans une chronique des mœurs parisiennes datant de 1801 : « Les Parisiens dînaient, il y a deux cents ans, à midi ; aujourd'hui, l'artisan dîne à deux heures, le gros marchand à trois, le commis à quatre ; l'enrichi, l'homme aux entreprises, l'agent de change, à cinq heures ; le ministre, le législateur, le riche célibataire, à six ; et ces derniers sortent ordinairement de table à l'heure où nos pères s'y mettaient pour sou-

per. Les trois quarts de Paris ne soupent plus, et la moitié de ces trois quarts a pris cette habitude par économie. Les personnes qui soupent se mettent à table à onze heures, et se couchent en été quand l'ouvrier se lève⁶¹. » Encore à l'époque de Louis XIV, les représentations théâtrales avaient lieu entre 4 heures de l'après-midi et 7 heures du soir ; au XVIII^e siècle, le début du spectacle se stabilisait à 17 heures 15. Les représentations se terminaient vers 21 heures⁶². On ne commence à les repousser plus tard dans la soirée qu'après la Révolution. Au théâtre ou à l'Opéra se succédaient le souper, le salon de jeu, le bal ou le bordel. La nuit se terminait habituellement vers 3 heures, quand les noctambules croisaient les premiers ouvriers⁶³ sur le chemin de la maison. Ce nouvel ordre du jour, ou plutôt de la nuit, n'exprime pas seulement la distance sociale entre les oisifs et la population active, mais aussi la différence entre la métropole et la province. Jusqu'au début du XIX^e siècle, des voyageurs étaient surpris de voir jusqu'à quelle heure tardive Paris et Londres restaient éveillées. « L'opéra finit après une heure, raconte le prince Pückler, on rentre rarement avant trois ou quatre heures. En revanche, avant deux heures de l'après-midi, le grand monde ne s'anime pas⁶⁴. » Le grand monde n'était pas le seul à rester éveillé et éclairé si tard. Les centres de commerce et de loisirs l'étaient également, souvent jusqu'à minuit.

Parallèlement, Paris se couvre de cafés. Vers 1730, on recensait environ 380 de ces lieux qui se transformèrent peu à peu en offrant à leurs clients des boissons alcoolisées et des spectacles. Les premiers cafés-concerts, appelés aussi « musicos », naissent vers 1770 et les premiers restaurants offrent à toute heure des portions de mêmes mets.

XIX^e siècle libéré

Le XIX^e siècle a été un long apprentissage des lumières (S. Delattre, *op. cit.*). De 1820 à 1860, la nuit parisienne est un territoire de conquête pour la modernité et la rationalité urbaines. Le noctambulisme élégant des viveurs et des dandys y rencontre, dès la monarchie de Juillet, l'animation, le luxe et le confort nécessaires à la pratique euphorique d'une vie à contretemps. Tandis que la

majorité des Parisiens, bourgeois frileux ou ouvriers écrasés par le travail, s'effacent de la scène citadine pour se replier dans l'espace privé, les lieux publics sont investis par une minorité voyante de jouisseurs qui voient dans la nuit non pas un temps mort, mais le comble du temps libre, le support d'une recherche de la distinction oisive héritée du siècle précédent. C'est dans les années 1860, avec les progrès de l'éclairage, « l'haussmannisation », le règne de la marchandise, la modification des modes de l'ostentation et de la circulation des élites à l'intérieur de la ville ainsi que la présence nouvelle des femmes dans l'espace public que les usages de la nuit vont se modifier⁶⁵. Un désir accru de liberté individuelle incite à contester l'uniformité des rythmes naturels et sociaux. Libérée de l'obscurité, la ville nocturne continue à se peupler et à se divertir. Sous le Second Empire et durant toute la fin du XIX^e siècle, les bals apparaissent. Il leur faut néanmoins se taire avant minuit. Au même moment, les grands cafés des boulevards sont pleins, mais ils fermeront malgré tout vers 1 heure. Au fil des années, des bals de plus en plus populaires et de plus en plus nombreux envahissent Paris. Ils durent ensuite faire face à la concurrence des guinguettes, petits débits de boisson où il était possible de danser au son d'un petit orchestre en buvant du vin un peu aigre : le guinguet. En 1830, on en comptait déjà 138 à Paris et presque autant aux portes de la capitale, en bord de Marne et de Seine, juste au-delà des barrières de l'octroi. Le café-concert né vers 1840 aux Champs-Élysées sous une toile de tente allait compter jusqu'à 150 établissements vers 1880 qui attiraient une clientèle populaire grâce à des tarifs abordables⁶⁶. En 1867, l'Exposition universelle de Paris entraîne le développement des « brasseries de filles ». Les Folies Bergères, le Moulin rouge ou l'Alhambra sont pleins tous les soirs de noceurs et de femmes légères. Pour la première fois, les différentes tribus de la nuit parisienne se retrouvaient : les *Marlous* et les *Apaches* étaient quasiment chez eux, tandis que la bonne société venait s'encanailler. Le film de J. Renoir, *French Cancan*, relate l'histoire de ces curieuses rencontres.

Quelques années plus tard, en 1889, *Notes sur la ville*⁶⁷, guide du « *Paris by night fin de siècle* », écrit par deux noctambules fré-

nétiques, le jeune écrivain R. Darzens et un dessinateur déjà célèbre, A. Wilette, nous entraînent dans un Paris nocturne très animé. C'est l'époque où les touristes du monde entier affluent vers la « capitale des plaisirs » pour visiter l'Exposition universelle et le clou du spectacle : la tour Eiffel. Du Chat noir aux Halles en passant par les boulevards et les abattoirs, ils exposent aux touristes « les plaisirs coutumiers aux noctambules ». Ce documentaire de la vie nocturne montre l'autre Paris qui apparaît quand la nuit est tombée. Une faune spécifique sort de sa tanière et se répand dans la ville sous la lune. Défilent le viveur de race qui dépense sa fortune, l'ouvrier typographe, le chien errant, le clochard, l'ivrogne, le journaliste qui va corriger son article sur un coin de table, le gros commerçant qui conclut une bonne affaire à l'aide de champagne et de jolies dames, le commissaire de police, le porteur de journaux, la belle de nuit fatiguée d'avoir racolé en vain, autant de figures qui traverseront encore la nuit d'après, celle d'aujourd'hui. C'est la Belle Époque et l'étonnant bouillonnement d'idées, de goûts, d'efforts qui agitaient la ville⁶⁸.

En 1861, dans *Paris au gaz*, J. Lemer tente une première classification en cinq catégories de ce qu'il nomme « la physiologie de l'existence de nuit » : ceux qu'ils qualifient péjorativement de « badauds de la nuit » : les « noctiloques » (les parleurs de la nuit) et « noctifages » (les mangeurs de la nuit), ces deux types de personnes ne faisant qu'ébaucher la vie nocturne allant se coucher à l'heure où les vrais amoureux de la nuit « les noctambules », commencent à sortir. Il y a aussi les « noctivagues » qui errent faute de domicile ou d'argent pour obtenir un domicile de hasard. Enfin, la dernière catégorie, les « noctiurges » sont ceux qui, contraints, travaillent la nuit. L'imaginaire nocturne se libère des peurs du diable et des démons pour se focaliser sur l'insécurité. Pour les préfectures, la nuit devient temps de tous les dangers : à la population rassurante des dormeurs s'oppose celle des « nuitards » qui, au risque de créer des désordres sur la voie publique, trouvent agréable et légitime de profiter de la rue à leur propre gré. Les « honnêtes gens » souhaitent que les autorités canalisent ces derniers. Différentes ordonnances vont réglementer les horaires

de fermeture de cabarets. L'imaginaire nocturne se libère des peurs du diable et des démons pour se focaliser sur l'insécurité. L'attaque nocturne devient la principale source d'angoisse (« le coup du père François... »).

XX^e siècle

Les nuits de Paris changent avec la première guerre mondiale. Les guinguettes disparaissent progressivement tandis que les dancing et « boîtes de nuit » succèdent aux bals publics. Le cinéma attire désormais les faveurs d'un public populaire, reléguant les revues aux sous-sols de la nuit. Certains grands bordels comme le Sphinx ou le One Two Two s'imposent et attirent la *jet-set*. Les quartiers parisiens de la nuit changent rapidement au fil des engouements pour un café, une boîte ou une rue spécifique. Montmartre connaît encore quelques années de gloire avant que Montparnasse ne devienne un des centres du monde avec Picasso, Paul Klee ou Marc Chagall. C'est alors la vogue des grands cafés, comme la Rotonde ou le Dôme.

• *Une autre nuit : le poids de deux guerres.* Deux guerres mondiales vont remplacer les festivités nocturnes par les horreurs des conflits. Durant la guerre de 14-18 dans les tranchées, le sous-lieutenant Maurice Genevoix dira que « la nuit n'est pas une alliée, elle emprisonne et paralyse ». Le pilonnage intensif, l'odeur des cadavres en putréfaction, les rats qui pullulent et la peur de la mort (2 200 tués par jour pendant quatre ans) empêchent tout sommeil véritable dans les tranchées et fragilise les soldats. À l'arrière, pour les familles, la nuit est un temps de communion par la pensée et un temps de recueillement et de prière. La période 39-45 sera marquée par une activité politique nocturne de plus en plus importante : aux rafles nazies vont s'opposer l'activité intensifiée des résistants et les bombardements alliés. Les ténèbres de la nuit permettront la transgression de l'ordre du jour. La nuit est abordée sous une identité d'emprunt : le père de famille tranquille est un guerrier de l'ombre, le soldat allemand dissimule le génocide, le marché noir fructifie...

• *De Saint-Germain aux free-parties.* Après la seconde guerre mondiale, la nuit prend ses quartiers de lune à Saint-Germain-des-Prés.

Des jeunes gens, excédés par des années de couvre-feu, ont coutume de se réunir dans une cave parisienne, pour y danser le *bebop* et y écouter de la musique. Ce lieu, bientôt baptisé le Tabou, sera la première boîte de nuit parisienne. C'est la génération du *baby-boom*, l'avènement d'une nouvelle tranche d'âge entre l'enfance et l'âge adulte : les adolescents avec leurs rites, leurs codes et leur langage. C'est la nuit notamment qu'ils vont exprimer leur désir de vivre en marge de l'ordre social diurne établi (Mai 68, recherche du rêve chez les hippies...). C'est encore une fois dans cette période d'émancipation, à la fin des années 1960, que les discothèques seront lancées, d'abord sur la Côte d'Azur, puis dans toute la France avec comme moteur le *twist*. En 1975, les discothèques sont 4 000 ! À Paris, les années 1980 sont celles des grands navires de la nuit comme le Palace ou les Bains-Douches. Ils déclineront dans les années 1990 tandis que la nuit se déplacera vers Bastille puis Oberkampf, le 10^e arrondissement, le canal Saint-Martin mais aussi le Marais où les homosexuels s'affichent désormais la nuit et le jour.

• *Nomadisme nocturne.* La vie nocturne a connu, partout dans le monde, une véritable révolution avec l'essor d'une nouvelle musique fondée sur les sons électroniques : la *techno*. C'est dans la nature ou sur les friches industrielles qu'ont lieu les premières *free parties* et *sound-systems* qui regroupent sur plusieurs jours des milliers d'adolescents nomades éclatés en *spots* de musique continue. Les fêtes légales (*clubs, raves*) ou illégales (*free parties, tekni-vals*) de ce « phénomène techno », si bien décrit par E. Racine⁶⁹, ont cristallisé les inquiétudes face à la jeunesse et à la drogue. Elles ont fasciné et inquiété les politiques qui ont cherché à récupérer ce territoire nocturne qui leur échappait. Au début des années 2000, la nuit se transforme encore. Commerciaux ou clandestins, les *sound-systems* sont arrivés au bout de leur force transgressive. Les clubs urbains récupèrent le mouvement. La suprématie des *DJ*, nouveaux maîtres des nuits, s'installe qui s'épuisent en sets de deux heures, les uns à la suite des autres, pour créer le plus d'agitation sur les *dance-floors*. Les soirées deviennent nomades à l'intérieur de boîtes de plus en plus vides.

Concurrencée par les bars d'ambiance, rejetée par celles et ceux qui ne supportent plus d'être triés à l'entrée ou sont irrités par le coût des consommations, la nuit se cherche. Au prix des soirées, certains n'hésitent pas à rejoindre Londres et d'autres villes d'Europe pour les nuits du week-end. La nuit et la ville s'enfoncent peu à peu dans un loisir de masse à rotation accélérée où les lieux passent de mode tous les six mois, grand maximum. Le phénomène des *one night-clubs* fait des ravages. Il est recommandé de guetter les *flyers* et d'écouter les bonnes radios. Les jeunes zap-pent et se décident au dernier moment.

• *Poursuite de la conquête.* La conquête de la nuit festive est presque achevée. Entre *before* et *after*, la nuit a dépassé toutes les bornes. Dans les métropoles, elle s'efface, gagnée par le jour et sa logique consumériste de parc d'attraction global. Avant, la nuit attirait une poignée de personnes dans chaque ville, marginaux, artistes, intellectuels; celles et ceux qui cherchaient un sens à la société dont elle était la contre-production. La nuit avait ses icônes désormais transformées en prescripteurs pour ceux du jour. VRP de la nuit, ils ont envahi les plateaux de télévision pour des raisons de marketing nocturne et se mesurent aux urgentistes, autres héros nocturnes médiatiques. La ville la nuit serait malade de son image et de ses représentations. Les lieux se ressembleraient tous: même *design* aseptisé, mêmes videurs, même *dress code*, même dédain, se plaint V. Borel, écrivain et rédacteur en chef de *Nova Magazine*.

Que faire de la nuit? Se réfugier dans le snobisme? Se replier sur quelques lieux confidentiels, délaissés du plus grand nombre? Chercher le bar clandestin d'immigrés où personne ne va, faute d'adresse et d'enseigne? Courir les soirées ultra-privées de la mode où mille personnes se répartissent deux cents invitations, refuge ultime du style? Ou rejoindre le ghetto des extrémistes de la nuit qui se lèvent à 5 heures du matin et passent leur nuit en *after* du dimanche matin. Estimant que la nuit d'Europe n'est plus vivable, O. Zahm propose, ultime snobisme, d'aller la chercher ailleurs en Amérique latine de préférence alors que E. Blanchot, du très branché *Batofar*, propose, lui, de continuer à lutter contre « la nuit rapace, lucrative et stéréotypée ».

*

En quelques siècles, le contrôle de la nuit par le développement de la lumière et le déploiement des forces de l'ordre a permis l'avènement d'une vie et d'une animation nocturne pour une partie de la population à la recherche du plaisir. D'abord élitiste, la nuit urbaine s'est démocratisée. Un espace-temps particulier, artificialisé, investi par quelques-uns s'est presque autonomisé. Un territoire nocturne éphémère s'est affirmé avec ses populations, ses rites, ses codes, ses limites et son identité. Le *by-night* est devenu une dimension propre de la vie urbaine.

Aujourd'hui de nouvelles pressions s'exercent sur la nuit urbaine. De nouvelles fonctions diurnes pourraient envahir cet espace-temps dans un contexte global en mutation rapide.

Chapitre 3

Une colonisation progressive

*« Avoir du bon temps en ville après
11 heures du soir reste hors de portée de
nombreux Londoniens. »*

Richard Branson, patron de *Virgin*.

La nuit a longtemps été appréhendée comme une discontinuité, le temps des ténèbres et de l'obscurité, celui du sommeil. Par extension, symbolisée par le couvre-feu, l'arrêt de toute activité, la fermeture des portes de la cité, elle fut longtemps considérée comme le temps du repos social.

1. Des pressions nouvelles

De tous les phénomènes de grignotage de « temps morts » par les activités économiques (sieste, repas, week-end, vacances...), la conquête de la nuit est sans doute la plus spectaculaire. Aujourd'hui, le front progresse et la pression s'accroît sous l'effet de plusieurs phénomènes parmi lesquels l'individualisation des comportements et l'abandon progressif des grands rythmes industriels et tertiaires qui scandaient la société; la généralisation de la société urbaine; la tertiarisation de l'économie et des emplois et une moins grande pénibilité physique du travail; la mise en réseau à l'échelle planétaire qui permet de rester en liaison avec les endroits de la terre où on ne dort pas; une synchronisation progressive des activités et l'apparition d'un temps global; l'évolution

de la demande des individus qui veulent souvent tout, tout de suite, partout et sans effort, et la mise en compétition des métropoles sur des critères de qualité de vie où la question de l'animation et des loisirs nocturnes devient essentielle.

Cette conquête de la nuit urbaine a démarré plus tôt aux États-Unis, où, depuis des dizaines d'années, drugstores, supermarchés, coiffeurs, restaurants, salles de sport ou transports publics fonctionnent souvent toute la nuit. Au Japon, la nuit des métropoles est égayée par le développement de magasins ouverts 24 heures sur 24 qui offrent une large palette de produits et de services. Dans des pays aussi différents que la Pologne, la Belgique ou même Madagascar, de nombreux services (épiceries, restaurants, bars...) sont ouverts en continu. Au centre de Chiang Mai en Thaïlande, le *Night Bazaar* est le rendez-vous de la population locale comme des visiteurs. En France et en Europe, le front avance dans le temps et, progressivement, nous nous démarquons des rythmes naturels.

2. Une intensification de l'activité nocturne

L'emploi du temps d'une frange de la population active est plus souple, empiétant sur la soirée. Les déplacements liés au travail allongent les journées. La demande en loisirs s'intensifie. Le partage et la diminution du temps de travail vont dans le sens d'une intensification de l'activité nocturne.

Entreprises en continu

Les entreprises industrielles fonctionnent en continu pour rentabiliser les équipements et, dans la plupart des secteurs, le travail de nuit se banalise : la proportion de salariés travaillant la nuit a augmenté depuis 1991, alors qu'elle était restée stable entre 1984 et 1991 (Bue, Rougerie, 1999). Le travail de nuit se développe du fait notamment de la demande croissante des industries « à feu continu » ou de la production d'énergie (fossile, nucléaire, etc.). L'intensité capitalistique, de plus en plus forte dans les activités industrielles comme dans les services, conduit les entreprises à tenter d'allonger la durée d'utilisation des équipements pour en amé-

liorer la rentabilité. Elles s'organisent de plus en plus sur la base des « flux tendus », sans stocks ni en amont ni en aval, sur le principe de l'approvisionnement et de la production « juste à temps ». Ces nouvelles méthodes nécessitent une gestion différente et plus flexible du travail, et en particulier une variabilité des horaires. Le travail posté, avec deux ou trois équipes qui se succèdent, ne concerne plus seulement les industries de *process* fonctionnant en continu mais se développe aussi dans toutes les activités économiques utilisant du matériel coûteux. Le but est de rentabiliser au maximum les installations. Dans les pays disposant de « cols blancs » à bon marché comme l'Inde, les centres d'appels ouverts en continu se multiplient. Certaines entreprises tertiaires développent même des projets sur un cycle de 24 heures en jouant sur leurs sites d'implantation répartis sur différents fuseaux horaires. Ils organisent leurs tâches pour profiter au mieux du décalage : les ingénieurs de Marseille envoient leurs dossiers à ceux de New Delhi qui les passent à ceux de Seattle avant d'aller se coucher. Ces projets « qui suivent le soleil » (*following the sun*) construisent un nouveau système de 3x8 planétaire.

Augmentation du fret nocturne

En journée, les villes et les infrastructures de transport sont de moins en moins accessibles. Tout le monde circule, cavale. « Garage en folie », disait déjà Céline en 1957. Tout le monde se bouscule, se tamponne. La nuit permet alors de gagner du temps sur l'encombrement du jour d'où l'intérêt des entreprises pour le développement du fret aérien, du fret ferroviaire et des transports routiers la nuit, à un moment où on circule mieux. Pendant que nous dormons, sept millions de lettres voyagent par exemple au-dessus de nos têtes, dans une trentaine d'avions de la flotte aérienne postale française. Chaque soir, dès 19 heures 30, le courrier venant de l'Île-de-France et des départements environnants est acheminé vers ce centre aéropostal de Roissy par cent véhicules. Le ballet est incessant : une cinquantaine de vols par nuit décollent ou atterrissent à Roissy et relient la capitale à Lyon, Marseille, Strasbourg, Pau, etc. En tout, dix-sept lignes nocturnes

sont en activité en France, et une seule ligne internationale, Paris-Cologne. Le dernier avion s'envole à 1 heure 35 pour Rennes mais l'activité de l'Aéropostale se poursuit jusqu'à 4 heures du matin, par le tri à destination des dizaines de milliers de bureaux de poste du territoire. La course contre la montre s'achève à 8 heures... dans nos boîtes à lettres. On estime que 75 millions d'objets transitent chaque nuit par la Poste.

Progression du travail de nuit

Encore exceptionnel au début du XX^e siècle, le travail de nuit s'est fortement développé au cours des dernières années sous la pression des entreprises industrielles et de services. La vie de nos villes est désormais subordonnée au travail du « peuple de la nuit » qui s'active pendant que nous dormons.

Il progresse dans les pays industrialisés avec 7 à 15 % de la population salariée concernée. Tous les pays d'Europe sont touchés à des degrés divers, notamment liés à la capacité syndicale d'en limiter l'extension¹. Si le travail de nuit permanent concerne seulement 2 % des travailleurs européens, 19 % de ces travailleurs sont amenés à travailler de nuit. Ce pourcentage progresse régulièrement avec 21 % des travailleurs concernés en 1996, contre 18 % seulement en 1991². En France, 22 % des hommes et 6 % des femmes, soit près de 3 millions de salariés travaillent au moins une nuit dans l'année. 34 % des salariés les plus jeunes (15-24 ans) travaillent régulièrement ou occasionnellement de nuit. Ils participent proportionnellement deux fois plus que leurs aînés à l'activité nocturne de l'économie française (enquête institut Chronopost, institut Ipsos sur le temps des Français, 2003). Sur une longue période, la proportion des salariés travaillant la nuit a augmenté de manière non négligeable notamment pour certaines catégories de salariés. C'est le travail de nuit fréquent (51 à 100 nuits par an) ou systématique (plus de 100 nuits par an) qui progresse le plus. Dans la vente, les fins de journées tardives continuent à progresser et la journée se décale vers le soir.

Les travailleurs de nuit sont en majorité des hommes et plutôt des ouvriers que des employés, concentrés dans une tranche

d'âge entre 25 et 35 ans. Leur nombre décroît très nettement à partir de 50 ans. Quelques secteurs d'activités regroupent l'essentiel des troupes au premier rang desquels les services publics de sécurité ou de santé, des professions qui supporteraient mal une interruption nocturne de leur activité: armée, police, sapeurs-pompiers, médecins, infirmières. La société a toujours eu besoin d'une « ville de garde » avec ses guetteurs et ses veilleurs. Si le travail de nuit est également plus répandu dans le public, il progresse plus lentement que dans le privé. Dans le secteur privé, les principaux employeurs restent l'agriculture, les transports et télécommunications, l'énergie, les biens intermédiaires (verre, papier carton, chimie), ou encore les industries agroalimentaires. Dans la chimie, c'est la nécessité de maintenir un processus continu qui impose ce travail nocturne alors que dans l'industrie agroalimentaire, il s'agit de traiter rapidement les matières premières pour éviter toute avarie. Environ un quart des patrons et indépendants poursuivent leur activité entre 0 heure et 5 heures du matin. Les trois quarts des artisans boulangers travaillent encore de nuit, en moyenne cinq fois par semaine. Le tiers des patrons de cafés, hôtels, restaurants, sont aussi des habitués de la nuit. Dans les commerces, la journée de travail se décale vers le soir mais les employés sont de plus en plus nombreux à commencer après 9 heures. Les cadres sont moins concernés, même si régulièrement les cols blancs rentrent chez eux avec dossiers et ordinateur portable sous le bras. Il y a quelques années déjà que plus personne ne s'étonne du ballet nocturne et lumineux des engins agricoles qui animent la campagne à l'époque des foins et des moissons : il ferait moins chaud et la paille récoltée de nuit serait meilleure. Quand c'est bon, il faut faire vite. Dame Nature n'attend plus. Dont acte !

Développement des services 24 heures sur 24

Pour répondre à tout moment aux problèmes techniques dans l'industrie ou dans la vie quotidienne, les services à distance en continu se multiplient: « bancassurance en direct 24 heures sur 24 », « banque directe 24 heures sur 24 » ou « catalogue de

commande 24 heures sur 24 ». Tout l'univers des services est en passe d'être contaminé par le « 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 », ou le « 24/7 », comme disent les Américains. La faute à la religion du client roi qui décale depuis quelques années les horaires des commerces et des services clients vers le week-end et la nuit. Par contagion et souci commercial, de plus en plus d'entreprises se mettent à fonctionner en continu même si elles n'ont pas forcément les clients noctambules qui vont avec. Les salariés suivent.

Cette accessibilité permanente est devenue un argument publicitaire banal. Il est aujourd'hui possible d'appeler sa banque à 3 heures du matin pour connaître l'état de son compte ou de commander un billet d'avion en pleine nuit. Depuis décembre 1998, des centres d'appels d'EDF entrent en action à la fermeture des agences avec 35 000 appels par semaine en augmentation. Les entreprises automobiles mettent en place des services d'assistance 24 heures sur 24. Bloqué dans l'ascenseur, un numéro de téléphone est à votre écoute 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 mais il n'y a pas toujours quelqu'un au bout du fil. Pour de nombreuses compagnies, la continuité devient gage de qualité à l'exemple d'une publicité pour la Générale des eaux qui s'est affichée dans la presse nationale avec ce slogan : « Nous veillons sur la qualité de votre eau 24 heures sur 24. » Europ Assistance a été un des pionniers des 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Depuis 1963, des équipes se relaient au combiné 24 heures sur 24 pour dépanner un abonné en panne d'auto à l'autre bout de la France ou un « tombé malade » à l'autre bout du monde même si la nuit le standard n'est pas embouteillé. Air France a décidé de faire de la réponse à toute heure un élément de marketing haut de gamme. Les gros clients, grands voyageurs, ont à disposition un numéro de téléphone secret qu'ils peuvent utiliser 24 heures sur 24, bel exemple du « temps sécateur » qui hiérarchise les populations et les territoires selon leur accessibilité permanente ou pas aux services. Désormais, on peut même suivre les événements sportifs en direct sur internet 24 heures sur 24 à l'exemple de la Route du rhum. Dans la presse, des publicités très suggestives nous invitent à plonger dans l'univers fascinant

du « cybersexe » et de ses fantasmes... et à nous laisser entraîner au-delà du réel de jour comme de nuit.

Les distributeurs automatiques de monnaie, de friandises, de cigarettes, de cassettes vidéo et de boissons froides ou chaudes et autres fontaines à eau, se sont multipliés ces dernières années dans les lieux publics et autorisent un accès 24 heures sur 24 sans surcoût. On en comptait 600 000 en France, soit 200 000 de plus qu'en 1996 (émission télévisée *Capital*, M6, 20 octobre 2001). Les 3 000 distributeurs de vidéocassettes, importés d'Italie depuis 1995, ont eu raison des magasins traditionnels. Seul le tabac résiste encore en France où l'on a pourtant vu des distributeurs automatiques de parapluies et... de fleurs. Les magasins automatiques s'implantent depuis peu sur ce marché. À Paris, ces magasins (données Yattoo Partoo, 2001), distributeurs de plats cuisinés, yaourts, café, sucres et autres produits de dépannage, réalisent 60 % de leur chiffre d'affaires entre 21 heures et l'aube avec 200 produits de consommation courante. L'affaire semble rentable. Sans charge de personnel, sauf pour charger l'automate, et avec 500 euros de bénéfices par jour, les 75 000 euros d'investissement sont rapidement amortis. La concurrence se presse avec Casino notamment. L'automate qui existait déjà sous une forme proche il y a quarante ans, a désormais trouvé sa clientèle de citadins en horaires atypiques. Les fabricants qui estiment que la distribution automatique peut offrir un débouché supplémentaire à leurs produits passent aujourd'hui la vitesse supérieure. Les salons spécialisés consacrent l'arrivée de l'alimentaire chaud dans les distributeurs. Les distributeurs de *junk food* ont trouvé leur cible : collèges, lycées, cinémas multiplexes, stations-service, gares, aéroports, stations de métro et de bus.

Fin du couvre-feu médiatique

Il y a quelques années déjà que le couvre-feu médiatique n'a plus cours. Dans le cas de la radio et de la télévision, l'ouverture de la nuit correspond à un dessaisissement du pouvoir étatique. La radio s'est mise à fonctionner en continu, avec les radios libres, à partir de la fin des années 1970. Peut-être plus chaleureuse la

nuits, la radio a ses inconditionnels. Sur France Inter, 100 000 auditeurs se regroupent chaque nuit autour de leur icône. La télévision, elle, fonctionne 24 heures sur 24 depuis 1988, c'est-à-dire un an avant la privatisation de TF1. Au total, 700 000 personnes sont devant leur poste la nuit. TF1 accueille en moyenne plus de 250 000 téléspectateurs, France 2 près de 200 000 et M6 environ 150 000. Mais avec les bouquets satellites, chacun a également accès aux télévisions du monde entier. Et dans ce cas, plus de problèmes d'horaires. Seule Arte résiste encore mais plus pour longtemps car des projets d'émissions de nuit seraient en passe de « voir le jour ». Après le minitel, internet permet désormais de surfer toute la nuit, de consulter son compte en banque, de commander des livres ou des articles sur catalogue grâce au paiement *on-line*.

Multiplication des nocturnes

Dans de nombreuses villes d'Europe, des petites épiceries, profitant de l'évolution de la législation, restent désormais ouvertes plus tard en soirée. De nombreuses activités décalent leurs horaires vers le soir. Depuis quelques années, les nocturnes commerciales se multiplient. Les États-Unis n'ont pas le monopole des services et commerces ouverts en continu puisqu'au hasard d'un voyage, on peut en découvrir dans de nombreuses villes de Belgique, Pologne mais aussi à Paris, Rennes ou Nancy. Les entreprises de distribution comme Monoprix généralisent des plages d'ouverture de 8 heures à 22 heures pendant la semaine: tôt le matin pour les mères au retour de l'accompagnement à l'école, plus tard le soir pour les actifs au retour de leur travail. Cette reconnaissance de l'importance de la période de « non-jour » dans l'économie commerciale est pourtant ancienne. Une enquête réalisée il y a quelques années déjà par un grand magasin parisien³ avait permis de montrer que près de 75 % du chiffre d'affaires était réalisé lorsqu'il faisait nuit dehors et que les achats étaient autant le fait des autochtones que des touristes. Le soir, il y a effectivement plus de promeneurs libres de leur temps, l'esprit ouvert aux sollicitations de la rue. Les heures où les citadins sont les plus nom-

breux dans les rues correspondent aux demi-saisons et à l'hiver où la nuit tombe plus tôt et où l'effet d'attraction de l'éclairage est le plus important. L'éclairage des vitrines forme comme un écran pour les marchandises qui se détachent dans la pénombre ambiante. La journée, on ne voit plus les maisons, les trottoirs de la ville. On essaie de s'en tirer, de retrouver son souffle, son oxygène. On n'a plus le temps de jouir, d'observer le paysage, les gens ou les monuments. La nuit, en négatif, tout paraît calme et incite à la promenade. « On s'écoute penser, on se regarde vivre », disait A. Boudard⁴. L'insupportable du jour pousse de plus en plus de gens dans les rues, la nuit. L'intérêt des nocturnes n'est pas limité au commerce mais s'élargit aux activités culturelles, comme le prouve le succès des opérations d'ouverture tardive des musées ou la visite du musée du Louvre la nuit... avant-guerre (G. Ébrard, *op. cit.*). Désormais, en France, les soldes de nuit sont devenus un « *must* » très couru: en province comme sur les Champs-Élysées, la course aux bonnes affaires se fait de nuit, avant « ceux du jour ».

Développement d'une économie de la nuit

Le développement de l'offre de loisirs nocturnes fait de la nuit un secteur économique à part entière dont le chiffre d'affaires aurait doublé depuis le milieu des années 1990 (Association française des métiers de la nuit) et qui emploierait directement 30 000 personnes et indirectement plus de 40 000. Avec 130 millions d'entrées par an, les 3 273 discothèques de France revendiquent à elles seules un chiffre d'affaires d'1 milliard d'euros. Les quelque 4 400 bars d'ambiance identifiés pèsent à peu près autant. Si l'on ajoute les « discomobiles », les karaokés, les boîtes de casino et les bowlings, le secteur représenterait un chiffre d'affaires de près de 4 milliards d'euros, selon l'Association française des métiers de la nuit. Preuve de sa réussite, ce secteur n'hésite plus à faire sa promotion et organise chaque année à l'automne, à l'instar du cinéma français avec ses Césars, ses trophées de la nuit au Moulin rouge à Paris. Un nouveau salon, les Nuits parisiennes, rendez-vous des créateurs et artisans de la nuit parisienne (discothèques, restaurants, professionnels de la mode), a même été organisé en

janvier 2005 au carrousel du Louvre à partir d'un triple constat économique, festif et citoyen qui témoigne aussi de l'évolution d'un métier qui cherche à se fédérer et s'interroge: « manque de reconnaissance et d'identification du business de la nuit, recul du rayonnement international de la nuit à Paris par rapport aux autres capitales européennes et mondiales, modalités de la vie nocturne, emplois, transports⁵ ».

Un véritable marketing de la nuit émerge peu à peu. Les nuits festives se multiplient. 40 % des Français disent faire la fête d'une à trois fois par mois et 10 % une à plusieurs fois par semaine (sondage Thalys-Ipsos, mai 2001). Les bars et restaurants de nuit semblent plus nombreux. Les lieux de spectacles, théâtres, cinémas, bars, restaurants fonctionnent durant les premières heures de la nuit. Certains territoires, comme Ibiza en Espagne, se sont spécialisés à l'échelle européenne dans la fête nocturne. Parallèlement les *raves* sauvages et gratuites se sont multipliées, rassemblant parfois plus de 50 000 personnes dans des lieux improbables. Ces manifestations très sonores sont parfois l'occasion d'un plaidoyer plus politique pour les zones autonomes temporaires où se battre pour le droit à la fête n'est pas une parodie de lutte radicale mais une nouvelle manifestation de celle-ci⁶.

Le développement de l'économie nocturne s'appuie aussi sur des loisirs nouveaux qui concurrencent les discothèques d'hier. Les bars d'ambiance, dont le nombre a été multiplié par dix depuis le début des années 1990, ferment plus tôt que les discothèques, mais ouvrent en fin d'après-midi et accueillent beaucoup plus de clients. Autre nouveauté, le développement d'énormes complexes de loisirs nocturnes, mêlant bars, restaurants, magasins, discothèques sur un même lieu comme *The Venue* en Grande-Bretagne ou le *Macumba* près d'Annecy, qui accueillent chaque fin de semaine environ 10 000 personnes.

Prostitution, vols et trafics en tout genre: n'oublions pas qu'une partie de l'économie de la nuit est souterraine. Une autre partie de l'activité nocturne de loisirs, légale celle-là, échappe également aux statistiques: pour 48 % des Français « faire la fête » la nuit consiste à recevoir ses proches, à « rire, s'amuser, se défouler »

c'est-à-dire à vivre la nuit chez soi ou chez les autres (sondage Thalys-Ipsos, mai 2001).

3. Des transformations liées

Apparition d'une culture urbaine nocturne

La conquête progressive de la nuit par les hommes et les activités entraîne le développement d'une culture urbaine nocturne avec son esthétique et ses rites qui influencent également la vie diurne.

Le citadin lui-même acquiert peu à peu une culture urbaine nocturne et une certaine exigence de qualité de vie, de confort et de plaisir visuel de jour comme de nuit. Parallèlement, on voit se développer une véritable esthétique nocturne des villes. Sur les étalages des buralistes, les cartes postales de la ville de nuit font désormais partie des meilleures ventes et l'on retrouve ces mêmes illustrations dans les dépliants touristiques, affiches ou guides. Aux États-Unis, où les représentations urbaines de nuit représentent souvent plus du tiers des cartes postales, celles-ci présentent invariablement la même mise en scène: la *skyline* et un monument symbole de la cité. En Europe, de nuit, Francfort ressemble désormais à une ville américaine. Le slogan « *by night* » né à la fin du XIX^e siècle pour vanter « Paris ville-lumière », puis la création de tours nocturnes par les caristes ont depuis longtemps été imités dans le monde entier, incitant les touristes à profiter des attraits de la ville la nuit. Le *by-night* s'affiche partout comme une marque de fabrique mettant en valeur les ambitions de la ville: il magnifie la cité ou fait parfois effet de cache-misère.

Une autre mode partie des États-Unis a gagné l'Europe: dans de nombreuses émissions de télévision on retrouve désormais une vue de ville la nuit à l'arrière-plan. Autre preuve de cet intérêt nouveau pour la nuit, une exposition de peintures sur la nuit, à Munich, réunissant 360 œuvres issues de 120 musées et collections privées, s'est tenue début 1999 à Munich en Allemagne. Autres symboles: les nouvelles fêtes qui tentent de s'imposer dans nos calendriers sont nocturnes comme *Halloween*. La nuit devient un argument de marketing qui dépasse le secteur de la fête. Depuis la sortie en

librairie des aventures de Harry Potter à minuit à Londres et une heure à Paris (décalage horaire oblige), les opérations nocturnes se multiplient, banalisant le concept: sortie des mémoires d'un président américain, lancement de nouvelles consoles de jeux.

Nouvelle sociabilité

Sans doute les gens passent-ils plus de temps dans leur logement et regardent plus longtemps la télévision qu'autrefois leurs parents. Cependant, dans les grandes agglomérations urbaines, ils sortent aussi davantage⁷ pour aller au restaurant, rencontrer des parents ou des amis, partir en week-end, aller en vacances, visiter des musées et assez récemment pour redécouvrir le cinéma, comme en témoigne notamment le succès des grands complexes de salles multiples qui mobilisent une clientèle nouvelle. Les Français ont un usage de la ville la nuit: *rare* pour 27 % d'entre eux, *peu fréquent* pour 22 % mais *assez fréquent* pour 25 % et même *très fréquent* pour 26 % (sondage Sofres-Opinion, *Les Français et le Temps dans la ville*, mai 2001). Près de quatre personnes sur dix, en majorité des hommes, sortent le soir au moins une fois par semaine. Seuls 20 % des Français ne sortent jamais contre 37 % en 1973⁸. Cette proportion augmente avec la taille des communes et le niveau d'études mais décroît fortement avec l'âge. Passé 50 ans, la ville la nuit n'est souvent plus qu'un lointain souvenir. Après 65 ans, la fréquentation de la ville la nuit devient très rare.

Nouvel intérêt des collectivités

Alors que tout au long de son histoire, la ville s'est construite et a été réfléchi en fonction de la seule lumière solaire, elle est aujourd'hui appelée à prendre en compte ces deux périodes complémentaires du jour et de la nuit.

Célébrant l'artificialisation du monde, la lumière a progressivement pris possession de l'espace urbain, gommant en partie l'obscurité menaçante de nos nuits et autorisant la poursuite des activités diurnes. À Paris, tout a commencé en 1934, par la mise en lumière des Invalides pour célébrer le départ du tour de France⁹. Mais la première illumination « moderne », intégrant les

principes de photométrie et de rayonnement, fut celle de la tour Eiffel en 1936 pour l'exposition universelle. En 1957, pour honorer la reine Elisabeth en visite dans la capitale, les principaux monuments qui bordent la Seine furent mis en valeur. En 1960, la capitale comptait une soixantaine de monuments illuminés pour plus de 200 aujourd'hui visibles jusqu'à minuit tous les soirs et jusqu'à 1 heure en fin de semaine et en été. Cette mise en lumière s'est accélérée depuis quelques années et l'on assiste déjà à une surenchère. Après l'approche fonctionnelle et sécuritaire de la lumière, la composante esthétique est de plus en plus valorisée avec la mise en place de véritables « plans lumière ».

Places illuminées, rues bien éclairées, ou zones d'activités mises en valeur sont autant d'atouts pour attirer des investisseurs, des cadres ou des touristes. Globalement et après la parenthèse de « la chasse au gaspi », la tendance est à l'allongement des périodes d'éclairage. Parallèlement, depuis le début des années 1980, de nombreuses villes se sont lancées dans d'ambitieux politiques de mise en lumière de monuments. Cette approche participe désormais d'une nouvelle donne pour l'urbanisme même si, dans l'Antiquité déjà, on illuminait parfois les palais et temples pour les occasions exceptionnelles. Dans la bataille que se livrent les métropoles pour capter les hommes, les activités et les richesses, la mise en lumière des monuments, l'animation nocturne au sens large, deviennent des atouts supplémentaires pour séduire les médias et les électeurs potentiels. Le marketing territorial a désormais une dimension nocturne. Aujourd'hui, chaque métropole cherche à se doter d'une identité nocturne. L'éclairage est l'un des moyens de l'affirmer. Le nouvel éclairage de la tour Eiffel en 1985 a sans doute contribué à ce renouveau (R. Narboni, *op. cit.*). Depuis, on a vu se multiplier les scénographies nocturnes pérennes. À l'automne 1989, le premier concours d'illumination organisé par la ville de Paris et la Caisse nationale des monuments historiques et des sites pour la mise en lumière de Notre-Dame-de-Paris a constitué un tournant décisif. S'adressant explicitement à des éclairagistes et des plasticiens venus d'horizons différents, associés à un historien de l'art, cette consultation a permis la reconnaissance officielle d'un

nouveau métier, celui des « concepteurs lumière » qui sculptent les nuits de nos villes. Aujourd'hui, la mise en lumière n'est plus réservée aux grandes villes et aux monuments de prestige. Villages, bourgs et quartiers font faire apparaître leur nuit sous un nouveau jour. Elles l'utilisent pour se dégager de nouveaux horizons tout autant que pour se faire voir. La même lumière permet les nocturnes dans les stades et sur les hippodromes et autorise depuis quelques années une pratique de nuit du ski.

En Chine, les nuits de Shanghai illuminées par les enseignes commerciales multicolores tranchent avec l'éclairage jaune et patrimonial de Paris et des villes d'Europe. La diminution du coût des matériels d'éclairage permet désormais une utilisation privée de la lumière extérieure qui fait craindre les pires excès. Les premiers Noël du nouveau millénaire ont déjà été l'occasion pour de nombreux Français de s'ériger en « artistes lumière ». Chacun a fait preuve d'audace en négligeant le traditionnel sapin, pour montrer au monde et à ses voisins éblouis l'ampleur de son talent, qui sur les façades de l'habitation, qui dans son jardin. Une « merveille » à faire pâlir d'envie nombre d'ouvriers municipaux encore réduits à suspendre la guirlande du père Noël.

Démesure

Dans sa volonté de conquête progressive de la nuit par la lumière, l'homme imagine parfois des projets qui dépassent l'entendement. Il y a peu, une entreprise agroalimentaire a proposé d'illuminer le Zugspitze, plus grande montagne d'Allemagne, en violet à la gloire d'une célèbre marque de chocolat. Plus fou encore, ce projet russe également avorté d'une voile-miroir de 25 mètres de diamètre, accrochée au vaisseau spatial russe *Progress*, qui devait passer au-dessus d'une douzaine de villes du monde et y refléter les rayons du soleil, provoquant une lumière équivalente à celle de dix pleines lunes. Le projet avait suscité l'enthousiasme de milliers d'amateurs et de l'ensemble de la presse mondiale. Après deux tentatives avortées, les scientifiques russes ont dû renoncer à la déployer, jetant une ombre sur la suite d'un programme où il avait été envisagé d'éclairer en permanence certaines zones agricoles.

En France, depuis le premier « son et lumière » créé en 1953 au château de Chambord, les mises en lumière éphémères se sont développées. Avec les concerts de J.-M. Jarre à Houston (Texas), en 1986, pour le 25^e anniversaire de la Nasa et à Lyon pour célébrer la venue du pape, la lumière a investi la ville à une échelle monumentale. Ces images diffusées en boucle par les médias ont suscité une prise de conscience chez de nombreux élus. Le seuil psychologique relatif à l'utilisation monumentale et au potentiel de mise en scène de la lumière dans tous les espaces de la ville a été dépassé à cette occasion (R. Narboni, *op. cit.*). Depuis, les mises en lumière événementielles se sont succédé, pour culminer en France avec la célébration du bicentenaire de la Révolution française en 1989 et dans le monde avec le passage au nouveau millénaire.

Apparition d'un tourisme nocturne

Un nouveau concept a même fait son apparition (Ébrard, *op. cit.*) pour célébrer le nouvel intérêt des collectivités pour la nuit: le tourisme nocturne. Un rapport sur *Tourisme et Lumière*, commandé au Conseil national du tourisme par le ministère du Tourisme, avait « remarqué que la mise en valeur lumineuse des villes et sites, la nuit, était un élément essentiel de l'image de notre pays, de même finalité que leur mise en valeur par le décor floral. » On y reconnaissait: « Personne ne peut nier l'importance de la soirée et de la nuit en ce qui concerne la vie en général, mais particulièrement le tourisme. » Dans un domaine où l'on a longtemps compté en nuitées, il faudra sans doute bientôt développer l'hôtellerie de jour. Preuve de l'intérêt nouveau pour le tourisme nocturne, une agence de tourisme s'est même spécialisée dans la découverte nocturne des villes du monde. Tourisme nocturne et tourisme de la nuit participent à la colonisation. Alors qu'au Noctarium de Besançon, dans un espace où la nuit a été recrée artificiellement, les animaux nocturnes de la région s'activent dans une ambiance qui reproduit leur milieu naturel, la commune de Vouziers, dans les Ardennes, a lancé tout un parc touristique dédié à la nuit: Nocturnia.

Développement des transports en soirée et le nuit

Partout dans le monde, la tendance générale est également à une augmentation de la périodicité, de l'amplitude et de la fréquence des transports en soirée. Avec New York où le métro fonctionne en continu, Londres, Berlin mais aussi Katowice, Genève ou Francfort ont leur réseau de transport de nuit. Quand on interroge les responsables new-yorkais sur ce service en continu, ils signalent qu'il serait trop coûteux d'arrêter le trafic, à l'inverse de ce qui est avancé à Paris pour justifier l'arrêt du métro. Une demande forte, encore insuffisamment prise en compte en France au regard des pratiques des villes étrangères, conduit au développement d'une offre de soirée (en prolongeant le réseau de jour ou par un réseau spécifique de soirée), voire de nuit. À peine une vingtaine de réseaux de province disposeraient d'un réseau de soirée jusqu'à 23 heures ou minuit avec des lignes spécifiques permettant la desserte de lieux d'activités précis (cinémas, multiplexes, centres commerciaux, cités universitaires), par autobus ou taxis. À Rennes, deux lignes *Star de nuit* relient le centre-ville aux quartiers périphériques, entre 1 heure et 4 heures 20, les jeudis, vendredis et samedis d'été. À Douarnenez, la municipalité met à disposition des jeunes de la commune un service de transport en commun sur des trajets desservant les lieux de rassemblement de jeunes une quinzaine de samedis par an. À Luxembourg-ville, trois lignes de bus privés, *City night bus*, relient tous les vendredis et samedis soir de minuit à 3 heures 30, les quartiers de la ville aux lieux de rencontre nocturnes. À Delémont, dans le Jura suisse, des bus à la demande *Hibou* sont utilisables sur un simple appel téléphonique les vendredis et samedis de 1 heure 30 à 3 heures. À une échelle plus large, depuis 2000, 6 lignes de bus desservent Berne, mais aussi Lausanne, Zürich, Lucerne, Bâle ou Vienne tous les vendredis, samedis et dimanches de minuit à 5 heures. Pour mieux répondre aux besoins des Franciliens qui se déplacent la nuit, depuis ou vers la grande couronne pour leur travail ou leurs loisirs, la SNCF a mis en place des dessertes routières de nuit « bus de nuit » entre 1 heure et 6 heures, relais entre les derniers trains du soir et les premiers trains du matin.

Des réseaux de nuit fonctionnent souvent lors des manifestations nocturnes comme la « *braderie de Lille* », la « *fête des lumières* » ou les « *nuits de Fourvière* » à Lyon ou la « *fête des vendanges* » à Neuchâtel mais aussi dans beaucoup de villes pour le réveillon de la Saint Sylvestre. Avec le succès de ses *Noctambus*, et des transports pendant les *Nuits blanches*, la RATP envisagerait l'ouverture de certaines rames du métro parisien la nuit. D'après les villes interrogées, ces transports de nuit auraient quatre objectifs principaux¹⁰ : l'amélioration de la sécurité des habitants, la diminution des accidents de la route, le développement de la vie nocturne et la réduction du trafic automobile.

Développement des événements nocturnes

Paris, Bruxelles, Rome et Montréal organisent désormais leurs *Nuits blanches*, invitant des millions de citoyens à se faire noctambules pour sortir à la découverte de « l'autre côté de la ville¹¹ » à travers l'ouverture de musées, salles de spectacles et des centaines de manifestations artistiques gratuites. Ces événements éphémères qui transfigurent la ville et montrent que la ville d'aujourd'hui n'est pas que solitude et agressivité, font écho aux *Nuits blanches* de Saint-Petersbourg, aux *Nuits savoureuses* de Belfort, à la *Nuit des arts* d'Helsinki qui existe depuis une dizaine d'années, à la *Nuit des musées* de Munich, Berlin, Lausanne ou Anvers mais aussi à la *Fête des lumières* de Lyon ou aux illuminations de Turin où chaque année les quartiers sont livrés à l'imagination des artistes lumière. Partout en Europe, le calendrier nocturne s'épaissit. Ces événements servent souvent de test pour le développement de futurs réseaux de transport nocturnes. À Bâle, *Morgestraich*, le début du carnaval, démarre à 4 heures précises. Toute la ville est debout, dans les rues, à écouter les cloches des églises sonner. Au dernier coup, les lumières de la ville s'éteignent brusquement et la parade s'élance. C'est parti pour trois jours d'ambiance débonnaire, même au bout de la nuit. Partout, de Versailles à Furdenheim, les spectacles son et lumière donnent des couleurs à nos nuits alors que dans les campagnes, les *randonnées nocturnes*, *marchés de nuit* et autres *Nuits de la chouette* rassemblent un large public. Des salles

de centres socioculturels ou de cinéma aux écrans cathodiques de nos nuits blanches, les nuits thématiques font recette – *Nuit du cinéma fantastique*, *Nuit électronique*, *Nuit des arts martiaux*, *Nuit des publivores* ou *Nuit des étoiles* –, symboles d'un nouveau rapport à la nuit qui cristallise les nouveaux besoins d'une société en pleine mutation. La nuit devient caisse de résonance ou support de promotion. Elle prend une dimension caritative comme avec l'opération « Allumez vos bougies » du 27 janvier 2005 au profit de la fédération de la Voix de l'enfant. Elle sert d'écrin à la réussite artistique ou sociale de quelques-uns comme dans *la nuit des Molières* ou *la nuit des Césars* ou de cadre aux revendications les plus diverses. On se souvient de la « marche de nuit non mixte » organisée par l'association *les Furieuses Fallopes* le samedi 24 avril 2004 à 21 heures au Père-Lachaise à Paris et du slogan : « Sortons quand nous voulons, où nous voulons, comme nous voulons ! Les femmes et les lesbiennes reprennent la rue. » Afin de valoriser le métier de chercheur et d'attirer les jeunes vers les carrières scientifiques, la Commission européenne a lancé un appel à initiative pour l'organisation d'une *Nuit européenne de la science* entre juin et novembre 2005.

On veut désormais tout, partout et à toute heure... du jour et de la nuit. Sécurité et liberté. À Paris et dans de nombreuses villes de province, les amateurs de roller organisent désormais chaque vendredi soir des randonnées nocturnes qui font même l'objet de rubriques spéciales « se déplacer » dans la presse. À la campagne et en périphérie des agglomérations, la pêche de nuit en étang privé rencontre un succès grandissant.

Lancement de réflexions locales sur le développement et la conciliation

Dans de nombreuses collectivités, la question de la vie nocturne commence à faire l'objet de réflexions spécifiques au-delà des seuls aspects sécuritaires. À Lyon, la municipalité a organisé un cycle de tables rondes sur le thème des loisirs nocturnes, consacré un dossier thématique de *Millénaire 3*¹² à ce sujet et monté une traversée nocturne en décembre 2005. Dans le Territoire de Belfort, la Maison du temps et de la mobilité a réalisé une étude

fine de l'offre urbaine de services et de transports et des pratiques et besoins des jeunes en matière de loisirs nocturnes qui a servi de base à l'expérimentation de transports à la demande de nuit. D'autres villes comme Paris, Rennes, Poitiers ou Saint-Denis s'intéressent également à la question. Parallèlement à l'émergence de cette thématique en France, de nombreux projets ont émergé en Europe. À Paris, le Conseil de développement économique durable (Codev) s'est emparé de la question à travers le thème des rythmes de vie et a formulé quelques propositions pour la ville-lumière « plutôt obscure et souvent triste¹³ ». Par ailleurs, l'Apur a réalisé, à la demande de la RATP et de la ville de Paris, une première étude exploratoire sur Paris la nuit¹⁴. J.-H. Bros, adjoint au maire de Paris chargé du tourisme, le reconnaissait publiquement début 2005 : « Longtemps absente de toute politique publique municipale, la dimension de la nuit est aujourd'hui, pour la première fois, reconnue comme un champ d'investigation et d'action¹⁵. » Toujours à Paris en juin 2004, une Charte des lieux musicaux de proximité a été signée avec la région Île-de-France, la Sacem et les représentants des lieux musicaux de proximité reconnaissant l'importance de ces derniers dans la vie culturelle, économique et sociale parisienne avec pour objet d'encourager les actions d'information, de médiation et de sensibilisation auprès des institutions concernées, de sensibiliser tous les acteurs aux questions posées par les nuisances sonores et d'ouvrir des espaces de dialogue avec les habitants. À Lille, une Charte de la vie nocturne a été signée afin de concilier les intérêts souvent divergents des exploitants d'établissement et des riverains. Un même outil est en projet à Lyon. À Rennes et dans une vingtaine de villes françaises, des « Correspondants de nuit » ont été mis en place qui circulent la nuit dans les quartiers à l'image des « City Guardians » de Westminster. Ils assurent une présence et rassurent au moment où les autres services ont déserté. À Strasbourg, un arrêté municipal réglementant l'ensemble des activités nocturnes existe depuis quelques années.

En Espagne, plusieurs projets liés à la vie nocturne ont été lancés par les administrations locales et par l'université. À Oviedo,

les actions principales ont porté sur un programme de loisirs nocturnes gratuits pour les jeunes de 22 heures 30 à 3 heures : « ouvert jusqu'à l'aube » ; « la vie est à toi » ; « l'heure des sorcières ». Parallèlement, des centres municipaux de services intégrés ont été ouverts de 8 heures à 22 heures. À Gaia au Portugal, la création d'un pôle de nuit au bord du fleuve a permis d'inverser le sens des flux nocturnes avec Porto de l'autre côté de la rive. À Zürich, le réseau de bus de nuit a été intégré dans une politique globale de développement de la vie nocturne, qui a permis de faire passer le nombre d'établissements (restaurants, bars...) de 50 en 1990 à 500 en 2002. En Angleterre, la ville de Manchester a engagé le réaménagement de son centre en cherchant à éviter la banalisation. Elle a misé sur le développement des débits de boissons et facilité l'implantation de cafés et de restaurants (50 en 18 mois), en multipliant les licences. Un comité de suivi composé de magistrats a été mis en place pour accompagner cette opération qui a permis une baisse de la délinquance de 15 % dès la première année. Dans ce pays, les policiers non armés circulent depuis longtemps 24 heures sur 24 et en 3x8. Toujours en Angleterre, certains musées ont décalé leurs horaires vers le soir. Plus de 1000 personnes visitent par exemple la National Portrait Gallery entre 18 heures et 21 heures. Beaucoup y passent après le travail ou avant de sortir le soir. La population est plus jeune et mixte que pour les autres créneaux horaires. Le Tate Modern est ouvert jusqu'à 22 heures le vendredi et le samedi, ce qui permet notamment aux personnes qui travaillent à Londres mais vivant à l'extérieur d'en profiter. À Rome, la municipalité a développé le thème « Rome ville ouverte » et favorisé l'épanouissement de la vie nocturne et l'ouverture plus tardive des services et équipements culturels. À Paris, les horaires tardifs du palais de Tokyo n'étonnent plus personne. En Finlande, pays d'Europe où la proportion de travail de nuit est la plus élevée, des crèches ont été mises en place 24 heures sur 24 afin de s'adapter à la flexibilité du temps de travail. En février 2004, J. Van Bellen est devenu *Nachtburgermeester*, ou maire de la nuit, de la très libérale ville d'Amsterdam. DJ et organisateur de soirées, il défendra pendant trois ans les intérêts du milieu

de la nuit, un microcosme qui se sent incompris des pouvoirs publics plus souvent soucieux du sommeil des uns que de l'activité des autres.

Signe des temps, la municipalité de Rome a été parmi les premières à développer un centre d'appel citoyen accessible 24 heures sur 24 pour les habitants et les usagers de la capitale italienne. La municipalité de Hongkong, qui est fière de dire qu'elle est l'une des premières administrations à s'adapter à l'emploi du temps de ses citoyens et pas l'inverse, a développé un portail internet qui donne accès 24 heures sur 24 aux services administratifs. Les citoyens peuvent s'inscrire pour des travaux volontaires, réserver une date de mariage et bien d'autres choses.

Évolutions législatives

La nuit qui fut longtemps un espace protégé, doté de lois spécifiques, se banalise. *Les perquisitions de nuit* en matière de terrorisme sont autorisées depuis le 31 mars 1997¹⁶. Il est inséré après l'article 706-24 du code de procédure pénale, un article 706-24-1 ainsi rédigé : « Art. 706-24-1. – En cas d'urgence, si les nécessités de l'instruction l'exigent, les visites, perquisitions et saisies peuvent être effectuées en dehors des heures prévues par l'article 59, pour la recherche et la constatation des actes de terrorisme prévus par l'article 706-16 et punis d'au moins dix ans d'emprisonnement. »

De même, jusqu'en 1992, *le travail de nuit des femmes* était interdit en France. Depuis novembre 2000 et l'adoption d'une nouvelle loi qui met la France en conformité avec la directive européenne sur l'égalité professionnelle, les femmes peuvent travailler de nuit, mais leur repos doit ensuite être équivalent à 11 heures consécutives au minimum. Pour la première fois, la nuit est devenue un temps de travail comme un autre. Auparavant et grâce à des dérogations, leur nombre était déjà passé de 460 000 en 1991 à 580 000 en 1998.

De façon plus anecdotique, la nuit n'est plus un moment de répit pour l'ensemble de la faune. D'après la loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000, *la chasse de nuit*, interdite dans les textes depuis

le XVII^e siècle mais tolérée dans 22 départements, est pour la première fois autorisée officiellement dans tout ou partie de ces départements: « ... Est suspendue, pendant une durée de cinq ans à compter de la publication de la présente loi, l'application des dispositions interdisant la chasse de nuit pour la chasse d'espèces de gibier d'eau, dans les départements où cette pratique est traditionnelle et à partir d'installations spécialisées existant au 1^{er} janvier 2000. »

Depuis quelques années, *la législation sur les horaires d'ouverture* des commerces en soirée – qui diffère encore d'un pays à l'autre – se décentralise et s'assouplit dans toute l'Europe. Dans la plupart des pays, elle autorise des plages d'ouverture de plus en plus tardives ou nocturnes. En Allemagne, la nouvelle loi qui définit les horaires d'ouverture des commerces de détail est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2003 et assouplit les règles précédentes qui dataient de 1956. Désormais, l'ouverture est possible de 6 heures à 20 heures. Les autorités compétentes peuvent décider de l'extension des horaires des points de vente de produits de consommation courante situés dans les gares ferroviaires des villes de plus de 200 000 habitants. Pharmacie et stations-service, boutiques de gares et aéroports ne sont pas soumises à ces règles générales. Au Royaume-Uni, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'ouverture dominicale des magasins, le 26 août 1994, seuls les horaires d'ouverture des supermarchés sont encadrés. En Belgique, la loi du 24 janvier 1973 instaurant la fermeture obligatoire du soir dans le commerce, l'artisanat et les services a été modifiée le 29 janvier 1999, afin de donner un cadre légal aux magasins ouvrant la nuit, les célèbres *Night Shop*, qui peuvent fonctionner uniquement entre 18 heures et 7 heures, ce qui exclut une ouverture diurne. Au Danemark, depuis la loi du 20 décembre 2000, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2001, les commerçants sont désormais libres de choisir leurs horaires entre le lundi 6 heures et le samedi 17 heures alors qu'ils devaient auparavant fermer à 20 heures. En Espagne, le décret-loi du 23 juin 2000 portant mesures urgentes pour l'intensification de la concurrence sur les marchés de biens et services fixe des règles transitoires permettant au petit commerce de s'adapt-

ter à l'objectif de liberté totale des horaires à partir de 2005. Dans l'intervalle, les communautés autonomes peuvent légiférer dans ce cadre. Faute de législation régionale, la liberté s'impose. En Italie, le titre IV du décret législatif du 31 mars 1998 définit les principes applicables en matière d'horaires d'ouverture des commerces de détail et laisse à chaque commune le soin de prendre un arrêté pour les déterminer. Aux Pays-Bas, ils sont désormais régis par la loi de 1996 qui permet d'ouvrir les commerces de 6 à 22 heures, voire au-delà, et laisse au conseil municipal la possibilité de les étendre par arrêté au-delà de 22 heures entre 6 heures et minuit. Au Portugal, les horaires d'ouverture sont désormais déterminés par arrêté municipal dans le cadre général établi par le décret-loi n° 48 du 15 mai 1996 sauf pour les grandes surfaces où ils sont établis au niveau national. L'ouverture est donc possible de 6 heures à minuit tous les jours de la semaine y compris le dimanche. Ces règles sont aménagées pour les magasins de proximité qui peuvent rester ouverts chaque jour de 6 heures à 2 heures. La situation est un peu différente en Suède où depuis 1971, les horaires d'ouverture sont libres mais où les employeurs ont l'obligation de respecter l'interdiction de travail de nuit.

Conséquence ou cause de ces évolutions, même les rythmes biologiques semblent bouleversés.

Décalages avec la nature

L'instauration de l'heure d'hiver a augmenté de manière significative le temps nocturne passé à l'extérieur. En été, les journées plus longues nous incitent à flâner dans la ville. Avouons que deux heures de clarté supplémentaire, c'est quand même très agréable. En hiver par contre, les enfants partent et reviennent de l'école alors qu'il fait nuit; de même pour les adultes qui se rendent à leur travail le matin et en reviennent le soir. Ainsi la ville, ses bâtiments, ses transports et ses espaces publics sont-ils de plus en plus vécus la nuit.

Du côté des fêtes, les soirées démarrent de plus en plus tard, au désespoir des patrons de discothèques. On considère qu'une soirée est « festive » si elle démarre vers minuit alors que ce fut

longtemps considéré comme le seuil à ne pas dépasser. La permission de minuit a vécu et plus personne ne se transforme en citrouille. Le pic d'affluence des discothèques se situe vers 2 heures et il est de bon ton de ne pas se présenter à la porte avant minuit, malgré les incitations financières. Les clients sont de plus en plus endurants. Le nomadisme nocturne se développe et il n'est pas rare de les voir quitter un établissement à 4 heures pour aller dans un autre, jusqu'à midi. La *marcha* de la Movidia espagnole s'est banalisée. Les stakhanovistes de la piste de danse ne sont pas les plus riches. « La fréquentation des discothèques est à son maximum dans les régions les plus touchées par le chômage. » Une façon de fuir les soucis. La sortie en boîte est aujourd'hui encadrée par deux rituels. Le phénomène des *afters* qui a tout à la fois accompagné cette tendance et contribué à prolonger la nuit le jour après 5 heures, et celui du *before* qui constitue une mise en condition musicale avant la discothèque, dans un bar ou chez des amis. Depuis 2002, les boîtes de nuit de Lille peuvent fermer à 8 heures au lieu de 5 heures pour affronter la concurrence belge. À New York, il y a longtemps déjà que certaines soirées ont lieu en journée comme pour se démarquer. La boucle est bouclée. À Ibiza, paradis européen de la nuit et de la danse, rares sont les *night clubbers* qui voient le soleil et la plage. La nuit est continue et se perpétue de *before* en *after* et d'*after* en *before*. À l'écoute des nouvelles tendances, le club Méditerranée a ouvert un nouveau concept de club de vacances en bord de plage dont le slogan est : « Si tu dors, t'es mort. » Tout un programme : danse mais aussi tournois de volley, natation et plongée toute la nuit.

Substances pour aller plus loin

Cette conquête de la nuit est rendue possible par la consommation d'excitants comme le café, les cigarettes ou les vitamines. Chaque année, les Français dépenseraient plus de 30 millions d'euros, soit 10 millions de boîtes de vitamines au total, pour s'acheter toutes sortes de préparations censées leur assurer une forme étincelante. Près d'un étudiant sur cinq en consomme au moment des examens selon une enquête de l'Observatoire de la

vie étudiante. Les plus consommés, ceux qui contiennent de la caféine ou de la vitamine C, peuvent avoir un certain effet « coup de fouet » et influencer sur les rythmes du sommeil. Grâce à l'utilisation de boissons énergétiques, d'excitants et de drogues, les soirées *raves* se poursuivent jusqu'à 10 heures le matin. Les *energy drinks*, cocktails vitaminés censés permettre de faire le tour du cadran, jouent également un rôle. La résistance des organismes est amplifiée par la consommation de drogues et particulièrement d'ecstasy. Par son mélange d'amphétamines et d'hallucinogènes, elle accroît le sentiment de hâte, coupe la faim et efface la fatigue, permettant de danser des heures durant jusqu'à l'aube et au-delà. Certains laboratoires développent des compléments alimentaires spécifiques sur ce marché de la nuit : « pour vous aider chaque fois que vous ressentez un besoin de performance, d'énergie, jusqu'en *after* », proclame la brochure publicitaire « *B4 action, booster de sensations fortes* ».

Les outils de manipulation des rythmes naturels se perfectionnent de jour en jour. On a découvert qu'il était possible de piéger le cerveau en absorbant de la mélatonine¹⁷. Les chronobiologistes ont établi un lien entre la mélatonine, hormone de la nuit et la plus ou moins bonne tolérance aux contraintes du travail posté et du *jet-lag*. Dans des conditions particulières (travail posté, *jet-lag*, changement d'horaire...), ces informations, qualifiées de marqueurs du temps, peuvent aboutir à une modification de phase des cycles endocriniens. Si on prend de la mélatonine vers 18 ou 19 heures durant une vingtaine de jours avant un voyage au Japon, par exemple, on s'adaptera progressivement au décalage horaire. Il est également possible de traiter de façon analogue les troubles affectifs saisonniers, ces perturbations de l'humeur qui se produisent en automne ou en hiver, quand les nuits rallongent et que la photopériode se réduit. Mais de nombreux spécialistes préfèrent utiliser la photothérapie qui consiste à exposer le patient à une source de lumière généralement supérieure à 2500 lux. Dans les pays nordiques aux nuits sans fin, les lampes censées reproduire la lumière du soleil ont envahi les habitations.

Une nouvelle potion magique vient de faire son apparition qui permet de rester 24 heures sans dormir et apparemment sans effets secondaires. Les soldats alliés y ont recouru en Irak tout comme l'athlète américaine K. White, championne du monde des 100 et 200 mètres mais absente des Jeux olympiques d'Athènes. À l'image du Viagra et du Prozac, le Provigil risque de devenir un médicament à la mode, une drogue « style de vie » pour une société en performance continue.

Évolution des rythmes biologiques

Notre société redéfinit totalement le rapport de l'homme au temps et à l'espace. Le sens du temps, autrefois dicté par la nature, est de plus en plus souvent déterminé par les comportements sociaux de la société de consommation et l'horloge de l'économie et des réseaux. Ces évolutions ont des conséquences sur nos rythmes biologiques.

Notre société consumériste tend à diminuer le plus possible ce qui est considéré comme une perte de temps et d'argent¹⁸, à commencer par le sommeil. Chronophage, elle grignote tous nos « temps morts » comme la pause de midi, la sieste, le dimanche ou le mois d'août. Le sommeil, qui est de plus en plus ressenti comme une perte de temps au lieu d'une nécessité, ne représente déjà plus que 7 heures 30 en moyenne aujourd'hui contre 9 heures au début du siècle (Mermet, 1999). Selon l'Insee (enquête emploi du temps des Français, 1999), il a encore diminué de 10 minutes entre 1985 et 1999. Les explications tiennent à la fois à la moindre fatigue physique qui nécessite une récupération plus courte, à la généralisation de la lumière, qui a prolongé la durée de veille nocturne, à l'usage d'excitants qui s'est généralisé (café, alcool, tabac...) et au développement d'une offre diversifiée d'activités nocturnes. Des différences subsistent selon les personnes en fonction du lieu de résidence puisque les ruraux dorment davantage que les citadins.

Les gens vivent et se couchent plus tard. Depuis la seconde guerre mondiale, le cycle de sommeil du citadin a subi un décalage d'environ 2 heures. Aujourd'hui, les Français s'endorment en

moyenne à 23 heures au lieu de 21 heures 50 ans plus tôt. La télévision et plus récemment le démarrage plus tardif du film en soirée ne sont sans doute pas étrangers à ce glissement. Le sommeil nocturne n'est plus toujours considéré aujourd'hui comme une étape obligatoire correspondant à l'alternance jour/nuit. On le tient le plus souvent comme du temps perdu, et on estime pouvoir le prendre à n'importe quel moment. La vie moderne est en train de bouleverser les rythmes urbains naturels. Quand nos ancêtres s'éclairaient à la bougie, l'homme ne remettait pas en cause le fait qu'il était un animal diurne. Aujourd'hui, dans un environnement urbain de plus en plus artificiel, il perd peu à peu ses repères et s'interroge.

Attention nouvelle des médias

Symbole de ce regain d'intérêt, depuis peu, la nuit urbaine intéresse les médias. Les magazines commencent à l'explorer. Parmi les premiers en 1997, *Le Nouvel Observateur* ouvre le bal avec sa couverture sur « La France du samedi soir ». En 1998, *L'Express* consacrait un numéro spécial à Paris avec 6 pages sur la nuit. En avril 1999, le magazine *Perso* titrait sur « Paris la nuit, tous les bons plans pour sortir » et consacrait 24 pages aux nuits de Paris et d'ailleurs, alors que *Le Monde télévision* de mai s'intéressait aux « confesseurs de la nuit ». Depuis cette date, les numéros spéciaux succèdent aux numéros spéciaux. En avril 2001, *Taxi time* consacrait plusieurs pages aux « bars fashion de Paris by night ». Au même moment, *Nova*, habitué des nuits, a mis le feu à la nuit avec un numéro spécial sur Paris la nuit, « Je me couche quand je veux », et un supplément gratuit de 46 pages : « C'est quoi ta nuit ? » En juin 2001, *Le Nouvel Observateur* a consacré un numéro spécial de 60 pages cette fois à « La France de la nuit ». En juillet, *France Aéro* a publié une enquête qui faisait une large place à la nuit : « 24 heures dans la vie d'un aéroport. » En août, *L'Express* a emboîté le pas avec 10 pages sur les nouvelles lois de la fête après un premier numéro de 30 pages en janvier sur « La France qui ne dort jamais » et avant un numéro spécial de *Nuits design* en septembre 2001. Le magazine étudiant *Phosphore* d'août a

présenté une longue enquête intitulée « La nuit est à nous ». En juillet 2002, le magazine *Ciel et Espace* a réalisé un numéro spécial sur la qualité de la nuit et offert à ses lecteurs la carte des meilleurs endroits de France d'où regarder le ciel, là où la nuit n'est pas encore colonisée par les lumières. En décembre 2001, le jeune magazine *De l'air* a publié un premier reportage sur la nuit : « Que faisiez-vous dans la nuit du 6 octobre, à Marseille, Paris, Rennes, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Lyon et Villiers-le-Bel? », avant de consacrer un numéro complet à la question en octobre-novembre 2002: *Voyages au bout de la nuit* avec des reportages sur les nuits du monde (Reykjavik, Belgrade, Pékin, Kaboul, Paris). Même *Techni. Cités*, le magazine des ingénieurs et des techniciens territoriaux, a sorti en avril 2002 un numéro spécial sur « La ville la nuit ». Alors que *Paris nuit* en est déjà à son 114^e numéro, depuis 1999, la nuit a maintenant sa presse spécialisée gratuite : un journal d'informations sur la nuit est diffusé dans de nombreux bars, clubs et restaurants de Paris et de province. Ce « journal national d'informations sur la nuit réservé à des bars, clubs et restaurants sélectionnés », *Infra rouge*, nous promet « toute la lumière sur la nuit ». Il est déjà diffusé à 63 000 exemplaires dans neuf grandes villes. Son concepteur travaille sur un petit frère baptisé *Ultra Violet*, qu'il destine aux étudiants. *L'Express* prévoit la sortie régulière fin 2004-début 2005 de numéros spéciaux sur la nuit dans toutes les grandes villes de France.

Sur les ondes, la plupart des radios ont emboîté le pas à France Inter avec des émissions nocturnes à l'écoute des auditeurs. Même engouement à la télévision, où les reportages sur la fête ou la sécurité la nuit se sont multipliés depuis 1998. Pendant l'été 2001, la chaîne privée TF1 a même tenté une émission régulière tous les mardis soirs d'été: *Lenfer de la nuit*. Depuis 1994, époque où T. Ardisson a mis en orbite l'émission *Paris dernière* sur la chaîne câblée Paris Première, l'émission est devenue culte. En 1998, le journaliste F. Taddei a repris le flambeau pour un 52 minutes où tout le Paris nocturne est bousculé. *Paris dernière* est devenue l'émission qui permet de sortir sans quitter son canapé. Le dernier mardi de chaque mois sur Arte, une nouvelle émission s'est

également imposée dans la grille, *Die Nacht* (La Nuit). Pour P. Ouazan qui la produit, « c'est avant tout un moment, une parenthèse d'images où tout peut se passer car la nuit les images prennent une autre dimension, les sens ont décroché de leur valeur diurne ». Signe qui ne trompe pas: alors que les guides officiels de nos nuits blanches se bousculent dans les kiosques, un nouveau *Guide du routard* paru en 2002 sur *Paris la nuit* annonce que « les nuits parisiennes se sont remis du rose aux joues et du rouge aux lèvres ». Après le temps des premiers touristes nocturnes, cet ouvrage préfigure peut-être la massification avec l'arrivée de guides plus classiques en vue du débarquement de nouvelles vagues de touristes dans une nuit jusque-là plus élitiste. À la façon d'autres destinations hier, du dimanche pour le tourisme urbain, la nuit est menacée de banalisation. Même la mode s'y met avec un supplément gratuit Mode hiver 2002-2003 dans *Libération* n° 6654 consacré à la nuit – ce moment où on se fringue et se maquille pour séduire – ou avec le numéro spécial *Nuit de l'officiel*. Les Nuits blanches à Paris, Rome, Bruxelles ou Montréal servent de lancement et les articles se multiplient qui présentent ou commentent la nuit. Nombreux ont été les journaux à proposer le programme complet de Nuits blanches parmi lesquels *Libération*, *Nova magazine* ou *Télérama*. Dans un autre genre destiné aux enfants, les ouvrages d'information sur la nuit se multiplient qui souhaitent sans doute préparer nos marmots à leurs futures nuits blanches. Le plus intéressant est sans doute celui consacré à Paris la nuit, *J'observe Paris la nuit*, qui permet de découvrir la capitale de la France et ses plus beaux monuments. Signe fort, la revue *Textes et Documents pour la classe* vient de consacrer un numéro spécial à « la nuit et son univers ».

Nouvelles investigations scientifiques

Parallèlement, le monde de la recherche en sciences sociales et quelques organismes de transport ou d'aménagement commencent timidement à s'intéresser à la nuit. Les premiers colloques et séminaires sur la question montrent un intérêt nouveau pour la nuit, la lumière, voire la nuit urbaine.

- *Des numéros spéciaux dans les revues.* – La *Revue des sciences sociales* (n° 248) de décembre 1997 est consacrée à ce thème dans la littérature tout comme la revue *Sociétés et Représentations* (n° 4) de la même année. En 2000, *Les Cahiers de médiologie* ont consacré un numéro spécial à la lumière : « Lux, des Lumières aux lumières ». En 1999 est paru *Regards anthropologiques sur les bars de nuit*, ouvrage dirigé par D. Desjeux. En 2000, *Les Annales de la recherche urbaine* ont proposé un numéro spécial « Nuits et lumières » mêlant approches historiques, sociologiques et philosophiques et croisant par instants la ville et la nuit. En 2001, *Territoires* (n° 420) et *Diagonal* (n° 150) ont ouvert leurs pages aux approches de la nuit urbaine. En 2002, la revue de philosophie et de sciences humaines *Le Portique* (n° 11-12) propose deux numéros spéciaux. En 2004, la *Revue des sciences sociales* (n° 32) a consacré un numéro spécial à la nuit, de même que la revue poétique *Le Passant ordinaire* (n° 49). D'autres initiatives émergent comme Les Petites Fugues 2004, rencontres itinérantes en Franche-Comté consacrées cette année au thème « le temps, la nuit ».

- *Des rapports.* – En 2001, la question de la nuit est abordée par le député-maire de Rennes, E. Hervé, dans son rapport sur *Le Temps des villes*¹⁹ où il reprend notre proposition pour mieux concilier la ville qui travaille, la ville qui dort et la ville qui s'amuse et s'oppose à la ville 24 heures sur 24. La nuit urbaine est à nouveau évoquée dans un rapport du Conseil national des transports présidé par J.-P. Bailly, *Nouveaux Rythmes urbains : quels transports ?*, auquel nous avons participé et qui s'appuie largement sur les réflexions engagées dans le Territoire de Belfort²⁰. En 2002, cette question et celle de la ville 24 heures sur 24 sont également abordées dans un rapport du Conseil économique et social présenté par le même J.-P. Bailly, *Le Temps des villes, pour une concordance des temps dans la cité*²¹. Il reprend les thématiques sur les risques de conflits entre « la ville qui dort », « la ville qui travaille » et « la ville qui s'amuse », notamment la nuit, et s'inquiète de l'étalement temporel. On peut encore citer deux ouvrages consacrés à Paris qui accordent une place à la nuit : c'est le cas de *Paris, histoire d'une ville*²², atlas dirigé par J.-R. Pitte qui consacre deux pages

et une carte à Paris la nuit, fait assez rare pour être souligné. Dans un ouvrage plus récent, *Paris mosaïque*, les sociologues M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot²³ ont, eux, consacré plusieurs pages à la nuit parisienne.

- *Des colloques et séminaires.* – Signe des temps, l'année 2002 a vu apparaître les premiers colloques consacrés à la nuit urbaine auxquels nous avons été invité à présenter nos premières réflexions. Le premier, *Penser la ville par la lumière*, atelier projet urbain organisé par le ministère de l'Équipement, a eu lieu le 26 mars 2002 à la grande arche de la Défense. Le second, *La Ville la nuit*, organisé par l'École nationale des Ponts et Chaussées en partenariat avec l'université de technologie de Compiègne et le CNFPT, s'est déroulé le 25 avril 2002 à Champs-sur-Marne. Le 17 mai 2002 à Thessalonique, un colloque international organisé par le ministère de la culture grec a été entièrement consacré à *La Ville la nuit*. Fin 2001, l'Institut de la ville en mouvement²⁴ a lancé une réflexion sur le thème de la mobilité dans la ville la nuit. En septembre 2002, lors des premières universités européennes du temps des villes à Cerisy, nous avons organisé un atelier consacré à la nuit et en janvier, nous avons préparé un atelier spécifique du groupe de prospective « Temps et territoire » de la Datar à Strasbourg sur la nuit. En 2004, nous avons organisé plusieurs colloques consacrés à ce thème : le premier Forum international des mobilités nocturnes dans la capitale italienne en avril avec la municipalité romaine, l'Institut pour la ville en mouvement et le Predit, la première Biennale internationale du temps à Besançon en juin pendant laquelle des ateliers étaient consacrés à ces questions et la décade de Cerisy sur « la nuit en questions » en juillet.

- *Des travaux de recherche* ont été engagés, comme celui de la Direction régionale de l'équipement Île-de-France, la RATP et la SNCF en 2001 sur des jeunes sortants nocturnes, de 19 à 29 ans habitant la périphérie sud de Paris²⁵. L'étude s'est poursuivie en 2002 sur les pratiques de mobilité liées à Noctambus. Les résultats devraient alimenter la réflexion sur l'évolution de ce service et, de manière plus générale, sur la nature et les modalités d'accessibilité du service public la nuit. En 2003, le Predit nous a confié

une étude « Nocturnes » sur les services de mobilité nocturnes en Europe et dans le monde. Alors que Paris devrait lancer une étude sur l'économie de ses nuits, la municipalité bruxelloise réfléchit à la création d'un observatoire de la nuit et un premier colloque international « Quels visages pour la nuit urbaine ».

Peu à peu, la nuit sort du ghetto des quelques spécialistes dans lequel elle était confinée pour intéresser d'autres disciplines.

Toutes ces pressions qui s'exercent sur la nuit urbaine sont également sources de conflits réels ou potentiels. Le front n'est pas régulier. Il présente des avancées et des replis. Malgré l'avancée des lumières et de la modernité, la nuit reste présente. Pour preuve, les communiqués qui suivent souvent un accident et rappellent que « les recherches ont dû s'interrompre pour la nuit ».

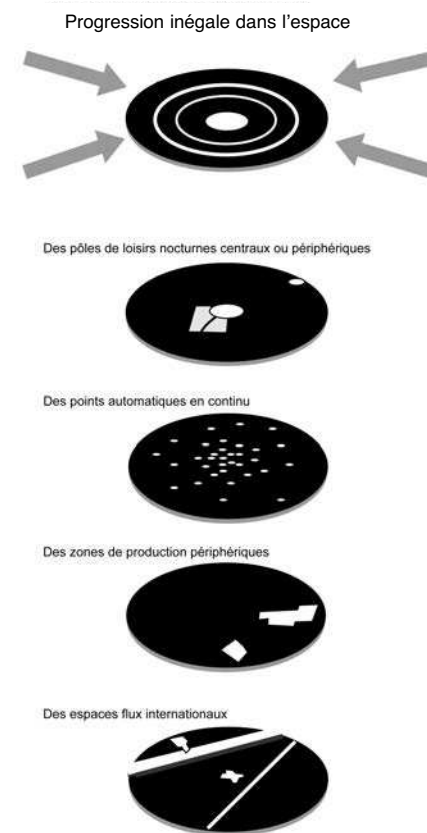
4. Des conflits sur la ligne de front

Les pressions s'accroissent sur la nuit qui cristallise des enjeux économiques, politiques et sociaux fondamentaux. Entre le temps international des marchands et le temps local des résidents, entre la ville en continu de l'économie et la ville circadienne du social, entre les lieux des flux et les lieux des stocks, des tensions existent, des conflits éclatent, des frontières s'érigent. La ville qui travaille, la ville qui dort et la ville qui s'amuse ne font pas toujours bon ménage. Entre ces espaces aux fonctions différentes, aux utilisations contrastées, apparaissent des tensions et des conflits qui nous permettent de repérer la ou les lignes de front. Aux franges des agglomérations, au centre-ville, dans les quartiers périphériques ou le long des axes routiers.

Ville circadienne et ville en continu temporel en périphérie

Le premier de ces conflits est situé aux limites de l'agglomération. Hautement symbolique, il oppose régulièrement les riverains des aéroports qui souhaitent conserver un rythme naturel jour/nuit en évitant les nuisances nocturnes, et les transporteurs dont l'activité internationalisée nécessite un fonctionnement en continu 24 heures sur 24. Ces conflits médiatisés opposent la ville qui dort et la ville qui travaille, un temps local (le temps de la ville

Un front pionnier spatial



L. Gwiazdzinski - 2002

circadienne) et un temps international (de l'économie), un espace de flux (l'aéroport) et un espace de stock (le quartier résidentiel).

Ville qui dort et ville qui s'amuse au centre-ville

Le second type de conflit relatif aux nuisances sonores et concerne plutôt le centre-ville (cf. figure « Nuisances sonores »). Il s'agit de la confrontation entre les résidents des quartiers

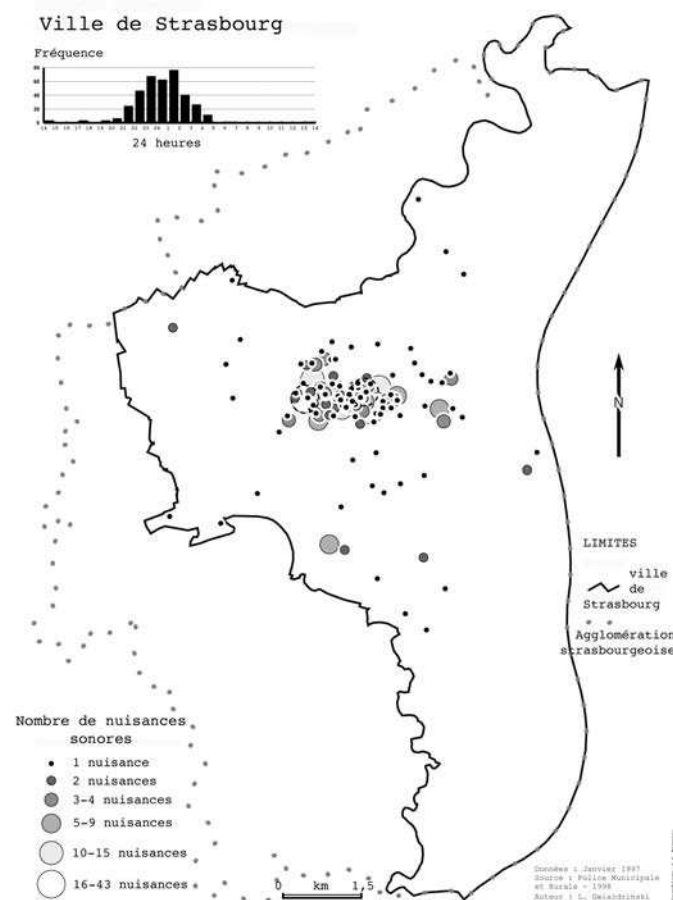
soucieux de leur tranquillité et les consommateurs bruyants des bars, des lieux de nuit et des terrasses qui se multiplient, symboles de l'émergence d'un espace public nocturne. Il oppose la ville qui dort à la ville qui s'amuse. Ces conflits génèrent souvent des mutations: déplacement des lieux de loisirs vers la périphérie à l'exemple des activités ludiques (discothèques, complexes cinématographiques...) qui se développent autour des agglomérations. À Rennes, les étudiants qui chaque jeudi soir se retrouvent pour des beuveries collectives rue Saint-Michel, rebaptisée « rue de la Soif », ont fini par exaspérer les riverains du quartier Sainte-Anne qui ont interpellé les pouvoirs publics. Dernière mesure en date: la préfecture a décidé d'interdire, du jeudi 21 heures au vendredi 6 heures, l'accès au secteur « à toute personne détenant avec elle un récipient contenant de l'alcool²⁶ ». Même chose à Rome en Italie en 2004 et en Grande-Bretagne où l'entrée en vigueur de la loi de 2003 sur l'alcool (Licensing Act 2003) a permis d'ouvrir un vrai débat sur la ville la nuit et poussé le gouvernement à engager un vaste programme de recherche sur la nuit urbaine.

Les conflits liés aux nuisances sonores ne sont pas réservés aux grandes métropoles. Pour préserver la tranquillité publique la nuit, plusieurs communes dont celle de Barr dans le Bas-Rhin ont interdit la circulation de véhicules à deux roues après 22 heures. À l'origine, quelques cyclomotoristes bruyants et des riverains excédés.

Ville qui « travaille » et ville qui dort le long des axes

Le troisième type de conflit est un conflit entre la prostitution, activité majoritairement nocturne concentrée sur quelques axes de circulation et les résidents qui craignent pour l'image du quartier et se plaignent des nuisances. Les premiers conflits ont débuté en 1997 avec l'arrivée des jeunes femmes venues des pays de l'Est. Depuis, la presse se fait régulièrement l'écho des problèmes entre résidents et cette activité prostitutionnelle de plein air et de grande ampleur. Les riverains dénoncent généralement les nuisances liées à la prostitution, évoquant les préservatifs et mouchoirs en papier

Nuisances sonores



souillés qui traînent et la peur de la drogue. Ils craignent pour la sécurité des adolescents et évoquent la gêne des collégiens qui prennent le bus en fin de journée et croisent les « dames de petite vertu ». Ces conflits se déplacent dans les villes au fur et à mesure des plaintes et des interventions des collectivités. À Strasbourg,

où le conflit a sans doute atteint son paroxysme, les riverains ont dressé des banderoles s'opposant à la prostitution et sont sortis chaque soir en groupe dans la rue pour chasser les prostituées et interpellier les clients. À noter, parmi les conflits indirects liés, la multiplication des accidents causés par d'intempestifs arrêts d'automobilistes attirés par les amours tarifés.

Ville qui dort et ville qui casse en banlieue

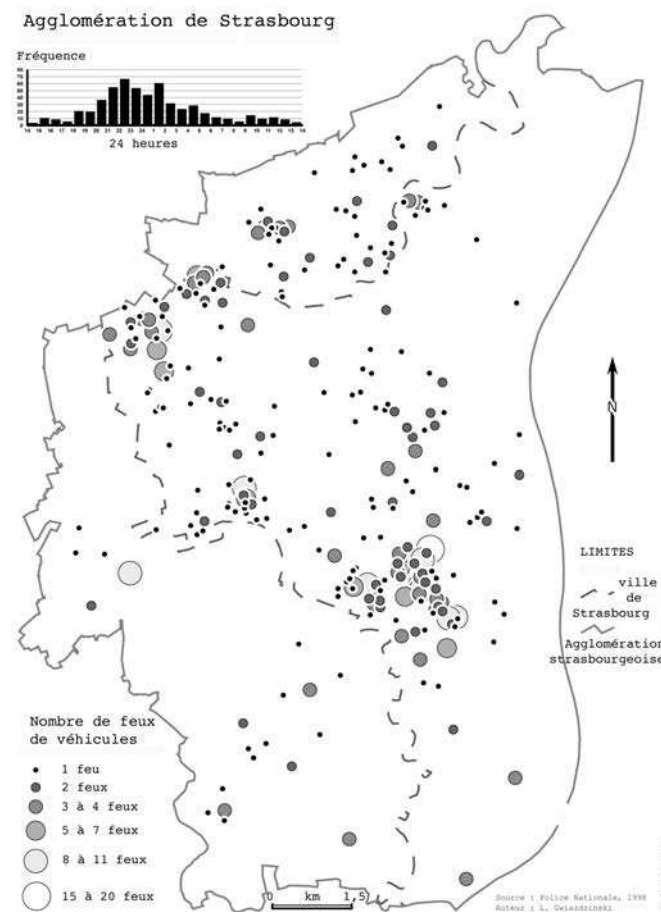
Les violences urbaines constituent un autre de ces conflits nocturnes qui touchent particulièrement les quartiers périphériques au moment où l'encadrement social naturel a disparu, c'est-à-dire à la nuit tombée entre 22 heures et 1 heure. Amplifiés par la « caisse de résonance médiatique », ces brasiers spectaculaires de voitures incendiées contribuent à stigmatiser ces espaces périphériques et à ériger des frontières infranchissables entre les quartiers (cf. figure « Feux de véhicules »).

D'autres conflits

La conquête de la nuit urbaine entraîne la multiplication de conflits qui ne sont pas tous spatialisés.

- *Fatigue et problèmes de santé.* – Le premier oppose l'homme aux machines « qui fonctionnent dans un temps différent par rapport à notre temps biologique » (Chapman, 1977). Il y a de plus en plus de procédures continues qui obligent à mettre en place le travail en équipes de nuit et qui ont pour effet de désorganiser la vie privée des salariés et nuisent à sa santé avec des effets retards sur l'espérance de vie. Non seulement le travail de nuit provoque des problèmes d'hypertension, de myopie et d'hypermétropie, mais les nocturnes vieillissent plus vite que les autres. Deux études montrent que le risque de cancer du sein augmente de 8 % à 60 % chez les femmes qui travaillent la nuit pendant plusieurs années²⁷. Une étude américaine²⁸ montre également que les personnes qui dorment moins de quatre heures par nuit ont 73 % de plus de risques de grossir que ceux qui dorment sept et neuf heures, comme on le recommande généralement. Celles qui dorment cinq ou six heures en moyenne ont

Conflit : feux de véhicules



respectivement 50 % et 23 % plus de risques de devenir obèses. Nouvelle ambiguïté, nos propres enquêtes sur les travailleurs de nuit rejoignent les conclusions d'autres recherches: le travail de nuit est à la fois plus fatigant, mieux accepté et mieux supporté.

• *Pollution lumineuse.* – La lumière a tué la magie de nos nuits en nous empêchant d'apercevoir le ciel. Depuis 1980, l'intensité du halo au-dessus de nos villes augmente de 10 % par an. Le ciel nocturne est en moyenne sept fois plus éclairé qu'il y a cent ans. Ce spectacle splendide et gratuit n'est plus visible sous l'effet de la pollution lumineuse (Mizon, 2002). Environ un cinquième de la population des États-Unis et plus de la moitié de la population de l'Union européenne ont déjà perdu la visibilité à l'œil nu de la voie lactée²⁹. Les conflits liés au développement de la lumière se multiplient dans les villes et partout dans le monde des associations se structurent pour « sauver la nuit » à l'image d'International Dark-Sky Association et de l'association nationale pour la protection du ciel nocturne en France (ANPCN). Les illuminations de monuments, les mises en scène spectaculaires prolifèrent avec, à terme, un risque de saturation ou de surenchère visuelle. La conquête de la nuit se fait au grand dam des astronomes qui ne peuvent plus contempler la voie lactée dévorée par les éclairages nécessaires à nos incessantes activités nocturnes et des naturalistes qui pleurent l'hécatombe des insectes et s'inquiètent des perturbations possibles chez les oiseaux migrateurs. Dans certaines villes, les illuminations de monuments au centre-ville créent des problèmes avec les résidents obligés de supporter en permanence ces lumières fortes. Malgré les efforts faits pour que les installations d'illuminations soient les plus discrètes possible et ne modifient pas le paysage urbain, l'installation de ces matériels n'a pas fait que des heureux. D'autres types de conflits liés à la lumière éclatent parfois à propos des enseignes sauvages. Si l'homme est et restera un animal diurne comme aime à le rappeler le chronobiologiste B. Millet, certains animaux ont déjà modifié leur mode de vie. En ville par exemple, certains faucons pèlerins perturbés par l'éclairage public chassent désormais la nuit. En contexte naturel, la lumière artificielle peut perturber l'écosystème soit en piégeant les espèces animales qui sont attirées par les sources lumineuses comme les papillons nocturnes soit en gênant le développement des espèces « lumifuges » qui fuient la lumière de jour comme de nuit. Les insectes sont particulièrement touchés. De

nombreux migrateurs, des poissons et crustacés peuvent être perturbés par l'éclairage nocturne³⁰. En République tchèque, une loi a été votée pour restreindre l'éclairage public alors qu'en Allemagne, les écologistes ont obtenu qu'on éteigne certains quartiers pendant plusieurs heures au moment du passage des oiseaux migrateurs. Les astronomes ont sans doute des rêves proches de l'artiste japonais K. Tahara: « Inventer une lampe qui diffuse... de la nuit³¹. »

L'actualité des dernières années en France fournit de nombreux exemples d'autres problèmes et conflits nocturnes.

• *Conflits sociaux.* – Les conflits sociaux se sont multipliés comme la « grève de nuit des médecins » pour protester contre la réduction de la plage horaire de majoration de nuit ou la grève dans les centres de tri postal pour s'opposer à la réorganisation des horaires de nuit. Les étudiants en médecine ont également manifesté pour une meilleure rémunération des gardes de nuit. À plusieurs reprises, ces dernières années, les routiers se sont mis en grève afin d'obtenir une compensation spécifique pour les heures de nuit, entre 22 heures et 5 heures. À la suite d'accidents survenus au petit matin – comme celui de Vierzon où dix personnes avaient perdu la vie –, ils étaient repartis en campagne pour l'interdiction du transport en autocar des élèves entre 22 heures et 4 heures. Ils ne veulent plus que 75 % des accidents mortels aient lieu la nuit et souhaitent que la France s'aligne sur l'Autriche et l'Allemagne, où la circulation de nuit est interdite. Pour eux, il n'y a aucune raison, sinon mercantile, de rouler la nuit. Pour des questions d'insécurité, la SNCF a décidé la suppression de certains arrêts en pleine nuit. Suite aux attaques répétées de convois à l'arme de guerre, les convoyeurs de fonds réclament une réévaluation de leurs salaires et la suppression du travail de nuit.

En 1997, la loi que préparait le ministre de l'Intérieur, prévoyant que la police municipale et rurale ne pourrait plus porter d'armes à feu et qu'elle n'aurait plus le droit d'assurer des missions de nuit, a déclenché des levées de boucliers des policiers et d'associations comme Légitime Défense: « On veut laisser nos gosses traîner dans les rues toute la nuit, mais on veut mettre au

lit les policiers municipaux » (*L'Alsace*, 16 décembre 1997). Dans un autre domaine, le projet de loi sur la chasse qui légalise la chasse de nuit dans une vingtaine de départements français a divisé l'opinion alors que la réglementation des *free parties*, ces fêtes techno nocturnes, gratuites et clandestines, faisait descendre la jeunesse dans la rue. En Italie et en Espagne notamment, le débat sur les horaires d'ouverture des discothèques est régulièrement relancé. Dans de nombreux pays, l'allongement des heures d'ouverture des commerces provoque débats et affrontements. C'est le cas dans la région de Montréal au Canada où la nouvelle loi permettant aux commerces d'ouvrir jusqu'à 21 heures tous les soirs de la semaine suscite des réactions négatives de la part des petits commerces de centre-ville qui craignent de ne pouvoir suivre la cadence face aux centres commerciaux qui ont décidé d'étendre leurs horaires. Parfois, la nuit est habilement manipulée pour d'autres intérêts : il y a quelques années, les commerçants du quartier du Neuhof à Strasbourg souhaitaient faire pression sur les élus pour défendre leurs intérêts et avaient éteint leurs vitrines afin de montrer à tous à quoi ressemblerait ce quartier après la disparition des commerces.

*

La conquête accélérée de la nuit par les activités économiques crée de nouvelles tensions qui nous obligent à repenser la nuit comme un système sous contrainte.

Chapitre 4

Un système sous contrainte

« Rien à signaler, tous les döner kebab sont fermés. »

Extrait d'une main courante
de la police municipale et rurale
de Strasbourg.

Les pressions qui s'exercent désormais sur la nuit urbaine, ses espaces, ses rythmes, ses activités et ses habitants en font un système sous contrainte très particulier où les notions d'insécurité ou de liberté sont centrales.

1. Un espace-temps de plus en plus limité

Si les villes vivent la nuit, les limites de la nuit urbaine restent bien difficiles à cerner. Dans nos environnements urbains artificialisés, il existe une période intermédiaire active que l'on peut qualifier de « non-jour », pendant laquelle de nombreuses activités continuent à s'exercer alors que d'autres, propres à cette période, se créent. En hiver, cette période active de « non-jour » (9 heures) dépasse en importance celle du jour (8 heures) et celle de la « vraie nuit inactive » (7 heures). Face à l'artificialisation de la nuit urbaine, d'autres informations et indicateurs sont donc nécessaires pour appréhender ses rythmes, cerner ses limites fonctionnelles au moment où l'activité et les trafics s'effondrent.

Consommation en chute

L'activité peut être appréhendée à partir de différentes données de consommation. Les données sur les consommations électriques font apparaître une plage de moindre consommation entre 1 heure et 4 heures pour l'industrie et une plage un peu plus large – entre 1 heure et 6 heures – pour le tertiaire et le résidentiel. La consommation moyenne d'eau, qui diminue fortement entre minuit et 7 heures, est au plus bas entre 2 et 5 heures. La consommation horaire de gaz domestique fait apparaître une chute entre 23 heures et 2 heures avec des valeurs inférieures de 40 % par rapport à la journée. La nuit est la période la plus creuse et les tranches de plus fort trafic téléphonique sont situées pendant les heures de bureau. On note également l'apparition d'un trafic spécifique de nuit lié à internet avec un pic d'appel entre 20 heures 30 et minuit. Ensuite, les noctambules du net ont, en plus de la fatigue, un autre ennemi à combattre: les clients américains qui encombrant le réseau, décalage horaire oblige. À la radio, l'écoute chute fortement entre minuit et 5 heures (sondage Mediamétrie, janvier-mars 1998) avec quatre fois moins d'auditeurs que pendant la tranche 22 heures-minuit. L'écoute explose ensuite avec neuf fois plus d'auditeurs entre 5 et 6 heures. À la télévision, le nombre de télé-spectateurs s'effondre également à partir de minuit et la période la plus creuse est la tranche horaire 5-6 heures.

Circulation réduite

Très peu de piétons et de cyclistes circulent dans la ville entre 1 heure et 7 heures. Plus on avance dans la nuit, plus la population est jeune – mais majeure – et masculine. Le nombre de femmes diminue des deux tiers entre 20 heures et 22 heures. On en croise ensuite de moins en moins et toujours accompagnées. L'analyse des flux de véhicules montre que la circulation automobile s'effondre après 1 heure comme les appels de taxis qui faiblissent entre 1 heure et 5 heures. On retrouve le même creux nocturne pour les courses en taxi le week-end avec des pics à l'entrée des spectacles et des restaurants entre 19 heures et 21 heures et à la sortie entre 22 heures et 1 heure. Parallèlement, très peu

de véhicules pénètrent dans les parkings entre 1 heure et 5 heures. Là où les transports en commun fonctionnent, on constate un effondrement du trafic après 20 heures et un redémarrage à partir de 7 heures. En termes de fréquence horaire des trains, on observe un creux entre 23 heures et 4 heures. C'est le contraire pour les trains de marchandises qui circulent en priorité la nuit. Sur les canaux, le nombre de bateaux est dix à vingt fois moins important entre minuit et 5 heures qu'en journée alors que dans les ports, l'activité des porte-conteneurs s'interrompt généralement entre 22 heures et 7 heures. Le trafic des aéroports est presque interrompu au départ et à l'arrivée entre 0 heure et 6 heures, excepté pour les vols courrier. À l'opposé, on enregistre des pics de trafic respectivement entre 20 heures et 21 heures et 6 heures et 7 heures.

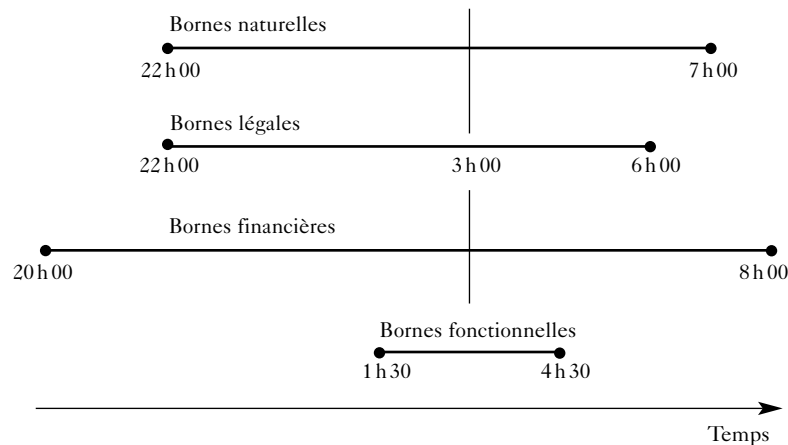
Fréquentation des services ralentie

Les retraits d'argent dans les guichets bancaires s'effondrent entre minuit et 1 heure en semaine et même le samedi. Les retraits de cassettes vidéo en libre-service montrent une augmentation de la demande en soirée avec un effondrement vers 2-3 heures. Les services en ligne (banques, assurances) constatent des pics d'appels jusqu'à 1 heure. Ensuite c'est beaucoup plus calme avec seulement quelques appels. L'activité des services d'urgence (police nationale, police municipale et rurale, gendarmerie, Samu, Correspondants de nuit...) s'inscrit en creux par rapport à celle du jour mais s'effondre quand même entre 2 heures et 7 heures. Aux urgences médicales, on observe un creux dans l'arrivée des patients entre 3 heures et 8 heures. On a pu mesurer cette même baisse dans une ville comme Kansas City aux États-Unis et même à New York.

Nuisances moindres

La pollution atmosphérique et sonore s'effondre la nuit dans les mêmes proportions: les taux les plus faibles de SO₂ sont enregistrés entre 1 heure et 4 heures; les taux les plus forts entre 9 heures et 11 heures. Pour les autres indicateurs (poussières, NO,

Limites temporelles de la nuit urbaine



NO₂), on observe un léger décalage sur les tranches horaires 3 heures-6 heures. Le bruit diminue la nuit même s'il est moins bien supporté. En semaine, la tranche horaire la plus calme est celle entre minuit et 5 heures. Le dimanche, par contre, en léger décalage, c'est dans la tranche 5 heures-8 heures que l'on mesure les niveaux sonores les plus faibles.

Dans la plupart des métropoles françaises, la nuit urbaine, définie comme la période où les activités sont très réduites, se limite donc aujourd'hui à une tranche horaire de 1 heure 30 à 4 heures 30, soit une petite pause de 3 heures environ dans la vie quotidienne de la ville et à peine plus d'un sixième d'une journée complète. Même dans ce creux, le cœur de la nuit urbaine bat encore.

2. Les respirations de la nuit

Ainsi bornée, la nuit urbaine s'inscrit en creux avec des marges relativement floues comme grignotées par les activités diurnes et un cœur où se développent quelques activités spécifiques. Si la ville connaît des événements, des incidents, des « accidents » uniques

qui demeurent imprévisibles, elle a des rythmes réguliers selon des périodes différentes. On peut identifier plusieurs domaines correspondant chacun à une période différente : le domaine circadien pour les rythmes voisins ou égaux à 24 heures ; le domaine circe-hebdomadaire pour les rythmes voisins ou égaux à une semaine ; le domaine circamensuel pour les rythmes voisins de 28 jours et enfin le domaine circannuel pour les rythmes voisins de – ou égaux à – un an. Ce sont naturellement les rythmes circadiens (rythmes biologiques dont la périodicité est d'environ 24 heures – 21 heures à 27 heures) que nous avons le plus explorés.

Rythmes circadiens : la pulsation urbaine

Nos métropoles respirent : elles se dilatent et se contractent comme de véritables organismes vivants selon un rythme propre.

• *La ville respire.* – Dans la même journée, les villes attirent puis expulsent les hommes et les femmes venus pour leur travail, leurs études, leurs achats ou leurs loisirs. Cette gigantesque « pulsation » aboutit encore à l'engorgement quotidien des entrées et sorties d'agglomérations¹. S'il y a de moins en moins d'heures creuses, le phénomène de pointe subsiste et serait même plus marqué en France que dans d'autres villes européennes. La pointe du soir concentre le plus de déplacements : 8,2 % des déplacements commencent en moyenne au cours de chacune des heures comprises entre 16 heures et 19 heures. La pointe du matin est la moins accentuée : 6,4 % du volume global des déplacements pour chacune des heures comprises entre 7 heures et 10 heures. G. P. Chapman² a bien décrit ce phénomène cyclique et ses conséquences spatiales : « Quand la ville fonctionne pendant le jour, les banlieues se trouvent sans vie et quand les banlieues se remplissent à nouveau, le reste de la ville, à son tour, ne fonctionne plus. » Suivant un rite immuable, en voiture, en bus ou en train, plusieurs dizaines de milliers de personnes viennent travailler chaque matin dans les métropoles. Elles retrouvent leur domicile, souvent éloigné d'une vingtaine de kilomètres, en soirée. Face à l'allongement de ces distances et à l'éclatement de l'espace vécu qui en résulte, on est d'ailleurs en droit de s'interroger sur l'exercice de la citoyenneté.

L'électeur ne vote plus là où il vit, mais de plus en plus là où il dort, avait déjà prévenu J. Viard : « Démocratie du sommeil pour individus nomades ? »

Le « pic » de l'activité urbaine, « la journée », est sans doute situé entre 14 heures et 15 heures quand le maximum de personnes sont en activité ou de passage dans la ville. Le « creux » de l'activité urbaine, « la nuit », est sans doute situé entre 3 heures et 4 heures. L'amplitude varie en fonction des variables utilisées et du statut que l'on donne aux personnes : « consommateur de la ville » ou « producteur de richesse dans la ville ». Le passage du jour à la nuit, long crépuscule et période de « non-jour », se fait lentement. Le passage de la nuit au jour s'effectue plus rapidement.

• *Un cœur et des franges aux limites floues.* – Il n'est pas facile de distinguer le jour de la nuit dans nos métropoles aseptisées. Les moments de passage entre jour et nuit sont des moments privilégiés de mélanges d'activités et de populations, des « entre-deux » aux limites imprécises. Le soir, la ville, comme frileuse, se replie et se rétracte par étapes (cf. figure « La ville ferme »). Les administrations ferment tôt mais l'État ne dort pas : la police veille. Entre 19 heures et 20 heures, les boutiques baissent leurs rideaux. Dans cet espace-temps cohabitent les activités spécifiquement liées aux loisirs comme le théâtre, l'opéra ou le cinéma en soirée ou les discothèques, les bars, bars à hôtesses la nuit ; et celles de jour qui gagnent la nuit comme le transport de marchandises, l'industrie ou la restauration. Malgré les apparences, une partie de la vie sociale et économique reste en éveil.

À 1 heure 30, après la fermeture de la majorité des restaurants et bars, on peut considérer que l'on est entré au cœur de la nuit. Entre 1 heure 30 minutes et 4 heures 30 minutes, au cœur de la nuit, une nouvelle géographie se met en place : univers de représentations soumis aux manipulations. *C'est la nuit, la grande, la belle*, de Michel Jonasz ! C'est la nuit des bars et des boîtes de nuit, celle des noctambules, des insomniaques, des sans-domicile fixe qui luttent pour dormir. Il y a bien longtemps que les églises et les gares ne sont plus des lieux d'accueil de nuit. Celle des chauffeurs de taxis – « les nuiteux » –, ou des amoureux de la dernière

séance qui sortent des cinémas vers 3 heures. C'est aussi la nuit du 3x8 en usine, des travaux de voirie ou de nettoyage... Celle des veilleurs de la ville de garde (infirmiers, médecins, pompiers, policiers, gardiens, militaires).

Elle durera jusqu'à 5 heures, pour paraphraser la célèbre chanson de Jacques Lanzmann et Dutronc : « Il est 5 heures, Paris s'éveille ; les strip-teaseuses sont rhabillées ; les cafés nettoient leurs glaces ; les banlieusards sont dans les gares ; les boulangers font des bâtards... » On retrouve l'inventaire du « peuple de la nuit », de ces métiers qui, parce qu'ils relèvent de la sécurité, des services ou de la fête, s'exercent quand le reste de la ville dort. Aube urbaine : la ville ouvre (cf. figure). Petit à petit, la nuit va glisser vers le jour. Vous n'avez pas vu le soleil se lever, vous n'avez pas entendu le coq chanter mais petit à petit, devant vos yeux, la ville a repris son rythme de croisière diurne. Après 9 heures, la ville est totalement éveillée, sauf le dimanche où d'autres rythmes s'imposent. Pourtant, ce passage se fait par quelques seuils. L'entrée et la sortie de la nuit urbaine ont leurs portes symboliques, pratiques ou légales.

• *Des seuils symboliques et légaux.* – Dans ce passage du jour à la nuit existent des seuils symboliques ou légaux qui contribuent à marquer le temps comme ceux de 22 heures ou de minuit. À Strasbourg, si le couvre-feu n'a plus cours, les cloches de la cathédrale sonnent toujours à 22 heures. Depuis des siècles, chaque soir, la « cloche de 10 heures » de la cathédrale fait vibrer l'air de la ville et les sens de ses habitants. Rassurante pour les uns, lugubre pour les autres, cette cloche de la nuit – qui, selon la rumeur, a été créée au Moyen Âge pour inviter les juifs et les étrangers à quitter la ville – révèle les ombres d'une histoire dérangeante à l'aube du XXI^e siècle³. Ce seuil des 22 heures demeure un seuil important. La notion de tapage nocturne à partir de 22 heures reste dans tous les esprits. Dans beaucoup d'institutions, les lumières s'éteignent à 22 heures. Dans les immeubles, les panonceaux qui demandent aux locataires de fermer les portes à clé indiquent le plus souvent 22 heures tout comme le prépaiement imposé aux pompes des stations-service. Autre seuil à franchir pour entrer dans la nuit : le

La ville ferme

16 h 00 – 17 h 00	– Les administrations ferment tôt entre 16 h 00 et 17 h 00. – Le soleil se couche à 16 h 21 au solstice d’hiver.
17 h 00 – 18 h 00	– À partir de 17 h 00, les bureaux ferment et une partie de la population rejoint son domicile. – Maternelles et écoles élémentaires ferment à 17 h 00.
18 h 00 – 19 h 00	– À 18 h 00, la majorité des collèges et des lycées sont fermés.
19 h 00 – 20 h 00	– Pour les taxis, le tarif de nuit débute à 19 h 00. – À 19 h 00, les toilettes publiques ferment. – À 19 h 00, presque toutes les crèches ferment. – Entre 19 h 00 et 20 h 00, les commerces baissent leurs rideaux.
20 h 00 – 21 h 00	– Entre 20 h 00 et 21 h 00 les grandes écoles et universités ferment. – Entre 20 h 00 et 21 h 00 démarrent 95 % des spectacles et séances de cinéma et ceux qui ont choisi de dîner en ville se mettent à table. – À la télévision c’est la « grand-messe » du 20 h 00.
21 h 00 – 22 h 00	– À 21 h 00, les équipes de nuit prennent leur poste dans la moitié des entreprises. – Entre 21 h 00 et 22 h 00, on ferme les portes des immeubles à clé, respectant sans toujours le savoir la tradition du couvre-feu. – Le soleil se couche à 21 h 32 au solstice d’été.
22 h 00 – 23 h 00	– À 22 h 00, les lumières s’éteignent dans les hôpitaux et les internats. – À 22 h 00, le plus souvent, vous passez en tarif nuit. – Après 22 h 00, le prix des consommations est souvent majoré. – À 22 h 00, une autre moitié des équipes de nuit démarre son activité. – C’est la fin du film à la télévision. – Avant minuit, l’entrée des discothèques est souvent moins chère.
23 h 00 – 24 h 00	– À 23 h 30, certains luminaires s’éteignent mais qui s’en aperçoit ?
24 h 00 – 1 h 30	– À minuit, un tiers des feux tricolores clignotent en orange. – À 0 h 30, les bus et le tram restent au même prix mais les fréquences s’effondrent. – Entre 0 h 30 et 1 h 00, les salles de cinéma se vident.

seuil de minuit. C’est celui où Cendrillon quitte le bal, presque celui du dernier métro ou du dernier bus qui obligent à écourter la soirée ou à s’installer jusqu’au bout de la nuit. Chez les adolescents existe encore la fameuse « permission de minuit » mais un jour ou l’autre on finit toujours par la transgresser. Minuit c’est aussi l’heure à laquelle on croise les retardataires près de l’hôtel des impôts les nuits de tiers prévisionnel. À la poste du Louvre, les architectes et autres consultants se pressent pour tenir les délais, « le cachet de La Poste faisant foi ». Autres seuils importants imposés par la législation et qui précipitent les clients de nombreux établissements sur le trottoir : le dernier métro et les fermetures obligatoires d’établissements à 1 heure 30 et 4 heures.

• *Un creux avec ses rythmes propres.* – La nuit apparaît en « creux » par rapport au reste de la journée où les activités sont plus nombreuses (cf. figure « Le cœur de la nuit »). À l’intérieur de la nuit festive, le pic n’est pas à minuit mais vers 3 heures 30. Au cœur de la nuit, toute la ville n’est donc pas en sommeil. Dans les discothèques, généralement ouvertes de 21 heures à 4 heures, 80 % des gens arrivent avant minuit. Le client consomme en moyenne pour 10 euros de boisson entre 23 heures 30 et 3 heures. Le pic de fréquentation est atteint vers 1 heure. C’est à ce moment-là que l’ambiance est la plus chaude. Les premiers repartent vers 1 heure 30. Dans les bars, le week-end, la soirée débute vraiment à 23 heures avec un pic vers 1 heure 30. Le bar est plein vers minuit et demi et le reste jusqu’à 3 heures 30 minutes. Le roulement le plus fort s’effectue entre 1 heure et 2 heures 30 : environ un quart de la salle se renouvelle toutes les heures. Le nombre de clients baisse fortement à 3 heures 30 même si l’on assiste parfois à un retour de quelques noctambules vers 4 heures. En semaine, le début de soirée est plus précoce, vers 21 heures, et la soirée s’arrête à 1 heure 30, 2 heures maximum. Les gens consomment plus en début de soirée avec un pic entre minuit et 2 heures. Ensuite la consommation diminue fortement même quand les clients changent de bar. Tous ces éléments varient évidemment beaucoup en fonction des saisons.

Le cœur de la nuit

1 h 30 – 4 h 30	<ul style="list-style-type: none">– À 1 h 30, les établissements qui n'ont pas l'autorisation d'ouverture tardive ferment leurs portes et rejettent une partie de leur clientèle sur les trottoirs de la ville.– À partir de 1 h 30, nous sommes au cœur de la nuit urbaine, en termes d'obscurité relative, de température, de sommeil des habitants, de calme, de creux dans la plupart des activités excepté celles de nuit.– À 2 h 00, certaines illuminations s'éteignent.– Après 4 h 00, les derniers bars de nuit ferment. Certains rouvriront une heure plus tard.
-----------------	---

La ville ouvre

4 h 30 – 5 h 00	<ul style="list-style-type: none">– Vers 4 h 30, les livreurs de journaux entrent en action.– Dès 4 h 30, les noctambules « qui vomissent leur nuit » croisent les premières sentinelles du jour...– Les premiers cafés ouvrent leurs portes.– À 4 h 32, les premiers transports démarrent.– Les premières boulangeries ouvrent, alors que d'autres n'ont pas fermé.
5 h 00 – 6 h 00	<ul style="list-style-type: none">– À 5 h 00, la moitié des équipes de nuit terminent leur activité dans les usines.– Le soleil se lève à 5 h 23 au solstice d'été.– Dès 5 h 30, les éboueurs sont à l'œuvre.– La circulation s'intensifie, les passants envahissent les rues, les abribus se remplissent.– Les feux clignotants redeviennent tricolores.
6 h 00 – 7 h 00	<ul style="list-style-type: none">– À 6 h 00, les équipes de nuit terminent leur activité.
7 h 00 – 8 h 00	<ul style="list-style-type: none">– À partir de 7 h 00, les migrants alternants se pressent aux portes de la ville en bus, en train ou en voiture.
8 h 00 – 9 h 00	<ul style="list-style-type: none">– Les administrations ouvrent leur porte.– Le soleil se lève à 8 h 43 au solstice d'hiver.
9 h 00 – 10 h 00	<ul style="list-style-type: none">– À partir de 9 h 00, les commerces ouvrent.

Sources : relevés personnels, 1998.

• *Les trois temps de la nuit urbaine.* – On peut donc distinguer trois grands temps de la nuit qui correspondent également à des formes d'occupation différentes de l'espace public : un cœur de la nuit et deux marges – deux « marches » si on avait voulu utiliser un terme militaire adapté aux frontières et aux mouvements – aux limites floues :

– de 20 heures à 1 heure 30 : *la soirée, marge de la nuit* qui s'avance, envahie par les activités du jour, le temps des sorties culturelles ou amicales et des promenades ; on peut encore fuir la nuit et décider de rentrer ;

– de 1 heure 30 à 4 heures 30 : *c'est le cœur de la nuit*, le temps de la ville de garde, des noctambules fêtards et des « nocteux » travailleurs, avec ses activités spécifiques ; on ne peut plus vraiment fuir la nuit, on y est pour le meilleur ou pour le pire ;

– de 4 heures 30 à 6 heures : *le petit matin, marge du jour* qui arrive, où ceux de la nuit qui rentrent rencontrent ceux du jour, moment où les activités nocturnes battent en retraite face aux activités diurnes.

Avant 20 heures et après 6 heures, c'est *l'empire de la ville de jour*.

Rythmes circahebdomadaires : le rite

La vie nocturne connaît une alternance forte semaine/week-end. En discothèque, le samedi, mythique *Saturday Night Fever*, reste la nuit la plus fréquentée suivie du vendredi, du dimanche et du mercredi. Dans les bars, les nuits les plus animées sont également le samedi et le vendredi. Afin d'étaler la clientèle sur la semaine, de nombreux établissements multiplient les nuits à thèmes. En termes d'activités, les appels taxis sur la période de soirée et de nuit, c'est-à-dire entre 18 heures et 7 heures, montrent un rythme hebdomadaire avec un creux dans les nuits de dimanche et le lundi. Dans la semaine, le nombre d'appels devient plus important à partir du mercredi avec un pic de 661 appels le jeudi, une diminution le vendredi et un sursaut le samedi avec 548 appels. Plus de 70 % des spectacles ont lieu le week-end et principalement le samedi. C'est le week-end également que les cinémas ajoutent des séances supplémentaires.

Des rythmes saisonniers

La nuit est également soumise à des rythmes saisonniers... Selon un rythme circannuel, l'année débute à la télévision avec le rite des « nuits bleues » de la Saint-Sylvestre à Strasbourg et leur cortège de voitures brûlées, se poursuit avec le sommet de la période estivale et se termine avec les illuminations de Noël. Quelques nuits particulières marquent notre imaginaire et balisent nos calendriers. L'année démarre à 0 heure avec la cérémonie de l'échange des vœux pendant une fête obligatoire à laquelle on se promet toujours d'échapper. Depuis 1982, le 21 juin, jour du solstice d'été, fait descendre tous les musiciens et chanteurs dans la rue pour ce qui constitue une des grandes manifestations culturelles françaises. Avec le retour des beaux jours et l'allongement des journées, les spectacles se multiplient, les terrasses envahissent les rues et les places et la population redécouvre la ville, redécouvre la nuit. Elles font concurrence un instant aux bars qui voient arriver leur clientèle un peu plus tard. C'est la période des spectacles son et lumière, organisés dans les villes pour tenter d'y retenir les touristes venus dîner ou se promener. Chaque année, le 14 juillet est l'occasion d'une soirée et d'une nuit particulière où le peuple de France se retrouve et fête la République dans un cérémonial immuable qui l'entraîne du feu d'artifice au bal populaire en passant par la retraite aux flambeaux. La période de Noël est un moment important dans les villes qui se parent de lumières, mais le temps n'incite pas toujours à la promenade nocturne. La grande nuit de Noël, qui concerne aussi bien les croyants que les non-croyants, les adultes que les enfants, est une nuit importante mais intime, familiale, qui se déroule à l'intérieur des maisons. À 23 heures, la messe de minuit attire encore quelques croyants courageux dans les églises.

D'autres nuits se sont imposées dans le calendrier annuel nocturne. Pour la Nuit de la Saint-Jean en juin, les bûchers s'enflamment un peu partout avec un petit décalage qui permet d'éviter la concurrence. Dans toute la France, la Nuit des étoiles en août mobilise des milliers d'astronomes amateurs qui se donnent rendez-vous sur les sites les plus propices pour des nuits d'ob-

servation avec expositions et projections de films. Les moins courageux ont pris l'habitude de veiller devant leur poste pour une nuit spéciale durant laquelle officie toujours le grand prêtre H. Reeves. Les Nuits blanches de Paris ou Rome s'installent peu à peu dans notre agenda de rentrée alors que Halloween peine encore à s'imposer malgré le marketing. D'autres nuits aux dates irrégulières comme celle de l'*El Qadr* qui clôturent le ramadan trouvent peu à peu leur place dans un calendrier qui n'est pas très laïque.

Des rythmes plus longs

Parfois, sans que l'on puisse pour autant parler d'accident, surviennent des nuits particulières comme celles du passage au siècle nouveau liée au calendrier chrétien ou « la nuit en plein jour de l'éclipse ».

Le passage à la nouvelle année a été particulièrement fêté en 1999 où il correspondait au changement de millénaire. Partout dans le monde, « la nuit du millénaire » a été suivie heure par heure dans un gigantesque show mondial en temps réel. Six milliards d'hommes dont la majorité vit à l'heure des Rois mages ont embrassé le nouveau millénaire. À Paris, cinq millions de personnes se sont retrouvées dans les rues pour fêter l'an 2000. Pendant 24 heures, le monde entier a vécu dans la fête le passage à l'an 2000. L'événement avait été précédé de la grande peur du « bogue » informatique. La « nuit de l'euro » n'a pas vraiment eu le même succès.

Événement exceptionnel, la nuit s'installe parfois en plein jour lors d'un gros orage ou plus exceptionnellement et plus intensément lors d'une éclipse totale comme ce fut le cas le 11 août 1999. Il n'y avait pas eu d'éclipse totale depuis 1961 et la prochaine est prévue en 2081. Autant dire que la foule était présente dans les rues pour la nuit la plus courte : des milliers de personnes se sont réunies pour célébrer la disparition du soleil, reprenant ainsi une ancienne tradition. Depuis la plus haute Antiquité, en effet, les hommes ont cherché à combattre le « soleil noir » en faisant beaucoup de bruit et à chaque fois le soleil est revenu : ils ont donc continué. Des mesures exceptionnelles ont été prises pour cette

nuit en plein jour. Dans certaines villes, l'éclairage public a été allumé sur l'ensemble du réseau de 11 heures à 14 heures. Les sections du réseau autoroutier équipées ont été éclairées pendant toute la période d'observation. Même le ramassage des poubelles a été perturbé. La benne est passée avec une heure d'avance ce mercredi-là afin de respecter l'interdiction de circulation des véhicules de plus de 7 tonnes signifiée dans un arrêté ministériel. Si le trafic aérien a été maintenu, tous les vols privés « sans qualification vol de nuit » ont été interdits de 12 heures à 13 heures au nord d'une ligne mont Saint-Michel, Bâle, Mulhouse. À la SNCF, les trains ont circulé avec leurs feux avant et arrière allumés et les quais ont été éclairés. Les journalistes ne se sont pas privés de jouer avec les mots : « Le jour où il va faire nuit » pour *Aujourd'hui en France*, « Jour de nuit » pour les *Dernières Nouvelles d'Alsace*, ou « Nuit de midi pour fin de siècle » pour *Le Monde*.

D'autres événements savent également nous tenir éveillés à cause du décalage horaire, qu'il s'agisse de sport comme les Jeux olympiques, le tennis aux Internationaux d'Australie ou des États-Unis ou des événements plus graves comme les guerres du Golfe et du Kosovo. Sport rime désormais tellement avec veillée nocturne internationale que les télévisions se sentent obligées de nous proposer du sport 24 heures sur 24 – voire 26 heures sur 24 comme la télévision publique française – alors que les derniers Jeux olympiques avaient lieu à Athènes.

Des accidents

Échappant à tout rythme et à tout rite, la vie nous réserve des surprises et invente parfois des nuits différentes, accidents dans les rythmes habituels de la ville. Horribles ou festives, elles changent nos villes, bouleversent les habitudes et font fi de la géographie parfois étriquée de nos nuits.

À l'occasion de la victoire de la France en demi-finale de la Coupe du monde de football 1998, les centres-villes ont été envahis par la foule. De 23 heures à 3 heures du matin, la foule a fêté ses héros. 300 000 personnes ont déferlé sur les Champs-Élysées et des milliers de personnes ont envahi les rues des grandes villes

de l'hexagone vibrant à l'unisson. « Tous ces défilés improvisés se sont ensuite terminés à l'endroit même où ils avaient commencé, dans les bars et les cafés, pour fêter la victoire jusqu'au bout de la nuit... » (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, 10 juillet 1998). Certains soirs d'élection, la ville, ou tout au moins une partie de la ville, s'enflamme à l'issue des résultats. C'est toujours le même rite pour les victoires sportives comme pour les élections : les cortèges de voitures qui klaxonnent et leurs occupants qui s'époumonent aux fenêtres ouvertes avec parfois un drapeau à la main. Les trompettes sont également de la partie. On chante, on danse, on crie, profitant de l'instant pour dépasser les bornes. La cité bat à l'unisson : c'est finalement une des seules occasions de « faire ville » ou « société ». Certaines catastrophes prennent une dimension particulière la nuit quand la société redécouvre la veillée sans lumière, chauffage ou électricité. La fameuse tempête de décembre 1999 fait partie de ces moments forts qui ont marqué le calendrier collectif. En Italie, aux États-Unis ou au Canada, les pannes d'électricité géantes ont dû avoir le même effet.

La ville fonctionne donc selon un rythme circadien où la nuit apparaît en creux par rapport au jour entre 1 heure 30 et 4 heures 30. Ces rythmes ont une traduction dans l'espace : une autre géographie urbaine apparaît peuplée d'autres acteurs.

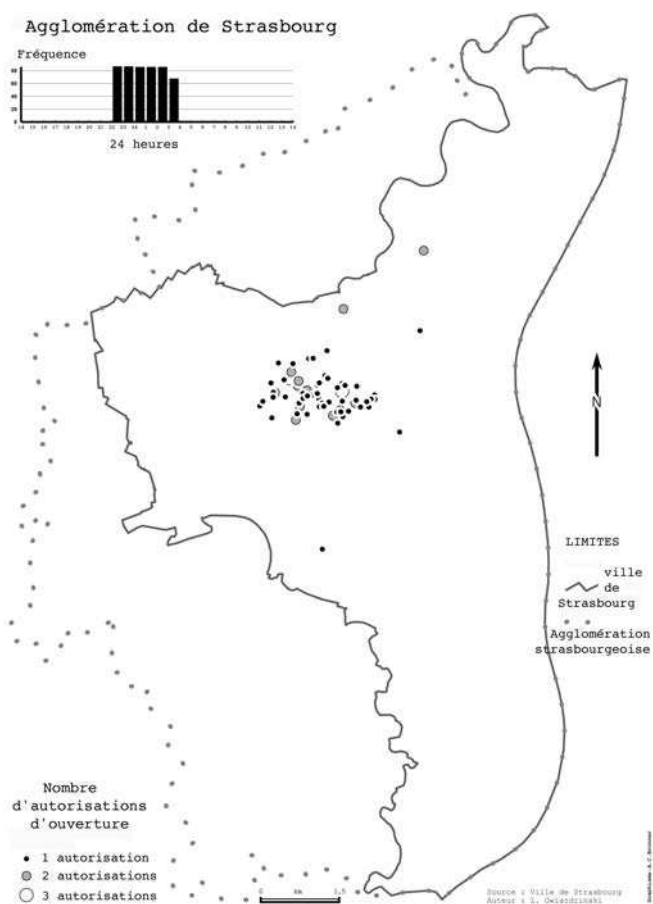
3. Une géographie nocturne étriquée

Seuls quelques sommets de la vie urbaine (fêtes, événements sportifs...) qui bouleversent les habitudes font fi d'une géographie nocturne qui est généralement limitée à quelques pôles.

Centralités mouvantes

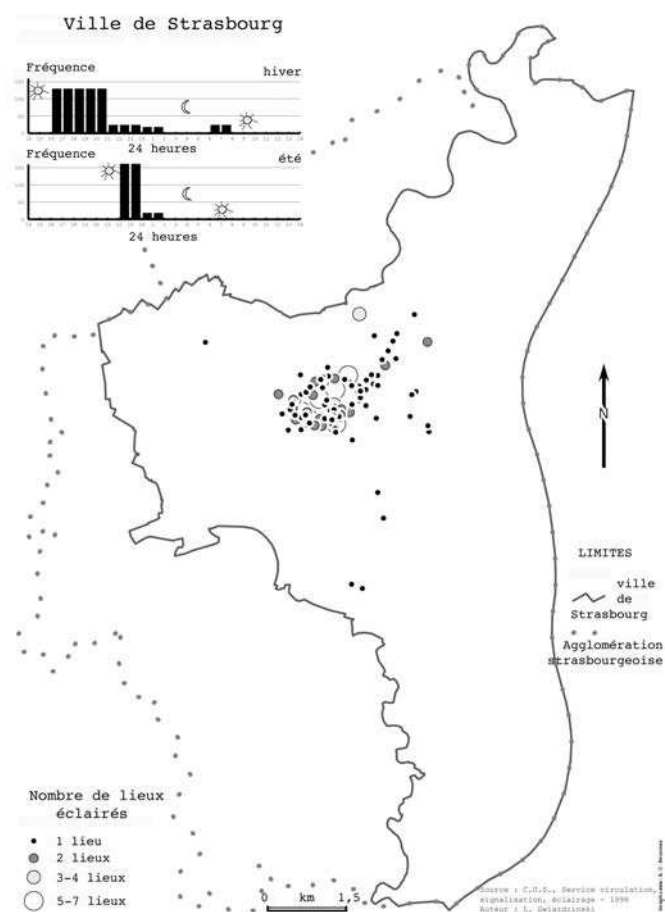
L'animation nocturne – centrée sur les fins de semaine – dessine les contours d'une géographie nocturne axée sur le centre-ville ou vers les complexes de loisirs périphériques (cf. figure « Autorisations d'ouverture tardive »). Plus on avance dans la nuit, plus la ville rétrécit. Les lieux de vie diurnes, bureaux, centres commerciaux, zones d'activités se vident. D'autres espaces sont réinvestis par les sans-domicile fixe. Certains espaces sont réappropriés.

Animation : autorisations d'ouverture tardive



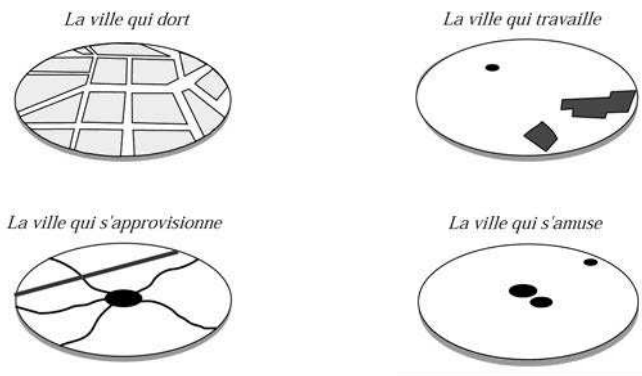
Les parcs changent de « clientèle ». Certaines avenues sont investies par les dames, figures mythiques des nuits urbaines qui arpentent encore les trottoirs de la cité malgré la concurrence des réseaux.

Animation : lumières



Géographie contrastée

C'est un peu l'image de l'archipel qui s'impose lorsque l'on imagine la géographie de la nuit urbaine. Pour quelques heures, une nouvelle géographie de l'activité se met en place, installant une partition de l'espace urbain :



- une ville qui dort (banlieues, zones résidentielles...);
- une ville qui travaille en continu (industrie, hôpitaux...);
- une ville qui s'amuse (centre-ville et périphérie);
- une ville qui s'approvisionne (centre et périphérie);
- une ville vide, simple coquille pour les activités de la ville de jour (bureaux, centres commerciaux...).

Disparités caricaturales

C'est entre ces espaces aux fonctions et aux rythmes différents, entre « la ville qui dort », « la ville qui travaille », « la ville qui s'approvisionne » et « la ville qui s'amuse », qu'apparaissent les tensions et les conflits qui nous permettent de repérer la (ou les) ligne(s) de front.

Paradoxalement, c'est la nuit sans doute que certaines différences masquées par le jour sont les plus lisibles, les plus criantes. La ville débarrassée d'une partie de ses activités devient une caricature d'elle-même, de ses atouts comme de ses défauts. C'est la nuit sans doute que les contrastes entre la ville et la campagne – si ces termes ont encore un sens – sont les plus forts tant en termes d'éclairage, d'offre urbaine, d'animation, que de transports publics. Le différentiel est important également entre le centre historique des villes aux bâtiments illuminés (cf. figure « Lumières ») et les périphéries où la nuit est plus sombre qu'ailleurs comme une image

en négatif de la géographie des voitures brûlées (cf. figure « Feux de véhicules »). Des différences fortes existent également entre les villes de taille sensiblement équivalente: celles qui clignotent sur la carte des « endroits qui bougent » et celles qui « baillent night ». À terme, si l'on n'y veillait pas, cette situation pourrait entraîner l'apparition de nouvelles disparités entre quartiers, villes ou territoires à l'offre nocturne contrastée.

C'est dans les îlots de cet archipel nocturne que vit « le peuple de la nuit ». C'est là que travaillent les nocteux; c'est là que les noctambules s'amuse ou que « ceux du jour » s'aventurent parfois.

4. Les peuples de la nuit

Le peuple de la nuit regroupe celles et ceux qui, à contretemps, sont éveillés, et s'affairent encore, quand la majorité dort.

Tribus hétéroclites

Ce peuple est hétéroclite, à l'image de nos nuits, composé des tribus qui se croisent, s'ignorent et parfois s'affrontent dans l'archipel des nuits urbaines, au cœur ou sur ses marges. Ils rêvent, s'engagent, s'amuse, travaillent ou désespèrent chez eux ou en dehors quand ces mots ont encore un sens. Pour la plupart, ce statut n'est pas définitif. Acteurs de la ville à la carte, ils peuvent changer de tribu et de costume selon les jours, les semaines, les saisons ou les âges de la vie. Terre promise ou territoire d'exil, subie ou désirée, la nuit est pour eux une aventure, un passage vers un ailleurs meilleur, ou un piège qui s'est refermé. On distingue cinq tribus principales.

- *Les « reclus »*, pour qui la nuit est un temps de paix et de repos. La nuit, la ville se recroqueville et une partie des citoyens se barricadent dans des habitations transformées en forteresses: portes blindées, alarmes, gardiennage, chiens de garde... Cité de la peur? Sécurisée ou pas, toute la ville n'est pas en sommeil. Une partie de ceux qui ne dorment pas s'adonnent à la religion cathodique alors que d'autres lisent, étudient, écrivent ou rêvassent. Pour eux, la nuit est un havre de paix ou une source d'inspiration.

• *Les « citoyens »*, pour qui la nuit est un temps d'engagement. Pour ceux qui ont choisi de s'engager, la soirée est le temps du politique, des réunions associatives ou des meetings, voire des collages.

• *Les « jouisseurs »*, pour qui la nuit est le temps de la fête. À domicile, chez des amis, en discothèque ou dans une *rave* improvisée, la nuit est souvent un moment de fête et de convivialité où l'on aime se retrouver en groupe. Les noctambules purs et durs, amoureux de la nuit, dehors toute la semaine, sont finalement peu nombreux. Parfois au hasard des rues, on rencontre un insomniaque et son chien, un groupe d'étudiants poursuivant une fête ou quelques prostituées.

• *Les « travailleurs »*, pour qui la nuit est le temps du labeur. Il n'y a pas que la fête et les distractions... il y a aussi le travail de nuit qui concerne désormais près de trois millions de salariés qui travaillent au moins une nuit dans l'année, soit 20 % des hommes et 6 % des femmes. Les trois quarts des artisans boulangers, patrons de cafés, hôtels, restaurants, ouvriers, médecins et infirmières, policiers, sapeurs-pompiers, agents de sécurité, professionnels des transports, taxis, chauffeurs de poids lourds, conducteurs de trains, chefs de gare et aiguilleurs du ciel et du rail, pilotes et personnels navigants de l'aviation civile, officiers et matelots de la marine marchande et de la pêche. Depuis longtemps déjà, La Poste est un secteur qui fonctionne en continu mais seule la poste du Louvre à Paris reste ouverte la nuit. Dans les aéroports, les transports et les bureaux, les équipes de nettoyage et d'entretien prennent possession des lieux. Pour tous ces « nocturnes », les pauses de nuit sont des rituels collectifs sacrés qui n'ont sans doute pas d'équivalents dans le jour. Sur les routes et autoroutes, on profite aussi de la nuit pour réparer. D'autres « travailleurs » souterrains, délinquants, voleurs, profitent de la nuit pour mener leurs coupables activités.

• *Les « exclus »*, qui vivent la nuit comme un temps de solitude et de détresse. Au cœur de la nuit, on croisera souvent dans les rues des métropoles les sans-domicile fixe qui refusent le « confort » des lieux d'accueil institutionnalisés. H. Prolongeau, dans *Le Monde diplomatique* de mai 1997, a montré combien leur

sommeil était presque impossible, souvent interrompu, jamais confortable, toujours parsemé d'alertes. La détresse n'est pas que dans les rues. On la retrouve également sur les ondes des radios ou au téléphone de SOS Amitié.

Animaux sauvages

Les animaux ne sont pas seulement présents dans les expressions populaires : « la nuit a déployé ses ailes » ; « la nuit, tous les chats sont gris » ; « entre chien et loup » ; « oiseau de nuit ». La nature sauvage survit bel et bien au cœur des nuits urbaines. Chassés à la campagne, certains animaux ont changé leur régime alimentaire et se sont adaptés au milieu urbain. Les nuits d'été sont propices à de nombreuses rencontres avec ce petit monde sauvage. Si vous ne prêtez pas attention aux insectes, surmulots, rats musqués et autres souris, crapauds et grenouilles sauront se faire entendre dès la tombée du jour dans la moindre pièce d'eau. Les chauves-souris sont fréquentes sur les grandes avenues plantées d'arbres ou le long des quais (murin, pipistrelle...). La chouette effraie occupe certains greniers ou clochers d'églises. Le hibou moyen duc préfère les parcs ou les cimetières. Plus étonnant, la fouine s'est installée dans nos greniers et se nourrit d'œufs de pigeons, de rats, et de déchets. En banlieue, on observe de plus en plus de renards. Perturbés par l'éclairage public, certains rapaces diurnes comme le faucon pèlerin sont passés au régime nocturne où les proies sont plus nombreuses ou aisées à attraper.

Chacun aura sans doute identifié d'autres tribus, d'autres groupes qui nomadisent dans les nuits de nos villes et évoluent en permanence en fonction des modes et des évolutions globales de la société. Les césures auraient également pu se faire ailleurs : entre « ceux qui aiment » et « ceux qui détestent » la nuit, entre « ceux qui la choisissent » et « ceux qui la subissent ». On peut également élaborer un classement en fonction des habitudes :

– les « noctifuges », personnes vivant dans un monde comportemental diurne qui consiste à avoir une activité le jour et à dormir la nuit ; c'est la norme ;

– les « noctiphiles » vivent la nuit à l'extérieur de leur domicile en reportant sur le jour.

Elles sont marginalisées par leur transgression de la norme; elles peuvent être elles-mêmes divisées en sous-catégories:

– les « noctambules » qui vivent la nuit à travers le divertissement festif ou non;

– les « noctiphobes » qui ne dorment pas la nuit car ils la craignent;

– les « noctiurges », travailleurs de la nuit pour qui cette dernière représente la source nécessaire à leur besoin⁴.

Ce peuple hétéroclite de la nuit, composé principalement d'adultes de sexe masculin, n'en est sans doute pas vraiment un. Ses tribus sont trop typées et diverses alors que l'identité de chacun de ses membres est par nature éphémère et complexe. Vivant souvent de passages, « montant » ou « descendant » dans la nuit comme d'autres à la mine, profitant ou subissant leur statut de frontaliers, les « nuiteux » ne vivent pas coupés du reste du monde. Ils côtoient et se mélangent souvent avec « ceux du jour ». Parfois influents, quelquefois même à l'avant-garde, prescripteurs de modes et de tendances, ce peuple créatif, débrouillard et solidaire par nécessité, reste cependant le plus souvent exclu des systèmes de décision, encore majoritairement tenus par « ceux du jour ». Il est parfois des marges qui deviennent des cœurs.

Nous imaginons très souvent les tribus de ce peuple de la nuit abandonnées, livrées à elles-mêmes et à l'insécurité de nos métropoles.

5. Une insécurité relative

Pour de nombreuses personnes, la nuit serait le territoire de l'insécurité et de la violence. Pourtant, la ville la nuit n'est pas plus dangereuse que le jour: la mortalité n'est pas plus importante la nuit que le jour; la délinquance de voie publique est moins importante même si les agressions et les dégradations sont plus nombreuses; les incivilités ont plutôt lieu en soirée sur les marges temporelles qu'au cœur de la nuit; les cambriolages à domicile ont plutôt lieu en journée au moment où la plupart des résidents

sont sur leur lieu de travail; les violences urbaines en augmentation sont également centrées sur la fin de soirée et le début de nuit et touchent le plus souvent les quartiers périphériques de la ville. Enfin, si peu d'accidents de la circulation se produisent la nuit, ce sont malheureusement les plus meurtriers...

Mortalité nocturne relativement faible

On connaît tous cette phrase qui sonne comme un couperet: « il ne passera pas la nuit ». Les informations recueillies et analysées ne permettent cependant pas de dire que la nuit est un espace-temps véritablement mortifère. À l'aune des statistiques dépouillées dans les registres des états civils et des hôpitaux, on ne peut pas conclure que l'on meurt plus la nuit que le jour. Au contraire, la répartition sur 24 heures est assez uniforme. À l'autre bout de la vie, les statistiques sur les naissances en clinique montrent que l'on ne naît apparemment pas plus la nuit que le jour. Le pic de naissances se situe entre 11 heures et 13 heures mais on est en droit de se demander si ces statistiques ont encore un sens compte tenu des moyens dont on dispose aujourd'hui pour retarder ou avancer l'événement. Côté urgence et Samu, les sollicitations sont fortes à trois moments de la nuit: 1 heure, 3 heures et, de façon moindre, vers 22 heures.

Délinquance moins importante qu'en journée

Dans l'imaginaire populaire, le paysage criminel est avant tout nocturne: l'épaisseur de la nuit protégerait les bandits et favoriserait les complots. Les données recueillies sur la délinquance de voie publique – qui représente près de 60 % de la délinquance générale et regroupe les vols à main armée, vols avec violence, vols à la roulotte, vols de voitures, dégradations et vols avec effraction – semblent montrer le contraire. Sur l'ensemble des délits, la période nocturne ne paraît pas plus dangereuse que la journée avec moins de 50 % des délits. Dans le détail, la répartition jour/nuit est plus contrastée. Les éléments statistiques dont nous disposons permettent de conclure à une insécurité moindre que le jour en termes de vols mais à des dégradations aussi importantes

que les 15 heures restant. Sur l'agglomération strasbourgeoise où nous avons pu réunir l'ensemble des données: 31 % des vols à main armée ont lieu la nuit entre 21 heures et 6 heures; 47 % des vols à la roulotte; plus de 68 % des vols de véhicules automobiles; 23 % des vols avec violence et 50 % des dégradations. Même New York, « la ville qui ne dort jamais », connaît ces rythmes circadiens avec une forte diminution de la délinquance constatée la nuit: entre 1 heure et 8 heures la délinquance ne représente que 20 % du total. Même chose à Newcastle en Angleterre où sur la même tranche horaire, la délinquance ne représente que 19,5 % du total journalier.

Risques d'agression plus élevés

La nuit est bien l'alliée des manifestations de violence: agressions, affrontements violents. Les agressions de chauffeurs de taxis se passent effectivement plus souvent la nuit et surtout dans les « quartiers difficiles ». Il vaut mieux éviter les tranches horaires entre 19 heures et minuit quand les jeunes sont dehors. « On est plus en sécurité à 3 heures du matin », estiment les chauffeurs interrogés. L'agresseur est souvent un drogué en manque ou un petit délinquant. Les agressions les plus courantes ont lieu pour vol de recette. Les interventions du Samu suite à des agressions ou des rixes sont centrées sur la nuit et connaissent un pic entre 21 heures et 1 heure. Les agressions de livreurs de pizzas n'ont pas lieu en journée mais entre 19 heures et 21 heures.

L'insécurité peut également être mesurée à partir de statistiques diverses sur les incivilités qui empoisonnent la vie quotidienne et dont on a montré qu'elles influenceraient fortement le sentiment d'insécurité.

Incivilités sur les marges temporelles

Quels que soient les indicateurs privilégiés, ou plutôt disponibles, on constate que les incivilités et autres dégradations ont plutôt lieu en soirée, sur les marges de la nuit, le plus souvent avant 1 heure du matin.

95,5 % des interventions de la police pour nuisance sonore et tapage nocturne ont lieu entre 21 heures et 6 heures, avec un pic

entre 23 heures et 2 heures qui met autant en évidence le bruit que le niveau de tolérance des habitants et plaignants, notamment dans les centres-villes où se concentrent la moitié des plaintes. Par contre, les plaintes pour nuisances olfactives sont majoritairement diurnes.

Les incidents sur les réseaux de transport montrent une insécurité de fin d'après-midi, début de soirée plutôt qu'une insécurité de nuit. Vandalisme, graffiti, malaises, salissures, alertes à la bombe, pétards, boules puantes, alarmes tirées, ivrognes, ont plutôt lieu aux heures de forte affluence vers 12 heures, 17 heures et 20 heures. Pour les jets de projectiles, agressions verbales, rixes entre clients, les pics se retrouvent vers 17 heures puis 19 heures. Pour les incidents, les agressions du personnel, altercations entre clients et personnel, voies de fait, présence d'armes, vols sans violence, gaz lacrymogène, menaces, les pics sont également vers 17 heures avec un sursaut vers 22 heures. Les agressions physiques sérieuses, vols de caisse avec menaces ou violences, le maximum est atteint vers 16 heures. Ensuite, la situation se calme. Les incendies volontaires, coups de couteau, bagarres avec blessés, qui représentent à peine 1 % du total des incidents, ont lieu après 16 heures et entre 18 heures et 20 heures. Celles et ceux qui imaginent que ces incidents sont une invention récente se reporteront avec profit à un article du 22 septembre 1936 des *Dernières Nouvelles d'Alsace* faisant état d'une agression dans un tramway pendant laquelle quatre voyous avaient molesté les voyageurs et attaqué le personnel et, nous dit-on, « ce n'est pas là un cas isolé, car trop souvent les receveurs de tramways sont la victime des agissements de personnages se trouvant dans un état d'ébriété plus ou moins avancé ».

L'obscurité semble effectivement propice aux dégradations. D'après les données fournies par la Police nationale et des entreprises comme Decaux, une grande partie du mobilier urbain dégradé, des cabines téléphoniques vandalisées ou des abris bus le sont entre 20 heures et 23 heures. La plupart des *taggers*, « clandestins nocturnes » – selon la belle expression de Julie Carpentier³⁴ –, opèrent de nuit. Une bonne part des dégradations

de bâtiments ou de parterres constatées par les services municipaux sont nocturnes. Dans les quartiers, les interventions des correspondants de nuit pour des problèmes de squats dans les caves d'immeubles, de nuisances sonores, d'incendie ou de dégradations ont lieu en soirée avec un pic entre 20 heures et 22 heures alors que la cité ne dort pas encore.

Cambriolages nocturnes et cambriolages diurnes

D'après les services de gendarmerie et les informations du Centre de documentation et d'information de l'assurance, un quart des cambriolages d'habitations seulement a lieu entre 0 heure et 9 heures. C'est dans l'après-midi que les vols à domicile sont les plus fréquents. Par contre, plus de 80 % des cambriolages d'établissements ont lieu entre minuit et 9 heures. D'autres informations comme celles sur les « violences urbaines » permettent une autre mesure de l'insécurité et de la violence.

Violences urbaines sur les marges

Le phénomène de violences urbaines (jets de pierres, incendies de véhicules...) connaît une forte progression qui fait l'objet d'une prise en compte statistique au plan départemental depuis 1994. Globalement, les violences urbaines sont centrées sur la soirée et le début de la nuit entre 21 heures et 1 heure. D'après les statistiques nationales et locales fournies par la police, les sapeurs-pompiers ou les renseignements généraux, c'est entre 22 heures et 3 heures qu'on dénombre le plus d'incidents. Entre le jour et la nuit, les liens sont trop évidents. Globalement, la courbe commence à grimper après 18 heures. Avec la fin de l'activité scolaire, les jeunes livrés à eux-mêmes s'approprient l'espace urbain pour en faire leur territoire et se livrent à des exactions en plus grand nombre. Le pic est atteint vers 23 heures puis on observe une légère diminution avant un sursaut vers 1 heure. La période de creux se situe entre 4 heures et 9 heures. Au total, 37 % de ces violences ont lieu entre 20 heures et minuit avec un pic entre 21 heures et 23 heures. On retrouve les mêmes courbes pour les feux de poubelles, les feux de gloriottes, de vide-ordures ou d'abribus.

Pour la période hivernale, avec l'allongement de la période nocturne, l'apogée des incidents se situe avant 22 heures et l'accalmie matinale se prolonge jusqu'à 10 heures. Pour les mois de mai et juin par contre, le pic des incidents est très net entre 22 heures et 23 heures. Il semble bien que les auteurs de troubles trouvent avantage à agir dans l'obscurité comme les exactions commises après sabotage de l'éclairage public dans des quartiers de Strasbourg ou de Reims. À Strasbourg, les incidents augmentent vers la fin de l'année pour atteindre leur apogée à la Saint Sylvestre.

Insécurité routière relative

D'après les chronobiologistes, il existerait un rythme des « accidents » dont le pic se situerait la nuit entre 3 heures et 5 heures. Les données des Compagnies républicaines de sécurité, du Samu, de la gendarmerie nationale et des collectivités consultées montrent que c'est aux heures de pointe de journée que les accidents sont les plus nombreux mais la nuit qu'ils sont les plus graves.

En France, l'Observatoire national interministériel de sécurité routière note qu'un accident sur trois seulement a lieu la nuit et deux sur cinq sur autoroute⁶. Les données horaires plus précises des Compagnies républicaines de sécurité pour les voies rapides autoroutières montrent que les accidents de la circulation ont surtout lieu en journée au moment de l'entrée et de la sortie de la ville avec un pic entre 17 heures et 18 heures, un autre vers 20 heures et deux autres moins importants entre 8 heures et 10 heures et 12 heures-14 heures. Le creux se situe entre 21 heures et 7 heures pour les accidents corporels comme pour les accidents matériels. On retrouve le même creux nocturne et les mêmes pics liés aux pointes de trafic avec les données fournies par le Samu. Les données précises sur les accidents de circulation sur la circonscription de Strasbourg-campagne confirment que le plus grand nombre d'accidents n'a pas lieu la nuit mais le jour. Toujours d'après la gendarmerie, c'est le vendredi, le samedi et les lendemains de fêtes que les accidents sont les plus nombreux.

La gravité des accidents est cependant toujours plus forte la nuit que le jour avec près de la moitié des tués sur la route et trois tués sur cinq sur autoroute: « Les accidents corporels de nuit, s'ils représentent environ un tiers du total, sont responsables de près de la moitié des décès » (ONISR, *op. cit.*). L'éclairage public ne semble pas être la réponse absolue aux accidents puisque sur 255 accidents de circulation nocturnes recensés sur une année à Strasbourg, 212 ont eu lieu alors que l'éclairage fonctionnait, 38 au crépuscule ou à l'aube et 5 seulement sans éclairage public.

Autres violences et incidents

Il est relativement difficile d'obtenir des informations horaires sur d'autres formes de violences comme les violences domestiques et la violence contre soi-même, le suicide.

Pour les médecins interrogés, la nuit, grand moment d'angoisse, serait favorable au suicide. Pour les responsables des urgences, les suicides seraient plus fréquents les samedis et les dimanches, traduisant l'angoisse des recommencements. Cependant, les données et séries statistiques que nous avons pu récupérer ne permettent pas de tirer des conclusions sur les rythmes journaliers ou annuels. Seules les informations transmises par des associations comme SOS Amitié confirment que la nuit est une période d'angoisse et de grande déprime pour celles et ceux qu'ils tentent de reconforter au bout du fil.

L'augmentation du nombre d'accidents sur les lieux publics entre 21 heures et 22 heures, le petit pic de malaises sur la voie publique entre 23 heures et 1 heure, la hausse des accidents du travail entre 1 heure et 2 heures ainsi que les rixes à la sortie des établissements au moment où les urgences commencent à enregistrer les premiers patients pour « alcool éthylique » font partie des rythmes nocturnes que connaissent bien les veilleurs de la ville de garde: policiers, médecins ou pompiers.

L'exploitation des données spatiales et temporelles spécifiques a permis de montrer que la ville n'était pas plus dangereuse la nuit que le jour. La même approche menée à partir d'autres infor-

mations nous a permis d'explorer l'autre pôle magnétique des discours sur la ville la nuit: la liberté.

6. Une liberté encadrée

La ville la nuit n'est ni l'espace de liberté magnifié par les poètes, ni le territoire dangereux où il vaut mieux ne pas s'aventurer. La liberté est encadrée et l'insécurité associée moins grande qu'on ne le croit généralement. La liberté du consommateur est fortement encadrée dans la ville la nuit par différentes contraintes: la manipulation de la nuit par les médias et la lumière, la limitation de l'offre urbaine dans le temps et dans l'espace; la réduction de l'espace collectif; la ségrégation des activités et un accès limité. De la même façon, la liberté du producteur – déjà en temps contraint – qui cherche un emploi est encadrée par une offre réduite tant en nombre qu'en variété de postes à pourvoir.

Espace-temps manipulé par les médias et la lumière

Le consommateur qui souhaite profiter de la ville la nuit sera naturellement influencé par les représentations médiatiques et la lumière qui manipulent l'espace-temps et conditionnent les déplacements.

Les médias dressent un paysage caricatural qui survalorise l'espace central et stigmatise les quartiers périphériques. Les titres de quelques articles de presse suffisent à exprimer les tensions, conflits, représentations et peurs qui peuplent les nuits des périphéries urbaines. Ils contribuent, avec d'autres informations, à la construction de représentations mentales de la ville et de ses quartiers qui vont influencer nos déplacements. Une géographie nocturne caricaturale émerge à la lecture de la presse. Cette géographie nocturne médiatique ne suffit évidemment pas à contraindre nos déplacements pour lesquels la lumière joue aussi un grand rôle.

• *La relecture différenciée par la lumière.* « Je suis un luministe, c'est-à-dire un manipulateur de lumière, qui manipule la lumière non seulement sur le plan physique, mais sur le plan de l'art de la distribuer », reconnaissait H. Alekan⁷. La ville la nuit

Système d'offre urbaine amputée

est devenue le lieu de cette manipulation permanente. Le labyrinthe urbain se transforme et se recompose. Une autre ville apparaît sous nos yeux, un décor et de nouveaux acteurs. La ville se met en scène ou plutôt est mise en scène par les pouvoirs politiques et économiques. La lumière dessine de nouveaux chemins et crée des liens virtuels qui structurent l'espace urbain, conditionnent les déplacements de femmes et d'hommes attirés comme des papillons par « les lumières de la ville ». L'éclairage et les illuminations de bâtiments survalorisent certains lieux centraux et oublient les banlieues. L'éclairage urbain propose une relecture de la ville. À travers l'illumination de ces monuments historiques, c'est la fonction de « ville-décor » ou « ville-musée » qui est valorisée. En négatif, la lumière révèle aussi des lieux sombres, comme oubliés. La lumière rend lisibles certaines ambitions ou préoccupations : si l'éclairage des résidents est le même dans la plupart des quartiers, les lieux d'animation (secteurs commerciaux) ou les secteurs dangereux (intersections, passages piétons) bénéficient d'un traitement de faveur. L'éclairage des quartiers périphériques – à la charge des bailleurs sociaux – n'a pas la qualité ni la puissance de l'éclairage du centre de la ville. Les déséquilibres sont bien plus flagrants en termes d'illuminations de bâtiments. L'éclairage spécifique de bâtiments et édifices dessine une géographie centrale et patrimoniale de la ville. En négatif, la lumière révèle aussi quelques lieux sombres, comme oubliés dont les quartiers périphériques. Les parcs, les jardins peu éclairés sont autant de lieux oubliés et « *sombrières* » (Michel Serres). C'est à Noël sans doute que le contraste entre le centre touristique des villes et le reste de la cité est le plus saisissant.

- *Une ville de cartes postales.* Les cartes postales et autres documents de promotions reproduisent et caricaturent la dichotomie centre/ périphérie. Sauf exception, les cartes postales de nuit et les guides touristiques reproduisent de façon exacerbée l'image d'une ville limitée à son cœur historique et au Disneyland historique et créent un espace nocturne imposé pour touristes et résidents.

JOUR	LOGEMENT	LOGEMENT	NUIT
	- Hébergement d'urgence - Hôtel - Logement	- Hébergement d'urgence - Hôtel - Logement	
	SANTE - Hôpitaux - Cliniques - Médecins - Infirmiers - Ambulanciers(...)	SANTE - Hôpitaux - Cliniques - Médecins - Infirmiers - Ambulancier(...)	
	SECURITE - Pompiers - Militaires - Police Nationale - Police Municipale	SECURITE - Pompiers - Militaires - Police Nationale - Police Municipale - Prisons (...)	
	COMMERCES - Banques - Boulangerie - Tabac - Commerces alimentaires - Commerces vestimentaires (...)	COMMERCES - Commerces alimentaires	
	CULTURE - Musées - Bibliothèques - Monuments - Théâtres - Spectacles - Cinémas (...)	CULTURE	
	SPORT ET SOCIO-EDUCATIF - Terrains de sport - Centre socio-culturels - Parcs - Piscines - Patinoires (...)	SPORT ET SOCIO-EDUCATIF - Parcs - Cabaret - Bars - Discothèques - Restaurants	
	DIVERTISSEMENTS - Cafés - Restaurant - Brasserie - Zoo - Billard (...)	DIVERTISSEMENTS - Cafés - Restaurant - Brasserie - Bar	
	EDUCATION - Crèche - Maternelle - Ecole - Lycee - Collèges - Universités	EDUCATION	
	RESTAURATION - Restaurant - Brasserie - Salon de thé (...)	RESTAURATION	
	ADMINISTRATION - Mairie - Préfecture (...)	ADMINISTRATION	
	CULTE - Eglise - Cimetière (...)	CULTE	
	BIEN-ETRE - Toilettés publiques - Douches publiques - Bancs publics (...)	BIEN-ETRE - Bancs publics (...)	

GWIAZDZINSKI L., 2002

Les médias et la lumière finissent par dresser une carte de la nuit caricaturale et contrastée. La « ville des médias », la « ville des cartes postales » et la « ville des lumières » construisent un « espace des représentations » contrasté avec un centre éclairé et « muséifié » très attirant et une périphérie oubliée et à éviter. La curiosité et la lumière attirent l'oiseau de nuit au centre et l'éloignent tout naturellement des périphéries dangereuses. L'individu qui souhaite pouvoir profiter de la ville la nuit va encore rencontrer d'autres difficultés d'ordre plus pratique cette fois avec la réduction temporelle et spatiale de l'offre urbaine.

Offre urbaine réduite dans le temps

Dans de nombreuses villes de province, la nuit ressemble encore un peu à un dimanche de semaine, la lumière en moins. La nuit, l'offre urbaine est amputée d'une partie de ses fonctions traditionnelles. Certains services sont assurés, d'autres pas du tout. Malgré l'émergence de services en continu et l'existence d'une ville de garde assurant sécurité, santé et services d'urgence, l'offre urbaine nocturne est réduite et spécialisée dans le temps. Elle diminue à mesure que l'on avance au cœur de la nuit. Parallèlement se mettent cependant en place les premiers éléments d'une ville en continu avec ses « oasis de temps continu » (automatiques ou non) où l'on peut trouver quelques produits ou services de première nécessité.

- *Animation encore limitée.* Des lieux de spectacles, théâtres, cinémas, commerces, bars ou restaurants fonctionnent pendant les premières heures. Plus tard dans la soirée, on trouve des bars de nuit dont près de la moitié ouverts jusqu'à 3 heures ou 4 heures et quelques discothèques. Si quelques restaurants permettent de se sustenter, les commerces ouverts toute la nuit se résument encore aux rayons des stations-service.

- *Distractions spécialisées assurées.* La soirée et la nuit sont les moments privilégiés des distractions dans les lieux spécialisés ouverts : bars, bars à hôtesse, discothèques. C'est aussi le temps du cinéma, des spectacles, de la fête à l'extérieur, chez soi ou chez

des amis. Ces spectacles, bars ou restaurants fonctionnent pendant les premières heures de la nuit.

- *Lieux de rencontre ouverts.* C'est en soirée vers 21 heures que l'on trouve le plus grand nombre de bars ouverts : 95 % sont ouverts jusqu'à 1 heure 30. Les derniers fermeront vers 4 heures. Les cafés ne sont plus que 60 % après 1 heure 30. Les bars à hôtesse ont une activité centrée sur la période 21 heures – 2 heures même si quelques établissements ferment vers 4 heures. Malgré un faible afflux, 90 % des discothèques ouvrent leurs portes vers 22 heures pour fermer vers 4 heures. Sur les trottoirs de la ville, c'est surtout la nuit que « les dames » œuvrent : 70 % des prostituées travaillent entre 20 heures et 3-4 heures avec un pic vers minuit. Les autres travaillent le jour, c'est-à-dire entre 10 heures et 24 heures. Ces dames travailleraient entre cinq et dix heures par jour avec des passes de cinq à sept minutes⁸ en moyenne. Les bonnes nuits, elles peuvent aligner jusqu'à 12 clients. Avec un prix des passes de 30 à 80 euros, une fille peut gagner près de 15 000 euros par mois. En soirée, les clients appartiennent à toutes les couches de la population. Certains sont des habitués qui reviennent fidèlement une fois par mois, une fois par quinzaine voire par semaine.

98 % des spectacles officiels recensés dans les villes démarrent après 20 heures 30 et en majorité pendant la belle saison : représentations théâtrales, concerts, représentations et spectacles son et lumière, expositions, représentations théâtrales, représentations de cafés-théâtre, conférences, spectacles de danse, représentations d'opéra, spectacles de cabaret, spectacles de rue, récitals de musique, lectures de poésie, feu d'artifice, etc. Les fêtes sont nombreuses dans la nuit urbaine des villes étudiantes. Encore faut-il connaître les codes, les réseaux pour accéder à ces lieux privés. Depuis quelques années se multiplient les *raves* et rassemblements techno dont le lieu reste secret jusqu'au dernier moment.

- *Protection et sécurité assurées : la ville de garde.* Si la justice et les politiques dorment, la sécurité est assurée même si les bureaux de police sont parfois fermés et les effectifs très réduits. La sécurité

et la santé font partie de cette « ville de garde » qui veille quand l'autre dort. Les casernes professionnelles restent ouvertes et une partie des pompiers sont de garde 24 heures sur 24. Hormis le commissariat central, les bureaux de police sont rarement ouverts entre 19 heures et 8 heures et les effectifs s'effondrent la nuit sur le terrain, dans les locaux de la permanence judiciaire ou en salle de commandement. Les effectifs réels de la police municipale et rurale sont réduits à quelques personnes en patrouille ou en permanence pour répondre aux appels. Dans les quartiers, la plupart des bureaux de poste sont fermés. En ville, les locaux de gendarmerie sont généralement ouverts 24 heures sur 24 et des permanents veillent au central téléphonique. Les autres militaires sont mobilisables 24 heures sur 24 pour assurer la sécurité du territoire. Les sociétés de sécurité privée sont en éveil la nuit entre 6 heures et 8 heures avec la moitié des effectifs environ et des agents qui sillonnent la ville, effectuant la tournée des sites sous alarme, intervenant sur les lieux d'alerte ou guettant derrière leurs écrans. Les prisons restent ouvertes la nuit même si ce n'est pas un moment d'accueil privilégié. Rien à voir avec les hôpitaux qui continuent à assurer un service minimum de nuit.

- *Services de santé garantis.* La santé fait partie des services assurés en permanence dans les hôpitaux, les cliniques ou par les médecins de garde. Les hôpitaux restent ouverts la nuit mais certains services arrêtent leur activité. La plupart des cliniques restent accessibles en permanence même si une grande partie des activités est en sommeil. À tour de rôle, des cabinets de médecins sont de garde la nuit, en l'absence des médecins traitants. À ces médecins de garde, il faut ajouter des structures comme SOS Médecins et les permanents à l'hôpital. On compte également quelques ambulanciers et des pharmacies de garde entre 22 heures et 8 heures. Le Samu est mobilisé avec ambulances et équipes de réanimation.

- *Si les théâtres et le cinéma* donnent l'illusion d'une offre culturelle de soirée importante, la réalité est plus contrastée. La plupart des musées ferment tous à 18 heures comme les bibliothèques. Seules les bibliothèques universitaires ferment à 22 heures alors que beaucoup de leurs homologues américaines restent ouvertes toute la nuit. Les théâtres, l'opéra, les cafés-concerts et les salles de spectacle sont ouverts en soirée jusqu'en début de nuit. À 3 heures, la plupart des salles sont fermées. La plupart des représentations et des spectacles démarrant vers 20 heures 30, à 1 heure, les spectacles sont terminés et la nuit est bien plus calme. Les séances de cinéma sont centrées sur la soirée où l'offre est la plus large notamment entre 22 heures et 23 heures en semaine et davantage le week-end. Beaucoup de salles ont fermé pour s'exiler dans les multiplexes de périphérie vidant le centre des villes d'une partie de leur animation. Les galeries d'art ferment entre 18 heures et 19 heures même si c'est à cette heure-là précisément qu'ont lieu la plupart des vernissages.

- *Si l'offre sportive* s'est un peu élargie en soirée, elle reste quasi inexistante la nuit tout comme l'offre socioculturelle. De nombreux terrains de sports libres ont été mis en place dans les quartiers, permettant une pratique plus tardive. La plupart des gymnases et salles de sport s'éteignent aujourd'hui vers 22 heures. Les piscines ferment à 19 heures ou 20 heures mais les nocturnes ont beaucoup de succès comme dans les patinoires où l'on glisse jusqu'à 23 heures. Les salles de gymnastique privées se sont adaptées à la demande et ferment désormais leurs portes après 21 heures mais ne fonctionnent pas toutes la nuit. Dans certaines salles d'escalade, on peut grimper jusqu'à 22 heures. La plupart des centres socioculturels sont fermés après 19 heures ou 20 heures. À 23 heures, tous sont fermés alors que de nombreux jeunes désœuvrés restent dans la rue.

- *L'offre commerciale*, dans de nombreuses villes de province, se résume encore aux rayons des stations-service ouverts la nuit. À partir de 22 heures, tous les commerces alimentaires sont fermés. Ce sont les poissonneries et les magasins de produits

surgelés qui ferment le plus tôt. Les hypermarchés et les bureaux de tabac éteignent en dernier. Cette « nuit de l'alimentation » s'étend jusqu'à 4 heures avec l'ouverture des premières boulangeries. La plupart des commerces vestimentaires ferment à 19 heures ou 20 heures. Difficile de s'habiller ou de se faire tailler un costume après 20 heures. Même constat pour les fleuristes dont une majorité a déjà fermé à 18 heures. Les amoureux transis pourront toujours partir à la recherche d'un distributeur automatique de fleurs pour parer « au plus pressé ». Si certains coiffeurs organisent des nocturnes les soirs de pleine lune, la plupart de leurs confrères terminent leurs activités avant 20 heures. Il est presque impossible de se faire une beauté la nuit car les instituts ferment leurs portes vers 19 heures.

- En termes d'*offre de restauration*, il est bien difficile de se sustenter dans la nuit et il faut bien avouer que l'offre n'est pas très large. Seuls quelques restaurants permettent de grignoter quelque chose pendant la nuit dont certains spécialisés dans les noctambules. Les restaurants rapides sont ouverts assez tard en soirée mais ce sont les *döner kebab* qui, en bravant les interdictions, contribuent à animer les débuts de nuit. Depuis la fin des années 1980, ces points de vente sont devenus des lieux d'animation souvent ouverts après 1 heure. Mauvaise nouvelle pour les gourmands : peu de pâtisseries, glaciers ou salons de thé sont ouverts après 1 heure. Ils devront attendre le petit matin et l'ouverture des premières boulangeries. D'autres nourritures plus spirituelles devront se faire hors cadre.

- *Culte impossible*. Si la nuit incite à la méditation, il est impossible de prier ou de se ressourcer dans un lieu de culte ou près de la demeure de ses ancêtres. Il y a longtemps déjà que les églises ne sont plus ouvertes la nuit. La plupart ne sont accessibles qu'aux heures de cultes entre 19 heures et 20 heures. Les temples et les mosquées ont des heures d'ouverture très variables alors que les synagogues sont ouvertes jusqu'à 21 heures environ. Autres lieux de culte, les cimetières sont pour la plupart fermés après 21 heures et pendant la nuit sans doute pour que nos morts reposent en paix.

- La nuit, temps du repos pour ces chères têtes blondes, l'*offre éducative est en sommeil*. Plus on avance dans les études, plus les cours sont tardifs sans parler des devoirs, des travaux de recherche ou des « planches » à préparer jusque tard dans la nuit. En France, la plupart des crèches s'arrêtent à 19 heures même si quelques-unes poussent jusqu'à 20 heures voire 21 heures. Les maternelles et écoles élémentaires s'arrêtent à 17 heures précises. Les collèges publics sont fermés après 18 heures et les lycées publics après 19 heures. Dans les grandes écoles, la majorité des cours sont terminés après 20 heures. Les horaires universitaires sont variables mais après 20 heures, il n'y a plus guère de cours, excepté parfois une conférence.

- *Services publics et administratifs*. La nuit, l'administration est en sommeil. Si les services de santé ou de sécurité veillent, les autres services publics et administrations ouvertes au public sont fermés. La nuit commence tôt dans l'administration. Vers 16 heures, les lumières s'éteignent à la préfecture, aux Assedic et à la caisse d'allocations familiales. Deuxième vague vers 17 heures avec l'ANPE, le Trésor public et la mairie. Les autres services comme les tribunaux, le gaz, les impôts, mais aussi un certain nombre de bureaux de poste et de services publics éteignent à 18 heures. À 19 heures, c'est le couvre-feu : la nuit administrative est totale. À la mairie, un débat du conseil communal se prolonge parfois jusque dans la nuit. Le personnel politique, quand il n'est pas en campagne, dort. Un adjoint est toujours d'astreinte au cas où... Réduite dans le temps, l'offre urbaine rétrécit également dans l'espace.

Animation et offre réduites dans l'espace

Dans le village planétaire, il n'y a plus une mais mille micro-nuits. Les lumières de la ville sont relatives : du crépuscule à l'aube, chaque îlot se dilate au rythme des flux de fréquentation qui s'accroissent ou s'atténuent. Comme un diaphragme, l'espace de la nuit s'ouvre et se rétracte. En résonance avec le mouvement des hommes.

Cette animation centrée sur les fins de semaine dessine les contours d'une géographie nocturne axée sur le centre-ville. Plus

on avance dans la nuit, plus la ville rétrécit et se blottit autour du noyau historique. On constate une extrême concentration des établissements (bars, restaurants, discothèques, spectacles) au fil de la nuit. Même les restaurants, pourtant mieux répartis dans la ville, connaissent le phénomène de concentration. Plus loin vers la périphérie, des pôles de loisirs nocturnes se sont installés hors des murs. Plus loin encore d'autres établissements et boîtes de nuit attirent une clientèle qui accepte d'effectuer un long périple nocturne. Entre le pôle central et ces pôles périphériques par contre, point de salut pour l'amoureux de la nuit en mal d'activités et de sensations fortes. La liberté du noctambule en quête de compagnie paraît alors bien illusoire. Attiré par les lumières et l'animation, il ira se brûler les ailes au centre-ville.

Les guides spécialisés de la nuit dessinent une autre géographie de l'espace nocturne souvent fantasmagorique où la sexualité joue un grand rôle. Dans l'imaginaire de chaque ville, les lieux de drague gay ou échangistes restent marqués et connotés. Dans les villes privilégiées, les plages ou gravières naturistes nourrissent également les fantasmes tout comme les lieux de prostitution qui se déplacent dans l'espace urbain.

La ville la nuit est un espace-temps sous contrainte où la liberté de l'individu est limitée dans le temps par une offre urbaine réduite et des espaces typés à mesure que l'on s'avance dans la nuit.

Espace public réduit

La liberté de l'individu est également limitée par le rétrécissement progressif de l'espace public ou « espace collectif », au sens défini par M. de Sablet⁹. L'individu dispose d'une surface accessible moindre qu'en journée compte tenu des nombreux commerces, administrations et lieux publics fermés.

• *Des espaces accessibles mais peu attractifs.* Dans le détail, certains quartiers voient cet espace se réduire comme peau de chagrin alors qu'il se développe dans d'autres secteurs. De nombreux espaces publics identifiés de jour restent accessibles la nuit même si l'éclairage et l'absence de fréquentation ne les rendent pas particulièrement attractifs comme les abords d'équipements (immeubles,

espaces de loisirs, extérieurs d'ensembles d'habitation, espaces collectifs aux abords des lieux de travail, abords des zones industrielles, abords des zones commerciales, bords d'autoroutes...), certains lieux de circulation et de stationnement (rues mixtes, places, dalles piétonnières, ponts, escaliers, franchissements souterrains, halls et quais de gare ferroviaire, aires de repos routières ou autoroutières, espaces sous abri); ou les espaces résiduels, en friches qui sont parfois réinvestis la nuit par les *raves* ou par les sans-domicile fixe et autres squatters.

• *Des espaces devenus inaccessibles.* Par contre, de nombreux points de l'espace public deviennent inaccessibles la nuit: équipements collectifs fermés (piscines, patinoires, gymnases ou administrations); transports publics qui ne fonctionnent plus; certains espaces culturels comme les musées ou expositions; certains espaces verts (parcs, jardins publics, cimetières, bases de loisirs, jardins familiaux, lieux d'activités physiques et parasportives intégrés en ville); espaces commerciaux qui en journée agrandissent l'espace public; certains lieux de circulation et de stationnement (hall et salles d'attente d'aéroport et de gare routière, souterrains de transports collectifs ou stationnements). L'espace électronique, la nouvelle agora définie par M. Davis (*op. cit.*), est ouvert la nuit: le téléphone et l'internet tissent une toile d'araignée, sorte « d'espace public électronique en réseau » accessible à un coût moindre que le jour.

• *Un espace public vertical sublimé.* La nuit forme un écran qui met en valeur les vitrines, les panneaux publicitaires, les enseignes lumineuses et même les colonnes Morris. Nos autres sens et notamment l'ouïe étant moins sollicités qu'en journée, l'espace urbain étant moins encombré, et nous-mêmes étant moins affairés et plus disponibles et attentifs, ces éléments prennent une intensité particulière. Les informations diffusées trouvent alors un certain écho dans l'esprit d'une population majoritairement en temps libre, ou non contraint.

• *D'autres espaces investis.* En soirée et la nuit, d'autres espaces sont investis. C'est notamment le cas des entrées et halls d'immeubles collectifs envahis par les jeunes et des terrasses d'établissements qui se multiplient pendant la belle saison.

Dans l'alternance jour/nuit, l'usage des espaces est souvent différent, parfois très contrasté. Certains lieux de vie diurnes, bureaux, centres commerciaux et zones d'activités se vident complètement la nuit. D'autres changent totalement d'usage entre le jour et la nuit. Certains espaces sont réappropriés. Certaines voies vouées la nuit à la prostitution sont fréquentées le jour par les élèves des écoles. D'autres espaces sont réinvestis, porches, entreprises désaffectées ou rues par les sans-domicile fixe qui refusent les lieux d'accueil institutionnalisés.

Qualité moindre des espaces collectifs

La lumière réduite et irrégulière diminue la convivialité des espaces collectifs et limite leur attractivité. Si l'éclairage public est relativement régulier, les illuminations de bâtiments pour des fonctions d'agrément sont limitées dans le temps. L'éclairage privé est presque absent car la plupart des gens ont éteint les lampes ou fermé leurs volets. L'éclairage commercial est faible dans la mesure où de nombreuses boutiques éteignent les lumières des vitrines après 22 ou 23 heures. Au centre-ville, les enseignes lumineuses souvent limitées par la législation ne prennent pas le relais. Seules les zones commerciales périphériques restent illuminées. L'éclairage automobile est limité compte tenu de la baisse du trafic. Dans certains quartiers du centre, l'usage exclusivement piétonnier de certaines artères limite de fait cette source de lumière et renforce parfois le sentiment d'insécurité.

Certains services de « bien-être » sont absents la nuit. Les toilettes publiques ferment souvent à 19 heures et ne sont pas toujours relayées par les sanisettes. Les fontaines et points d'eau sont relativement rares et beaucoup de bancs ont été supprimés ou remplacés par des bancs anti-clochards, beaux symboles d'urbanité. Il est bien difficile de boire, s'asseoir ou uriner gratuitement dans la ville après 19 heures.

Espace spécialisé à l'accès limité

Contrairement à l'illusion de mélange et de mixité qui prévaut quand on évoque la nuit urbaine, les loisirs nocturnes sont très

typés, limitant de fait la liberté. La ville la nuit est un espace-temps sous contrainte où la liberté de l'individu est limitée par le coût des loisirs, la ségrégation et la sélection à l'entrée d'établissements très typés. La ségrégation est plus forte qu'en journée. L'illusion de mélange s'estompe vite. La nuit urbaine est discriminatoire. Le jour, on peut réserver dans n'importe quel endroit si on a les moyens de payer l'addition. Dès que la nuit tombe, les bars, les boîtes de nuit et même certains restaurants se sentent le droit d'user de subterfuges pour vous en interdire l'accès. Des physionomistes vous jaugent pour évaluer si oui ou non vous êtes dignes d'entrer dans l'établissement. On veut bien que tout le monde s'amuse mais on ne veut pas s'amuser avec tout le monde. La discrimination se fait par l'argent, le look, l'âge, la préférence sexuelle. C'est une forme de violence notamment pour une partie de la population ne disposant pas de telles activités dans son quartier et qui s'en voit refuser l'accès ailleurs.

Dans les publi-reportages vantant les charmes des discothèques, on trouve des phrases sans équivoque : « Ici, on laisse les origines sociales au vestiaire, le tri a été fait à l'entrée. Les indésirables, les fauteurs de troubles ne franchissent pas les cerbères du chalet. » À l'entrée d'autres établissements, on peut lire : « Ce n'est pas un club privé, toutefois, une sélection est faite afin que la clientèle soit en harmonie avec la classe, le style et la tranquillité de l'établissement. » De nombreux clubs pratiquent la même politique, affichée ou non. À l'entrée, les videurs et autres « physionomistes » choisissent les clients. Si une boîte a parfaitement le droit de filtrer sa clientèle, la discrimination est interdite. SOS Racisme, qui a lancé plusieurs opérations de *testing* à l'entrée des établissements, a montré que les « videurs y pratiquaient parfois la discrimination » en jouant notamment sur le port des baskets, du jogging et des casquettes (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, 19 mars et 11 décembre 2000).

À l'entrée de la nuit urbaine, la sélection se fait aussi sur d'autres critères comme l'âge ou le type de musique. Certains établissements s'affichent sur les murs de la ville comme « la discothèque des plus de 25 ans ». D'autres, se définissent comme le

temple de la techno. « Quel que soit leur sexe ou leur âge, tous les noctambules ont un point commun : l'amour de la techno. » À chaque âge, à chaque catégorie type de musique, correspond un établissement précis. Cette sélection évolue pendant la semaine divisée en « nuits spéciales » thématiques : *disco fever* le mardi, nuit des rencontres le mercredi, nuit des dames le jeudi ou « spectacles et animations » le vendredi. Chaque nuit est différente dans pratiquement tous les lieux branchés. Pour compliquer le tout, des soirées « privées » prennent parfois possession des lieux et vous excluent de fait.

Il est souvent difficile d'entrer dans cette nuit urbaine segmentée pour qui n'a pas les relations ou ne connaît pas les codes. On n'accepte souvent plus que les habitués. Quant aux soirées privées, il faut être dans le réseau. Encore faut-il savoir lequel.

Accessibilité limitée pour les transports

Dans la nuit urbaine, les distances s'allongent, le temps d'attente et le coût augmentent. À partir d'une certaine heure, la nuit des transports s'installe. Le système de transport s'arrête. La ville s'isole de son environnement comme si les portes d'accès spatio-temporelles se fermaient. Ces ponts-levis d'un nouveau genre interdisent l'accès et la circulation dans la ville. Les possibilités de sortir et d'entrer dans la ville et les possibilités d'y circuler diminuent. La liberté de circuler de l'individu est limitée par l'absence de moyens de transports, leur faible nombre et leur coût élevé.

La nuit, l'accessibilité inter ou intra-urbaine est donc très réduite. Le temps d'accès est allongé. Que ce soit en interurbain ou en intra-urbain, plus on avance vers la nuit, moins il y a de transports et plus les temps d'attente sont allongés entre chaque correspondance compte tenu de l'effondrement de la fréquence des navettes. On peut noter que plus un transport est international plus la durée de non-fonctionnement est courte. *A contrario*, plus un transport est régional, plus la durée de l'arrêt d'exploitation est longue.

La nuit, la ville semble fermer ses portes, comme à l'époque du couvre-feu. On peut difficilement y accéder et en sortir sauf à

pied, en voiture individuelle ou en taxi, donc à un coût supérieur. Dans une majorité de villes, la desserte en bus la nuit est inexistante tant pour atteindre ou sortir de la ville entre 21 heures et 5 heures, soit un trou temporel de 8 heures environ. La desserte par chemin de fer est un peu plus facile que par bus tant pour l'arrivée que pour le départ avec des trous de 7 heures environ. L'accès de nuit ou le départ de nuit en avion est presque impossible. Les villes ne sont guère accessibles entre 22 heures 30 et 7 heures, soit un trou temporel de plus de 9 heures plus important encore s'il s'agit de relier des aéroports français. Ce « trou temporel » est aggravé par la diminution de la fréquence des avions.

L'analyse des transports publics à l'intérieur de la ville met en évidence la discontinuité du service et le coût important des solutions alternatives comme le taxi. Dans de nombreuses villes, les transports publics sont arrêtés après minuit et reprennent vers 5 heures, soit un trou temporel de 5 heures environ sans tramway et sans bus. Les taxis sont quatre à cinq fois moins nombreux et plus chers. Dans le même temps, le nombre de stations diminue des trois quarts environ à partir de 20 heures ou 22 heures et les taxis ne sont même plus obligés d'y stationner.

Le coût d'accès à l'espace urbain la nuit est augmenté. Les transports publics ont disparu, laissant le choix entre les taxis plus chers, la voiture individuelle ou la marche à pied. Dans tous les cas, le coût est augmenté, qu'il soit mesuré en termes financiers ou par l'effort physique.

Archipel d'îlots dans la nuit

Au Moyen Âge, la ville se protégeait contre les périls qui la menaçaient tout particulièrement la nuit en fermant les portes ou en levant le pont-levis. En interne, le couvre-feu était imposé, limitant l'activité et facilitant le contrôle. Aujourd'hui, les murs ont disparu mais un certain couvre-feu est maintenu, d'autres enceintes sont apparues et d'autres murs se sont dressés à l'intérieur de la ville.

Des enceintes physiques d'abord : après 21 heures, nos maisons se ferment, s'isolent et se transforment en forteresses. Les grilles et les volets sont fermés, les portes verrouillées, les systèmes

Système de mobilité amputé

JOUR	MOBILITE DES PERSONNES INTERURBAIN	INTERURBAIN	NUIT
	<ul style="list-style-type: none"> - Avion - Train - Bateau - Bus 	<ul style="list-style-type: none"> - Avion - Train - Bateau - Bus 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Train - Bus - Tramway - Taxi - Voiture particulière - Deux-roues 	<ul style="list-style-type: none"> - Train - Voiture particulière - Deux-roues 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Avions - Transport autoroutier - Transport routier - Transport par bateau 	<ul style="list-style-type: none"> - Avions - Transport autoroutier - Transport routier - Transport par bateau 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Electricité - Gaz - Eau - Pétrole 	<ul style="list-style-type: none"> - Electricité - Gaz - Eau - Pétrole 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Téléphone - Radio - Télévision - Internet 	<ul style="list-style-type: none"> - Téléphone - Radio - Télévision - Internet 	

GWIAZDZINSKI L., 2002

d'alarme sont enclenchés. Les chiens veillent, les caméras surveillent. Pendant quelques heures, les distances entre quartiers s'allongent. Il reste la marche à pied puisque les transports en commun sont arrêtés, le taxi très cher et la voiture interdite dans certains secteurs non piétonniers. Les quartiers animés et éclairés forment un archipel d'îlots difficilement accessibles.

Des enceintes spatiotemporelles ensuite. En termes d'accessibilité, la nuit, la ville se ferme et se coupe de l'extérieur. Au fur et à mesure de l'avancée de la nuit, les possibilités d'accès ou de sortie se réduisent. Pendant quelques heures, la ville se transforme en une forteresse accessible seulement à pied ou grâce à un véhicule privé. La ville se trouve alors réduite à un archipel d'îlots où l'activité continue.

C'est la figure de l'archipel qui s'impose à nouveau tant pour les villes elles-mêmes que pour le réseau: archipel de lieux pri-

vés protégés et repliés sur eux-mêmes à l'intérieur de la ville; archipel de quartiers encore animés ou archipel de villes repliées sur elles-mêmes à l'échelle du réseau urbain.

Activités et emplois spécialisés pour le peuple de la nuit

La nuit, malgré les apparences, une partie de la vie sociale et économique reste en éveil. Pour celui qui souhaite trouver un emploi la nuit les possibilités sont limitées à un panel d'activités réduit. Au cœur de la nuit, les emplois sont assez rares et spécialisés et le profil des acteurs du peuple de la nuit est un peu typé. Le choix est limité pour des salaires jusqu'à deux fois plus élevés, des compensations et un temps de travail moindre. Celles et ceux dont l'horloge interne est réglée sur un autre temps peuvent devenir des « nuiteux »: chauffeurs de taxi, ouvriers, médecins de garde, disc jockeys, pharmaciens, serveurs, policiers ou veilleurs de nuit dans les institutions éducatives, pensions...

Ils trouveront assez facilement à s'employer dans la ville de garde à des postes de surveillants d'hôtels, policiers municipaux ou nationaux, vigiles, pompiers, gendarmes, militaires ou gardiens de prison. Ils peuvent parfois bien gagner leur vie à des postes de pompistes, vitriers, plombiers ou serruriers spécialistes de l'urgence. La nuit, un dixième environ des personnels de santé travaillent (hôpitaux, médecins libéraux, pharmaciens...). À l'hôpital, la plupart des professions nécessaires sont concernées par le travail de nuit même si l'effectif est bien moindre et si la direction est absente. Des postes existent dans les entreprises industrielles. Les horaires de travail de nuit varient: équipes de nuit entre 21 heures et 5 heures ou entre 22 heures et 6 heures. Les abattoirs ont des équipes de nuit entre 3 heures et 13 heures alors que la boulangerie industrielle travaille souvent en deux équipes de nuit de 19 heures à 2 heures et de 21 heures à 4 heures. La ville festive embauche également des barmen, chanteurs de cabaret, hôtesse, animateurs de discothèque ou personnels des cafés. Les employés des brasseries, des *döner kebab* et de quelques restaurants rapides complètent cet inventaire des métiers de la nuit. Certaines professions s'affairent également à approvisionner la ville

de jour dans les marchés. Les métiers des transports s'y sont rajoutés : taxis, chauffeurs de poids lourds, conducteurs de trains, chefs de gare et aiguilleurs du ciel et du rail, personnels navigants et techniques de l'aviation civile. Les entreprises de nettoyage et d'entretien qui prennent possession des lieux désertés par le public en fin de journée et début de nuit sont également des pistes d'emploi. Au-delà des métiers traditionnels de nuit, ceux de la ville de garde, de nouvelles opportunités d'emploi apparaissent pour celles et ceux qui cherchent à travailler de nuit. Les services d'assistance téléphonique se développent rapidement et avec eux un nouveau métier : téléopérateur.

La nuit, la liberté est plus illusoire que le jour pour l'individu en temps libre dans sa dimension de consommateur comme pour l'individu à la recherche d'un emploi dans sa dimension de producteur. Les pistes d'emploi et la diversité des emplois disponibles dans la nuit urbaine sont bien plus réduites qu'en journée. Faire partie du « peuple de la nuit » a un coût. Dans ce domaine également, la liberté de chacun est conditionnée par une offre limitée.

7. Les premiers éléments d'une ville en continu

À côté de certains services de santé et de sécurité, on voit peu à peu s'esquisser une ville à la carte accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et largement automatisée pour éviter les surcoûts. La traditionnelle « ville de garde » se double aujourd'hui d'activités et de services autrefois diurnes dans la rue, sur les ondes, au téléphone ou sur internet.

Services et industrie en continu temporel

Certains services et de nombreuses industries fonctionnent en continu, répondant aux nouveaux besoins des consommateurs et de l'économie. La plupart des hôtels sont ouverts 24 heures sur 24. Certains ont un gardien de nuit et les autres disposent d'un portier électronique. Parallèlement, l'hébergement d'urgence fonctionne de jour comme de nuit avec quelques structures ouvertes entre 22 heures et 8 heures alors que les autres n'acceptent plus personne après 22 heures. De nombreuses industries travaillent

également la nuit. Les journaux fonctionnent également pour que nous recevions notre journal chaque matin. Musique et information en continu.

Santé et sécurité : la ville de garde

Les fonctions de sécurité sont assurées à partir de permanences ouvertes, des effectifs mobilisés sur le terrain et des services de veille téléphonique. Militaires, pompiers, policiers nationaux et municipaux et gendarmes veillent sur nos nuits. Il y a longtemps qu'ils ont remplacé l'antique veilleur de nuit et son fameux « *Dormez braves gens* » entendu à Nancy au début des années 1980 et à Turckheim où l'on poursuit aujourd'hui encore la tradition.

La nuit est l'espace de l'urgence, des services d'urgence : accueil et urgences médicales, ambulances. D'autres services restent également accessibles en permanence 24 heures sur 24 : plus de la moitié des serruriers, vitriers, plombiers, dépanneurs en tous genres, dont le dépannage et le remorquage d'automobiles, assurent un service de nuit. Toutes les pompes funèbres ont une permanence nocturne. La mort n'attend pas.

Services d'urgence

Autre élément de la ville en continu, tous ces services d'urgence sont désormais accessibles 24 heures sur 24 par téléphone, qu'il s'agisse de sécurité (pompiers, police, police municipale, gendarmerie, fourrière municipale, appel d'urgence européen...); de santé (Samu, SOS Médecins, centre antipoison, SOS Mains, Asum...), de problèmes matériels (serrurerie d'urgence, miroiterie, plomberie, service funéraire...) ou d'écoute et de solidarité (Drogue info service, SOS Amitié...). Ce temps téléphonique qui aboutit ou pas sur une intervention est un service à part entière de la ville la nuit, une agora virtuelle doublée aujourd'hui par internet.

Distributeurs automatiques et services automatiques en continu

Petit à petit, les automates dont le coût est le même de jour que de nuit envahissent l'environnement urbain, autorisant une

utilisation continue et participant à l'émergence d'une offre permanente. On ne les remarque même plus tant ils font déjà partie de notre quotidien : cabine téléphonique, distributeur de pain, distributeur de préservatifs, distributeur de cassettes vidéos, distributeur de monnaie (retrait), guichet de change, sanisettes, distributeur de friandises, distributeur de tickets tram, distributeur de seringues, distributeur de carburant à carte, distributeur de fleurs, distributeur de tabac en Allemagne, portier électronique d'hôtel, parking, caméras, etc.

Même si France Télécom envisage de plus en plus sérieusement de les supprimer compte tenu de la concurrence des téléphones portables, les cabines téléphoniques demeurent un service essentiel et un élément d'animation, de mise en lumière et de balisage de l'espace public. Avec les cabines téléphoniques, les distributeurs de billets et automates de change ont été parmi les premiers à autoriser un accès permanent dans l'espace public. Les distributeurs de friandises et de boissons se trouvent souvent sur les quais de gare et dans les stations-service. Les distributeurs de boissons se sont multipliés dans la ville au cours des dernières années surtout près des stations-service ou des commerces alimentaires fermés de nuit. Leur extension semble aussi rapide en ville qu'en milieu rural. Peu nombreux, des distributeurs de pain sont bien utiles au-delà des heures d'ouverture des boulangeries. Apparus vers 1993-1994, les distributeurs de cassettes vidéo se sont développés très rapidement. Souvent installés près de magasins et protégés, ils constituent des points de fixation de l'activité nocturne et parfois une gêne pour les voisins par le défilé incessant des voitures ou pour la circulation par le stationnement en double file. Les distributeurs de préservatifs et de seringues se sont répandus en ville, consécutivement à la progression de la pandémie de sida. Dans l'espace public, ils sont le plus souvent installés près des pharmacies. Utilisables 24 heures sur 24 même pendant l'arrêt des transports en commun, les distributeurs de tickets de bus agrémentent l'espace urbain notamment dans les stations de tramway. Dans les gares, les distributeurs remplacent peu à peu les guichets et restent accessibles une bonne partie de la nuit. Situés

dans les parkings ouverts de nuit, les distributeurs de billets de parking ont également remplacé le guichetier. Encore absents en France, les distributeurs de cigarettes prolifèrent en Allemagne et aux États-Unis. Dans les zones frontalières, ils rendent bien des services et peu importe la frontière. Utilisables 24 heures sur 24 pour ranger son vélo, les vélos-box sont parfois utilisés par les sans-domicile fixe pour ranger un nécessaire de toilette et de quoi se changer et rester présentable. Les automates à essence équipent de plus en plus de pompes dans les stations et autorisent le ravitaillement du citadin, nouveau nomade, sans ouverture obligatoire de la station.

Éléments du mobilier urbain

Certains éléments du mobilier urbain font partie intégrante de la ville en continu et en constituent le socle le plus ancien. Les bancs qui agrémentent l'espace urbain sont de bons outils de mesure de l'urbanité. Utilisables de jour comme de nuit, leur usage évolue au cours de la journée et de la nuit. À des heures différentes, le même banc peut autoriser le repos de la personne âgée sur le chemin des courses, celui du touriste harassé, servir de lieu de rendez-vous aux jeunes désœuvrés et de lieux de sommeil au sans-domicile fixe éreinté. Les poubelles sont directement utilisables de jour comme de nuit. En plastique, sensibles au feu ou en métal, elles font partie de l'offre urbaine en continu. Même si elles ne sont pas souvent à l'heure, les horloges agrémentent pourtant la ville la nuit et nous servent de repères dans l'espace à défaut de l'être dans le temps. Les colonnes Morris et vitrines d'information que l'on oublie presque de jour pour les redécouvrir la nuit rendent assurément un service gratuit. De plus, les informations qui y sont affichées concernent davantage des spectacles et des événements de soirée que de jour. Les vitrines de certaines entreprises restent illuminées toute la nuit et permettent de transmettre une information en continu. C'est également le cas des devantures de nombreuses agences immobilières ou de journaux d'annonces. C'est également le cas des vitrines des quotidiens où le journal du jour peut être consulté

en permanence. Les canisites, les boîtes postales, les boîtes à lettres pour dépôt de fonds constituent également d'autres éléments de cette ville en continu. Par contre, il y a finalement assez peu de fontaines dans l'espace public.

Des figures de « la ville en continu temporel » à d'autres échelles

Quelques figures de la ville en continu temporel émergent à différentes échelles avec des décalages temporels selon les cultures et les lieux :

– *la ville archipel* où émergent des « oasis de temps continu » dans un univers encore largement circadien : ville de garde (hôpitaux, bureaux de police, casernes de pompiers) mais aussi industrie, restaurants et services divers ;

– *la ville globale* (New York, Londres ou Tokyo) où le consommateur trouve tout ou presque 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours sur 365 ;

– *la ville linéaire* des voies de circulation internationales (autoroutes, chemins de fer...) et ses oasis de temps continu : gares, stations d'autoroutes, ports, aéroports, stations de taxi ;

– *la ville festive*, spécialisée comme Ibiza en Espagne ou Las Vegas qui vivent dans l'utopie des loisirs et du fun permanents ;

– *la ville virtuelle* des réseaux, de la toile et ses appendices électroniques (ordinateurs, téléphones, télévisions...) qui ont colonisé nos maisons et l'espace urbain (distributeurs automatiques...).

*

La nuit est un système sous contraintes où la liberté de l'individu est conditionnée indirectement par les médias et l'éclairage et directement par l'offre urbaine réduite, l'offre de transport insuffisante, et le coût d'accès prohibitif aux équipements, aux services et à la consommation. L'espace collectif nocturne est réduit en nombre, en variété, en surface et en qualité. L'espace collectif est ségrégué avec des phénomènes de discrimination par l'argent, la physiologie et l'âge notamment.

La nuit, le système urbain est amputé et les limites à la fois temporelles et spatiales de la nuit urbaine sont imposées. Il n'y a pas une nuit, mais des nuits en fonction des quartiers de la ville, de l'heure précise et de la motivation de l'individu dans ses dimensions de citoyen, consommateur ou producteur selon qu'il se trouve en temps libre ou en temps contraint. Les espaces de flux sont plus souvent ouverts la nuit que les espaces de stocks. Plus un service (transport par exemple) est international plus son fonctionnement est continu ou son temps d'arrêt réduit. *A contrario*, plus un transport est régional, plus la durée de l'arrêt d'exploitation est longue.

La nuit, système sous contrainte, est un espace-temps à repenser.

Chapitre 5

Un espace-temps à repenser

« C'est la nuit qu'il est beau de croire en la lumière. »

Edmond Rostand.

Nous n'avons évidemment pas réussi à faire le jour sur la nuit. Le moment est cependant venu de rassembler nos idées pour dresser un premier rapport d'exploration, tirer les premières conclusions et tenter d'ouvrir quelques perspectives pour celles et ceux qui suivront :

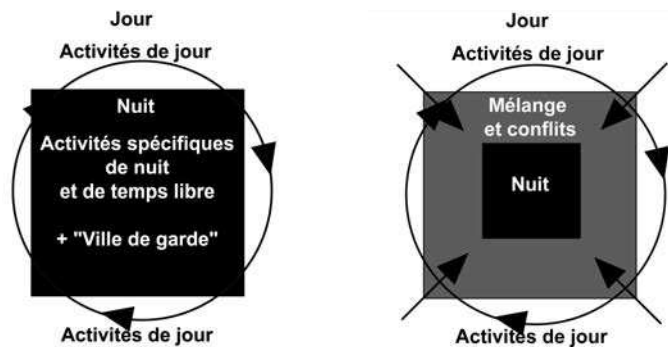
1. Premières balises après la traversée

Face à la complexité du système urbain, nous avons suivi une approche qui nous permet de poser quelques balises sur le chemin de l'exploration.

La nuit, un espace-temps particulier et limité

Dans une perspective historique, nous avons montré successivement que la nuit, dimension oubliée de la ville, avait peu à peu été investie par l'homme grâce à des évolutions techniques comme l'éclairage public et à l'affirmation des pouvoirs politiques qui ont mis en place les moyens de contrôle par les forces de l'ordre. Ce contrôle progressif a permis le développement d'une véritable vie nocturne, d'un espace-temps particulier éphémère, cyclique, spécialisé par ses activités de loisir et parfois élitiste, un

Ville d'hier, ville d'aujourd'hui



système, « c'est-à-dire un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisés en fonction d'un but » : le plaisir et la fête.

Nous avons également montré que dans un contexte nouveau, la conquête de la nuit urbaine par l'économie, les activités et « les gens du jour » s'accélérait au risque de banaliser cet espace-temps particulier en le « diurnisant », c'est-à-dire en faisant disparaître ses spécificités nocturnes, et en l'assimilant au système urbain englobant.

Nous avons tenté de cerner les limites de la ville, espace-temps particulier, par des bornes naturelles, financières, légales et fonctionnelles et d'en identifier les rythmes. Ce faisant, nous avons compris que la nuit urbaine, temps de l'obscurité, du repos social, de l'arrêt des activités et du retour vers la sphère privée se réduisait aujourd'hui à une peau de chagrin entre 1 heure 30 et 4 heures 30 alors que sur les marges soirée et petit matin coexistent désormais activités du jour et activités de nuit.

Un système sous contraintes

Nous avons tenté d'explorer la nuit en montrant qu'elle n'était ni l'espace de liberté rêvé par les poètes ni l'espace insécure craint par d'autres. À partir d'une mise à plat des contraintes qui pèsent sur cet espace-temps, nous avons proposé de définir la nuit comme

une dernière frontière avec ses acteurs, ses règles, ses problèmes et ses rêves.

Des limites à une première exploration

En essayant avec vous de dépasser quelques idées reçues sur la nuit urbaine, nous avons dû admettre que le « temps sécatteur » qui sépare les hommes, les organisations et les quartiers de la ville plurielle et « polychrone », rendait bien difficile la généralisation de ces premières conclusions à une ville universelle et unique qui n'existe pas.

Nous avons cependant atteint quelques objectifs que nous nous étions secrètement fixés en vous invitant à l'exploration : définir la nuit urbaine, ses limites et ses rythmes ; explorer le système urbain à partir des questions de liberté et de sécurité ; mettre en évidence les enjeux et les conflits qui accompagnent la conquête de la nuit et vous rendre sensible à ce que la nuit peut dire au jour. Il nous reste à revenir au système urbain et au citadin, avant d'imaginer les futurs possibles de la nuit urbaine et de poser quelques jalons qui permettent d'imaginer autrement.

2. Un système urbain amputé

La ville la nuit n'est pas un système urbain complet. Si une partie des éléments qui font la ville sont présents, certaines fonctions ne sont pas assurées et d'autres sont déficientes.

Certaines fonctions sont assurées de nuit comme de jour : l'alimentation en énergie, l'élimination des déchets, la production, la protection et la sécurité. D'autres fonctions ne sont pas ou très mal assurées : l'offre de biens et de services est réduite, l'administration est en sommeil, la culture est limitée et les loisirs sont très spécialisés ; les communications sont limitées avec des transports de personnes non assurés et des transports de biens réduits.

Nous avons proposé comme approche opératoire du système-ville celle imaginée par A. Bonnafous et H. Puehl¹ avec un système de localisation, un système de déplacement et un système de pratiques et de relations sociales des habitants. En reprenant cette proposition, nous constatons que les trois sous-systèmes en

relation les uns avec les autres sont « anémiés ». Si la matérialité urbaine reste la même, l'espace public et l'offre de service ont rétréci, le système de déplacement est réduit au transport privé, voire inexistant et le système de pratiques et de relations sociales est limité à certaines activités spécialisées.

Ce système urbain incomplet ou amputé oblige à réfléchir sur les manques en termes de services et de fonctions. Toute politique de développement global de la ville devrait mettre en place les moyens pour développer les fonctions absentes et mieux en répartir d'autres dans l'espace et dans le temps. Le système urbain incomplet renvoie tout naturellement à la notion de droit à la ville en continu.

Le droit à la ville

Droits fondamentaux	Outils et moyens
La sécurité	<i>Une ville plus sûre et sans dangers</i> – protégée, dans la mesure du possible contre la criminalité, la délinquance et les agressions.
Un environnement sain et non pollué	<i>Un environnement libéré de la pollution</i> de l'air, de l'eau, du sol et de la pollution acoustique, respectant la nature et les ressources naturelles.
L'emploi	<i>Des perspectives d'emploi adéquates</i> ; la possibilité de prendre part au développement économique et d'atteindre de ce fait à une autonomie financière personnelle.
Le logement	Le choix parmi un <i>stock suffisant de logements salubres</i> , à un prix accessible, assurant la tranquillité et le respect de la vie privée.
La mobilité	<i>L'absence d'entraves à la liberté de se déplacer</i> et un équilibre harmonieux entre les différents usagers des rues – transports publics, voitures particulières, piétons et cyclistes.
La santé	Un environnement et une gamme <i>d'équipements favorisant la santé</i> physique et psychologique.
Le sport et les loisirs	L'accès sans discrimination d'âge, de capacité ou de revenus, à une <i>large gamme d'installations sportives et de loisirs</i> .
La culture	L'accès et la participation à un large choix d'occupations et d' <i>activités culturelles ou de création</i> .

(.../...)

3. Une citoyenneté discontinuée

Dans la ville nocturne, l'individu ne peut pas jouir pleinement de ses droits de citoyen. Il n'est pas citoyen à part entière. Sa dimension de consommateur, voire celle de producteur, prend le pas sur sa capacité à participer à la vie d'une cité qui a oublié le couvre-feu. Le « droit à la ville » est défini dans la Charte urbaine européenne, adoptée le 18 mars 1992 par la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE), lors de la session plénière annuelle (Strasbourg, 17-19 mars 1993): « Considérant que l'exercice de tous les droits cités ci-après doit être fondé sur une solidarité et une citoyenneté responsables, impliquant également l'acceptation des devoirs, les citoyens des villes européennes ont droit à la sécurité, à l'emploi, au logement, à la mobilité, à la santé, au sport et aux loisirs, à la culture, à l'intégration multiculturelle, à une architecture et à un environnement physique de qualité. » On voit bien que cela est loin d'être respecté dans l'espace et dans le temps.

L'inégalité spatiale souvent mise en avant en termes d'enclavement – mesuré comme une distance d'accès à des équipements – est aussi une inégalité temporelle. Plus on avance dans la nuit, plus la citoyenneté est mise en défaut. Elle est discontinuée dans le temps et dans l'espace. Souvent, les inégalités spatiales se doublent d'inégalités temporelles. Les quartiers les plus enclavés en journée sont sinistrés la nuit:

- certains droits sont effectivement respectés dans l'espace et dans le temps comme le logement et la santé même si des problèmes persistent pour les plus démunis d'entre nous;
- d'autres comme la sécurité ou le droit à un environnement sain et non pollué sont respectés dans le temps mais pas sur tout l'espace de la nuit et dans tous les quartiers;
- certains droits enfin, ne sont pas respectés dans l'espace comme dans le temps: la mobilité, l'emploi, le sport et les loisirs, la culture, l'intégration multiculturelle, une architecture et un environnement physique de qualité, la coexistence harmonieuse des fonctions, la participation à travers des structures démocratiques pluralistes, un développement économique, un développement

(.../...)	
L'intégration multiculturelle	La <i>coexistence pacifique des communautés</i> d'origine culturelle ethnique et religieuse différente est assurée.
Une architecture et un environnement physique de qualité	Un environnement physique agréable et stimulant, suscité par <i>une architecture contemporaine de grande qualité</i> ainsi que par la conservation et la réhabilitation judicieuse du patrimoine bâti.
La coexistence harmonieuse des fonctions	Des moyens pour que l'habitat, le travail, les déplacements et la poursuite des activités sociales puissent se dérouler en interrelations aussi étroites que possible.
La participation	Des <i>structures démocratiques pluralistes</i> et une gestion urbaine caractérisée par la coopération entre tous les partenaires concernés, le principe de subsidiarité, l'information et le refus de tous excès de réglementation.
Un développement économique	Une <i>prise de responsabilité réelle des pouvoirs locaux</i> d'aboutir à la création, directe ou indirecte, de la croissance économique.
Un développement durable	Un souci permanent des pouvoirs locaux d'aboutir à la <i>réconciliation du développement économique et de la protection de l'environnement</i> .
Les biens et services	L'accès à un <i>large choix de biens et services de qualité</i> adéquate, proposés par les pouvoirs locaux, le secteur privé ou les deux conjointement.
Les ressources et richesses naturelles	Une <i>gestion et une exploitation rationnelle, efficace et équitable</i> , par les pouvoirs locaux au bénéfice de tous les citoyens.
L'épanouissement personnel	La création <i>d'un cadre urbain propice à l'épanouissement personnel</i> , ainsi qu'au développement social, culturel, moral et spirituel des individus.
La collaboration entre municipalités	Dans laquelle <i>les citoyens sont impliqués</i> , autorisés et encouragés à participer directement aux relations internationales de leur ville.
Mécanismes et structures financières	En permettant aux autorités locales <i>de trouver les ressources financières nécessaires</i> pour l'exercice des droits énoncés dans la présente déclaration.
L'égalité	Par l'engagement des pouvoirs locaux de garantir l'exercice des droits ci-dessus pour tous les citoyens, sans discrimination de sexe, d'âge, d'origine, de croyances, de situation sociale, économique ou politique, de handicap physique ou mental.

Sources : d'après le texte final de la Charte urbaine européenne, Conseil de l'Europe, 1993, in Charte urbaine européenne, 1993, Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, 125 p.

durable, les biens et services, les ressources et richesses naturelles, l'épanouissement personnel, la collaboration entre municipalités, les mécanismes et structures financières et l'égalité enfin.

La conclusion est que l'on n'est pas citoyen à part entière dans la nuit urbaine puisqu'il nous est impossible de jouir de certains droits fondamentaux. Même nos statuts de producteurs et de consommateurs sont limités face à une offre urbaine de service et une offre d'emploi spécialisée et réduite. Tout projet politique créatif devrait tenter de renforcer la citoyenneté nocturne en répondant aux droits de chacun dans l'espace et dans le temps.

Ces premières balises posées dans la nuit urbaine nous incitent à poursuivre l'exploration sur le front pionnier avant d'imaginer les futurs possibles.

4. Une caricature de front pionnier

Il est plaisant de poursuivre un instant l'exploration à partir de la métaphore de la frontière au sens américain de « front pionnier », c'est-à-dire « la limite atteinte par la mise en valeur, l'avancée des défricheurs, des colons qui viennent établir une colonie sur des terres jusque-là vides ou peu peuplées » (Brunet, 1992). En ce sens, « la frontière est un front où l'on affronte non les voisins mais l'inconnu » (*ibidem*). Cette notion évoque plutôt l'ouverture et la créativité que la fermeture qui est généralement associée à l'idée de frontière en français. Parmi les mythes contemporains, l'histoire de l'Ouest américain occupe une place tellement singulière – encore renforcée dans notre imaginaire par la culture du western transmise par la machine hollywoodienne – que nous ne pouvons nous en affranchir totalement au moment de développer la métaphore. Résistance et renaissance indiennes, rapports conflictuels à l'environnement, pénurie et surabondance, individualisme rugueux et esprit communautaire, l'Ouest séduit, éblouit, parfois inquiète et exaspère (P. Jacquin, D. Royot, 2002). Depuis des siècles, la frontière inspire.

La mythologie de l'Ouest américain a donné au mot un contenu économique, social et culturel, qui implique à la fois un espace à explorer, une conquête progressive, des discontinuités et des

conflits (A. Frémont, 1976). Ne s'agissant pas d'armée, le front est l'expression d'une dynamique qui bouscule les ordres établis, plus que d'un véritable affrontement.

Un espace en friche et peu peuplé

La nuit, la densité de population éveillée est faible. Seuls certains endroits dans la ville concentrent des activités. Peu peuplé, moins bruyant que le jour, l'espace nocturne est relativement enclavé, difficilement accessible et praticable. La mairie est fermée et la plupart des services publics sont absents. Les biens de consommation sont plus rares et plus chers qu'en journée. On achète le strict nécessaire et on vit surtout sur les réserves faites le jour. L'espace urbain nocturne est difficilement accessible de l'extérieur car les trains régionaux et les lignes de bus ne fonctionnent pas. On y circule difficilement car les transports publics sont arrêtés ou moins réguliers et les taxis très chers. L'usage de la voiture individuelle et de la marche à pied est privilégié. Assez paradoxalement, les transports lourds et internationaux fonctionnent souvent et permettent aux étrangers de débarquer dans la ville par les trains de nuit ou les avions, à saute-mouton au-dessus de l'espace régional. Il existe encore peu de cartes pour se repérer dans ce territoire nocturne. Même les conditions naturelles sont plus difficiles qu'en journée : fraîcheur, humidité, absence de clarté, moustiques...

Un parfum d'aventure

Une partie de la population qui travaille la nuit a fui le jour, contrainte par la situation économique pour trouver un emploi. D'autres travailleurs, un brin aventuriers, sont attirés par des salaires plus importants et une certaine liberté – illusoire – qu'ils ne trouvent pas le jour. La population nocturne est surtout masculine, d'origine variée, plutôt jeune. Les valeurs triomphantes sont celles de la virilité plus que celles de l'intimité. Les solidarités sont plus fortes et l'on a souvent tendance à se regrouper (covoiturage, déambulation en groupes...).

Une progression inégale dans le temps et dans l'espace

Nous avons effectivement pu montrer que la conquête de la nuit urbaine s'accroissait à la fois dans le temps et dans l'espace, que les pressions augmentaient et que de nouveaux conflits d'occupation et de gestion de l'espace, du temps et des rythmes urbains apparaissaient entre la ville en continu temporel de l'économie et des réseaux et la ville traditionnelle, circadienne, des rythmes biologiques, entre les espaces de flux et les espaces de stocks, entre les espaces de l'international et ceux du local.

Témoins de ces évolutions, on a vu que les tensions et conflits d'usage se multipliaient dans la ville nocturne entre des activités, des populations et des quartiers aux rythmes contrastés : la *ville qui dort* (banlieues, zones pavillonnaires et diffuses...), la *ville qui travaille* en continu dans des zones spécialisées (industrie, hôpitaux, raffineries, incinération...), la *ville qui s'amuse* (centre-ville et périphérie) et la *ville qui s'approvisionne ou se répare* (pôles logistiques et voies de transport).

Un territoire difficile à contrôler

Comme le Far-West, la ville, la nuit, est un territoire difficile à contrôler ou maîtriser. Les règles et les lois sont différentes, à la fois plus protectrices pour le citoyen et plus répressives vis-à-vis du délinquant. La consommation d'alcool et de stupéfiants est importante. Le jeu, la prostitution et les « lieux de perdition » sont nombreux. Les femmes évitent de circuler seules et beaucoup de gens sont armés, ne serait-ce que d'une bombe lacrymogène. La nuit, le pouvoir est lointain, ou absent, en veille. Quand il n'est pas réquisitionné dans la capitale pour voter des textes de loi, le politique se repose. Le contrôle policier n'est visible qu'à des points stratégiques. Comme les « forts » de la conquête de l'Ouest ou les anciennes cités entourées de hautes murailles, les « avant-postes » (commissariats...) de la nuit urbaine sont bien gardés. À la manière de la cavalerie de jadis, les forces de l'ordre et les sociétés de sécurité privées patrouillent et interviennent sur les points chauds. Des mesures d'exception sont parfois prises pour rétablir le calme. La première liberté supprimée

en cas de crise est celle de circuler librement la nuit. Le couvre-feu d'Alger, celui de Seattle, lors d'un sommet de l'OMC, ceux pour adolescents dans de nombreuses villes américaines voire, plus récemment, dans certaines villes françaises sont là pour nous rappeler la fragilité du couple nuit liberté. Les populations les plus aisées transforment petit à petit leur maison en forteresses. Après 20 heures, les portes blindées sont fermées, les alarmes branchées et les chiens de garde aux aguets. C'est un peu comme si les remparts de la cité du Moyen Âge avaient éclaté et s'étaient fragmentés et déplacés vers les habitations et l'espace privé.

Un esprit de liberté

Bien qu'il existe dans la nuit urbaine une violence apparente et un fort sentiment d'insécurité, l'ambiance de liberté individuelle – magnifiée par les poètes – reste largement répandue dans les discours. L'esprit qui règne dans la nuit urbaine est souvent celui des pionniers. Dernier élément anecdotique, ici comme dans l'Ouest mythique, l'argent circule souvent de la main à la main. C'est la nuit que l'on voit les plus grosses coupures, la nuit aussi que l'on trafique, échange, ou troque le plus.

Des figures typiques

Enfin, semblable à la conquête de l'Ouest, la conquête de la nuit urbaine fait rêver; elle a ses bandits et ses héros, ses chantres et ses figures légendaires. On peut identifier les figures principales de la résistance qui s'organise face à l'avancée des « colons » de « ceux du jour », à la pression économique, à ses rythmes et à ses lois:

– *Il y a celle majoritaire du « bon citoyen »* enfermé chez lui après 20 heures et couché avant minuit, qui reste soumis aux rythmes anciens et supporte mal les nuisances apportées par ceux qui exploitent la nuit.

– *Il y a celle de « l'indien », le « noctambule »* habitant depuis longtemps cet espace-temps peu peuplé et s'inquiétant de l'arrivée de nouvelles populations. Les noctambules se vivent comme un peuple à part, fier de ses prérogatives et jaloux de sa maîtresse. Ils

forment des groupes qui nomadisent d'un lieu – d'une oasis – à l'autre avec leurs codes et leurs rites sans trop de relations avec le reste de la population.

– *Il y a ensuite la figure de « l'ordre »*, des autorités locales et de l'État qui, sous la pression d'une partie de la population, tentent de réguler et d'organiser les choses à défaut de toujours pouvoir les anticiper. C'est le policier qui cherche à faire respecter la loi et à éviter les débordements.

Nous retrouvons bien dans la nuit urbaine les notions de conquête, de conflits, de discontinuité et un mouvement qui permettent d'évoquer la frontière ou le front pionnier. La métaphore est séduisante et présente l'avantage de s'accommoder de certaines contradictions en les rendant plus faciles à appréhender. Comme tout exercice de ce type, elle a ses limites et oblige le chercheur à dépasser les premiers constats pour prolonger la réflexion.

5. Un espace vécu éphémère et cyclique

Plus largement, la conquête progressive de la nuit urbaine questionne nombre de nos concepts géographiques comme ceux d'espace, de pouvoir et surtout de territoire. On a vu avec A. Frémont que le territoire était un espace économique mais aussi un espace écologique, juridique et un espace vécu vu et ressenti.

La nuit ne correspond à aucun des types mis en avant: *territoires fluides* dans lesquels les habitants se déplacent en fonction des conditions écologiques; *territoires enracinés* dans lesquels l'homme tisse des liens étroits avec un lieu qu'il s'est approprié et qu'il a limité, ou *territoires des espaces industriels* marqués par la « fonctionnalisation » des espaces de production et leur répartition dans des lieux différents et interchangeable. Le type d'occupation temporaire de la ville la nuit se retrouve un peu à d'autres échelles spatiales et temporelles, celles des saisons, et sur d'autres continents, notamment dans certaines sociétés africaines. De façon provisoire, nous proposons d'appréhender la nuit urbaine en termes d'espace vécu, éphémère et cyclique.

C'est sur cette base originale que nous vous proposons de repenser la nuit, ses territoires et ses futurs possibles.

6. Un Eldorado à l'avenir incertain

Face à ces évolutions, l'hypothèse d'une fuite en avant et de l'acceptation pure et simple du temps continu du marché accroissant les inégalités entre individus et territoires est possible. Celle du repli vers des temporalités archaïques est tout aussi crédible. Comme pour la conquête de l'Ouest, une fois passés les temps héroïques des pionniers, une fois l'espace-temps peuplé, reconnu et balisé par les activités, deux comportements extrêmes pourraient très bien émerger :

– *celui du « tout-protection »* avec la création de véritables réserves de nuit, endroits protégés où le citoyen épuisé viendrait se ressourcer dans la nuit d'avant, une nuit mythifiée de calme, de repos et d'obscurité. Le parallèle avec les parcs naturels peut faire sourire mais le projet d'une Charte sur la protection du ciel nocturne à l'Unesco, faisant de la voûte céleste un patrimoine mondial, est très actuel ;

– *celui du « développement à outrance »* où les pouvoirs publics chercheraient à favoriser l'activité économique en mettant en place les infrastructures et les dessertes nécessaires, voire en créant des zones franches de nuit et des aides aux entreprises qui se développeraient la nuit. Là aussi, les expériences de desserte nocturne par les transports publics qui se développent actuellement dans de nombreuses villes vont dans ce sens.

Entre ces deux tendances contradictoires on peut imaginer quelques « futuribles ».

7. Des futurs possibles

Les informations collectées sur le front nous permettent d'imaginer les futurs possibles de la nuit urbaine et de proposer à la réflexion quatre scénarios principaux et contrastés : « la banalisation de la nuit », « l'autonomisation de la nuit », « l'explosion de la nuit » et « l'harmonisation de la nuit ».

Scénario 1 : Banalisation de la nuit

Dans le premier scénario, les activités du jour ont colonisé la nuit. Totalement artificialisée, la ville fonctionne en continu,

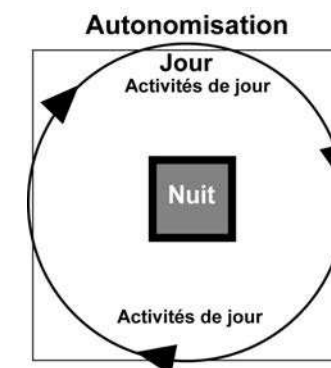
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le système nuit en tant que système autonome temporaire s'est dissous et a été totalement intégré au système ville dont il a repris la structure et l'ensemble des fonctions. La nuit a perdu son âme.

L'ancien front pionnier est balisé, pacifié, policé et encadré. Les hommes, les communautés et les organisations sont sous tension permanente, sous la pression continue du temps de l'économie et des réseaux. La nostalgie « du temps d'avant » s'est installée avec ses réserves de nuit et ses musées. Sans rythme, la société « tourne en rond ».



Scénario 2 : Autonomisation de la nuit

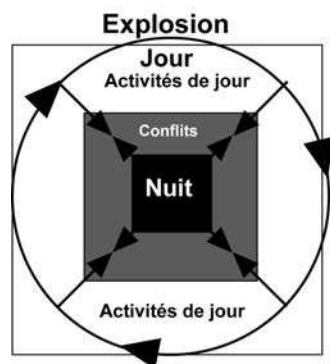
C'est le scénario de la séparation. Le nombre et le niveau d'activités de jour implantées dans la nuit urbaine ont laissé penser aux habitants qu'ils pouvaient se débrouiller seuls sans « ceux du jour ». Un processus d'autonomisation politique, « l'indépendance association », a été négocié avec la métropole diurne. Par contre, l'économie reste sous perfusion du jour et la nuit est devenue un exutoire pour ceux du jour malgré leur mauvaise conscience « d'anciens colonisateurs ». Le gouvernement de la ville a tenté de mettre en place des mesures d'exception pour attirer les hommes, les activités et les richesses du jour grâce à des zones franches et des exonérations. Certains ont même rêvé un instant au statut de paradis fiscal temporaire. Nombreux sont les membres du « peuple de la nuit » qui, éreintés, cherchent à rejoindre la grande ville de jour. Ils abandonnent la



partie comme ailleurs ces colons ruinés qui viennent grossir les périphéries des grandes métropoles quand le sol est épuisé.

Scénario 3: *Explosion*

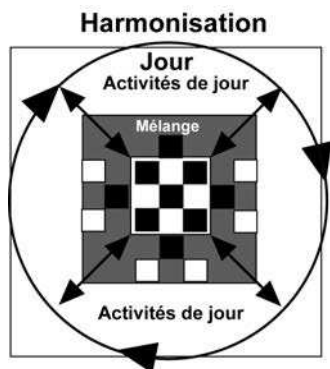
C'est le scénario le plus dangereux pour la cohésion globale de la société, celui du conflit permanent entre le jour et la nuit. Chacun



se joue des différences pour faire de la ville nocturne un terrain d'affrontement et de violence. La nuit urbaine est devenue le champ de tension central de la société. La société est entrée dans une spirale sans fin d'affrontements, de médiatisation, de tentative de retour de l'ordre et de mesures d'exceptions. C'est le scénario de la peur, des tensions et du repli sans issue.

Scénario 4: *Harmonisation*

C'est le scénario de la conciliation entre le jour et la nuit, entre les activités et le repos, l'équilibre entre le yin et le yang, la raison et l'inconscient. La nuit urbaine est repensée comme un système complet et équilibré assurant toutes les fonctions diurnes



et nocturnes d'une ville. La citoyenneté est continue dans l'espace et dans le temps et le droit à la ville pour tous est une réalité. Ce modèle politique qui met en avant les principes de continuité territoriale et temporelle se décline sur le terrain avec la mise en place de pôles ou d'« oasis de temps continu », à intervalles réguliers dans la ville. Ces grappes de services publics

et privés ouverts en permanence, installées dans des lieux où elles ne gênent pas les résidents (friches, zones industrielles, gares...) et desservies par un réseau de transports en commun performant assurent la permanence de l'offre de services et le droit à la ville.

Plus loin encore vers les « territoires de l'ombre »

On peut pousser plus avant encore pour imaginer un scénario volontariste supplémentaire autour du thème des « territoires de l'ombre » comme nous l'avions fait pour un appel à utopie du Cercle pour l'aménagement du territoire (voir annexe). Face aux problèmes de notre société, les politiques décident de lancer un vaste programme de conquête de la nuit urbaine un peu à la façon de ce qui s'est fait au Brésil pour coloniser l'Amazonie, vaste frontière intérieure. Ils proposent de renverser la dynamique, en investissant la nuit, dernière frontière, territoire en friche, disponible pour chacun, chaque jour renouvelé, espace de liberté tout à la fois lieu d'échange et de rencontre, gisement d'emplois, terrain de découverte et de création. Ils imaginent par cette politique pouvoir échapper au chômage, à l'insécurité, à l'absence de communication ou à la ségrégation.

Pourquoi en effet ne pas anticiper le développement prévisible des activités nocturnes afin de gérer au mieux les inévitables conflits d'usage et réfléchir à un aménagement et à un développement global de la ville qui intègrent la dimension temporelle et ne transforment pas la ville en caricature de cité livrée aux seules activités économiques? On peut pousser plus avant l'utopie pour imaginer « la nuit comme une nouvelle frontière » dans le but d'une amélioration de la qualité de vie des habitants avec ses mairies et ses services publics ouverts face aux activités commerciales. L'animation et la mise en lumière de la ville pourraient contribuer à réduire le sentiment d'insécurité, générer des emplois et contribuer à créer un nouvel imaginaire urbain. Dans de nombreuses villes, l'insécurité et le sentiment d'insécurité ont fortement progressé notamment dans les quartiers et les moments où la ville se trouve amputée d'une partie de ses activités. Partout les réponses en termes d'effectifs policiers, de caméras de surveillance

ou même de couvre-feu sélectif ont montré leurs limites. Peupler la soirée et la nuit en maintenant ouverts plus tardivement services publics (commissariats, centres socioculturels...) et commerces permettrait de créer les conditions d'un encadrement social naturel. Dans certaines villes comme Rennes, l'expérience des « Correspondants de nuit » a eu des résultats intéressants et pourrait être étendue à d'autres agglomérations et quartiers. Des réseaux de transport de nuit adaptés permettraient de desservir les zones d'activités, les cités universitaires et les espaces de loisirs du centre et de la périphérie.

Au-delà de ces scénarios provocateurs et volontairement caricaturaux, la conquête de la nuit urbaine pose des questions fondamentales pour nos villes et nos sociétés.

8. Des pistes pour demain

La ville la nuit est un lieu d'expérimentation, une dernière frontière, qui permet et oblige chacun d'entre nous – chercheur, élu, technicien – à penser différemment. Aborder la ville la nuit nous oblige à adopter une vision plus holistique de la cité qui intègre à la description spatiale dominante des aspects temporels essentiels à sa compréhension et à sa gouvernance.

L'approche de la ville nocturne, l'étude des tensions et des contradictions qui la traversent interrogent plus largement le modèle urbain dans ses dimensions spatiales et temporelles. Après avoir repoussé ses limites territoriales bien au-delà des frontières administratives, la ville, visiblement à l'étroit, s'est mise à repousser ses limites temporelles d'activités, grignotant sur la nuit, la sieste, le dimanche et les vacances. Elle se dilue dans l'espace et dans le temps. Cette nouvelle figure émergente de « la ville en continu » dépasse la question urbaine pour embrasser l'avenir de notre société. La ville renvoie ses nycthémes et toute la cité s'en ressent.

Face à ces mutations, aux résistances qui s'organisent, nous proposerons quelques principes et balises pour définir les contours d'une nouvelle urbanité pour « une cité à la carte ».

Toutes ces mutations ne peuvent être envisagées sans la réaffirmation des grands principes qui organisent notre société et nous permettent de vivre ensemble en harmonie, de jour comme de nuit :

Intégrer la nuit dans la République – Face à la colonisation de la nuit par l'économie, aux tensions qui se multiplient, aux risques d'accroissement des inégalités et de délitement du lien social, nous devons réaffirmer les grands principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité de jour comme de nuit : liberté d'aller et venir en toute sécurité ; égalité d'accès aux services et de traitement des espaces publics ; fraternité par la possibilité de rencontres et d'échanges non marchands entre individus.

Imposer un « droit à la ville » la nuit – Dans le même sens, il nous faut définir un nouveau droit à la ville, dans l'esprit de la notion mise en avant par H. Lefebvre et développée dans la Charte urbaine européenne, qui ne se limite pas à la période diurne mais tient compte des évolutions imposées par le temps en continu de l'économie et des réseaux : un droit à la ville pour tous, partout et à toute heure. La citoyenneté se comprend de jour comme de nuit avec ses droits et ses devoirs. Le droit à la ville en continu est aussi un droit à l'espace public ou plutôt un espace collectif urbain de qualité.

Intégrer la nuit dans une écologie du temps urbain – La réflexion doit définitivement basculer d'une logique de gain de temps à une logique de qualité de temps et donc de vie. L'écologie qui pour l'instant a surtout insisté sur la maîtrise de l'urbanisation et de l'industrialisation, des espaces et des productions, doit aujourd'hui intégrer la maîtrise et la qualité des temps.

Trouver le bon tempo pour la ville – Il s'agit notamment de développer de nouveaux modes et outils de régulation des inégalités sociales et spatiales intégrant la question du temps et de la nuit. Dans les années 1950, on a tenté, d'après la définition d'Eugène Claudius-Petit, d'assurer « une meilleure répartition des hommes des activités et des richesses pour le bien-être et l'épanouissement de la population ». Nous devons aujourd'hui chercher à définir les méthodes et les outils d'un aménagement spatiotemporel

équilibré tant à l'intérieur des agglomérations qu'à l'échelle du réseau de villes. La prise en compte du temps dans la planification urbaine est une nécessité. Nous avons montré que les conflits d'usage qui portent traditionnellement sur l'affectation de l'espace concernent désormais l'occupation du temps et la gestion des rythmes urbains. Il s'agira à la fois de protéger des périodes de temps et l'autonomie des temps, de concevoir les différents secteurs de la ville en fonction de leur profil temporel et d'orienter de façon stratégique les tendances en cours pour gérer plus intelligemment le fonctionnement urbain. Question de tempo.

Reconstruire un système urbain complet la nuit – Face à la colonisation progressive de la nuit par l'économie et aux risques de désynchronisations actuelles – ou à venir –, nous proposons de décaler certains temporalités et horaires publics pour reconstruire un système urbain complet la nuit dans le respect de tous mais en prenant acte des mutations qui affectent nos vies, nos villes, nos territoires et nos organisations, démunis que nous sommes encore pour en limiter les impacts au niveau local ou imaginer de peser sur le système global. La plupart des services publics et privés seraient assurés à partir de pôles de temps continu bien répartis dans la ville mêlant les fonctions de la ville de garde (sécurité, santé...) et d'autres fonctions actuellement absentes ou réduites : commerces alimentaires et vestimentaires, culture, restauration, transports publics, administration, culte ou bien-être, voire certains aspects éducatifs ou politiques.

Penser un urbanisme de la nuit – Dans un espace-temps où les notions de sécurité et de liberté sont essentielles, pour que les nuits de nos villes soient aussi des moments d'échange et de convivialité, et que nos espaces publics redeviennent attractifs, un nouvel urbanisme doit pouvoir être imaginé qui s'appuie sur quelques grands principes : l'*hospitalité* des espaces publics et du mobilier urbain face à la dureté de conditions de vie ; l'*information* face à un territoire mal appréhendé ; la *qualité* face à un environnement difficile ; l'*égalité* face aux trop grandes différences entre centre et périphérie ; la *sensibilité* face à la stricte rationalité du jour ; la *variété* face aux risques de banalisation ; l'*inattendu* par l'inven-

tion et l'événementiel ; l'*alternance* ombre lumière face aux risques d'homogénéisation ; la *sécurité* par l'accroissement du spectacle urbain et de la présence humaine plutôt que par les technologies sécuritaires ; l'*enchantement* de la nuit par l'invention.

Imaginer le développement durable de la nuit – Au slogan en vogue d'un club de vacances « Si tu dors, t'es mort », nous pouvons substituer celui plus durable et citoyen : « La ville en continu ? Si je veux ! » S'il fallait conserver un seul outil pour imaginer et construire le développement durable de la ville de nuit, je reviendrais à cette formule si chère au sociologue J.-C. Vidal : « Demandons-nous toujours si le jeu en vaut la chandelle. » Principe de précaution.

Conclusion

Faire le jour sur la nuit

« De la nuit du silence, un secret peut sortir. »

Voltaire.

En ce début de XXI^e siècle, la nuit, ou plutôt les nuits urbaines, défient encore chercheurs, pouvoirs publics, décideurs et citoyens. Nous espérons que la traversée fut riche et que ces quelques éléments ont pu contribuer à éclairer la nuit urbaine d'un jour nouveau. Oubliant parfois notre casquette de géographe, nous avons fait nôtre le conseil de R. Brunet (1992, *op. cit.*) déclarant que « c'est à la frontière entre sciences que se produisent beaucoup de découvertes, dans des zones mal éclairées ».

N'en déplaise aux noctambules purs et durs amoureux de la nuit, adeptes de la dérive baudelairienne et jaloux de leur maîtresse, la conquête de la nuit a bien commencé. La société redéfinit en profondeur ses nyctémères et la ville s'en ressent. Si la nuit ne se transforme pas en jour partout et en même temps, la structure temporelle de nos villes évolue et nous oblige à réagir. Le front n'est ni régulier ni continu, que ce soit à l'échelle de la ville ou du réseau urbain. Il présente des avant-postes, des points d'appui, des bastions de temps continu (gares, stations-service, hôpitaux...) mais aussi des poches de résistance où les habitants tiennent à leurs rythmes de vie classiques et des zones de repli où la résistance a gagné.

La nuit urbaine ne doit plus être perçue comme un repoussoir livré aux représentations et aux fantasmes, mais comme un espace de projet, un formidable enjeu, une dernière frontière pour l'homme du XXI^e siècle. Chercheurs, pouvoirs publics et citoyens doivent investir cet espace-temps afin d'anticiper les conflits entre individus, groupes et quartiers et imaginer ensemble les contours d'une nouvelle urbanité. Le développement et l'aménagement d'une ville passent aussi par la dimension nocturne et les chantiers ne manquent pas. Si l'on veut être capable de gérer les inévitables conflits d'usage, il est temps d'anticiper le développement prévisible des activités nocturnes pour réfléchir à un aménagement global de la ville la nuit. Il s'agit de reconstruire la cité en travaillant à la fois dans l'espace et dans le temps.

La ville nocturne est un champ d'exploration passionnant pour des chercheurs qui ne peuvent rêver plus belle ambition que de faire le jour sur la nuit. C'est un beau territoire à défricher pour les sciences sociales. Ensemble essayons de dépasser la nuit des données ! Exploration ne rime pas toujours avec colonisation.

C'est un formidable enjeu, une dernière frontière pour les collectivités qui doivent redéfinir un aménagement dans l'espace et dans le temps afin d'éviter le développement des conflits, la ségrégation temporelle et les effets négatifs du « temps sécateur » qui sépare les groupes et les individus. Il nous faut occuper et peupler l'espace urbain face aux peurs et autres crispations sécuritaires. L'animation et la mise en lumière des quartiers peuvent contribuer à réduire le sentiment d'insécurité et générer des emplois. L'économie de la nuit, aux contours encore mal définis, mériterait sans doute un peu plus d'attention.

C'est un défi pour nous tous enfin. Nous ne pouvons pas nous draper derrière de grands principes face aux avancées du temps en continu de l'économie et des réseaux. Nous devons être capables de mesurer ces évolutions, de mettre en évidence les enjeux et les risques pour éclairer un large débat citoyen et tenter de dégager des marges de manœuvre. Les évolutions constatées renvoient à la notion même de citoyenneté ou de « droit à la ville en continu ».

Et là, chacun redevient schizophrène : le consommateur réclame une offre continue alors que le producteur souhaite garder une vie équilibrée et éviter le travail de nuit. Nos villes ressembleront-elles bientôt à leurs cousines nord-américaines ? Souhaitons-nous des villes ouvertes 24 heures sur 24 ? Le jeu en vaut-il la chandelle ? En occultant ces questions ou en renvoyant ces arbitrages à la sphère privée, nous laissons l'économie dicter seule ses lois et prenons le risque de voir un ensemble de décisions isolées générer de nouveaux conflits et de nouvelles inégalités. La nuit et l'obscurité sont devenues des biens rares et convoités qu'il convient de gérer avec une nouvelle attention. Mettons la question de la nuit à l'agenda, lançons le débat et saisissons l'occasion de reprendre en main l'avenir de nos villes et de nos nuits.

C'est aussi l'occasion de nous interroger plus largement sur la relation antagoniste et complémentaire entre le jour et la nuit, la raison et l'inconscient, l'homme et la femme qui se ressource et se fécondent l'un l'autre, et de repenser la ville, lieu par excellence de cette relation qu'elle abrite et incarne à la fois. Insomniaques et noctambules, habitants d'une marge invisible séparant le yin et le yang plutôt que conquérants présomptueux et pathétiques d'un dernier front pionnier, nous devons nous montrer plus sensibles aux vertus de l'alternance des activités et des valeurs.

De notre plongée dans la nuit, nous avons remonté quelques joyaux qui peuvent servir de jalons ou d'avertissements :

– Ne nous épuisons pas à classer la nuit avec des typologies du jour mais essayons aussi, en « poètes », de développer une « pensée nuitale », comme nous y invite G. Clancy.

– Ne restons pas bloqués sur nos certitudes du jour mais mobilisons les « *savoirs de la nuit* » mis en avant par A. Solivères.

– Ne cherchons pas à trouver d'improbables consensus sur la nuit et son développement ou à opposer inutilement les « *tenants du jour* » et « *ceux de la nuit* » mais privilégions plutôt une approche plurielle de nos nuits et de nos villes.

– Construisons une « pensée en mouvement » : remontons perpétuellement au front pour mesurer et éprouver, entre réflexion et action.

– Ensemble lançons le débat sur l’avenir des nuits urbaines et portons-le très loin bien au-delà des chapelles et des frontières.

– Poursuivons l’exploration ! Ouvrons les nuits à l’investigation et à la création ! Des nuits d’ici passons aux nuits d’ailleurs... Laissons-nous envelopper et surprendre par les nuits.

La nuit a beaucoup de choses à dire au jour... et à demain. La ville et la société peuvent venir s’y ressourcer.

Cessons une bonne fois pour toutes de penser la nuit à partir du jour ! Préférons nous immerger dans « l’autre côté de la ville » à la rencontre de ses habitants et de ses territoires. Au-delà des discours, éprouvons et épuisons la nuit ! Traversons les nuits de nos villes. L’aventure est à notre portée, chaque soir, au bout de la rue. Ici et maintenant. Le mouvement permet une relecture dynamique de la cité, de sa structure, de ses paysages, de ses acteurs, de ses différences ou contradictions à travers le prisme de l’économie, du droit aux services urbains, de l’égalité sociale ou de l’esthétique. Dans un jeu d’ouverture-fermeture, le mouvement permet d’appréhender les espaces du possible et ceux de l’interdit, l’accessible et l’illusoire, l’intérieur et l’extérieur, l’obscurité et la lumière, le danger et la sécurité, la variété et l’homogénéité. Au bout du chemin, il y a des nuits qui méritent de voir le jour.

À celles et ceux qui caricaturent mes propos et me prêtent habituellement l’obscur dessein de vouloir « diurniser » la nuit ou de souhaiter l’avènement d’une société et d’une ville 24 heures sur 24¹, je répons que « faire le jour sur la nuit » ne signifie pas « transformer la nuit en jour ». On peut « penser la nuit » sans la détruire. Définitivement. La nuit n’est pas une marchandise. Nos nuits, vos nuits ne sont pas à vendre ! La nuit festive ne doit pas cacher la nuit laborieuse et l’insupportable exclusion. On peut cependant rêver de nuits plus belles que nos jours, de cités hospitalières et accessibles de jour comme de nuit. La nuit, dernière frontière de la ville, est aussi un territoire sensible de rêve, d’utopie et d’invention collective. Sauvons, réinventons et réenchantons la nuit, essentielle alternance. À nous de jouer... jusqu’au bout de la nuit.

Le temps n’est pas que de l’argent, nuit et dimanche compris. Même Dieu ne travaille pas non-stop. Après six jours de dur labeur lors de la création du monde, ne s’est-il pas accordé une petite pause ?

Oui, Richard : « C’est beau une ville la nuit ! »

Luc Gwiadzinski,
Strasbourg

48° 35’ 05” de latitude Nord
et 7° 45’ 57” de longitude Est
14 août 2004, 23 heures 30

N.B. Dernier paradoxe : c’est face au spectacle de la voûte étoilée de la désormais célèbre « nuit des étoiles », dans cette partie de Lorraine autrefois privée de nuit, que j’ai mis la touche finale au manuscrit de cet ouvrage.

Post-scriptum

Faim de nuit

*« J'ai reçu la nuit comme une gifle, mais
je refuse les duels. »*

Paul Morand.

On ne s'attaque pas à la nuit sans dommages. La bataille laisse des traces. Nous souhaitions l'explorer, l'encercler avant de la traverser. Pourtant, la nuit a gagné, nous sommes cernés, envahis par celle-là même que nous devons conquérir. J'avais imaginé noircir des pages en blanchissant mes nuits mais la fatigue a parfois pris le dessus. Le corps a gagné. Comme d'autres avant moi, j'ai souvent dû me résigner à écrire et réfléchir à la nuit... de jour, sans pouvoir toujours réussir à démêler les pages nocturnes des pages diurnes. À dire vrai, entre insomnie nocturne et somnolence diurne, c'est dans un ailleurs, un entre-deux, qu'ont dû émerger ces lignes. La lourdeur des investigations nécessaires pour dépasser la « nuit des données » a eu raison d'une approche idéalisée de la nuit urbaine, systémique, systématique et universelle. Nous aurons survolé les sujets, partiels et partiels, et traversé quelques nuits. J'ai perdu ce combat, m'épuisant dans un corps à corps inégal. Jusqu'au bout, la nuit aura conservé ses mystères et ses ambiguïtés, charriant des flots d'images contradictoires qui s'entrechoquent encore côté nuit, côté jour et côté nostalgie :

Côté nuit. – À Rome, la première *Notte bianca* s'est terminée en nuit noire avec une panne d'électricité géante. – À Strasbourg, les

incendies de Nouvel An dans les quartiers périphériques continuent de répondre aux illuminations de Noël au centre-ville. – Sur les quais de la même ville, des résidents armés de lanternes, et transformés en « veilleurs de nuit », ont repoussé les prostituées et leurs clients quelques rues plus loin. – Un sidérurgiste français exilé au Grand-Duché m’explique que tous ses collègues qu’il a entendus se vanter « être de la nuit » se sont toujours effondrés de fatigue au moindre moment de calme. – En France et maintenant en Allemagne, les premiers couvre-feux pour adolescents ont semblé répondre au rapport d’E. Hervé sur « le temps des villes » et à ses préconisations plus humanistes que sécuritaires. – À la télévision, le souvenir des nuits cathodiques de CNN et celui des éclairs lumineux des bombes déchirant les nuits de Bagdad nous en font craindre d’autres.

Côté jour. – La commune de Vouziers dans les Ardennes crée un parc dédié à la nuit: Nocturnia. – Le couteau suisse s’est récemment enrichi d’une petite lampe de poche. – Sur les rayons des librairies, un roman d’A. Djébar, *Les Nuits de Strasbourg* (Actes Sud), rappelle qu’il existe d’autres approches plus sensibles de la nuit urbaine. – La liste Ciel noir de l’Association française de protection du ciel nocturne a lancé un message d’alerte au « nain de jardin lumineux ». – À Strasbourg, un magasin automatique fonctionne désormais dans le quartier Gare. – Depuis peu, des associations et des restaurants proposent de s’initier à des repas dans le noir... en plein jour. – Un éditeur italien a lancé le premier agenda nocturne, ou *Lunario della notte*. – C’est en pleine nuit qu’un voleur voltigeur en état d’ébriété a subtilisé un avion de tourisme du côté de Coulommiers pour aller atterrir sans encombre sur une piste de Roissy au nez et à la barbe des autorités, nous obligeant à nous interroger sur la sécurité de notre espace aérien la nuit.

Côté nostalgie. – Même le grand W. Allen a sombré dans les facilités et les pièges de l’âge d’or: « J’aurais aimé vivre à New York dans les années 1930 et 1940. La ville était pleine d’euphorie, de jazz, de clubs fabuleux, de théâtres, c’était très beau et ouvert toute la nuit, avec une activité continue et qui m’a toujours paru mer-

veilleuse » (*Libération*, 4 décembre 2001). – En Espagne, à l’occasion d’une traversée nocturne de villes, les élus, chercheurs et techniciens présents ont eu du mal à me convaincre, dans les rues animées d’un dimanche matin à 6 heures, que la Movida avait atteint son apogée au milieu des années 1990 et qu’elle avait aujourd’hui tendance à régresser. – À Nancy, le supermarché de mes années étudiantes, qui fonctionnait en continu jour et nuit, ferme désormais ses portes à 22 heures pour... raison de sécurité. – Dans le Nord, le visage ravagé de fatigue d’Al Pacino dans *Insomnia* perturbe le géographe qui rêve encore de nuits ensoleillées sans sommeil. – Pensée enfin pour ces enfants des rues, rencontrés une nuit sur un marché d’Antananarivo.

Une seule envie au moment de tourner la page de ces années noires où j’ai souvent compté les jours en nuits: ne plus chercher à prouver mais recommencer à éprouver les nuits... ici et ailleurs.

Faim de nuit.

N.B. Avant, c’est promis, j’irai encore au Grand Palais admirer les ombres et lumières urbaines des papes du paysagisme Turner, Whistler et Monet.

Annexe

Les territoires de l'ombre

« Aménager le territoire, c'est atteindre son âme. »

François Mauriac.

Face à ce drôle d'oubli et aux tensions sécuritaires qui traversent les nuits de nos villes, nous avons cherché – avec l'architecte B. Aghina – à nous projeter dans un futur proche pour imaginer le scénario des *Territoires de l'ombre**, l'utopie d'un « pays imaginaire où un gouvernement idéal régnerait sur un peuple heureux ». L'aventure est à portée de main. Au bout de la rue, au bout du jour: la nuit nous attend pour une traversée poétique.

Ambiance fin de siècle

Début 2005. À cette époque, le siècle commençait mal. Une grosse fatigue avait saisi le Vieux Monde. Malgré la « mondialisation » et l'essor des « nouvelles technologies de l'information et de la communication », de nouvelles frontières s'érigeaient dans les têtes entre les individus, les groupes, les quartiers et les pays du village planétaire. L'argent circulait et les esprits se fermaient. Partout se réinventaient les ethnies, les racines, les vieilles rancunes... Les peurs structuraient les comportements et suscitaient des replis. Au fond tout le monde en

* La première version de ce texte a été rédigée avec l'architecte Bernard Aghina, une nuit de juillet 1997, en réponse à un « Appel à utopie » du Cercle pour l'aménagement du territoire.

souffrait mais personne ne savait quoi faire. À quoi s'intéresser? Pour quoi s'enthousiasmer? Quels nouveaux territoires investir? On ne pouvait plus, sous prétexte de relancer la machine, retourner coloniser les Amériques, l'Afrique ou l'Australie ou massacrer quelques Indiens ou Aborigènes. Nos ancêtres s'en étaient chargés. Le mal était fait et tous les *Far West* ou *Far East* d'hier quadrillés. Les Anciens avaient bien pensé à « une bonne guerre », mais chacun tenait à son confort et on en consommait déjà suffisamment à distance, devant son poste de télévision. Quelques « grands défis » restaient bien sûr à relever. Proche de nous, il aurait fallu inventer la démocratie participative. Tout le monde faisait semblant d'y croire mais personne n'en voulait vraiment. Les Américains imaginaient bien des projets plus ambitieux comme la conquête de Mars. Mais combien de temps faudrait-il encore pour passer du jouet téléguidé à un chimpanzé, puis à un militaire américain, puis enfin à la foule des touristes du week-end? Plus qu'une vie sans doute et le poids des générations futures paraissait bien trop faible face à la dictature de l'urgence et à la lourdeur du quotidien. Pour se démarquer, les Européens imaginèrent l'élection de leur président au suffrage universel mais le projet était vraiment trop insensé. Ailleurs on criait « développement durable » ou « solidarité » mais c'était loin ou ils étaient pauvres. Alors on applaudissait et on passait à autre chose.

Nouvelle frontière

C'est alors que quelques créatifs eurent l'idée d'investir un « territoire en friche », disponible pour chacun, chaque jour renouvelé, espace de liberté tout à la fois lieu d'échange et de rencontre, gisement d'emplois, terrain de découverte, de création et d'urbanité: la nuit. On pouvait imaginer échapper au chômage, à l'insécurité, à l'absence de communication ou à la ségrégation. Leur programme tenait en quelques mots: « La nuit ne sera plus un repoussoir, un territoire livré aux représentations et aux fantasmes mais un espace de projet, une nouvelle frontière. » Une fois la surprise passée, l'idée fit son chemin, enthousiasmant les décideurs et une grande partie de la population. Vingt mois plus tard, les réformes institutionnelles avaient abouti et le paysage nocturne était radicalement transformé.

Politique et institutions

À territoire nouveau, gouvernement nouveau. Afin d'éviter une banalisation de la nuit, une récupération par « ceux du jour », ou une prise de pouvoir par les seuls acteurs du secteur économique, un système poli-

tique parallèle fut mis en place, garantissant la spécificité des « territoires de l'ombre » et de leurs citoyens. Une « Assemblée nationale de la nuit » fut élue au suffrage universel de nuit (bureaux ouverts de 20 heures à 6 heures dans les grandes villes). Un *shadow-gouvernement* dirigé par un « gouverneur » fut désigné par le président de la République, prisonnier de ses nuits blanches. Dans chaque commune de plus de 10 000 habitants, un « maire de nuit » fut élu au terme de campagnes nocturnes où la convivialité fit souvent la différence. Le syndicat des veilleurs de nuit fut transformé en « haute autorité de la nuit » veillant à la seconde près aux horaires évolutifs du jour et de la nuit. Institué pour une durée de trente ans, ce système permit le développement et la consolidation des « territoires de l'ombre ». Seuls quelques noctambules entraînés par le cinéaste D. Demorcy se révoltèrent, prirent le maquis pour se réfugier à la frontière entre la Gaume et la Meuse, profitant à la fois des nuits de Belgique et des jours de France. Le groupe « La chauve-souris » ne survécut pas au départ de son leader pour la Finlande où il retrouva l'anthropologue J.-L. Nahel en quête d'autres nuits.

Services publics

À l'image de la « continuité territoriale », le gouvernement instaura le principe de « continuité temporelle » pour les services publics dans toutes les régions, Corse comprise. Les postes, préfectures, équipements socioculturels et sportifs, commissariats et banques nationalisées restèrent désormais ouverts toute la nuit comme autrefois les hôpitaux ou les pharmacies. L'employé stressé n'était plus obligé de prendre sa demi-journée pour s'occuper des papiers administratifs. On dit parfois que c'est entre 3 heures et 4 heures du matin que les employés de la sécurité sociale se montraient les plus sympathiques. Même traitement pour les transports en commun: grâce à la suppression du dernier métro, on a pu prolonger le dernier verre chez des amis. Certains soirs, Paris s'est même prise pour Barcelone ou New York.

La connaissance des rythmes scolaires a rapidement progressé. Si la scolarité de jour resta la règle pour les plus jeunes, dès quatorze ans, les emplois du temps se firent plus souples et les adolescents eurent le choix entre un enseignement diurne et un enseignement nocturne. Finie l'excuse du réveil qui n'a pas sonné. Des universités de la nuit furent créées dans de nombreuses villes en profitant la nuit des locaux désertés par ceux du jour. L'enseignement classique comportait des formations spécifiques sur le « savoir de la nuit » et la « pensée nocturne » avec A. Solivères et G. Clancy.

Le ministère de la Culture instaura une journée sans télé. Désarmés, les gens se retrouvèrent dans les parcs la nuit, joliment et discrètement éclairés. D'autres se réfugièrent dans les musées, bibliothèques et autres médiathèques. Quelques mois plus tard, la première chaîne de télévision privée fut rachetée pour une bouchée de pain par des investisseurs coréens. Pendant des années, l'émission culte du jour, *Paris première*, de F. Taddei, fit un carton. Revenu de tout, l'éternel M. Drucker poursuivait son émission du dimanche en nocturne sur un réseau câblé clandestin.

Intercommunalité de projets et développement économique

Afin d'encourager la définition de politiques globales de développement, le gouvernement de la nuit mit en place un système d'incitations fiscales invitant les communes de nuit et les communes de jour à réfléchir ensemble aux contours d'une « intercommunalité temporelle de projet » susceptibles d'éviter les surcoûts et les concurrences inutiles.

Sur l'ensemble du territoire national, la nuit fut désormais considérée comme une « zone franche à législation particulière » : exonération de taxe professionnelle pour les entreprises travaillant la nuit ; diminution de la TVA de nuit ; création d'une prime d'aménagement du temps (PAT) pour les entreprises s'installant la nuit. À Paris, le célèbre T. Gomez, patron de l'Étoile prit la direction d'un « pôle de compétitivité sur la nuit » où se regroupèrent chercheurs et entrepreneurs venus du monde entier. Toute ouverture d'un commerce en journée fut soumise à l'accord préalable du « Comité de développement nocturne » qui vérifiait que cette activité ne pouvait vraiment pas se développer la nuit. Les avantages fiscaux accordés aux entreprises furent en partie redistribués aux salariés avec majoration du salaire de nuit et doublement des vacances.

Aménagement du territoire

En ville, les nuits n'étaient plus grises. Chaque commune eut l'obligation de mettre en place un « schéma de nuit » intégrant au minimum une charte d'ouverture des commerces, un plan lumière (éclairage fonctionnel, symbolique et cinétique) et une animation culturelle et artistique. La notion de « mixité temporelle » fut introduite dans toutes les politiques urbaines afin de lutter contre le sentiment d'insécurité. Les premières villes à s'engager (Blois, Épinal, Boulogne...) virent leur paysage nocturne se métamorphoser, l'insécurité diminuer, l'emploi se développer. Les miroirs solaires installés dans l'espace par les fusées russes permirent d'éclairer à la demande les quartiers des villes avec une lumière

naturelle. On parla de l'expérience dans le monde entier et l'investissement de départ fut largement compensé par les retombées directes en termes d'implantation d'activités nouvelles et de tourisme. Tout le monde se remit à sortir la nuit à la grande joie d'A. Michaud, ministre de la Randonnée nocturne. Avec 140 millions de visiteurs, la France conserva son rang de première destination mondiale devant la Chine mais dut totalement revoir ses conditions d'accueil avec le développement de l'hôtellerie de jour. Moins craintifs, les Français recommencèrent à se parler et à échanger. La nuit, nouvelle alliée de l'urbanité, favorisa le brassage et les rencontres. D'abord limité aux grandes agglomérations, le mouvement gagna peu à peu l'espace rural. Intéressée, la Commission européenne s'inspira de l'expérience française pour lancer des programmes innovants DNU – pour « Développement de la nuit urbaine » – dans toute l'Union.

Liberté

À la nuit espace de liberté fut associé dans chaque commune, un terrain d'aventure, sorte de « dazibao spatial » lieu d'expression et de citoyenneté. Il fut par exemple possible à tout à chacun d'y bâtir la « maison de ses rêves » sans permis de construire à condition de la réaliser en l'espace d'une nuit. Après une génération, l'édifice était détruit ou revenait à la commune.

Protection

Dès le lancement du programme, ses initiateurs étaient conscients des risques de nuisance. La nuit est une ressource naturelle périssable, un territoire à développer et à préserver. C'est pourquoi des réserves et parcs de nuit – zones d'obscurité et de silence – furent créés autour des observatoires astronomiques par des scientifiques comme l'astronome F. Colas. Ruraux et citadins équipés de lunettes infrarouges – remboursées par la sécurité sociale – vinrent s'y ressourcer et méditer loin de toute pollution lumineuse et sonore. La luciole devint l'animal symbole de ces parcs urbains d'un genre nouveau et remplaça le panda dans le cœur des amoureux d'une nature sans pollution (chimique, sonore ou lumineuse...). Pour donner envie aux Parisiens de redécouvrir leur ville, une élue, M.-P. Martinet, lança les *Nuits noires* : la ville plongée dans l'obscurité et privée pendant quelques heures de ses services publics, commerces et transports, redevenait le lieu des angoisses, de la transgression, des frôlements et des possibles, loin du règne de la lumière et de la raison. Le succès fut immédiat. Bientôt Rome, Bruxelles et Montréal suivirent.

Création

Paris, ville-lumière enfin retrouvée, devint la capitale du *Night Art*. Les Pan (pépinières artistiques nocturnes) instaurées par la municipalité facilitèrent l'éclosion de ce mouvement qui eut pour figures marquantes le vidéaste M. Halliez, Y. Thomas, sculpteur de lumière, J. Henry, touriste expérimental, F. Froussart, dessinateur, et comme œuvre emblématique la fameuse « Lampe-tempête de plus de 500 mètres » des architectes M. Moretti et G. Altorfer. Encouragé par les pouvoirs publics, le cinéma nocturne français partit à la conquête du Monde.

Retour à la normale

Trente ans plus tard, le 14 juillet 2035 à l'aube, les *Territoires de l'ombre* revinrent sans conflit majeur dans le giron national, malgré les protestations du dernier « gouverneur de la nuit », Georges Ibou – aujourd'hui consultant nocturne aux États-Unis – qui préconisait la pérennisation du système avec l'instauration de Don-Ton (départements et territoires d'outre-nuit). Des mouvements indépendantistes très minoritaires tentèrent bien mais sans succès, de réclamer l'autonomie voire « l'indépendance-association ». Sans issue politique possible, certains se radicalisèrent pour porter la guérilla au grand jour. Le MLN était né. La branche historique fait maintenant partie du folklore. D'autres avaient bien essayé de parler de régionalisation voire de départementalisation de la nuit mais l'idée n'eut guère d'écho. Il fallut se rendre à l'évidence : après plus d'un quart de siècle de projet volontariste, c'en était fini de la « pensée nocturne » et des « territoires de l'ombre ». La raison du jour avait repris le dessus.

Nostalgie

Celles et ceux qui vécurent l'aventure aiment croire que quelque part dans un *no man's land* ou un *no man's time* perdu, une poignée d'hommes résiste encore et poursuit l'expérience, prolongeant l'utopie, jusqu'au bout de la nuit. À Saint-Malo, un ancien festival du XX^e siècle rebaptisé *Écrivains d'outre-nuit* entretient la flamme de la nostalgie et du besoin d'ailleurs. En Alsace, un certain M. Grodwohl évoque encore parfois le projet d'un écomusée des Territoires de l'ombre, de leurs métiers, de leurs savoir-faire...

Simple rêve ou cauchemar

Celles et ceux qui croient à une blague et s'insurgent face à la futilité de l'exercice, ceux qui s'extasient devant ce futur possible ou ceux

qui craignent le cauchemar peuvent faire un rapide retour vers le présent et consulter quelques informations millésimées 2004 : les « crèches de nuit » d'Helsinki; les centres sociaux et les équipements sportifs d'Oviedo en Espagne, ouverts la nuit pour lutter contre la délinquance des mineurs; le classement par l'Unesco de la voûte étoilée; le parc d'attractions *Nocturnia* sur les animaux et le monde de la nuit... Amsterdam a déjà son « maire de nuit ». Aux États-Unis, il existe des « universités », des « bibliothèques » et même des « cours de justice de nuit ». En Suisse les « musées ouverts de nuit » ne sont plus exceptionnels. À Grenoble, un médecin s'est spécialisé dans les seules « consultations nocturnes ». Un jeune designer L. Olivier vient d'imaginer un véhicule de nuit, *Lightmotiv*, pour le constructeur allemand Volkswagen. Plus triste : on a même développé des « écoles de nuit » en Corée, pour les gamins qui travaillent le jour. Des universités de nuit existent également au Portugal pour que les salariés puissent passer de nouveaux diplômes... Plus insidieux : les soldes de nuit, le lancement à minuit en librairie des aventures d'un président américain retraité ou de jeunes sorciers ne sont que quelques éléments visibles d'un mouvement plus global de conquête de la nuit par l'économie.

Les germes des futurs souhaitables ou haïssables sont déjà dans nos nuits. Nos villes et nos vies risquent d'en être profondément bouleversées. À nous de décider si le jeu en vaut vraiment la chandelle.

Balises à l'usage des naufragés de la nuit (bibliographie)

« *La fin n'est pas ce qui facilite, elle ne se trouve pas dans les travaux du jour : on l'appréhende dans la nuit du labyrinthe.* »

Georges Bataille.

Au cours de notre voyage nocturne, nous avons cité ou fait référence à quelques auteurs, dont l'approche, le parcours et les idées nous ont séduits. D'autres auraient sans doute pu trouver leur place dans cette petite bibliothèque partielle et partielle qu'il vous faudra compléter.

Ouvrages et articles

- ARAGON L. [1926], *Le Paysan de Paris*, Folio, 249 p.
ASCHER F. [1995], *Métapolis ou l'Avenir des villes*, Odile Jacob, 346 p.
AUGÉ M. [1992], *Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, 150 p.
BACHELARD G. [1957], *La Poétique de l'espace*, Puf, 214 p.
BAILLY A. [1977], *La Perception de l'espace urbain*, CRU, 264 p.
BAILLY J.-P., HEURGON E. [2003], *Nouveaux Rythmes urbains : quels transports ?*, l'Aube-Datar, 224 p.
BERTRAND M., METTON A. [1982], *Espace vécu et Civilisation*, CNRS.
BIERCE A. [1989], *Le Dictionnaire du diable*, Rivages, 310 p.
BODY-GENDROT S. [1993], *Ville et Violence*, Puf, 252 p.
BOHRINGER R. [1988], *C'est beau une ville la nuit*, Denoël, 157 p.
BONNEFIS P., DJIDZEK-LYOTARD D., WALD LASOWSKI P. (dir.) [1997], « La nuit, rencontres du littoral », *Revue des sciences humaines*, n° 248, octobre-décembre, 274 p.

- BONOMI A. [2000], *Il distretto del piacere*, Bollati Boringhieri, 138 p.
- BRUNET R., FERRAS R., THERY H. [1992], *Les Mots de la géographie*, Reclus, La Documentation française, 470 p.
- BUE J., ROUGERIE C. [1999], *L'Organisation des horaires : un état des lieux en mars 1998, premières informations, premières synthèses*, Direction de l'animation et de la recherche, des études et des statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- BUHAGIAR P., ESPINASSE C. [2003], *Plein Feu sur nuit blanche*.
- BUI-TRONG L. [2000], *Violences urbaines. Des vérités qui dérangent*, Bayard éditions, 179 p.
- BUREAU L. [1997], *Géographie de la nuit*, Québec, L'Hexagone, 253 p.
- CALVINO I. [1987], *Les Villes invisibles*, Seuil, 194 p.
- CASATI R. [2000], *La Scoperta dell'Ombra*, Arnoldo Mondadori Editore S.p.A., 287 p.
- CASTELLANI A. [2003], *Piacetta è la Notte*, Manifestolibri srl, 135 p.
- CAUVIN C., [1984], *La Perception des distances en milieu intra-urbain*, Paris, CDSH, 284 p.
- CAUQUELIN A. [1977], *La Ville la nuit*, Puf, 171 p.
- CERTEAU M. de [1990], *L'Invention du quotidien*, Folio, 349 p.
- CERTU [2003], *Le Paysage lumière*.
- CERTU, *La Pratique des villes françaises en matière d'éclairage public*, 47 p.
- CHESNAUX J. [1996], *Habiter le temps*, Bayard, p. 67.
- CHEVALIER L. [1985], *Vingt Ans après*, Hachette.
- CHONE P. [1992], *L'Atelier des nuits*, Presses universitaires de Nancy, 156 p.
- CLANCY G. [2004], *Les Cahiers de la nuit*, L'Harmattan, 131 p.
- COUSIN J. [1980], *L'Espace vivant*, Le Moniteur, 236 p.
- DARZENS R. [1994], *Les Nuits à Paris*, Viviane Hamy, 163 p.
- DAVIS M. [1997], *City of Quartz*, La Découverte, 391 p.
- DE GAULLE-ANTHONIOZ [1998], *La Traversée de la nuit*, Seuil, 59 p.
- DELESTRE P. [2002], *Le Petit Livre noir de vos nuits blanches*, Éditions de l'Est, 139 p.
- Die Nacht* [1998], Haus der Kunst München, Benteli, 611 p.
- DOLLE J.-P. [1990], *Fureurs de villes*, Grasset, 235 p.
- DUPONT P. [1979], *Vous avez remarqué, les nuits sont de plus en plus courtes*, Hachette, 264 p.
- ECO U. [1985], *La Guerre du faux*, Grasset et Fasquelle, 377 p.
- ESPINASSE C., BUHAGIAR P. [2004], *Les Passagers de la nuit*, L'Harmattan, 167 p.
- FERRAS R. [1990], *Ville, paraître, être à part*, Reclus, 143 p.
- FLAUBERT G., *Dictionnaire des idées reçues*, Mille et Une Nuits, 95 p.
- FREMONT A. [1976], *La Région espace vécu*, Puf, 220 p.
- FOUCAULT M. [1966], *Les Mots et les Choses*, Gallimard, 574 p.
- GIRARDON R. [1980], *Quand la ville dort mal*, Stock, 261 p.
- GWIAZDZINSKI L. [1996], « Nocturnes urbains », *Saisons d'Alsace*, n° 131, printemps 1996, p. 89-96.
- GWIAZDZINSKI L., DHUME F. [1997], « Violences urbaines et représentations », *Hommes et Migrations*, n° 1209, septembre-octobre, p. 101-107.
- GWIAZDZINSKI L. [1998], « La ville la nuit, un milieu à conquérir », in Kleinschmager R., Cauvin C., Reymond H., *L'Espace géographique des villes, pour une synergie multistratèg*, Anthropos, p. 347-369.
- GWIAZDZINSKI L. [2000], « La nuit, dernière frontière », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 87, septembre, p. 81-88.
- GWIAZDZINSKI L. [2000], « Des villes et des nuits », *Revue d'études anglophones Sources*, Centre d'étude et de la recherche sur la culture européenne, université d'Orléans, septembre, p. 134-148.
- GWIAZDZINSKI L. [2001], « Le temps a rendez-vous avec l'espace », *Espace, Temps, Modes de vie*, actes des 22^e rencontres des agences d'urbanisme, les 12, 13, 14 décembre 2001, ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, p. 250-256.
- GWIAZDZINSKI L. [2001], « Penser l'espace, panser le temps », *Territoires*, n° 420, p. 5-8.
- GWIAZDZINSKI L. [2002], *La Nuit, dimension oubliée de la ville. Entre insécurité et liberté*, thèse de doctorat, sous la direction de C. Cauvin, université Louis-Pasteur, laboratoire Image et ville (UMR ULP/CNRS), 860 p., annexes, 817 p.
- GWIAZDZINSKI L. [2002], « Les temps de la ville : nouveaux conflits, nouvelles frontières », in Reitel B., Zander P., Piermay J.-L., Renard J.-P., *Villes et Frontières*, Anthropos, 275 p.
- GWIAZDZINSKI L. [2003], *La Ville 24 heures sur 24*, L'Aube, 253 p.
- GWIAZDZINSKI L. [2004], « Temps des hommes et temps des villes », revue *Découverte*, Palais de la découverte, février 2004, p. 42-51.
- GWIAZDZINSKI L. [2004], « Cerner la nuit urbaine », *Revue des sciences sociales*, n° 32, p. 16-23.
- HALL E. T. [1971], *La Dimension cachée*, Seuil, 254 p.
- HALL E. T. [1983], *The Dance of Life*, New York, Doubleday.
- HANNERZ U. [1980], *Explorer la ville*, Minuit, 418 p.
- HARRISOB E. [1998], *Le Noir et la Nuit, une énigme du cosmos*, 314 p.
- HERVÉ E. [2001], *Temps des villes*, rapport remis au ministre délégué à la Ville et à la secrétaire d'État aux Droits des femmes et de la Formation professionnelle, juin, 68 p.
- JACQUIN P., ROYOT D. [2002], *Go West, histoire de l'Ouest américain d'hier et d'aujourd'hui*, Flammarion, 362 p.

KLEINSCHMAGER R., CAUVIN C., REYMOND H. (dir.) [1998], *L'Espace géographique des villes, pour une synergie multistrates*, Anthropos, 557 p.

KERSALE Y. [1998], *Lumière matière*, Gallery-Ma, 79 p.

KREITZMAN L. [1999], *The 24 Hours Society*, Profile Books, 176 p.

LALOUX J.-L. [2003], *58 Nuits*, ministère de l'Équipement et des Transports, La Renaissance du livre, Bruxelles.

LEFEBVRE H. [1970], *La Révolution urbaine*, Gallimard, 248 p.

LEVINE R. [1997], *A Geography of Time*, Basic Books.

LYNCH K. [1960, 1969], *The Image of the City*, Cambridge, MIT, trad. fr., *L'Image de la cité*, Dunod, 221 p.

MASPERO F. [1990], *Les Passagers du Roissy Express*, Seuil, 328 p.

MERLEAU-PONTY M. [1945], *Phénoménologie de la perception*, Gallimard.

MERLIN P., CHOAY F. [2000], *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire*, Puf, 723 p.

MERMET G. [2002], *Francoscopie*, Larousse, 516 p.

MIZON B. [2002], *Light Pollution*, Patrick Moore's Practical Astronomy Series, 216 p.

MOLES A., ROHMER E. [1972], *Psychologie de l'espace*, Casterman.

MORIN E. [1990], *Introduction à la pensée complexe*, ESF éditeur, 158 p.

NAHOUM-GRAPPE V. (dir.) [1997], « La nuit », *Société et Représentations*, n° 4, 413 p.

NARBONI R. [1995], *La Lumière urbaine*, Le Moniteur, 263 p.

O'CONNOR J. [1998], « Donner de l'espace public à la nuit. Le cas des centres urbains en Grande-Bretagne », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 77, p. 40-46.

PAQUOT T. (dir.) [2001], *Le Quotidien urbain, essai sur les temps des villes*, La Découverte, 192 p.

PEREC G. [1974], *Espèces d'espaces*, Galilée, 124 p.

PERRAUT-SOLIVÈRES A. [2001], *Infirmières, le savoir de la nuit*, Puf, 291 p.

POE E. A., « Euréka », in *Contes, Essais, Poèmes*, Robert Laffont, 1620 p.

POTIER F., BOVY P., LIAUDAT C. [2003], *Les Grandes Manifestations*, L'Aube, 205 p.

PUMAIN D. [1982], *La Dynamique des villes*, Economica, 230 p.

REINBERG A. [1998], *Le Temps humain et les Rythmes biologiques*, Monaco, Éditions du Rocher, 250 p.

RIFKIN J. [1995], *The End of Work*, New York, Putmans.

RIKKONEN M. [2001], *Northern Lights*, Helsinki, Tammi, 95 p.

SAINT AUGUSTIN, Livre XI des *Confessions*.

SANSOT P. [1973], *Poétique de la ville*, Klincksieck, 422 p.

SERRES M. [1993], *La Légende des anges*, Flammarion.

SICARD M. (dir.) [2000], « Lux, des lumières aux lumières », *Les Cahiers de médiologie*, n° 10, 2^e semestre, 319 p.

VERDON J. [1994], *La Nuit au Moyen Âge*, Perrin, 286 p.

VIARD J. [2000], *Court Traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*, L'Aube, 172 p.

VIRILIO P. [1984], *L'Espace critique*, Christian Bourgois éditeur, 186 p.

Sites internet

<http://www.nuitsurbaines.net>
<http://www.u-night.org>
<http://www.maisondutemps.asso.fr>
<http://www.groupechronos.org>
<http://www.astrosurf.com>

« Dormez, braves gens. »
 Veilleur de nuit.

Notes

Avant-propos, introduction (p. 11-22)

- 1 Gwiazdzinski L., 1989, *Une première approche de l'organisation inter-urbaine d'un espace transfrontalier: le Fossé rhénan*, mémoire de maîtrise, université Louis-Pasteur, 229 p. ; Gwiazdzinski L., 1991, *Une première approche des barrières dans la ville*, mémoire de DEA, université Louis-Pasteur, Strasbourg, 230 p.
- 2 Gwiazdzinski L., « Des villes et des nuits », *Sources, Revue d'études anglophones*, Centre d'étude et de la recherche sur la culture européenne, université d'Orléans, septembre 2000, p. 134-148.
- 3 Breton P., Gwiazdzinski L., « Strasbourg, capitale de la technologie sécuritaire? », *Le Monde*, 28 janvier 2000.
- 4 Gwiazdzinski L., « La ville, un enjeu pour la démocratie », *La Tribune*, 15 janvier 1996; « Violences urbaines et représentations », *Hommes et Migrations*, n° 1209, septembre-octobre 1997, p. 101-107; « Désordres à Strasbourg », *L'Événement du jeudi*, février 1998; « Drôle de réveillon », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 4 janvier 1998; « Bonne année », *L'Alsace*, 10 janvier 1998.
- 5 « Construire une politique de mobilité », compte rendu de l'atelier de Belfort, 26 et 27 octobre 2000, Datar, conseil général du Territoire de Belfort, 86 p.
- 6 Gwiazdzinski L., « Explorer la ville, explorer la nuit », intervention au séminaire *Temps et Culture* du groupe de prospective Temps et territoires de la Datar, 30 mars 2001
- 7 Aghina B., Gannard J., Gwiazdzinski L., « La République de jour comme de nuit », *La Croix*, septembre 2001.
- 8 Morin E., *Introduction à la pensée complexe*, ESF, 1990, 158 p.

Chapitre 1 (p. 23-60)

- 1 Enquête menée auprès de 1 000 jeunes dans le cadre d'une étude sur la mobilité des jeunes en soirée, Maison du temps et de la mobilité de Belfort-Montbéliard, 2003.

- 2 Leyenberg G., 2002, « Pensée, parole et nuit(s) », *Le Portique*, n° 9, 1^{er} semestre 2002.
- 3 « Les structures anthropologiques de l'imaginaire », *Introduction à l'archétypologie générale*, Paris, 1967, 550 p.
- 4 Voir en particulier Mortier R., 1969, « Lumière et Lumières, histoire d'une image et d'une idée au XVII^e et au XVIII^e siècle », *Clarté et Ombres du Siècle des lumières*, Droz.
- 5 Grassailles C. de, 1575, « Épithalame sur le mariage du roi et de très noble et très excellente princesse Louise de Lorraine, in *Avertissement du sacre, couronnement et mariage du très chrétien roi de France Henri III*, avec un épithalame, Lyon, p. 19 (cité par Jackson Richard A., 1984, *Vivat Rex. Histoire des sacres et couronnements en France, 1364-1825*, Association des publications près les universités de Strasbourg).
- 6 Kantorowicz E., 1988, *Les Deux Corps du roi*, Gallimard.
- 7 Giesey R. A., 1987, « Cérémonial et puissance souveraine. France, XV^e-XVII^e siècles », A. Colin, *Cahier des annales*, n° 41, p. 45-46.
- 8 Jackson R. A., 1984, *Vivat Rex. Histoire des sacres et couronnements en France, 1364-1825*, Association des publications près les universités de Strasbourg.
- 9 Biasi P.-M. de, 2000, « Fiat lux ou les péripéties palingénésiques de la lumière », *Les Cahiers de médiologie*, n° 10, 2^e semestre 2000.
- 10 Bataille G., 1970, « Sacrifices », *Œuvres complètes*, Gallimard.
- 11 Delumeau J., 1978, *La Peur en Occident*, Fayard, 607 p.
- 12 Durand G., 1969, *op. cit.*, p. 98.
- 13 Lucrèce, *De Nat.*, V, 973-974.
- 14 D'après Deckeiser A., professeur de philosophie, université Saint-Paul, in *Sagesses africaines du jour et de la nuit*, 6 p.
- 15 *Poésie latine chrétienne du Moyen Âge, III^e-XV^e siècles*, textes recueillis, traduits et commentés par Henry Spitzmuller, DDB, 1971.
- 16 Arbois Dejubainville H. d', 1894, *Le Cycle mythique irlandais et la Mythologie celtique*, Thossin, Paris.
- 17 Eliade M., 1952, *Essai sur le symbolisme magico-religieux*, Gallimard, p. 97-98.
- 18 Vax L., 2002, « Le dragon, bête nocturne dans la littérature orale », *Le Portique*, n° 9, 1^{er} semestre 2002, p. 53.
- 19 Sebillot P., 1904, *Le Folklore de France*.
- 20 Restif de La Bretonne, 1788-1789, *Les Nuits de Paris*, Londres, 16 vol.
- 21 Données transmises par l'association d'insertion strasbourgeoise Pulsar.
- 22 *Réponses à la violence*, 1977, rapport présenté par le Comité d'études sur la violence, la délinquance et la criminalité, 2 vol., Paris, II, p. 179.
- 23 Cité dans le *Guide pour la conception de l'éclairage public en milieu urbain*, Centre d'études des transports urbains, ministère de l'Urbanisme et du Logement/ministère des Transports, 1981, 147 p.
- 24 Chelkov G., 1990, *Une approche qualitative de l'éclairage public*, Cresson, 167 p.
- 25 Nemet-Pier L., *Moi, la nuit, je fais jamais dodo*, Fleurus.
- 26 Dolto-Tolitch, 1994, *La Nuit le noir*, Gallimard jeunesse, 10 p.
- 27 Braet H., 1975, *Le Songe dans la chanson de geste au XI^e siècle*, Gand.
- 28 Royant-Parola S., « Cauchemars et terreurs nocturnes », in Pelicier Y., *Somnambules et Parasomniaques*, Economica, 1985, p. 44-56.
- 29 Bakwin H., 1970, « Sleepwalking in Twins », *Lancet*, p. 446-447.
- 30 « L'énigme du sommeil », *Athéna*, mensuel du développement technique logique, n° 119, p. 347.
- 31 Pasini W., 1997, *Le Temps d'aimer*, Odile Jacob, p. 178.
- 32 Nahoum-Grappe V., Tsikouna M., 1997, Introduction, *Société et Représentations*, n° 4, Crehess, p. 7.
- 33 Dossier « Nuit blanche », *Télérama*, n° 127, octobre 2002.
- 34 Corbin A., 1994, *Les Cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Albin Michel, p. 281.
- 35 Paillard B., 1994, *L'Épidémie, carnets d'un sociologue*, Stock.
- 36 Maffesoli M., 1985, *L'Ombre de Dionysos*, Librairie des Méridiens, Klincksieck & Cie, p. 179.
- 37 Larsen Crenshaw T., 1996, *The Alchemy of Love and Lust*, New York, G.P. Putnam's Sons.
- 38 Mabin D., 1992, *Le Sommeil de Marcel Proust*, Puf, 224 p.
- 39 *L'Événement du jeudi*, 16-22 décembre 1993, p. 81.
- 40 Kramer D., 2000, *En silence*, Phébus.
- 41 Haddad H., 2001, *Le Chevalier Alouette*, Fayard.
- 42 Quillieret A.-L., « Belles du soir », *Le Monde*, 10 octobre 2002, p. 29.
- 43 « Le jour me nuit, de l'air », *Reportages d'un monde à l'autre*, n° 13, octobre-novembre 2002, p. 40-45.
- 44 Clément C., rapport au ministre de la Culture et de la Communication, sur l'évaluation, l'analyse et les propositions concernant l'offre culturelle à France Télévision, « La nuit et l'été, quelques propositions pour les quatre saisons », 10 décembre 2002, 107 p.
- 45 Genette G., 1969, « Le jour, la nuit », in *Figures*, II, Seuil, p. 103.
- 46 Einberg A., 1998, *Le Temps humain et les Rythmes biologiques*, Rocher, 250 p.
- 47 Étude du Centre médical interentreprises Europe auprès de 1500 personnes, 1999.
- 48 Relevés personnels, 2000.

- 49 Carbonnier J., 1959, *Flexible droit*, Paris.
- 50 Jean J.-P., 1976, « La nuit et le droit pénal, définitions juridiques et représentations sociales », *L'Année sociologique*, p. 507-528.
- 51 Angers 28 fév. 1908 : D.P. 1908, 5, 25 ; S. 1908, 2, 80. – Paris 25 avril 1913 : S.1913, 2, 208. – Angers 26 avril 1968 : BO Cons. sup. Chasse, 1970, n° 60, p. 117. – Paris 4 juill. 1970 : Gaz. Pal. 1970, 2, 197, cité par E. Alauze, *La Chasse de nuit*: Gaz. Pal. 1976, 2, 687.
- 52 Veron M., 1993, *Bruits ou Tapages injurieux ou nocturnes. De l'ancien au nouveau Code pénal*, Éditions techniques, Droit pénal, p. 1.
- 53 *Procédure pénale*, Éditions du Juris-Classeur, 1997, p. 15.
- 54 Rapport de la mission interministérielle sur le temps de travail dans les trois fonctions publiques, présenté par Jacques Roche, conseiller maître honoraire de la Cour des comptes, janvier 1999.

Chapitre 2 (p. 61-99)

- 1 D'Elia A., 1994, « La ville selon les artistes », *La Ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, p. 39.
- 2 Roncayolo M., 1994, « Transfiguration nocturne de la nuit : l'empire des lumières artificielles », *ibidem*, p. 48-55.
- 3 Lista G., 1994, « Le culte de la frénésie urbaine », *ibidem*, p. 76-83.
- 4 Grosz G., 1915, *Bout de nuit (Nachtstück)*, Staatliche Museum zu Berlin, Nationalgalerie.
- 5 Desirat D., 1995, « La peinture de la nuit », *La Nuit*, Jérôme Millon, 296 p.
- 6 Novalis, 1975, *Hymnes à la nuit* (1800), NRF, p. 115-141 ; Michaux H., 1967, *La Nuit remue*, NRF, 199 p. ; Trakl G., 1972, *Crépuscule et Déclin*, NRF, 279 p. ; Morand P., 1922, *Ouvert la nuit*, Gallimard, 221 p.
- 7 Citron P., 1961, *La Poésie de Paris dans la littérature française de Rousseau à Baudelaire*, Minuit.
- 8 Restif de La Bretonne, 1788-1789, *Les Nuits de Paris*, Londres, 16 vol.
- 9 Mercier L.-S., 1782-1788, *Tableau de Paris*, Amsterdam, 12 vol.
- 10 Boudard A., 1994, *La Nuit de Paris*, Pierre Bordas et fils, 149 p.
- 11 Benacquista T., 1992, *Les Morsures de l'aube*, Rivages, 215 p.
- 12 Chandler R., 1948, *La Dame du lac*, Gallimard.
- 13 Laurentin E., 1995, « Le démonteur d'ombre », *La Nuit*, Jérôme Millon, 296 p.
- 14 Simenon G., 1962, *Maigret et le Client du samedi*, Presses de la cité.
- 15 Fairman P. W., 1979, « L'homme de poids », *Les Durs à cuire II*, Gallimard, p. 127.
- 16 C. Steele-Perkins, *Une vue de La Paz*, Bolivie, 1984 ; F. Scianna, E. Haas, *Une vue de Times Square*, USA, 1962 ; P. Zachmann, *Le Nouvel An chinois à Wenzhou*, Chine, 1991 ; P. Zachmann, *Une photo du quartier du Val-Fourré*, Mantes-la-Jolie, 1990 ; D. Stock, *Le Café de Flore qui ferme*, France, 1958 ; H. Cartier-Bresson, *Un bal du 14 juillet à la Bastille*, France, 1952 ; L. Freed, *Des travestis à New York*, USA, 1995 ; B. Glinn, *Une stripteaseuse au Crazy-Horse Saloon*, France, 1956 ; E. Arnold, *Une entraîneuse dans un bordel de La Havane*, Cuba, 1954 ; J. Nachtway, *Des suspects fouillés par la police sur le capot d'une voiture volée*, Los Angeles, 1995 ; L. Freed, *Une scène de la guerre des gangs dans un garage de Harlem*, New York, 1972 ; R. Depardon, *Un centre de détention souterrain de la préfecture de police utilisé pour les personnes en détention provisoire*, Paris, 1994 ; R. Rai, *La Prière du soir*, Delhi, Inde, 1982.
- 17 Escal F., 1995, « Musiques de nuit, musiques de la nuit », *La Nuit*, Jérôme Millon, 296 p.
- 18 Brunet R., Ferras R., They, H., 1992, *Les Mots de la Géographie*, Reclus, 470 p. ; Merlin P., Choay F., 1988, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, 723 p.
- 19 Voir notamment les travaux de L. Bui-Trong, 1993, « L'insécurité des quartiers sensibles, une échelle d'évaluation », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 14, La Documentation française, p. 235-246, et les travaux de D. Froidevaux et M. Sardi, 2003, *Le Monde de la nuit, Milieu de la prostitution, affaires et crime organisé*, Genève, 239 p.
- 20 Cauquelin (1977) ; voir aussi Cauquelin A., Choppet M., Mamou Y., Picq F., Ringart N., Rouille M., Sfez L., 1975, *La Ville la nuit*, Credap, Équipe de recherche associée du CNRS, 216 p.
- 21 Moles, Rohmer (1978) et aussi : *Labyrinthes du vécu*, 1982, Librairie des Méridiens ; « Les fonctions de la lumière dans la ville », *Lux*, n° 111, 1981, p. 10-24.
- 22 Laidebeur A., 1986, *Rencontres en ville et Sécurité urbaine*, thèse présentée en vue de l'obtention du doctorat de troisième cycle, sous la direction d'A. Moles, université Louis Pasteur de Strasbourg, UER des sciences du comportement et de l'environnement, Institut de psychologie sociale et des communications, 312 p.
- 23 Newman O., 1975, *Defensibles Spaces*, Collins Paperback, New-York.
- 24 Deleuil J.-M., 1993, *Lyon, la nuit, espaces, pratiques et représentations*, thèse de doctorat de géographie, aménagement et urbanisme, soutenue le 25 mars 1993 à l'université Lyon-2, sous la direction d'A. Vant, 450 p., 14 cartes, 4 tabl.
- 25 Deleuil J.-M., 1993, « Lyon la nuit : espaces, pratiques et représentations », *Intergéo-bulletin*, n° 112, p. 26.
- 26 Delumeau J., *La Peur en Occident*, *op. cit.*
- 27 Geremek B., 1976, *Les Marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*, Flammarion, 375 p.
- 28 Delattre S., 1992-1993, *Les Douze Heures noires : la nuit à Paris*, mémoire de DEA en histoire dirigé par A. Corbin, université Paris-I,

- Panthéon-Sorbonne. Delattre S., 2000, *Les Douze Heures noires : la nuit à Paris au XIX^e siècle*, Albin Michel, 674 p.
- 29 Schlor J., 1991, *Nachts in der grossen Stadt, Paris, Berlin, London 1840-1930*, Artemis & Winkler, München, 322 p.
- 30 *Classes laborieuses et Classes dangereuses*, Hachette, 1958, 729 p.; *Les Parisiens*, Hachette, 1967; *Histoires de la nuit parisienne*, Fayard, 1982, 322 p.
- 31 Schivelbusch W., 1983, *Lichtblicke: zur Geschichte des künstlichen Helligkeit im. 19. Jahrhundert*, Carl Hanser Verlag, Munich; Ibusca B., 1970, *L'Éclairage public et la signalisation, éléments majeurs de l'aménagement de l'espace*, éditions Jacques Fréal, 243 p.; Alekan H., 1991, *Des lumières et des ombres*, Paris, Librairie du collectionneur, 291 p.; N. Csechowski, 1993, (dir.), *Lumière, depuis la nuit des temps*, Autrement; Narboni R., 1995, *La lumière urbaine, éclairer les espaces publics*, Le Moniteur, 263 p.; Neumann D., 2002, *Architecture of the Night: the Illuminated Building*, Prestel. Mison B., 2002, *Light Pollution*, Patrick Moore's practical astronomy series, 216 p.; Fiori S., Thomas R., 2002, *Une ethnographie sensible des places Schuman (Grenoble) et des Terreaux (Lyon)*, laboratoire Cresson, 143 p.
- 32 Reinberg A., 1998, *Le Temps humain et les rythmes biologiques*, éditions du Rocher, 250 p. Pelicier Y., 1985, *Somnambules et Parasomniaques*, Economica, 199 p. Perraut-Soliveres A., 2001, *Infirmières, le savoir de la nuit*, Puf, 291 p.
- 33 Desjeux D., Jarvin M., Taponier S., 1999, *Regards anthropologiques sur les bars de nuit, espaces et sociabilités*, L'Harmattan, 203 p.
- 34 Gwiazdzinski L., 2001, « Le temps a rendez-vous avec l'espace », *Espace, Temps, Modes de vie, Actes des 22^e rencontres des agences d'urbanisme*, 12-13-14 décembre 2001, ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, p. 250-256.
- 35 Gwiazdzinski L., 2001, « Penser l'espace, panser le temps », *Territoires*, n° 420, p. 5-8.
- 36 Source : « Plans de déplacements urbains et marchandises en ville », *Réflexions à destination des élus*, Certu, 2001 (annexe n° XI).
- 37 *Lunario de la notte*, 2003, Editrice ianua, 364 p.
- 38 Comparaison effectuée en « dose quotidienne déterminée » (*defined daily dose*), c'est-à-dire la quantité de principe actif nécessaire pour le traitement d'un adulte, *L'Express*, 19 février 1998.
- 39 Bonnet M., 1998, « Temporalités étudiantes : des mobilités sans qualités », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 77, p. 63.
- 40 Macdonald D., 1995, *European Mammals, Evolution and Behaviour*, HarperCollins, Londres.
- 41 Lambert P., 1996, « L'énigme du sommeil », *Athena, mensuel du développement technologique*, n° 119, p. 347.
- 42 Roncayolo M., *op. cit.*, p. 48-57.
- 43 Serres M., 1993, *La Légende des anges*, Flammarion, p. 62.
- 44 Mumford L., 1964, *La Cité à travers l'histoire*, Seuil, 781 p.
- 45 Kern G., 1909, *Histoire de l'éclairage urbain à Strasbourg*, Oberlin, 1909.
- 46 Nemeitz J. C., 1887-1902, « Séjour de Paris, c.-à-d. Instructions fidèles », publié par A. Franklin, *La Vie privée d'autrefois*, 27 vol., Paris, p. 57-58.
- 47 Roncayolo M., *op. cit.*, p. 48-55.
- 48 Schivelbusch W., 1993, *La Nuit désenchantée*, Le Promeneur, Paris.
- 49 Delattre S., *op. cit.*, p. 111.
- 50 Dondey-Dupré, an X, *Projet d'un nouveau mode d'illumination pour la ville de Paris*, présenté au premier consul, Paris, Dondey-Dupré, p. 4-6.
- 51 Gauthier T., 1862, *Paris*, Paris, Dentu, p. 237.
- 52 Soberg G., 1960, *The Preindustrial City*, Glencoe, p. 246.
- 53 Lebigre A., 1993, *La Police, une histoire sous influence*, Gallimard, Découvertes, 160 p.
- 54 Breton P., Gwiazdzinski L., « Strasbourg, capitale de la technologie sécuritaire ? », *Le Monde*, 28 janvier 2000.
- 55 Vaultier R., 1965, *Le Folklore pendant la guerre de cent ans d'après les lettres de rémission...*, Paris, p. 112-114.
- 56 Jones-Davies M. T., 1958, *Un peintre de la vie quotidienne*, Thomas Dekker, 2 vol., Paris, p. 294.
- 57 Pure M. de, 1668, *Idée des spectacles anciens et nouveaux*, Paris (réimpression Genève, 1972), p. 183.
- 58 Alemyn R., 1959, *Das Grosse Welttheater*, Hambourg, p. 31.
- 59 Wroth W., 1896, *The London Pleasure Gardens of the 18th Century*, Londres, p. 305.
- 60 Cité d'après Walter Sidney Scott, 1955, *The Story of Vauxhall Gardens 1661-1859*, Londres, p. 15.
- 61 Pujoux J.-B., 1801, *Paris à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, p. 141-142.
- 62 Bergman G., 1977, *Lighting in the Theater*, Stockholm, p. 144-149.
- 63 Notamment in Lemer Julius, *Paris au gaz*, 1861; Delvau Alfred, *Les Heures parisiennes*, Marpon et Flammarion, 1882; Rodenberg Julius, 1867, *Paris bei Sonnenschein und Lampenlicht*.
- 64 *Reist nach England. Aus den Briefen eines Verstorbenen*, Stuttgart, s. d., p. 144-145. Cité par W. Schivelbusch (*op. cit.*).
- 65 Corbin A., 1994, *Les Cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Albin Michel, p. 281.
- 66 *Paris la nuit*, 2002, *Guide du routard*, 459 p.
- 67 Darzens R., Wilette A., 1889, *Notes sur la ville*, Dentu.
- 68 Marchand B., 1993, *Paris, histoire d'une ville, XIX^e-XX^e siècles*, Seuil, 448 p.
- 69 Racine E., 2002, *Le Phénomène techno, clubs, raves, free-parties*, Imago, 210 p.

Chapitre 3 (p. 101-140)

- 1 Boulin J.-Y., Cette G., 1998, « Les politiques de temps de travail en Europe », *Futuribles*, n° 237, décembre, p. 13.
- 2 Taddei D., 1997, *La Réduction du temps de travail*, Conseil d'analyse économique, n° 1, octobre.
- 3 Ébrard G., 1994, *Tourisme et Lumière, Guide pratique de l'animation nocturne des villes, sites et monuments*, Conseil national du tourisme, La Documentation française, p. 18.
- 4 Boudard A., *La Nuit de Paris*, Pierre Bordas et Fils, 148 p.
- 5 D'après éditorial de Vergnolle B., janvier 2005, présidente de l'association « Les nuits parisiennes », brochure d'information « Les nuits parisiennes », 26 p.
- 6 Bey H., 1997, *TAZ, zone autonome temporaire*, L'Éclat, 90 p.
- 7 Ascher F., 1997, « Demain, la ville de tous les temps », in Obadia A. (dir.), *Entreprendre la ville*, L'Aube, p. 25.
- 8 Ministère de la Culture et de la Communication, 1997, *Les Pratiques culturelles des Français*, enquête, La Documentation française, 359 p.
- 9 *Les Lumières de Paris*, 2004, brochure de la mairie de Paris, direction de la voirie, 16 p.
- 10 Résultats partiels de l'enquête sur « les services de mobilité nocturnes » réalisée auprès de 70 villes et présentée dans le cadre du premier Forum européen des mobilités nocturnes de Rome en avril 2004, Predit, Institut pour la ville en mouvement, Maison du temps et de la mobilité.
- 11 Gwiazdzinski L, 2002, « Sous l'empire du nyctémère : aménager la nuit urbaine », *Le Monde*, 6 octobre 2002.
- 12 Grand Lyon prospective, 2000, « Danse et vie nocturne n° 1 », *Millénaire 3*, dossiers thématiques, juin, 27 p.
- 13 Troisième rapport de propositions d'action pour l'emploi au maire de Paris, Codev, 20 juin 2003.
- 14 *Paris la nuit, étude exploratoire*, 2004, Apur, mairie de Paris, RATP, 106 p.
- 15 Éditorial de la brochure d'information « Les nuits parisiennes », janvier 2005, p.
- 16 Loi n° 96-1235 du 30 décembre 1996 relative à la détention provisoire et aux perquisitions de nuit en matière de terrorisme, *Journal officiel de la République française*, 1^{er} janvier 1997, p. 9-11.
- 17 Lambert P., 1996, « L'énigme du sommeil », *Athena, mensuel du développement technologique*, n° 119, p. 347.
- 18 Muzet A., 1999, *Le Bruit*, Flammarion.
- 19 *Le Temps des villes*, rapport de Edmond Hervé, député-maire de Rennes, remis à Nicole Péry, secrétaire d'État aux Droits des femmes

- et à la Formation professionnelle, et à Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville, le 19 juin 2001, République française, 68 p.
- 20 *Construire une politique de mobilité*, Datar, conseil général du Territoire de Belfort, octobre 2000, 87 p.
- 21 *Le Temps des villes, pour une concordance des temps dans la cité*, rapport présenté par M. Jean-Paul Bailly, Avis et rapports du Conseil économique et social, Les Éditions des journaux officiels, 87 p.
- 22 Pitte J.-R., 1993, « Paris, histoire d'une ville », *Paris, la nuit*, Les Atlas Hachette, p. 174-175.
- 23 Pinçon M., Pinçon-Charlot M., 2001, *Paris mosaïques*, Calmann-Lévy, 345 p.
- 24 Association loi 1901 présidée par Jean-Martin Folz et dont le secrétaire général est Xavier Fels, directeur des relations extérieures de PSA, Peugeot Citroën. L'IVM, « carrefour où se rencontrent ceux qui pensent la ville, ceux qui la font et ceux qui la vivent », souhaite accompagner les mutations des mobilités urbaines en Europe et dans le monde et contribuer, dans des démarches partenariales et multidisciplinaires au développement d'une culture de la mobilité qui allie le savoir et le plaisir du mouvement dans la ville.
- 25 Buhagiar P., Espinasse C., 2001, *Extérieur nuit, vécus et représentations de la nuit des 19-29 ans*, Fonds d'intervention pour les études et recherches, Union des transports publics, 84 p.
- 26 Allain P. H., « À Rennes, la "rue de la Soif" se met au sec le jeudi soir », *Libération*, 28 janvier 2005.
- 27 Étude du Centre de recherche sur le cancer Fred Hutchinson sur 1 500 femmes et étude du Brigham and Women's Hospital sur 78 000 infirmières de 1988 à 1998.
- 28 Étude conduite par les docteurs S. Heymsfield et J. Gangwisch, de l'université de Columbia, sur 18 000 adultes ayant participé à une étude du gouvernement fédéral sur la santé et la nutrition entamée en 1980.
- 29 Cinzano P., Falchi F., Elvidge C. D., 2001, « The First World Atlas of the International Night Sky Brightness », *Monthly Notices of the Royal Astronomical Society*, n° 328, p. 689-707.
- 30 « Préserver le ciel et la nuit, c'est améliorer la qualité de vie », Association nationale pour la protection du ciel nocturne (ANPCN).
- 31 Leclerc J.-F., 1997, « Éloge de l'ombre », in *Encore une nuit à Paris, Vis-à-villes*, L'Harmattan.

Chapitre 4 (p. 141-191)

- 1 Projet Sésame, dans le cadre du 4^e programme-cadre de recherche-développement de la Commission européenne.

- 2 Chapman G. P., 1977, *Human and Environmental Systems, a Geographer's Appraisal*, Academic Press, p. 53.
- 3 Bernheim N.-L., 2002, *La Cloche de 10 heures*, radiographie d'une rumeur, La Nuée bleue, 159 p.
- 4 Proposition de J.-N. Beguit dans un cours sur la nuit, donné dans le cadre d'une association pour la promotion des soins nocturnes « Noctiurges ».
- 5 Carpentier J., 1996, *Contre l'absurde crescendo*, Oberlin éditeurs.
- 6 *Grands Thèmes de la sécurité routière*, La Documentation française, 1996, 231 p.
- 7 In *Strasbourg, l'III Lumière*, Charte de l'éclairage urbain, 1994, 68 p.
- 8 Enquête auprès du Nid, association d'aide aux prostituées.
- 9 De Sablet M., 1988, *Des espaces urbains agréables à vivre*, Le Moniteur, 285 p. « Les géographes ont rendez-vous avec le temps », *CNRS-Alsace*, Journal de la délégation Alsace du CNRS, juin 2003. *Bienvenue à Noctambulleville*, ICI Montréal, 24-30 avril, p. 10-11.

Chapitre 5 (p. 193-211)

- 1 Bonnafous A., Puehl H., 1983, *Physionomie de la ville*, Les Éditions ouvrières, 165 p.

Conclusion (p. 213-217)

- 1 Voir notamment mes prises de position : « La ville, un enjeu pour la démocratie », *La Tribune*, 15 janvier 1996 ; « Désordres à Strasbourg », *L'Événement du jeudi*, février 1998 ; « Violences urbaines: repenser la ville », *Le Monde*, 4 janvier 2001 ; « Réinventer la ville », *Libération*, 5 janvier 2001 ; « Sous l'empire du nyctémère: aménager la nuit urbaine », *Le Monde*, 6 octobre 2002 ; « La nuit du chercheur », *De l'air*, n° 13, octobre-novembre 2002, p. 46-48 ; *Bienvenue à Noctambulleville*, ICI Montréal, 24-30 avril 2003, p. 10-11 ; « Les géographes ont rendez-vous avec le temps », *CNRS-Alsace*, journal de la délégation Alsace du CNRS, juin 2003 ; *La Ville 24 heures sur 24*, L'Aube, 2003 ; « Vers une ville 24/7 », *Le Monde*, 9 mai 2004 ; « Vers une ville 24 heures sur 24 », *Le Monde*, 9-10 mai 2004.

Table des matières

Préface – Apprendre à habiter la nuit, Xavier Emmanuelli	7
Avant-propos – Le goût de la nuit	11
Introduction – Entrer dans la nuit	19
Chapitre 1 – Une notion floue et ambiguë	23
1. Un symbole négatif	25
2. Des représentations contrastées	28
3. Un espace-temps difficile à cerner	45
Chapitre 2 – Un territoire peu exploré	61
1. Un étrange oublié	61
2. Une approche difficile	75
3. Une injustice	77
4. La lente conquête de la nuit urbaine	78
Chapitre 3 – Une colonisation progressive	101
1. Des pressions nouvelles	101
2. Une intensification de l'activité nocturne	102
3. Des transformations liées	111
4. Des conflits sur la ligne de front	132
Chapitre 4 – Un système sous contrainte	141
1. Un espace-temps de plus en plus limité	141
2. Les respirations de la nuit	144
3. Une géographie nocturne étriquée	155
4. Les peuples de la nuit	159
5. Une insécurité relative	162
6. Une liberté encadrée	169
7. Les premiers éléments d'une ville en continu	186
Chapitre 5. Un espace-temps à repenser	193
1. Premières balises après la traversée	193
2. Un système urbain amputé	195

3. Une citoyenneté discontinue	197
4. Une caricature de front pionnier	199
5. Un espace vécu éphémère et cyclique	203
6. Un Eldorado à l'avenir incertain	204
7. Des futurs possibles	204
8. Des pistes pour demain	208
Conclusion – Faire le jour sur la nuit	213
Post-scriptum – Faim de nuit	219
Annexe – Les territoires de l'ombre	223
Balises à l'usage des naufragés de la nuit (bibliographie)	231
Notes	237

Extrait du catalogue

Collection *Monde en cours* / *Essai*

- Michel Anselme, *Du bruit à la parole*
François Ascher, *La société hypermoderne. Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*
Michel Auvray, *L'âge des casernes – Histoire et mythe du service militaire*
Jean-Michel Barreau, *L'école et les tentations réactionnaires*
Maïten Bel, Louis Dubouchet (dir.), *Décentralisation de la formation professionnelle: un processus en voie d'achèvement?*
Isabelle Billiard, Danièle Debordeaux, Martine Lurol, *Vivre la précarité – Trajectoires et projets de vie*
Alain Bourdin, *La métropole des individus*
Marc Boyer, *Histoire de l'invention du tourisme, XVI^e-XIX^e siècles*
Marc Boyer, *L'invention de la Côte d'Azur. L'hiver dans le Midi*
Guy Burgel, *Paris, avenir de la France*
Jean-Yves Camus, *Les extrémismes en Europe*
Franco Cassano, *La pensée méridienne*
Abed Charef, *Algérie, l'autopsie d'un massacre*
Chen Yan, *L'éveil de la Chine*
Alain Cluzet, *Au bonheur des villes*
Pierre Conesa, *Guide du paradis*
Cosmopolitiques, *La nature n'est plus ce qu'elle était*
Cosmopolitiques, *Cette violence qui nous tient*
Cosmopolitiques, *République cherche démocratie et plus si aff.*
Cosmopolitiques, *Ce sexe qui nous dépasse*
Cosmopolitiques, *L'économie peut-elle être solidaire?*
Cosmopolitiques, *Faut-il croire? Croyances, religions et laïcité*
Cosmopolitiques, *Aimons la ville*
Cosmopolitiques, *Pratiques cosmopolitiques du droit*
Jean-Pierre Deffontaines, Jean-Pierre Prod'homme, *Territoires et acteurs du développement local*
Benjamin Dessus, Hélène Gassin, *So Watt? l'énergie: une affaire de citoyens*
Bruno Étienne, *Une grenade entrouverte*
Bruno Étienne, *Les combattants suicidaires*
Guilhem Fabre, *Les prospérités du crime*
Jean-Loup Gourdon, *La rue*
Marie Holzman, Chen Yan (dir.), *Écrits édifiants et curieux sur la Chine du XXI^e siècle*

Hu Ping, *La pensée manipulée. Le cas chinois*
Hu Ping, *Chine, à quand la démocratie?*
Brigitte Jeanperrin, *Almanach économique et social 2003*
Joseph Ki-Zerbo, *À quand l'Afrique*
Hervé Le Bras, *Le démon des origines – Démographie et extrême droite*
Guy Loinger (dir.), *La prospective régionale, de chemins en desseins*
Frédéric Malaval, *Les 35 heures – coût du travail et exclusion*
Gérard Mendel, *Le vouloir de la création*
Éric Meyer, *Voir la Chine du haut de son cheval*
Franck Michel, *Voyage au bout de la route –
Essai de socio-anthropologie*
Edgar Morin, *Journal de Plozévet*
Magali Morsy, *Dictionnaire du Luberon*
Pierre Musso, *Berlusconi, le nouveau prince*
Pascal Perrineau, *Les croisés de la société fermée*
Pascal Perrineau, *Le désenchantement démocratique*
Laurence Roulleau-Berger, *Le travail en friche – Les mondes de la
petite production urbaine*
Gilles Savary, *L'Europe va-t-elle démanteler nos services publics?*
Youssef Seddik, *Nous n'avons jamais lu le Coran*
Daryush Shayegan, *La lumière vient de l'Occident*
Alain Tarrus, *Les nouveaux cosmopolitismes – Mobilités, identités,
territoires*
René Teboul, *Culture et loisirs dans la société du temps libre*
Jean Viard, *Le nouvel âge du politique*
Immanuel Wallerstein, *L'après-libéralisme – Essai sur un système-
monde à réinventer*
Michel Wieviorka, *Commenter la France*

Série Petite bibliothèque du Credoc

Michel Messu, *La pauvreté cachée*
Philippe Moati, *Nouvelle économie, nouvelles exclusions?*

Série Bibliothèque des territoires

Francis Ampe, Claude Neuschwander, *La République des villes*
François Ascher, *Modernité : la nouvelle carte du temps*
Guy Baudelle, Bernard Castagnède (dir.), *Le polycentrisme
européen*

Jacques Beauchard (dir.), *La mosaïque territoriale*
Jean-Yves Boulin et Ulrich Mückenberger, *La ville à mille temps*
Jean-Yves Boulin, Pierre Dommergues, Francis Godard (dir.),
La nouvelle aire du temps
Philippe Bovy, Françoise Potier, Christian Liaudat, *Les grandes
manifestations*
Colloque de Cerisy, Jean-Éric Aubert, Josée Landrieu, *Vers des
civilisations mondialisées? De l'éthologie à la prospective*
Yves Crozet, Pierre Musso, *Réseaux, services et territoires*
Bernard Debarbieux, Martin Vanier (dir.), *Ces territorialités qui se
dessinent*
Bernard Debarbieux, Sylvie Lardon (dir.), *Les figures du projet
territorial*
Martine Denoune, *Réunir pour réussir. Le média congrès*
Charles Floquet (dir.), *Pour en finir avec la décentralisation*
Xavier Greffe, *Le développement local*
Luc Gwiazdzinski, *La ville 24 heures sur 24*
Armel Huet, Guy Saez (dir.), *Le règne des loisirs*
Claude Husson, *L'Europe sans territoire*
Philippe Lacombe (dir.), *L'agriculture à la recherche de ses futurs*
Philippe Moati, *L'entreprise du XXI^e siècle*
Yves Morvan (dir.), *Activités économiques et territoires*
Pierre Musso (dir.) avec Yves Crozet et Guy Joignaux, *Le territoire
aménagé par les réseaux*
Observatoire des politiques culturelles: Philippe Chaudoir,
Jacques de Maillard, *Culture et politique de la ville*
Observatoire des politiques culturelles: Alain Faure,
Emmanuel Négrier, *La lecture publique à l'heure intercommunale*
Jean-Pierre Orfeuill, *Transports, pauvretés, exclusions*
Philippe Perrier-Cornet (dir.), *Repenser les campagnes*
Philippe Perrier-Cornet (dir.), *À qui appartient l'espace rural?*
Frédéric Rychen, Catherine Pivot (dir.), *Gérer les risques collectifs*
Jean Viard (dir.) avec Françoise Potier et Jean-Didier Urbain,
La France des temps libres et des vacances
Emmanuel Vigneron (dir.), *Pour une approche territoriale de la santé*
Emmanuel Vigneron (dir.), *Santé et territoires, une nouvelle donne*
Serge Wachter (dir.), *L'aménagement en 50 tendances*
Serge Wachter (dir.), *L'aménagement durable: défis et politiques*

Achévé d'imprimer en mars 2005
sur rotative par l'imprimerie Darantière, 21800 Quetigny
pour le compte des éditions de l'Aube
Le Moulin du Château, F-84240 La Tour d'Aigues

Conception éditoriale : S. Boué, J.-P. Enderlé
Mise en pages : Comporapid – Andernos (33)

Numéro d'édition : 978
Dépôt légal : avril 2005
Imprimeur n°

Imprimé en France

